

Faculté de Pharmacie de Paris

**Mémoire pour le Diplôme Universitaire
d'Histoire de la Pharmacie 2017**

**Enseignements réalisés sous la direction
du Pr. Olivier Lafont**

Titre du mémoire :

*Etude d'une collection de
"calendriers à l'usage du Collège de Pharmacie"
de 1782 à l'an XI*

Présenté le 30 juin 2017 par :

**Anne-Marie Ballière
Michel Bonade Bottino
Joëlle Cohen
Corinne Crouzet
Pascale Gaudron
Sylvie Thénault**

Membres du Jury :

**Monsieur le Pr. Olivier Lafont, Président
Monsieur Bruno Bonnemain
Madame le Pr. Sylvie Michel**

Résumé

Ce mémoire présente une étude des calendriers du Collège de Pharmacie, de 1782 jusqu'à l'an XI, sur la base des exemplaires présents dans le fonds documentaire de la Bibliothèque Inter Universitaire de Santé de Paris, pôle Pharmacie.

Ces fascicules, de type almanach, traitent en premier lieu de l'organisation et de la vie de l'institution. Ils présentent des informations sur les dates propices à la récolte d'un certain nombre de plantes médicinales, la méthode d'organisation des examens, le renouvellement des instances de direction et les éloges des membres défunts.

Ils rendent compte également de l'aspect Société Savante du Collège, en relatant les principaux travaux de ses membres et en présentant des exposés thématiques sur certains sujets scientifiques. Ils constituent également un témoignage du développement d'un réseau de correspondants scientifiques, en France et à l'étranger.

Une troisième thématique développée consiste en l'étude de divers aspects de la vie professionnelle tels que l'adaptation aux nouvelles unités de mesure du système métrique, l'évolution du Codex ou encore le développement et le devenir de la profession de pharmacien.

Mots clé : *calendrier, Collège de Pharmacie, Société Libre de Pharmacie, Société intéressée, réception, quinologie, opium, Codex, cabinet de matière médicale, prévôts, annuaire.*

Abstract

This dissertation presents a study of the calendars of the French "Collège de Pharmacie" (Pharmacy College), dating from 1782 to the Year XI (under the French revolutionary calendar). It is based on the copies stored in the collection holdings belonging to the Bibliothèque Inter Universitaire de Santé de Paris (Pharmaceutical University Library of Paris).

These almanac-type leaflets deal primarily with the organization and the life of this institution. They contain information on the appropriate time for harvesting various herbal medicinal products, the procedures for the organization of examinations, the renewal of the College's governing bodies as well as the eulogy of deceased members.

They also account for the activity of the College as a Learned Society, presenting the main works of its members together with thematic presentations on various scientific issues. The leaflets also represent a testimony of the development of a network of scientific correspondents, in France and abroad.

The third developed thematic is a study of the various aspects of the professional life, such as the adjustments to the new units of measure of the metric system, the Codex evolution, or more broadly, the development and future of the profession of pharmacist.

Keywords :

calendar, Pharmacy College, Pharmaceutical Free Society, Commercial Society, examination, quinology, opium, Codex, medical materials cabinet, provost, directory.

Remerciements

Les étudiants de la promotion 2017 expriment tous leurs remerciements à Monsieur le Professeur Olivier Lafont¹, sans qui cet enseignement n'existerait pas, et qui nous a permis de découvrir le long cheminement par lequel la Pharmacie est devenue ce qu'elle est à présent.

Tous nos remerciements vont également aux intervenants de cet enseignement :

- à Monsieur le Professeur Patrick Bourrinet², qui nous a fait découvrir la symbolique attachée à la profession ;
- à Monsieur Bruno Bonnemain³, qui nous a sensibilisés à la richesse des formes galéniques, à la problématique des fraudes et nous a enfin fait toucher du doigt l'étonnante variété de la publicité dans le cadre de la profession pharmaceutique ;
- à Monsieur André Frogerais⁴ qui nous a fait découvrir l'introduction et le développement de la mécanisation dans la production pharmaceutique ;
- à Madame Catherine Blum⁵ qui nous a présenté quelques-uns des inestimables trésors de la Bibliothèque de Pharmacie, après nous en avoir décrit la genèse et le développement. C'est aussi grâce à elle que ce mémoire a pu être conçu puisqu'elle a mis à notre disposition les calendriers du Collège de Pharmacie qui constituent le sujet de ce travail collectif ;
- à Madame le Professeur Sylvie Michel⁶ qui nous a fait visiter le musée de matière médicale François Tillequin.

Un grand merci également aux intervenants qui nous ont reçus au Conseil de l'Ordre des Pharmaciens, en particulier Madame Dominique Kassel⁷. Ils nous ont sensibilisés à l'histoire et à la mission de cette institution, et nous ont permis de découvrir ses superbes collections.

Enfin nous ne saurions oublier Madame Élisabeth de Saint Thibault du département formation continue, qui a géré les côtés administratifs et nous a épaulés dans toutes nos démarches auprès de l'Université.

Nous espérons sincèrement que le présent mémoire sera à la hauteur de l'investissement de toutes les personnes que nous avons citées, qui nous ont portés dans notre apprentissage de l'histoire de la pharmacie, partageant à la fois leurs connaissances et leur enthousiasme pour ce vaste et passionnant sujet.

¹ Membre de l'Académie nationale de Pharmacie, membre de l'Académie internationale d'Histoire de la Pharmacie, Président de la Société d'Histoire de la Pharmacie, responsable pédagogique du D.U. d'Histoire de la Pharmacie.

² Membre de l'Académie nationale de Pharmacie, ancien vice-Président de la Société d'Histoire de la Pharmacie.

³ Membre de l'Académie nationale de Pharmacie, secrétaire de l'Académie internationale d'Histoire de la Pharmacie, secrétaire général de la Société d'Histoire de la Pharmacie.

⁴ Secrétaire adjoint de la Société d'Histoire de la Pharmacie

⁵ Conservateur à la BIU Santé, en charge du fonds ancien du pôle Pharmacie

⁶ Membre de l'Académie nationale de Pharmacie, responsable du D.U. d'Histoire de la Pharmacie

⁷ Conservateur du Patrimoine du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens

Table des matières

Liste des Tableaux.....	3
Liste des Figures.....	4
Liste de Biographies.....	6
Introduction.....	7
1.1 Nature du mémoire.....	7
1.2 Objet du mémoire.....	7
2. Pièces étudiées.....	9
2.1 Collection de calendriers.....	9
2.2 Description des calendriers.....	9
2.3 Composition.....	11
3. Analyse du contenu.....	13
3.1 Contextualisation.....	13
3.2 Analyse par parties.....	15
3.2.1 Eléments de forme.....	15
3.2.1.1 Ex-libris et mentions manuscrites.....	15
3.2.1.2 Page de titre.....	17
3.2.1.3 Table des matières.....	19
3.2.2 Vie du collège et fonctionnement.....	19
3.2.2.1 Notice de réunion des prévôts.....	19
3.2.2.2 Avis aux maîtres en pharmacie.....	19
3.2.2.3 Avis aux élèves.....	20
3.2.2.4 Prévôts, députés et démonstrateurs.....	20
3.2.2.5 Conseil et officiers du collège.....	31
3.2.2.6 Mode de réception.....	32
3.2.2.7 Précis historique.....	39
3.2.3 Les moments de l'année.....	69
3.2.3.1 Saisons/divisions de l'année et observations astronomiques/éclipses.....	69
3.2.3.2 Calendrier.....	72
3.2.3.3 Journal du pharmacien.....	73
3.2.4 Anciens élèves.....	78
3.2.4.1 Liste chronologique.....	78
3.2.4.2 Eloges.....	79

3.2.4.3	Pharmaciens de Paris en province.....	95
3.2.4.4	Mesdames les veuves en exercice.....	95
3.2.4.5	Société libre des pharmaciens.....	97
3.2.4.6	Annonces.....	100
3.2.5	Les poids et mesures.....	103
3.2.5.1	Historique.....	104
3.2.5.2	Le calendrier de l'an IX, "Des Mesures principales".....	107
3.2.5.3	Le calendrier de l'an X : "Explication des nouveaux poids et réduction des poids anciens en poids nouveaux".....	109
3.2.5.4	La fin de l'épopée.....	113
3.2.6	Travaux.....	114
3.2.6.1	Rapport des travaux de la société de pharmacie.....	114
3.2.6.2	Correspondance sur l'Opium.....	117
3.2.6.3	Réflexions sur la pharmacie.....	120
3.2.6.4	Réflexions sur l'amélioration du codex.....	122
3.2.6.5	Quinologie.....	124
3.2.6.6	Remèdes nouveaux.....	128
4.	Conclusion.....	133
	Bibliographie.....	136
	Annexe 1 : Déclaration royale de création du Collège de Pharmacie.....	143
	Annexe 2 : Règlement du Collège de Pharmacie de 1779.....	146
	Annexe 3 : Création de l'Ecole gratuite de Pharmacie.....	149
	Annexe 4 : Règlement de la Société Libre des Pharmaciens de Paris.....	150
	Annexe 5 : Règlement de la Société "intéressée".....	155
	Annexe 6 : Extrait de la loi du 21 germinal an XI - réception.....	158
	Annexe 7 : Les prix d'émulation.....	159
	Annexe 8 : La Famille Pelletier.....	168
	Annexe 9 : Liste des Membres de la Société Libre des Pharmaciens de Paris.....	169

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Liste des calendriers du fonds de la BIU Santé René Descartes	9
Tableau 2 : Contenu des calendriers étudiés	12
Tableau 3 : Ex-libris et mentions manuscrites relevés dans les calendriers	17
Tableau 3 : Prévôts de 1782 à 1796	25
Tableau 4 : Prévôts de 1796 à l'an XI.....	26
Tableau 5 : Liste des députés mentionnés dans les calendriers et dans les PV d'assemblées.....	29
Tableau 6 : Démonstrateurs et Professeurs mentionnés dans les calendriers étudiés.....	30
Tableau 7 : Conseillers et Officiers mentionnés dans les calendriers étudiés	31
Tableau 8 : Réceptions mentionnées par Dillemann et Michel	32
Tableau 9 : Préparations mentionnées dans la synthèse de Regnault.....	36
Tableau 10 : Pharmaciens de Paris exerçant en province.....	95
Tableau 11 : Liste chronologique des veuves en exercice mentionnées dans les calendriers	96
Tableau 12 : Associés résidents mentionnés de l'an IX à l'an XI	99
Tableau 13 : Préparations de la société "commerciale" dans les statuts et dans les annonces	101
Tableau 14 : Exemples d'unités de mesures sous l'Ancien Régime	104
Tableau 15 : Equivalence entre poids médiévaux et poids du XVII ^{ème} siècle, SHP.....	105
Tableau 16 : Nouvelles mesures, calendrier an IX.....	108
Tableau 17 : Fractions décimales, calendrier an IX	108
Tableau 18 : Tableau d'équivalence nouvelles / anciennes mesures de poids, calendrier an IX.....	109
Tableau 19 : Tableau d'équivalence anciens poids / grammes, calendrier an IX	109
Tableau 20 : Liste des travaux présentés dans le calendrier de l'an XI (ordre alphabétique des auteurs)...	115
Tableau 21 : Lauréats du concours des prix d'émulation de 1781 à 1802	166

Liste des Figures

Figure 1 : Vue des calendriers étudiés.....	8
Figure 2 : Dos des calendriers étudiés à la BIU Santé René Descartes.....	10
Figure 3 : Etiquettes ex-libris observées dans les calendriers, BIU Santé René Descartes.....	16
Figure 4 : Monogramme de 1786, étiquette de couverture et dédicace de l'an XI, BIU Santé René Descartes.....	16
Figure 5 : Vignette figurant en première page des calendriers avant l'an IX, BIU Santé René Descartes	18
Figure 6 : Vignette figurant en première page des calendriers à partir de l'an IX, BIU Santé René Descartes.....	18
Figure 7 : Specimen de M. Bertout, Rouen 1802.....	35
Figure 8 : Synthèse de M. Régnault, Paris, 1794, BIU Santé René Descartes.....	35
Figure 9 : Portrait de Joseph Bataille, Salle des Actes, Faculté de Pharmacie, Paris.....	42
Figure 10 : Antoine-Alexis Cadet de Vaux.....	43
Figure 11 : Portrait de Bertrand Pelletier, Salle des Actes, Faculté de Pharmacie, Paris.....	43
Figure 12 : Portrait de Jacques François Demachy, Salle des Actes, Faculté de Pharmacie, Paris.....	44
Figure 13 : Portrait de Nicolas Deyeux, Salle des Actes, Faculté de Pharmacie, Paris.....	45
Figure 14 : Portrait de Parmentier, Salle des Actes, Faculté de Pharmacie, Paris.....	46
Figure 15 : Lampes à huile d'Argand et Quinquet.....	46
Figure 16 : Portraits de Guillaume-François Rouelle et d'Hilaire-Marin Rouelle, Salle des Actes.....	47
Figure 17 : Affiche annonçant la création des prix d'émulation du Collège de Pharmacie.....	49
Figure 18 : Buste en marbre de Denis-Placide Bouriat, BIU Santé Paris Descartes.....	53
Figure 19 : Portrait de Louis-Nicolas Vauquelin (Salle des Actes) et dessin de sa chaumière d'Hebertot... 54	54
Figure 20 : Portrait de Louis-Jacques Guiart, Salle des Actes, Faculté de Pharmacie, Paris.....	59
Figure 21 : Portrait de Charles-Louis Cadet de Gassicourt, Château de Malmaison.....	62
Figure 22 : L'apothicaire Claude Morelot.....	63
Figure 23 : Portrait de Louis Isidore Nachet, Salle des Actes, Faculté de Pharmacie, Paris.....	65
Figure 24 : Portrait d'Edmé-Jean-Baptiste Bouillon Lagrange, Salle des Actes.....	67
Figure 25 : Buste de Jean-Antoine Chaptal, Galerie des Pots, Faculté de Pharmacie, Paris.....	68
Figure 26 : Effectifs des diplômés par année de 1770 à l'an X.....	79
Figure 27 : Extrait du Journal De La Société Des Pharmaciens De Paris, an VIII.....	88
Figure 28 : Portrait de Jean-Baptiste Delaplanche, BIU Santé Paris Descartes.....	90
Figure 29 : Guillaume-François Rouelle.....	92
Figure 30 : Blason de la Communauté des Epiciers et des Pharmaciens.....	104
Figure 31 : Poids de marc, SHP.....	105
Figure 32 : Usage des nouvelles mesures (eau forte colorée 1800, Musée Carnavalet).....	106

Figure 33 : Tableau de Réduction des poids nouveaux en anciens, calendrier an X.....	113
Figure 34 : Thématiques abordées dans le recueil de travaux de l'an XI	116
Figure 35 : Portrait de Joseph Louis Proust, BIU Santé René Descartes	117
Figure 36 : Représentation du pavot somnifère du "pseudo Dioscoride"	119
Figure 37 : Texte parodique de Toraude et calendrier an X.....	121
Figure 38 : Présentation des compositions des différentes bières de quinquina, Calendrier an X.	127
Figure 39 : Les Annales de Chimie, 1800, Analyse de la Gadolinite par Vauquelin.....	130
Figure 40 : Découverte des terres rares provenant de la Gadolinite.....	131
Figure 41 : Pharmaciens célèbres ayant remporté des prix d'émulation de 1781 à 1802	167
Figure 42 : Arbre généalogique des Pelletier	168
Figure 43 : Synthèse de Bertrand Pelletier, 1784, avec Bayen comme conducteur,	168
Figure 44 : Ecole Gratuite de Pharmacie, Liste des Membres de la Société Libre des Pharmaciens de Paris	169

Liste de Biographies

Biographie 1 : Joseph Bataille (?-1792).....	42
Biographie 2 : Antoine-Alexis Cadet de Vaux (1743-1828).....	42
Biographie 3 : Bertrand Pelletier (1761-1797) voir aussi Annexe 8	43
Biographie 4 : Jacques-François Demachy (1728-1803)	44
Biographie 5 : Nicolas Deyeux (1745-1837).....	45
Biographie 6 : Antoine-Augustin Parmentier (1737-1813).....	45
Biographie 7 : Antoine-Arnault Quinquet (1745-1803).....	46
Biographie 8 : Louis Margueron (1764-1832)	52
Biographie 9 : Denis-Placide Bouriat (1764-1853).....	53
Biographie 10 : Louis-Nicolas Vauquelin (1763-1829).....	53
Biographie 11 : Louis-Jacques Guiart (ou Guiard) (1731-1818)	58
Biographie 12 : Vital-Marie Bizos (1781-1816)	61
Biographie 13 : François-Edmé Frémy (1774-1866)	61
Biographie 14 : François-Victor Mérat de Vaumartoise (1780-1851)	61
Biographie 15 : Charles-Louis Cadet de Gassicourt (1769-1821)	61
Biographie 16 : Simon Morelot (1751-1809).....	62
Biographie 18 : Louis-Isidore Nachet (1757-1832)	65
Biographie 19 : Edmé-Jean-Baptiste Bouillon-Lagrange (1764-1844).....	66
Biographie 20 : Jean-Antoine Chaptal (1756-1832)	68
Biographie 21 : Jean-Baptiste Gauthier (1724-1781).....	79
Biographie 22 : Jean-Michel Fourcroy (env. 1768-1783).....	81
Biographie 23 : George Picart (1709-1783).....	82
Biographie 24 : Gabriel Volpeliere (?-1783).....	82
Biographie 25 : Jacques-Michel Santerre (1717-1784).....	82
Biographie 26 : Pierre-Louis Lebel (1745-1784).....	83
Biographie 27 : Pierre Josse (1745-1800).....	83
Biographie 28 : Michel-Joseph Tancoigne (1751-1800).....	86
Biographie 29 : Charles-François Martin (1750-1801).....	89
Biographie 30 : Charles-François Bailly (1715-1801)	89
Biographie 31 : Jean-Baptiste Delaplanche (1749-1801).....	90
Biographie 32 : Guillaume-François Rouelle (1703-1770).....	91
Biographie 33 : Jean-Pierre Buisson (?-1801).....	92
Biographie 34 : Nicolas-François Laverne (1752-1801?).....	93
Biographie 35 : Joseph Louis Proust (1754-1826).....	117
Biographie 36 : Jacques-Philibert Delunel (1751-1809).....	120

Introduction

1.1 Nature du mémoire

Ce mémoire représente le travail de fin d'étude du D.U. d'Histoire de la Pharmacie organisé par la faculté de pharmacie Paris V Descartes, sous la direction du professeur Olivier Lafont.

La taille réduite de la promotion 2017, première de cet enseignement, a permis d'envisager un travail collectif pour le dit mémoire. Grâce à l'implication de la bibliothèque universitaire de la faculté de pharmacie, il a de fait été possible de réaliser un travail permettant de valoriser une partie du fonds documentaire.

1.2 Objet du mémoire

Le mémoire présenté consiste en l'étude d'une collection de calendriers édités pour le Collège de Pharmacie, entre les années 1780 et l'an XIII (1804-1805) (1). La parution de ce calendrier est interrompue en 1792 pour des raisons budgétaires (2) :

"De suite, il a été fait part au Comité par le même s'il étoit dans l'intention de continuer l'usage du calendrier du Collège, et de s'occuper en consequence des corrections et additions qu'il pourrait déterminer. La matière également mise en délibération, et le même prevot ayant fait observer les différentes dépenses auxquelles cet almanach donnoit lieu, enfin les différentes observations recueillies, il a été arrêté que, vu les circonstances, et le Collège désirant toujours alléger sa dépense, il n'y auroit plus de calendrier du Collège, mais seulement qu'il seroit établi une feuille sur laquelle seroient imprimés les noms de tous les membres du Collège, ainsi que ceux des différents officiers et attachés au dit Collège."

La décision de reprise de parution date du 5 brumaire an IX en assemblée du conseil (3) :

"Ce jourd'hui cinq Brumaire, an neuf de la République française, le Comité convoqué en la manière acoutumée, le Président ouvre la séance. Un membre observe que depuis longtemps il n'existe plus, comme cela avoit lieu chaque année, d'almanach du Collège de Pharmacie ; que cet almanach avoit l'avantage de renfermer la liste chronologique des Membres du Collège, à laquelle on ajoutait les noms de ceux qui avoient été admis dans l'année ; qu'il renfermoit encor un précis de tout ce qui avoit été fait et écrit de nouveau par les Membres du Collège ; qu'il étoit très intéressant de le rétablir pour l'année prochaine."

Le Comité, délibérant sur cet objet, arête que, au comencement de chaque année, il sera composé un almanach qui renfermera la liste chronologique des Membres, un extrait des ouvrages, Mémoires, Notices et Éloges qui auront été communiqués et lus, soit dans les Comités, soit dans les séances publiques ; cet almanach sera rédigé par le Cit. Morelot, et qu'il lui sera adjoint, pour cette rédaction, deux autres collègues, les Cit. Guiart père et Trusson."

Ces ouvrages étaient édités en petits tirages (de 250 à 400 exemplaires par année) à destination des élèves et membres de l'école de pharmacie, et vraisemblablement des pharmaciens issus de l'école parisienne (4). Ils ont probablement également dû constituer une "vitrine" des activités du Collège puis de la Société Libre et ont pu aussi être diffusés à des personnes du monde scientifique ou politique. Il semble qu'ils aient été distribués à titre gracieux, le PV du 26 novembre 1792 attribuant en effet un dédommagement au "garçon de bureau" lorsqu'on décide d'en stopper l'édition, "*attendu la perte inevitable que la non distribution de cet almanach devoit [lui] occasionner [...], ayant égard d'ailleurs au casuel dont il est privé par le deffaut des receptions*".

Leur contenu est détaillé plus avant dans ce mémoire mais il s'inscrit dans la tradition des almanachs du temps (c'est d'ailleurs ainsi qu'on les désigne dans l'extrait ci-dessus).

L'édition était réalisée à Paris chez P. G. Simon, imprimeur du parlement (1780-1782), puis chez P. G. Simon et N. H. Nyon, imprimeurs du parlement (1784-1787), puis chez N. H. Nyon (1788-1792) la mention de la qualité d'imprimeur du parlement disparaissant en 1792, puis enfin chez Quillau (à partir de l'an IX), imprimeur du Collège de Pharmacie.



Figure 1 : Vue des calendriers étudiés

(Photo du Pr. Olivier Lafont)

2. Pièces étudiées

2.1 Collection de calendriers

Il s'agit, pour les pièces étudiées, de la réunion d'ouvrages déjà présents dans le fonds documentaire et d'une acquisition récente par vente aux enchères à l'hôtel Drouot du 06 novembre 2016 (commissaire-priseur Kâ-Mondo. Kapandji Morhange, expert bibliographe Ludovic Miran, lot 19).

La collection de calendriers est composée des exemplaires décrits dans le tableau ci-dessous.

Année	Origine	
	<i>Fonds pré-existant</i>	<i>Nouvelle acquisition</i>
1782	1	
1784		1
1785		1
1786	1	
1787	1	1
1790		1
1791		1
1792		1
An IX	1	
An X	2	
An XI	1	1

**Tableau 1 : Liste des calendriers du fonds de la BIU Santé René Descartes
(Bibliothèque de la Faculté de Pharmacie)**

En présence de doublons, un seul exemplaire a été étudié.

Les exemplaires conservés à la bibliothèque universitaire sont globalement en bon état compte tenu de leur âge. La couverture est saine, excepté pour l'exemplaire de 1792 pour lequel le cuir du dos de la couverture est arraché. Les pages sont intactes, excepté pour la page de garde de l'exemplaire de 1786, qui a été partiellement découpée (voir § 3.2.1.1) et pour l'exemplaire de 1787 qui présente de nombreux trous de vers. Le papier présente quelques piqûres sur certains exemplaires mais le texte reste parfaitement lisible.

A noter que la collection de la Bibliothèque Inter Universitaire, pôle Pharmacie est actuellement la plus complète disponible. En France, la BIUM et la Bibliothèque de la Sorbonne ne possèdent l'une et l'autre qu'un exemplaire du calendrier de 1800/1801 (an IX) (catalogues juin 2017).

2.2 Description des calendriers

Les calendriers sont des livres de petite taille (6cm x 12 cm).

La couverture est réalisée en basane fauve mouchetée, lisse et sans inscription sur le plat de devant et le plat de dos. Le dos des ouvrages est lisse et montre une ornementation au fer doré mentionnant l'année à partir de 1787 et avec des ornements variés.



Figure 2 : Dos des calendriers étudiés à la BIU Santé René Descartes

Les calendriers sont constitués de 4 cahiers désignés de A à D, numérotés sur les rectos des 3 à 6 premiers feuillets de chaque cahier (chiffres romains puis chiffres arabes à partir de 1787). Les cahiers A à C sont des in-24, le cahier D variant suivant le nombre de pages total du calendrier. Ce nombre reste relativement stable jusqu'en 1792 (environ 80 pages) pour ensuite augmenter fortement en l'an IX (environ 160 pages) et diminuer enfin jusqu'à environ 90 pages en l'an XI (cf. § 2.3).

Les numéros de page sont en en-tête et centrés.

Le papier ne porte aucun filigrane ni contre marque et est de type papier chiffon. Les vergeures sont visibles et verticales sur les cahiers.

Les exemplaires sont dotés d'un signet en tissu rouge ou vert.

2.3 Composition

Sur la période étudiée, les calendriers présentent les contenus suivants - notation : *première page-dernière page (nombre de pages) <note>*.

	1782	1784	1785	1786	1787	1790	1791	1792	An IX	An X	An XI
Ex libris	Int. Couv.	Int. Couv.	Int. Couv.			Int. Couv	Int. Couv	Int. Couv			
Page de titre	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	3 (1)	3 (1)	3 (1)	3 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)
Notice jours de réunion des prévôts	2 (1)	2 (1)	2 (1)	2 (1)	4 (1)	4 (1)	4 (1)	4 (1)			
Fêtes mobiles/4 temps/saisons					5 (1)	5 (1)	5 (1)	5 (1)			
Epoques des saisons									2 (1)	16 (1) e	15 (1) e
Eclipses					6 (1)	6 (1)	6 (1)	6 (1)	24 (1) e		16 (1) e
Observations astronomiques									3-10 (8)		
Divisions de l'année									10-11 (2)		
Janvier jours et saints	3 (1)	5 (1)	5 (1) a	5 (1) a	9 (1) a	9 (1) a	9 (1) a	9 (1) a	15 (1) c	6 (1) c	6 (1) c
Janvier lune et durée du jour	4 (1)										
Février jours et saints	5 (1)	6 (1)	6 (1) a	6 (1) a	10 (1) a	10 (1) a	10 (1) a	10 (1) a	16 (1) c	7 (1) c	7 (1) c
Février lune et durée du jour	6 (1)										
Mars jours et saints	7 (1)	9 (1)	9 (1) a	9 (1) a	13 (1)	13 (1)	13 (1)	13 (1)	17 (1) c	8 (1) c	8 (1) c
Mars lune et durée du jour	8 (1)										
Avril jours et saints	9 (1)	10 (1)	10 (1) a	10 (1) a	14 (1)	14 (1)	14 (1)	14 (1)	18 (1) c	9 (1) c	9 (1) c
Avril lune et durée du jour	10 (1)										
Mai jours et saints	11 (1)	13 (1)	13 (1) a	13 (1) a	17 (1) a	17 (1) a	17 (1) a	17 (1) a	19 (1) c	10 (1) c	10 (1) c
Mai lune et durée du jour	12 (1)										
Juin jours et saints	13 (1)	14 (1)	14 (1) a	14 (1) a	18 (1) a	18 (1) a	18 (1) a	18 (1) a	20 (1) c	11 (1) c	11 (1) c
Juin lune et durée du jour	14 (1)										
Juillet jours et saints	15 (1)	17 (1)	17 (1) a	17 (1) a	21 (1) c	12 (1) c	12 (1) c				
Juillet lune et durée du jour	16 (1)										
Août jours et saints	17 (1)	18 (1)	18 (1) a	18 (1) a	22 (1) c	13 (1) c	13 (1) c				
Août lune et durée du jour	18 (1)										
Septembre jours et saints	19 (1)	21 (1)	21 (1) a	21 (1) a	25 (1) a	25 (1) a	25 (1) a	25 (1) a	23-24 (1) cd	14-15 (1) cd	14-15 (1) cd
Septembre lune et durée du jour	20 (1)										
Octobre jours et saints	21 (1)	22 (1)	22 (1) a	22 (1) a	26 (1) a	26 (1) a	26 (1) a	26 (1) a	12 (1) c	3 (1) c	3 (1) c
Octobre lune et durée du jour	22 (1)										
Novembre jours et saints	23 (1)	25 (1)	25 (1) a	25 (1) a	29 (1) a	29 (1) a	29 (1) a	29 (1) a	13 (1) c	4 (1) c	4 (1) c
Novembre lune et durée du jour	24 (1)										
Décembre jours et saints	25 (1)	26 (1)	26 (1) a	26 (1) a	30 (1) a	30 (1) a	30 (1) a	30 (1) a	14 (1) c	5 (1) c	5 (1) c
Décembre lune et durée du jour	26 (1)										
Journal du pharmacien	27-40 (14)	29-43 (15)	29-43 (15)	29-43 (15)	33-53 (21)	33-52 (20)	33-52 (20)	33-52 (20)	95-103 (9) f		
Précis historique	41-46 (6)	44-50 (7)	44-52 (9)	44-51 (8)	54-69 (16)	53-54 (2)	53-55 (3)	53-55 (3)	25-56 (32)	17-35 (19)	

Eloges	47-58 (12) Gauthier	51-59 (9) Fourcroy Picard Volpeliere	53-58 (6) Santerre Lebel						37-81 (45) Josse Tancoigne	35-46 (12) i Martin Bailly Delaplanche	74-89 (16) Buisson Laverne
Correspondance									82-94 (13) Opium		
Réflexions sur la pharmacie										47-57 (11)	
Réflexions sur l'amélioration du codex de Paris										58-68 (11)	
Quinologie										69-89 (21)	
Avis aux Maîtres en Pharmacie	59 (1)	60 (1)	59 (1)	52 (1)	70 (1) b	56 (1) b	56 (1) b	56 (1) b	104-105 (2) b		
Avis aux élèves	60 (1)	61 (1)	60 (1)	53 (1)	71-72 (2)	57-58 (2)	57-58 (2)	57-58 (2)	105-106 (2)	95 (1)	
Prévost, députés et démonstrateurs	61-62 (2)	62-63 (2)	61-62 (2)	54-55 (2)	73-74 (2)	59-60 (2)	59-60 (2)	59-60 (2)	107-108 (2) g	96-97 (2)	17-18 (2) j
Liste chronologique	63-76 (14)	64-77 (14)	63-76 (14)	56-69 (14)	75-88 (14)	61-74 (14)	61-74 (14)	61-74 (14)	109-118 (10)	98-107 (10)	19-31 (13)
Veuves en exercice	77 (1)	78 (1)	77 (1)	70 (1)	89 (1)	75 (1)	75 (1)	75 (1)	118 (1)	107 (1)	32 (1) k
Pharmaciens de Paris en province										108 (1)	33 (1)
Conseil et officiers du collège	78-79 (2)	79-80 (2)	78-79 (2)	71-72 (2)	90-91 (2)	76-77 (2)	76-77 (2)	76-77 (2)	118 (1)	108 (1)	33 (1)
Mode de réception									119-124 (6)		34 (1) l
Société libre des pharmaciens									125-128 (4)	109-112 (5)	35-50 (16) m
Rapport des travaux de la société de pharmacie											51-73 (23)
Mesures principales									129-138 (10)	113-130 (18) h	
Remèdes nouveaux									139-144 (6)	89-94 (6)	
Annonces									145-150 (6)		90-91 (2)
Table des matières									151-154 (4)	131-132 (2)	92-93 (2)

Notes : a) Les quartiers de lune sont ajoutés ; b) Renommé "Avis aux membres du Collège de Pharmacie" ; c) Les mois sont présentés en double colonne avec la correspondance entre calendrier grégorien et révolutionnaire (d'octobre/vendémiaire à septembre/fructidor). Les lunaisons sont en haut de page et les heures de lever/coucher du soleil en bas de page ; d) Comprend les jours complémentaires de septembre ; e) Cette section est déplacée après la liste des mois à partir de l'an IX ; f) Cette section est déplacée après la correspondance à partir de l'an IX ; g) Cette section est renommée "mutations" en l'an IX ; h) Devient une présentation des poids en l'an X avec un tableau dépliant explicatif, situé après la page 130 ; i) Prend la forme de "notices historiques" en l'an X ; j) En l'an XI contient aussi la liste des professeurs ; k) Complétée en l'an XI par la liste des décédés ; l) Le texte de l'an XI est un simple avis à l'adresse des élèves venus de province ; m) Le texte de l'an XI comprend le règlement, la liste des membres, les associés libres, nationaux et étrangers.

Tableau 2 : Contenu des calendriers étudiés

3. Analyse du contenu

3.1 Contextualisation

- **La Communauté des Apothicaires et Epiciers**

En 1484, la Communauté des Apothicaires et des Epiciers de Paris est créée. Les apothicaires luttent depuis lors pour faire admettre leur spécificité face aux épiciers, aux apothicaires privilégiés accédant à leur charge sans qualification contrôlée et à la Faculté de Médecine de Paris qui entrave volontiers toute velléité de progrès. Cette communauté a un rôle de surveillance professionnelle mais également de formation des futurs Maîtres. A cet effet des cours publics gratuits et facultatifs sont dispensés rue de l'Arbalète dans un jardin botanique, une bibliothèque et un cabinet d'histoire naturelle.

- **Le Collège de Pharmacie**

La Déclaration royale du 25 avril 1777 signée par Louis XVI (cf. Annexe 1) dissout cette Corporation des Apothicaires et des Epiciers. En séparant les deux entités, elle permet aux apothicaires de créer une nouvelle corporation, le Collège de Pharmacie. Les Maîtres-Apothicaires deviennent des Maîtres en pharmacie et sont alors reconnus comme exerçant un art pharmaceutique et ne sont plus confondus avec les Epiciers. Le 30 Juin 1777, le nouveau Collège est installé sous la présidence du Lieutenant Général de Police Lenoir, et des séances publiques ont lieu très régulièrement.

Le Collège est alors un organisme à but professionnel et éducatif. Son rôle est très important en tant qu'organisme de contrôle en particulier pour l'étude des remèdes secrets fréquents à cette époque mais aussi le contrôle des toxiques et des pharmacies (droit de visites). Le Collège est également chargé de l'enseignement devenu obligatoire des futurs Maîtres, à travers un apprentissage et des cours dispensés par des professeurs issus de ce nouveau Collège. L'enseignement gratuit, qui a toujours lieu dans le laboratoire et jardin de la rue de l'Arbalète, est également ouvert aux élèves médecins, élèves chirurgiens, sages-femmes mais la plupart des auditeurs sont élèves en pharmacie. Les matières enseignées sont toujours la chimie, la botanique et l'histoire naturelle. Le recrutement du Collège s'étend alors à toute la France et certains étudiants viennent même d'Espagne et de Suisse.

Dans le but de stimuler l'émulation des futurs Maîtres, un concours est créé par les Maîtres en pharmacie de Paris en 1781 avec l'accord du Lieutenant Général de Police Lenoir. Ce concours ne concerne que les élèves en pharmacie et a lieu en juillet immédiatement après la fin des cours. Trois matières y figurent : la chimie, la botanique et l'histoire naturelle. Les prix consistent en trois médailles d'or d'une valeur de 100 Livres et à partir de 1784 de trois accessits (cf. Annexe 7 : Les prix d'émulation).

Parallèlement à cet enseignement, un premier inventaire de la bibliothèque de l'ancienne Communauté des Apothicaires est effectué en 1786 par Jean Tassart, prévôt du Collège en 1780 et 1781. On y répertorie alors 477 ouvrages dont *l'Antidotarium Nicolai*, des ouvrages de Galien, une traduction d'ouvrage d'Avicenne, un ouvrage de Mesué... qui faisaient partie du don à l'origine de la création de cette bibliothèque en 1570 (5). D'autre part, à partir de 1780, un petit ouvrage exclusivement professionnel commence à paraître chaque année avec quelques irrégularités. Ce Calendrier à l'usage du Collège est édité à environ 250 à 400 exemplaires. Il change de nom durant l'an X et devient Annuaire. Le présent mémoire tentera d'étudier les volumes qui nous sont parvenus et répertoriés à la BIUS (4).

- **La Révolution : Ecole Gratuite de Pharmacie, Société Libre des Pharmaciens de Paris**

La Révolution française débute en 1789, l'Assemblée constituante est créée le 9 Juillet et la prise de la Bastille le 14 Juillet marque le début d'une période de grands bouleversements politiques, administratifs et culturels. La pharmacie va également être touchée par ces secousses révolutionnaires. En effet l'esprit corporatif est contraire aux nouveaux principes de liberté et le Collège de Pharmacie va devoir faire des concessions aux idées nouvelles en abandonnant ce qui paraît subsister des vieilles jurandes de l'ancien régime. La loi d'Allarde abolissant maîtrises et jurandes est promulguée le 2 mars 1791 (décret d'application le 10 avril 1791). Le Collège de pharmacie est dissous, tout comme celui de médecine et celui de chirurgie. Mais dès le 17 avril, un décret de l'Assemblée Nationale rétablit l'exercice et l'enseignement dans leur état antérieur pour des raisons de Santé Publique, confirmant ainsi le monopole pharmaceutique. Ce sera alors la seule corporation de santé à perdurer pendant les années 1791-1796 (6).

Le 21 septembre 1793, un nouveau calendrier républicain voit le jour, et les années suivantes l'apparition des Ecoles centrales de Santé, rétablit l'enseignement public de médecine. C'est aussi l'adoption d'un nouveau système métrique (18 Germinal an III).

Durant ces années, une interruption de parution du Calendrier a lieu, probablement pour des raisons économiques (1).

Le 30 ventôse an IV (20 mars 1796), le Collège de Pharmacie se transforme en Société Libre des Pharmaciens de Paris, en vertu de l'article 300 de la Constitution qui autorise les citoyens à créer des sociétés libres pour concourir au progrès des sciences, des lettres et des arts. La Société Libre des Pharmaciens de Paris se destine par déclaration commune et individuelle de chacun de ses membres « à concourir plus particulièrement aux progrès des sciences et spécialement de la Chymie, de la Botanique et de l'Histoire Naturelle ». Par ailleurs, l'enseignement est toujours dispensé dans les locaux de la rue de l'Arbalète et le 30 Floréal an IV (22 avril 1796) le Directoire prend l'arrêt suivant (cf. Annexe 3) : « *les citoyens composant le ci-devant Collège de Pharmacie sont maintenus dans la pleine et entière jouissance du Local...où ils continueront de donner des cours publics et gratuits de Chymie, de Pharmacie, de Botanique et d'Histoire Naturelle.* » (Art. I). « *Cet établissement porte alors le nom d'Ecole Gratuite de pharmacie.* » (Art. II). Jean-Nicolas Trusson en devient le Directeur, en même temps que Prévôt de la nouvelle Société Libre. Il est d'ailleurs fort habile en proposant au Directoire l'analyse des vins et autres boissons, ce qui transforme les locaux de la rue de l'Arbalète en Etablissement d'utilité publique et évite ainsi la vente qui frappait alors tous les lieux ayant appartenu à une corporation abolie. L'ancien Collège est donc scindé en deux entités : l'Ecole Gratuite de Pharmacie et La Société Libre des Pharmaciens de Paris mais les locaux et l'administration leur sont communs.

La nouvelle Société Libre regroupe alors les 137 membres de l'ancien Collège, ainsi que toute personne autorisée à exercer la pharmacie à Paris. Mais elle peut également admettre des savants non pharmaciens domiciliés dans la Seine (associés libres) et dans d'autres départements français voire à l'étranger (correspondants). Elle permet un élargissement du rôle scientifique des Maîtres en Pharmacie de Paris, en contact dès lors avec les scientifiques du monde entier. La recherche pharmaceutique et chimique est en pleine expansion (Parmentier, Vauquelin...). La création du Journal de la Société des Pharmaciens de Paris le 15 Prairial an V (5 juin 1797) vient renforcer sa vocation scientifique, Fourcroy en est le rédacteur en chef, aidé de Demachy et Bouillon-Lagrange. L'arrêt du 2 Frimaire an X confirme que la Société Libre des Pharmaciens est bien une société savante à vocation scientifique.

- **Loi de germinal an XI : les écoles nationales**

La loi de du 21 Germinal an XI signée par Bonaparte, alors Premier consul marque une date essentielle dans l'histoire de la Pharmacie et Fourcroy en est à l'origine. Elle supprime définitivement le Collège de Pharmacie qui a survécu sous la Révolution sous le double aspect de la Société Libre des Pharmaciens de Paris et de l'Ecole Gratuite de Pharmacie.

Elle met en place un enseignement national des études de pharmacie avec un examen pratique comme par le passé mais également théorique portant sur les principes de l'Art, la botanique et l'histoire naturelle des drogues simples. Les trois écoles sont situées à Paris, Montpellier et Strasbourg. Cette loi de Germinal confirme également le monopole pharmaceutique en décidant que seuls des pharmaciens diplômés peuvent ouvrir ou exploiter une officine, préparer et vendre des médicaments (Art. XXV). Elle instaure la création d'une police pharmaceutique constituée par des membres des écoles de médecine et de pharmacie assistés d'un commissaire de police. Elle veille au respect de la loi par des visites régulières des officines. Mais aucune sanction pénale n'est prévue en cas d'exercice illégal de la pharmacie. Enfin, le 15 Thermidor an XI, la Société Libre des Pharmaciens de Paris prend le nom de Société de Pharmacie de Paris et se consacre uniquement au développement des Sciences.

3.2 Analyse par parties

3.2.1 Eléments de forme

3.2.1.1 Ex-libris et mentions manuscrites

Certains des exemplaires des calendriers étudiés comportent des ex-libris – sous forme de vignettes collées ou de tampons – ou des mentions manuscrites. Il s'agit de marques de propriétaires pour les ex-libris et de descriptions de dons.

Deux types d'étiquettes sont observés :

- une étiquette de M. Pelicier avec son adresse
Paul Jules Pelicier (1838-1903) était un archiviste paléographe, agrégé de l'Université, ancien élève de l'École des Chartes (promotion 1862), archiviste du département de la Marne; il reçut la seconde médaille du concours des antiquités nationales, décernée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il est l'auteur d'études sur des documents du bas Moyen-Age et de plusieurs travaux sur les fonds documentaires de la Marne (7) ;
- une étiquette du docteur François Moutier
Le Docteur François Moutier (1881-1961), à la fois médecin et poète, a étudié notamment l'Aphasie de Broca. Il fut un gastro-entérologue réputé, et un bibliophile averti et passionné (source : éloge prononcé par M. André Cornet le 23/04/1983 à la SFHM, disponible sur <http://www.biusante.parisdescartes.fr/sfhm/hsm/HSMx1983x017x002/HSMx1983x017x002x0171.pdf>).

L'exemplaire de 1786 comporte un cachet imprimé à l'encre noire en haut de la page précédant la page de titre. Une tache apparaît sous ledit tampon, sans qu'on puisse déterminer sa nature exacte (diffusion d'un composant de l'encre ?). Cette même page est découpée, vraisemblablement pour supprimer un texte dont on aperçoit des traces sur les bords de la découpe. Le cachet semble figurer un monogramme sans qu'il soit possible de l'identifier formellement (figure 4)

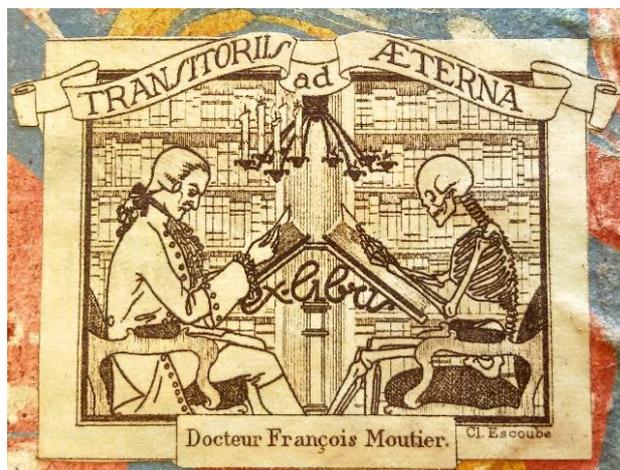
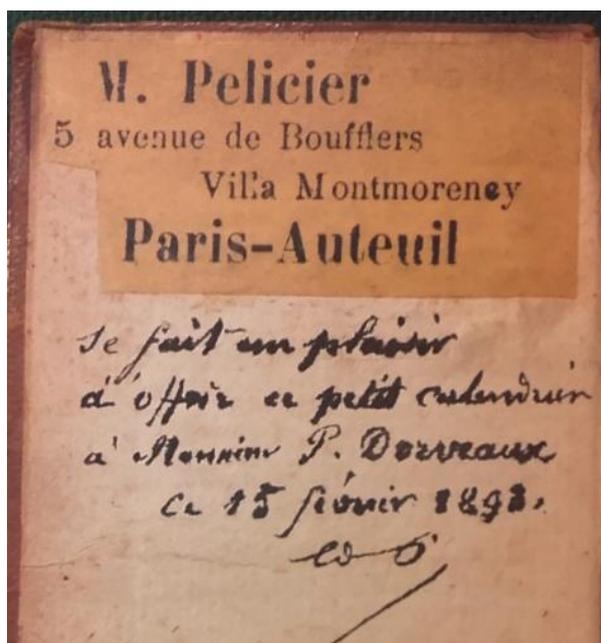


Figure 3 : Etiquettes ex-libris observées dans les calendriers, BIU Santé René Descartes

A gauche l'étiquette de P.J. Pelicier avec sa dédicace au professeur Dorveaux. Son ex-libris ne mentionne que son adresse.

A droite l'ex-libris du docteur F. Moutier. La gravure est de Cl. Estoube et la devise "*transitorii ad aeterna*" peut se traduire par "transition vers l'éternité", symbolisée par le lecteur actuel et le transi lisant face à face

Les mentions manuscrites notent les dons de ces calendriers à la bibliothèque de l'école de pharmacie, voire directement à son responsable. C'est le cas du don de M. Pelicier qui est adressé à M. Paul Dorveaux (1851-1938). Ce dernier, médecin et historien de la Pharmacie, fut bibliothécaire en chef de l'École supérieure de pharmacie de Paris et cofondateur de la Société d'histoire de la Pharmacie (8).

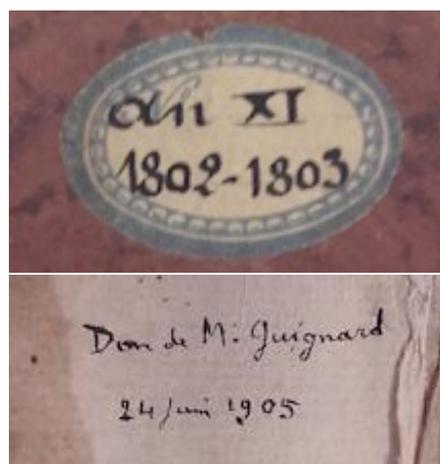


Figure 4 : Monogramme de 1786, étiquette de couverture et dédicace de l'an XI, BIU Santé René Descartes

Un autre donateur, M. Léon Guignard (1852-1928), pharmacien (1877) et docteur es-sciences occupa plusieurs postes : préparateur de botanique et aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle, Professeur à la Faculté des Sciences de Lyon (1884), il fut professeur de Botanique Générale à l'École Supérieure de Pharmacie de Paris (1887), école dont il devint le directeur en

1900. Il fut aussi Président d'Honneur de la Société d'Histoire de la Pharmacie au moment de sa création, en 1913 (9). Il est aussi connu pour avoir découvert la double fécondation chez les végétaux.

Ex-libris et mentions manuscrites sont reportés dans le tableau ci-dessous.

Année	Page de gauche		Page de droite
	Ex-libris et étiquette	Mention manuscrite	Ex-libris et étiquette
1782	Étiquette de M. Pelicier	A l'encre noire : "se fait un plaisir d'offrir ce petit calendrier à Monsieur P. Dorveaux ce 15 février 1892"	
1784	Ex libris du Dr. François Moutier (encre noire)		
1785	Ex libris du Dr. François Moutier (encre noire)		
1786			Tampon rond sur page découpée avant la page de titre
1787		A l'encre rouge : "Donné le 13 mars 1894 à la Bibliothèque de l'École sup. de Pharmacie de Paris par Mme Vve Paul Blondeau"	
1790	Ex libris du Dr. François Moutier (encre rouge)		
1791	Ex libris du Dr. François Moutier (encre bleue)		
1792	Ex libris du Dr. François Moutier (encre bleue)		
An IX 1800-1801			
An X 1801-1802			
An XI 1802-1803		A l'encre noire : "Don de M. Guignard 24 Juin 1905"	

Tableau 3 : Ex-libris et mentions manuscrites relevés dans les calendriers

Il est à noter qu'une étiquette ovale blanche bordée de bleu avec la mention « *an XI 1802-1803* » est apposée sur la couverture de l'exemplaire de l'an XI (voir figure 5).

3.2.1.2 Page de titre

Sur la première page est inscrit le titre : CALENDRIER A L'USAGE DU COLLEGE DE PHARMACIE POUR L'ANNEE A noter que les calendriers postérieurs à l'an IV continuent à utiliser ce titre alors même que le Collège de Pharmacie a été rebaptisé école gratuite de pharmacie.

Pour tous les calendriers jusqu'à 1792, nous trouvons les armes des Apothicaires avec la devise "*in his tribus versantur*" qui rappelle que les pharmaciens sont instruits et compétents dans les trois règnes de la nature (végétal, minéral et animal) symbolisés par un palmier enlacé d'un serpent sur un sol rocheux.



Figure 5 : Vignette figurant en première page des calendriers avant l'an IX, BIU Santé René Descartes

Le dessin figure les 3 règnes – végétal, animal et minéral – à partir desquels sont fabriqués les remèdes. L'apothicaire est réputé "savant dans ces trois règnes". A noter l'utilisation du serpent comme symbole animal qui s'apparente, dans sa représentation lovée autour du tronc du palmier, au caducée du médecin. Rappelons que le serpent est associé à Asclepios/Esculape et que par exemple, c'est sous la forme d'un serpent que la divinité est ramenée d'Epidaure à Rome en 293 av. J.C.

Pour les calendriers An IX, X et XI, figure seulement un palmier, sans devise. Le palmier est le symbole de la victoire, victoire du remède contre la maladie et par son feuillage ramifié, il rappelle la diversité du savoir et des connaissances des Pharmaciens (10).



Figure 6 : Vignette figurant en première page des calendriers à partir de l'an IX, BIU Santé René Descartes

Le dessin tranche avec les symboles du passé et se présente sans la devise des trois règnes.

Enfin, les références d'édition sont portées en bas de page (cf. § 1.2).

3.2.1.3 Table des matières

A partir de l'an IX, la brusque augmentation de la pagination de la nouvelle (cf. § 1.2 au sujet de l'interruption de publication) version du calendrier (77 pages en 1792, 154 pages dans la parution de l'an IX) rend pertinent l'ajout d'un index aux calendriers.

Cette table indexe sans distinction les événements, les règlements, les lieux, les personnes...

3.2.2 Vie du collège et fonctionnement

3.2.2.1 Notice de réunion des prévôts

La notice de réunion des prévôts est un aide-mémoire basé sur les textes du règlement du collège (cf. Annexe 2 et Annexe 4).

Sur les Calendriers à l'usage du Collège de Pharmacie des années 1782-1784-1785-1786-1787-1790-1791 et 1792 est notifié sur une page spéciale la phrase suivante :

*"Les jours où les Prévôts s'assemblent sont marqués d'une *".*

Pour le calendrier de l'An IX les explications seront données dans le chapitre ci-dessous.

Dans les calendriers des ans X et XI, cette notice est totalement absente.

3.2.2.2 Avis aux maîtres en pharmacie

La partie sur les avis aux maîtres en pharmacie évolue au fil des années de publication entre 1782 et l'an IX, où il disparaît.

- **Avis aux Maîtres en Pharmacie (1782-1786) puis Avis aux Membres du Collège de Pharmacie (1787)**

Les Prévôts s'assemblent tous les jeudis non fêtés, depuis trois heures jusqu'à dix de relevée (22h).

L'ouverture des cours sera toujours une séance publique à laquelle tous les membres sont invités de concourir, en communiquant au préalable, quinze jours avant la séance, les Mémoires qu'ils désireraient y lire.

- **Avis aux Membres du Collège de Pharmacie (1790-1792)**

Les Prévôts s'assemblent tous les jeudis non fêtés, depuis trois heures jusqu'à dix de relevée.

Pour recevoir la Capitation et autres affaires ; et lorsque le Jeudi sera fêté, ils s'assembleront le Mercredi ou autre jour non fêté le plus près du Jeudi.

Les cours seront toujours suivis d'une séance publique à laquelle tous les membres sont invités de concourir, en communiquant au préalable, quinze jours avant la séance, les Mémoires qu'ils désireraient lire.

- **Avis aux Membres du Collège de Pharmacie (An IX)**

Les Prévôts s'assemblent régulièrement tous les quintidis de chaque décade, pour recevoir et faire raison à toutes demandes ou obligations qui intéressent l'administration du Collège.

Les membres qui composent le conseil d'Administration se réunissent en Comité une fois par mois (le premier quintidi de chaque mois) conformément à un arrêté pris *ad hoc* pour délibérer sur les objets qui leur sont fournis par les quatre Prévôts.

L'ouverture des cours se fait habituellement dans le courant du mois de Floréal et ils sont constamment suivis d'un concours et d'une Séance publique, à laquelle tous les Membres sont invités à concourir par la lecture de Mémoires dont ils auront fait une pré-lecture au Comité à jour indiqué.

La société libre continue ses travaux et les Rédacteurs de ce Calendrier sont chargés d'insérer par extrait, dans les Calendriers suivants tous les Ouvrages qui pourront contribuer au progrès et à l'accroissement de la science et de l'art du Pharmacien.

Ce Calendrier deviendra nécessairement un recueil de plus en plus intéressant.

3.2.2.3 Avis aux élèves

De 1782 à 1786, pour les almanachs étudiés, l'avis aux élèves est identique :

- Il précise aux futurs pharmaciens par voie d'affiche la date de début et de fin des cours. Chaque année, ceux-ci débutent dans les premiers jours de mai et durent jusqu'à la fête Saint-Louis (25 Août) ;
- Tous les élèves doivent être inscrits dans les 15 premiers jours de cours ;
- Pour cette inscription, l'élève aura à donner à un démonstrateur, son nom, prénom, patrie et qualité. Ces renseignements seront inscrits sur 2 registres ;
- De cet enregistrement, les certificats d'assistance aux cours pourront être délivrés après avoir été toutefois signés des démonstrateurs et visés par un des prévôts qui va y apposer le cachet du collège ;
- Cette inscription est sans frais.

A partir de 1787, il est précisé aux élèves, moyennant une inscription faite en temps et heure que désormais il est possible de faire valider leurs études pour l'ensemble des régions. Les étudiants parisiens ont maintenant la possibilité d'aller exercer leur art en province, et les étudiants provinciaux pourront, eux, être admis à la maîtrise parisienne.

A partir de l'an IX, l'organisation des inscriptions est différente :

- Sur un registre présenté à cet effet, l'élève devra s'inscrire auprès de chaque professeur pour chaque cours ;
- Cette inscription devra se faire pendant les deux premières décades du début des cours, faute de quoi elle ne pourra être validée, ni visée par le prévôt ;
- Pour les élèves de province, voulant se perfectionner dans les laboratoires de Paris, ils devront pour être validés et obtenir le visa du prévôt, s'inscrire un jour de quintidi, afin qu'il soit constaté leur présence à demeure en qualité d'élève "*stagiaire*" chez tel pharmacien et à telle date.

Pour l'an X et l'an XI l'avis aux élèves ne concerne que les provinciaux désirant :

- Soit venir assister aux cours publics et gratuits du collège
- Soit venir se perfectionner dans les laboratoires particuliers des membres du collège.

Les élèves n'obtiendront leurs certificats visés par les prévôts qu'après avoir été inscrits au bureau ; date des stages, nom et adresse des "maîtres" pharmaciens devront être notés.

Il est précisé que les prévôts reçoivent les inscriptions tous les quintidis de chaque décade.

3.2.2.4 Prévôts, députés et démonstrateurs

Cette partie qui présente la liste des membres du collège exerçant des fonctions au sein de l'établissement requiert de présenter rapidement le fonctionnement interne de cette institution. Celui-ci nous est notamment connu par le biais des procès-verbaux des délibérations du Collège de Pharmacie de Paris, qui ont fait l'objet de reproductions dans la revue d'histoire de la pharmacie. Cette série d'articles est d'abord signée par Paul Dorveaux (1^{ère} Série) et est publiée, de 1935 à 1937 (numéros 90 à 100) jusqu'à son décès. Elle est ensuite reprise (2^{ème} Série) à partir de 1971 (numéro

209) par Eugène-Humbert Guitard sous forme d'extraits choisis de ces PV de délibérations jusqu'à l'an X (numéro 264).

Le fonctionnement du Collège de Pharmacie, suite à sa création par le décret royal du 25 avril (enregistrement au parlement le 13 mai) 1777 (cf. § 3.1 et annexe 1), suit le règlement proposé en 1779 et avalisé par lettre patente en 1780 (annexe 2). Il semble avoir été assez peu modifié par la révolution, malgré une réflexion, fin 1790 (PV des séances des 21 et 27 décembre).

Les statuts du collège prévoient plusieurs types de charge :

- **Pour la gestion du collège**

- **Les députés** : il s'agit de membres du collège ayant au moins "*10 ans de réception*" (ce qui peut se comprendre comme ayant été reçus au collège depuis au moins 10 ans). La charge est électorale, une même personne ne pouvant accéder à la députation deux fois de suite. Le mandat est de deux ans. Les députés sont au nombre de 12. Ils sont renouvelés par moitié chaque année. Au moins 4 députés doivent avoir une charge au sein du collège ;
- **Les prévôts** : il s'agit de personnes ayant déjà exercé la charge de député. Ici encore il s'agit d'une charge électorale pour un mandat de deux ans, avec renouvellement des prévôts par moitié chaque année et sans possibilité, pour une même personne, d'accomplir deux mandats de prévôt l'un après l'autre ni de prendre un mandat de député immédiatement après avoir accompli un mandat de prévôt. Les prévôts sont au nombre de 4 dont au moins un doit avoir une charge au collège ;

Prévôts et députés sont élus lors d'une assemblée générale courant juin pour un mandat démarrant au premier juillet. Il est précisé que lors des élections, il est impossible que l'on puisse placer en même temps deux personnes ayant des liens de parenté type père, fils, gendre, frère ou beau-frère parmi les prévôts et parmi les députés.

NB : outre leur charge dans la gestion du collège, les prévôts ont également une fonction de contrôle annuel des officines et laboratoires des maîtres en pharmacies et de leurs veuves le cas échéant.

- **Les prévôts honoraires** : il s'agit d'une charge non électorale réservée aux 4 apothicaires du collège. Cette charge est associée à une voix délibérative lors des assemblées.

Les prévôts sont chargés de "*gérer les affaires [du collège] et de veiller à l'exécution des règlements*". A cet effet, ils convoquent des assemblées ordinaires auxquelles sont conviés les députés et auxquelles les prévôts honoraires peuvent assister suivant leur bon vouloir. Des assemblées sont prévues au moins deux fois par mois pour délibérer sur les affaires courantes (cf. § 3.2.2.1) et complétées par deux assemblées générales par an ayant pour principale fonction de présenter un résumé du travail de gestion réalisé.

En outre les prévôts ont une fonction de trésorier pour le collège puisqu'ils sont chargés et tenus solidairement responsables des recettes et dépenses de l'institution. Ils doivent présenter chaque année un bilan financier.

L'ensemble des décisions du collège sont homologuées ou autorisées par le Lieutenant Général de Police, qui a en outre la charge de provoquer l'assemblée générale au cours de laquelle sont élus les députés et prévôts. A une date inconnue entre fin 1788 et avant juillet 1790, le maire de Paris devient l'autorité de rattachement du collège : c'est lui qui demande la prorogation des mandats de prévôt et

de député le 3 juillet 1790 (PV des décisions du collège), c'est à lui que les prévôts adressent leur démission le 5 avril 1791 et il est mentionné comme assistant à l'élection de 1791 (précis historique du calendrier de 1792).

- **Pour les enseignements**

- **Les démonstrateurs** : il s'agit des chargés de cours "*publics et gratuits de chimie, pharmacie, botanique et histoire naturelle*" dispensés par le collège. La charge est élective, la décision étant prise en assemblée générale. Trois démonstrateurs sont nommés (un par matière) ainsi que trois adjoints destinés à remplacer les démonstrateurs "*en cas de mort, ou de maladie, ou autre empêchement légitime*". Le mandat est de six ans "*au moins*" et est reconductible.

Ces démonstrateurs sont épaulés, à partir de 1795 (PV d'assemblée des 15 et 29 ventôse an III – 5 et 19 mars 1795) par un comité d'instruction ("*Tous les Membres du Collège seront invités par lettres à venir partager les travaux du Comité, dont le but principal sera de s'exercer et s'instruire fraternellement sur le meilleur mode d'enseignement.*"). Ledit comité prend notamment en charge l'organisation des cours dont on peut voir un exemple dans le PV du 17 germinal an IV (6 avril 1796) :

"Le Comité, après avoir délibéré, arrête ce qui suit :

1° Que les cours auroient lieu, et que l'ouverture s'en fera dans les premiers jours de may (vieux style) ;

2° Que les cours de Chimie et d'histoire naturelle ne comporteront que quarante leçons au plus ;

3° Que le cours de chimie sera fait par les citoyens Bailleau, Deyeux, Lagrange et Vauquelin ; celui d'histoire naturelle par les citoyens Demachy, Delaplanche, Morelot et Trusson, et celui de Botanique, par les citoyens Guiart, Buisson et Sagot ;

4° Que les Démonstrateurs se répartiroient entre eux les leçons dont chacun se chargera ;

5° Enfin que l'ouverture des cours de cette année se fera le onze floréal prochain et [qu'ils] seront annoncés par affiches, et que les Prévôts prévieront par écrit les Ministres de l'Intérieur et de la Police générale du jour de l'ouverture. Fait et arrêté le jour et an que dessus.

N. Trusson, Sagot, Demachy, Delaplanche, Buisson, G. Desprez, Bailleau, Morelot, Cheradame, H. Desprez, Porcher, Neret, L. François."

Pour le suivi des mandats des différents postes, les calendriers peuvent être complétés par les procès-verbaux des délibérations du Collège de Pharmacie de Paris mentionnés en début de ce paragraphe. Les calendriers ont en effet parfois un énoncé portant à confusion quant aux mandats des différents acteurs de la vie du collège, puisque notamment ils ne peuvent pas rendre compte des prolongations de mandat. Le précis historique du calendrier (voir § 3.2.2.7) donne rétrospectivement (sur l'année passée) des informations précieuses sur les nominations aux différents postes.

Une certaine souplesse a régi la mise en œuvre des statuts du collège. Par exemple lors de l'élection du 22 juin 1780, Laborie et Baumé, ayant reçu le plus grand nombre de suffrages ont refusé d'occuper le poste de prévôt de sorte que les députés Santerre et Hérissant ont été *de facto* promus au poste de prévôts. De fait, le nombre de députés courant est passé à 10. Pour pallier aux deux postes vacants, le député Bert, normalement sortant, a accepté de prolonger sa députation d'un an tandis que Marin prenait un poste pour deux ans.

L'allongement des mandats se rencontre à plusieurs reprises. Ainsi l'élection de juin 1782 n'a pas lieu et ce sont toujours Hérissant, Santerre, Demachy et Lehoux de Clermont qui signent comme prévôts les PV de délibération fin 1782 et début 1783. On perçoit au demeurant certaines tensions à la tête du collège à cette époque et on note des difficultés à nommer de nouveaux prévôts. En 1783,

lors de l'assemblée du 20 juin, Hérissant et Santerre sont sortants mais Lebel aîné (ensuite orthographié Le Bel) et Chellé refusent de prendre les postes de prévôts. Et dans les personnes ayant reçu moins de suffrages, Taxil accepte le premier poste mais les 4 personnes suivantes refusent le second de sorte qu'on songe à engager temporairement M. Cadet de Vaux pour assurer l'intérim (finalement Le Bel aîné prendra la charge à partir de juillet). Mieux encore : Demachy et Lehoux de Clermont posent leur démission pour "*échapper à une cabale infernale*" qui en veut à leur honneur. Le point vient en fait de ce que le mandat d'Hérissant et Santerre ayant été de 3 ans (1780-1783), la question s'est posée de savoir si Demachy et Lehoux de Clermont devaient également effectuer un mandat allongé de 3 ans, ou un mandat réglementaire de 2 ans. La démission ayant été refusée par le Lieutenant Général de Police, le mandat de Demachy et Lehoux de Clermont est effectivement allongé jusque juillet 1784.

De la même façon, l'élection de 1786 n'a pas lieu. Il s'agit cette fois-ci de la conséquence d'une grave crise dans les finances du collège. Celle-ci apparaît liée en partie à la mauvaise tenue des comptes par d'anciens prévôts (PV du 6 mars 1786 où est notamment évoqué le nom de Demachy – le même qui a proposé sa démission en 1783) et conduit à envisager diverses mesures d'austérité pour le collège (PV du 22 avril 1786) parmi lesquelles la suppression d'un poste de prévôt. La réflexion sur ce point étant hésitante (PVs du 27 avril et du 19 juin) l'élection n'a pas lieu et finalement le premier juillet, le collège propose au Lieutenant Général de Police de proroger le mandat des prévôts et adjoints. Ce point est rapporté dans le précis historique du calendrier de 1787.

L'élection de 1790 n'a pas non plus lieu, "*à cause des circonstances*" précise le calendrier. Les mandats des prévôts en place sont donc prorogés d'un an.

L'année 1791 voit une "fronde" se développer en réaction à un certain "autoritarisme des prévôts". Le PV du 11 mars mentionne ainsi qu'une assemblée générale insurrectionnelle s'est tenue à l'initiative du nommé Guiart auto-proclamé président. A la lecture du PV du 31 mars qui relate le succès de la mission de médiation du juge de paix, laquelle permet de rétablir une bonne intelligence entre les prévôts et les membres du collège, on constate qu'il s'agit encore de problèmes liés aux finances du collège. On devine que suite à la crise de 1786, les prévôts ont dû être beaucoup plus précis dans la tenue de leurs comptes et avoir pratiqué une politique d'austérité sans transparence pour les autres membres du collège, éveillant de fait de nouveaux soupçons de malversation. En fait le PV du 3 mars porte précisément une demande aux prévôts de la part du collège pour qu'ils communiquent diverses informations comptables (actif/passif, perception de droits d'imposition). On devine que la réponse des prévôts n'a pas satisfait certains membres du collège. A l'occasion de la médiation, les prévôts se lavent de tout soupçon en présentant au juge de paix les sommes à disposition dans la caisse du collège et en promettant de présenter les comptes après validation par le comité administratif du collège. Il résulte de cette affaire que les prévôts remettent leur démission le 5 avril. Les prévôts sont donc remplacés en totalité en 1791.

A noter que des mentions d'examen de comptes présentés par les prévôts apparaissent dans les PV des délibérations du collège suite à cet épisode. Par exemple les PV du 31 Août 1793 et celui du 23 septembre 1793 concernent le quitus donné aux prévôts respectivement pour les comptes des exercices 1791-1792 puis 1792-1793. Le 2 thermidor an III (20 juillet 1795) on procède à l'examen des comptes 1793-1794...

De même, en cas de disparition d'une personne occupant un poste décrit ci-dessus, une élection anticipée a pu être mise en place. C'est le cas par exemple, le 21 février 1782 pour le remplacement de Parmentier au poste de démonstrateur adjoint en histoire naturelle suite à la démission de ce dernier.

Suite à la révolution et à la constitution en société libre (cf. § 3.1), un nouveau règlement voit le jour le 16 thermidor an IV (3 août 1796) qui est reproduit en Annexe 4. En substance, il reconduit l'organisation de 1780.

- **Pour la gestion du collège**

- **Les députés** : ils sont toujours au nombre de 12 mais sont à présent constitués dans un corps nommé « le conseil ». Les calendriers du collège les désignent sous le terme de députés du conseil. Il n'y a pas d'autre condition à remplir pour siéger au conseil que d'être membre de la société (condition qui s'acquiert par cooptation de 4 membres de la société et validation par le conseil) ;
- **Le directeur, le secrétaire et leurs 2 adjoints** : il s'agit de l'équivalent des prévôts du précédent règlement. On parle à nouveau de "prevôts" à compter de fin 1800, à la fois dans les PV d'assemblée de la société libre et dans les calendriers qui commencent à paraître.

Comme précédemment, les charges sont électives pour des mandats de 2 ans mais de fructidor à fructidor (à cheval sur août et septembre). Dans les faits, les mandats courent plutôt de début vendémiaire à début vendémiaire (fin septembre) voire ne seront renouvelés que fin brumaire (élection de l'an IX le 29 brumaire soit le 20 novembre 1800). Ils seront parfois reconduits/rallongés.

La répartition des tâches est plus diffuse que précédemment, les prévôts agissant comme membres du conseil en plus des 12 députés. Le conseil lui-même est tenu de gérer les affaires de la société libre et de l'école de pharmacie, tout en entretenant bâtiments et jardins. La charge de trésorier est élective et confiée à un membre du conseil.

- **Pour les enseignements**

- **Les professeurs et adjoints** : il s'agit des chargés des "*cours publics et gratuits dans l'Ecole de Pharmacie ; savoir un de Chimie, un de Pharmacie, un troisième d'Histoire naturelle et un quatrième de Botanique*". La charge est élective, la décision étant prise en assemblée générale. Deux démonstrateurs et un adjoint sont nommés par matière. Le mandat est de six ans et est reconductible.

- **Prévôts**

	<i>1781</i>	1782	<i>1783</i>	1784	<i>1785</i>	1786	<i>1787</i>	1788	<i>1789</i>	1790	<i>1791</i>	1792	<i>1793</i>	1794	<i>1795</i>	1796
Hérissant			(1)													
Santerre																
Demachy																
Lehoulx de clermont																
Le Bel l'ainé																
Taxil																
Folloppe																
Brun																
Bataille																
Solomé																
Chalard																
François																
Chedarame																
Pourrat																
Cheminard																
Becqueret																
Tancoigne																
Guiart																
Desprez																
Constanty																
Trusseau																
Bailleau																
Buisson																(3)
Macoffe																(3)

Notes : (1) les mandats sont du premier juillet au premier juillet. (2) Tancoigne est nommé par intérim le temps que l'un des deux nouveaux prévôts termine sa députation. (3) le mandat passe du premier vendémiaire au premier vendémiaire. Pour Buisson et Macoffe par exemple le mandat est du 23 septembre 1795 au 22 septembre 1796.

Tableau 4 : Prévôts de 1782 à 1796

Les années pour lesquelles les calendriers sont disponibles sont notées en gras en tête de colonne. Les autres sont en italique.

	<i>1796</i>	<i>1797</i>	<i>1798</i>	1799	1800	1801	1802	1803	<i>1804</i>
Trusson	D								
Delagrangé	S								
Cheradame	AD		D					?	?
Morelot	AS								
Tancoigne		AD							
Moringlane		AS	S						
Josse			AD						
Nachet			AS	?	?	(2)			
Auprêtre				(1)	AD				
Sureau				(2)	AS				
Guiart père				(1)	AD			(3)	
Trusson								(3)	
Bouillon Lagrange								?	?
Parmentier									
Pia 1 ^{er}									

Notes : (1) Guiart père est élu le 22 brumaire an VIII (13 novembre 1899) en remplacement de Auprêtre, démissionnaire. (2) Il n'est pas mentionné explicitement que Sureau démissionne mais c'est Nachet qui signe comme secrétaire en fin d'assemblée fin 1800. (3) La fin de mandat est fixée au 3 thermidor an X (22 juillet 1802).

Tableau 5 : Prévôts de 1796 à l'an XI

Les années pour lesquelles les calendriers sont disponibles sont notées en gras en tête de colonne. Les autres sont en italique. Les titres sont donnés comme suit : D=directeur, AD=adjoint au directeur, S=secrétaire, AS=adjoint au secrétaire. Ils disparaissent en 1800

Concernant la période pré-révolutionnaire, les noms de prévôts honoraires et perpétuels sont indiqués dans les calendriers (jusqu'à 1787 on précise qu'ils le sont en qualité de premiers apothicaires du corps de sa majesté) :

- Martin : 1782 – 1786
- Jamart : 1782 – 1787
- Forgeot : 1782 – 1787
- Brongniart : 1782 – 1790
- Gallien : 1787 – 1790
- Vassal : 1790

• Députés

	1781	1782	1783	1784	1785	1786
Demachy						
Mitouard						
Delom						
Chellé						
Liege						
Buisson						
Marin						
Lebel aîné						
Taxil						
Goupil						
Cadet de Vaux						
Cheminard						
Legent						
Brun						
Bayen						
Solomé						
Folloppe						
Becqueret						
Laborie						
Charlard						
Lapierre						
Guiard						
Parmentier						
Dufour						
Charras						
Delom						

	1785	1786	1787	1788	1789	1790	1791
Lapierre							
Guiard							
Parmentier							
Dufour							
Charras							
Delom							
Deyeux							
François							
Legent							
Cozette							
Costel							
Chalard							
Bayen				?	?		
Cheradame ?							
Cadet de Vaux ?							
Solomé ?							
Pourrat ?							
Bacosse ?							
?							
Becqueret							
Claye							
La Boetie							
Paris							
Brun							
Delaplanche							
Guill. Desprez							
Tancoigne							
Constanty							



Chimie	Mitouard										
	Déyeux								H	H	H
					Baumé						
						Delunel					
									Vauquelin P	H	H
									Bouillon-Lagrange P	P	P
									Nachet P	P	P
Histoire Naturelle puis Histoire Naturelle Pharmaceutique à partir de l'an IX											
	Parmentier										
	Demachy								P	H	H
		Delaplanche									
									Morelot P	P	P
									Martin jeune A		
Botanique											
	Buisson										
	Marin										
					Guiart père				P	H	H
									Sagot P	P	P
								Guiart fils A	P	P	

Notes : (1) les titres sont donnés à partir de ce calendrier H = honoraire ; P = professeur ; A = Adjoint

Tableau 7 : Démonstrateurs et Professeurs mentionnés dans les calendriers étudiés

3.2.2.5 Conseil et officiers du collège

Sont également mentionnés dans les calendriers les personnels attachés à l'institution mais sans rôle ni de direction, ni d'enseignement : jardinier, concierge, notaire, imprimeur, avocat...

	1782	1784	1785	1786	1787	1790	1791	1792
Avocats au parlement	Babille	x	x	x	x	x		
	Gauthier	x	x	x	x	x	x	x
	Thorel	x	x	x	Gicquel	x	x	x
Avocats en Conseils	Membre	x	x	Boudeau	Baudot	Lavaut	x	x
Procureur au Parlement	Sohier	x	x	x	x	x	x	x
Procureur au Châtelet	Magny	x	x	x	Jacquinot	x	x	x
Au ci-devant Chatelet								Gueulette
Commissaire au Chatelet	Bourgeois	x	x	Gillet	x	Gueulette	x	
Huissier à Verge	Richard	x	x	x				
Huissier à cheval					Richard	x	x	x
Expert-architecte	Jacob	x	x	x		Mangin	x	x
Notaire			Gilbert de Lisle	x	x	x	x	
Imprimeur	Simon	Simon et Nyon	x	x	x	Nyon	x	x
Concierge et Jardinier	Vve Descement	x	x					
	Descement fils	x	x	x	x	x	x	x
Garçon de Bureau	Galois	x	x	x	x	x	x	x

	An IX	An X	An XI
Homme de Loi	Jacquinot	x	x
Commissaire de police	Bessarat	x	
Expert- Architecte	Mangin	x	x
Imprimeur	Quillau	x	x
Relieur	Samsin	x	
Jardinier et Concierge	Puyathier	x	x

Tableau 8 : Conseillers et Officiers mentionnés dans les calendriers étudiés

3.2.2.6 Mode de réception

La période allant de 1781 à l'an XI de l'ère républicaine sur laquelle porte notre étude de calendriers constitue une période transitoire, en matière de réception des pharmaciens. En France, l'héritage des communautés d'apothicaires est encore bien présent, et il existe une grande diversité des modes de réception. On retrouve des réceptions organisées par les jurys de province, des maîtrises de pharmaciens militaires, ou des réceptions organisées par les Collèges de Pharmacie. Comme le dit Chaptal en l'an X, *"le Collège de Pharmacie de Paris, seul resté debout au milieu des ruines, seul ayant conservé ses formes, son organisation et ses Professeurs"* continue à enregistrer des réceptions (11).

Le calendrier de l'an IX consacre un chapitre entier au mode de réception, d'autant plus intéressant qu'il constitue un témoignage du mode de réception en vigueur juste avant la loi de germinal an XI qui, entre autres, viendra unifier l'enseignement et le mode de réception des pharmaciens sur tout le territoire Français.

Après avoir étudié certaines des raisons qui aboutiront à la réforme de la réception des pharmaciens en France, nous nous attarderons sur certains aspects des examens avant de retranscrire le chapitre "mode de réception" de l'an IX.

3.2.2.6.1 La nécessité d'une réforme

La réception des pharmaciens telle qu'elle existait a été remise en cause ; même Fourcroy trouvait les examens laxistes et portait un jugement sévère sur leur organisation.

De nombreuses critiques sont exposées en l'an XI dans le projet de loi, présenté au corps législatif, de la future loi de germinal (12).

Il y est dit que l'esprit communautaire de l'école de pharmacie, tout droit issue du Collège pouvait entraîner *"à coup sûr, une diminution de la sévérité des exercices et des examens nécessaires aux réceptions"* avec l'interrogation suivante : *"Quelle influence ce privilège, par lequel tous les pharmaciens de Paris, en se réunissant pour s'occuper des intérêts d'une communauté qui n'existe plus, conserveraient le droit d'interroger un aspirant, pourrait-il avoir sur la garantie de l'enseignement et de la réception ? ... les examens étaient bien plus superficiels et bien plus légers, en raison de la multiplicité même des examinateurs et de la brièveté de leurs interrogations, qu'ils ne le seront désormais"*.

Pour étoffer ces remarques, il est dit ensuite, dans le discours présentant le projet de loi, qu'on nota une augmentation du nombre de récipiendaires cette année-là, les élèves redoutant des examens plus sévères. On peut en effet constater sur l'article de M. Dillemann (11) qu'on passa de 6 réceptions en 1802 à 21 en 1803 ; on compta encore 7 réceptions le 28 germinal an XI, par le collège, le Préfet de Police admettant que "le Collège de pharmacie pouvait continuer les réceptions de ceux qui avaient déjà subi des actes".

C'est ici que nous donnerons le tableau de Dillemann et Michel sur le nombre de pharmaciens reçus par le Collège des Pharmaciens de 1791 à 1803 : il y eut 105 réceptions de pharmaciens entre 1791 et 1803.

Annés	1791	1792	1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	1800	1801	1802	1803	
Paris	2	2	0	1	9	7	11	4	16	14	12	6	21	
Province	11													

Tableau 9 : Réceptions mentionnées par Dillemann et Michel

Notons que pour l'année 1791, qui vit le décret du Baron d'Allarde et son annulation par celui d'Eustache Livré, on enregistrera seulement 2 réceptions, au Collège de Pharmacie de Paris, "sous les anciennes formes" :

- Louis Dominique Guiart, le 17 mai 1791
- Jean Sillans, le 20 août 1791.

La réforme était sans doute également liée à la question épineuse des frais et faux frais.

Même si les frais de réception ne sont pas du tout abordés dans le chapitre du calendrier de l'an IX, on sait que, si les cours de pharmacie étaient dispensés gratuitement, la réception en elle-même ne l'était pas. Les lettres patentes de 1780 précisent en effet des frais exorbitants dans son article 20 : *"Les droits et frais de réception des aspirants à la maîtrise en pharmacie, seront et demeureront fixés à la somme de trois mille quatre cents livres. Et ceux des maîtres en pharmacie de province, à la somme de huit cents livres."*

Avec la répartition suivante :

- Pour la réception d'un maître en Pharmacie
 - *Droits du roi, qui seront versés aux parties casuelles, cinq cent livres*
 - *Droits du collège, pour les frais de bureau et entretien du Jardin des Plantes, du laboratoire, du cabinet d'histoire naturelle, et de la bibliothèque, mille livres.*
 - *Aux quatre prévôts en exercice du collège, à raison de quatre-vingt-treize livres chacun.*
 - *Aux maîtres mandés alternativement, à chacun des examens, savoir : pour les onze examinateurs tirés au sort, à raison de huit livres chacun.*
 - *Aux autres maîtres, à quatre livres chacun ;*
 - *pour le premier examen,*
 - *pour le second examen idem*
 - *pour le troisième examen. Idem*
 - *A tous les maîtres qui assisteront à la réception, à quatre livres chacun.*
 - *Aux serviteurs du collège soixante-quatorze livres.*
- Pour la réception des maîtres de province
 - *Droits du roi, deux cents livres*
 - *Droits du collège, idem.*
 - *Aux quatre prévôts du collège, à trente-six livres chacun.*
 - *Aux douze députés du collège, à douze livres chacun.*
 - *Aux serviteurs du collège, Vingt-quatre livres.*
 - *Faux frais, seize livres.*

Le tout sans préjudice des honoraires et droits de présence appartenant au doyen et aux deux professeurs en pharmacie de la faculté de Paris.

Sans compter les faux frais de rigueur pendant l'ancien régime.

3.2.2.6.2 La Loi de germinal an XI (11 avril 1803) "contenant organisation des Ecoles de pharmacie et sur la police de la pharmacie"

Ce texte marque une date essentielle dans l'histoire du droit pharmaceutique. Il constitue à la fois la première loi consacrée à l'ensemble des problèmes pharmaceutiques et le premier texte organisant l'enseignement de la pharmacie au niveau national.

La loi de germinal fut principalement élaborée et défendue par Fourcroy. Son objet essentiel, comme l'indique son intitulé, concernait la formation des pharmaciens.

Elle s'inspire de la déclaration royale de 1777, tout en l'adaptant aux mœurs post-révolutionnaires et aux besoins de la société : le Consulat confie à l'état, le monopole de l'enseignement de la pharmacie, en créant 6 écoles dont celles de Paris, Montpellier et Strasbourg et en réglementant la formation et la réception des pharmaciens.

La Loi du 21 germinal an XI comprend 4 titres et 38 articles :

- le titre I, de l'article 1 à l'article 6, est relatif à l'organisation des écoles de pharmacie ;
- le titre II, de l'article 7 à l'article 11, est relatif aux élèves en pharmacie et à leur discipline ;
- Le titre III, de l'article 12 à l'article 21, est relatif au mode et aux frais des réceptions en pharmacie (cf. annexe 6)
- le titre IV, de l'article 22 à l'article 38 est relatif à la Police de la pharmacie.

Parmi les nouveautés de la loi de germinal an XI, nous voyons que les cours sont désormais payants mais que les frais des réceptions sont plus raisonnables et fixés par la loi à 900 Francs pour les écoles en pharmacie, ce qui correspondait à 3150 euros de 2015 (13).

3.2.2.6.3 Les examens proprement dits

Les examens présentés dans le chapitre consacré au mode de réception du calendrier an IX sont au nombre de quatre. Le premier examen sera décrit comme un examen se rapportant à la Pharmacie, à la Physique et à la Chimie et le deuxième aura pour objet l'Histoire Naturelle, de Matière Médicale et de Botanique.

Nous nous intéresserons particulièrement aux troisième et quatrième examens.

Ces examens font partie de l'épreuve finale, que l'on retrouve rassemblés dans "*le troisième examen de pratique*" tel qu'il est décrit en 1780 dans les lettres patentes (cf. annexe 2). Dans le troisième examen que l'on pourrait qualifier de "phase préparatoire", l'aspirant expose ses matières premières et ses méthodes tout en commentant ses choix.

Il s'agit de préparer des formules galéniques ou chimiques du Codex Parisien, ce que l'aspirant effectue dans la partie purement pratique de l'épreuve, qui est appelée quatrième examen dans le calendrier.

Ces préparations du quatrième examen sont présentées sur un document imprimé : une synthèse ou spécimen.

A Paris, à cette époque, la synthèse est obligatoire, mais il ne s'agit que d'un énoncé des monographies des préparations de l'examen, reprenant mot pour mot celles du "*Codex Medicamentarius seu Pharmacopoea Parisiensis*" de 1758, qui restera en vigueur jusqu'à la première Pharmacopée nationale de 1818.

(A contrario, à Montpellier une thèse imprimée obligatoire traitait d'un sujet particulier en liaison avec les neuf opérations de l'examen pratique) (14).

Le calendrier de l'an IX utilise ici le terme de "spécimen" ; on parle aussi de carte (plutôt XVIIIe siècle), ou de carte imprimée. M. Hossard, dans la Revue d'Histoire de la Pharmacie de 1985, nous rapporte qu'il s'agissait le plus souvent de grands documents imprimés (540 X 425) ce que nous illustrerons par le spécimen de M. de Rouen de 1802.

<i>E galenicis</i>	<i>E chymicis</i>
<i>Syrupus de symphyto</i>	<i>Tartarus emeticus</i>
<i>Syrupus è stoechade</i>	<i>Butyrum antimonii</i>
<i>Hiera picra</i>	<i>Tinctura metallorum sive liliū paracelsi</i>
<i>Pulvis cornachini, sive de tribus</i>	<i>Lapis infernalis</i>
<i>Unguentum de styrace</i>	<i>Spiritus salis ammoniaci cum calce</i>
<i>Emplastrum de cicuta</i>	<i>Turpethum minerale</i>
	<i>Quinta essentia absinthii</i>

Tableau 10 : Préparations mentionnées dans la synthèse de Regnault

Nous terminerons par un point particulier, le choix du jury.

Avant qu'il ne soit réduit par la loi de Germinal pour les raisons évoquées ci-dessus, le jury se composait de dix-huit membres : trois médecins, quatre prévôts et onze examinateurs. Notons qu'il n'est pas fait mention dans le calendrier de l'an IX des six démonstrateurs parmi les onze examinateurs tirés au sort, prévus par les lettres patentes de 1780. Par ailleurs le calendrier précise que tous les pharmaciens sont convoqués lors de la réception d'un candidat. Le choix des examinateurs et le vote par colonne est explicité dans le calendrier de l'an XI.

La compagnie des Membres en Pharmacie est divisée en trois colonnes. Un chiffre de colonne (1, 2 ou 3) est attribué à chacun des membres dès l'obtention du diplôme. Ce chiffre est donc fixe et figure sur la liste chronologique des membres du Collège au même titre que le nom ou l'adresse du pharmacien. Et il se trouve qu'il y a quatre examens lors de la réception des pharmaciens.

Un numéro de colonne est désigné pour chacun des trois premiers examens, chaque tiers des membres du collège (une colonne) jugera donc l'un des trois examens.

Pour les trois premiers examens, un tirage au sort dans chacune des trois colonnes fournit les 11 examinateurs pour chacun des examens qui eux seuls, poseront des questions au candidat, en compagnie des trois médecins et des quatre prévôts, et l'ensemble de la colonne pourra voter ;

Pour le quatrième examen, celui de pratique, les examinateurs peuvent être désignés parmi l'ensemble de la compagnie, sans distinction de colonnes, et chacun des membres du Collège pourra voter.

Ce système de "colonne de tour" permet donc à la compagnie entière de participer à la réception du candidat, et ainsi d'éviter cooptation ou partialité. "*Assurément ce mode de réception n'est pas suspect*" est-il dit dans le calendrier de l'an IX. Les lettres patentes fixent même les frais pour chaque examen, comme nous l'avons vu plus haut, à savoir huit livres pour les examinateurs, et quatre livres pour les autres membres. Le calendrier de l'an IX parle quant à lui d'un "*droit honoraire de présence*" pour chacune des trois colonnes.

Autant dans les lettres patentes que dans la loi de Germinal, l'aspirant ne pourra être reçu maître, que lorsqu'il aura, à chaque examen, réuni les deux tiers des voix des examinateurs, qui seront données par voie du scrutin. Il n'en est pas fait mention dans le calendrier de l'an IX.

Passons maintenant à la lecture de chapitre consacré au mode de réception tel qu'il est décrit dans le calendrier de l'an IX.

3.2.2.6.4 Le mode de réception, calendrier de l'an IX

- **Les premières formalités des candidats**

Les candidats qui se proposent d'obtenir un titre légal de Pharmacie, à Paris ou pour les autres départements de la République, doivent être munis de diverses pièces nécessaires à présenter au bureau, avant d'être admis à subir les examens.

Pour Paris, il faut :

- un certificat de bonne vie et mœurs signé de quatre citoyens connus et estimés, dont deux Pharmaciens ;
- présenter des certificats en qualité d'élève chez les maîtres de l'art, qui constatent au moins huit ans de travail dans les laboratoires de Pharmacie, savoir, quatre ans de rigueur à Paris et quatre ans hors de Paris ;
- un extrait de naissance qui justifie de la majorité de l'aspirant.

- **L'immatriculation**

Les premières formalités remplies, le Bureau procède à l'immatriculation de l'aspirant par un procès-verbal consigné sur les registres du Collège avec toutes les pièces et certificats qui lui ont été présentés.

L'aspirant s'engage à ne pas cumuler l'exercice de la Pharmacie avec la profession d'épicerie. Le bureau donne un conducteur pour assister à chacun de ses examens, afin de l'encourager et le fortifier dans ses réponses. C'est encore le Bureau qui fixe le jour et l'heure de chaque examen.

- **Description des examens**

Les examens sont tous publics et sont au nombre de quatre.

Tous les membres du Collège sont convoqués et ont le droit de voter pour ou contre ; cependant, ils n'ont pas tous droit au tirage pour être Examineurs.

La Compagnie est divisée par tiers, de sorte que chaque tiers a le droit exclusif d'examiner le candidat. Comme les trois premiers examens sont théoriques ou de démonstrations purement historiques, il s'ensuit qu'un candidat est réellement examiné par toute la compagnie, puisque chaque tiers, ou colonne, se succède, et que les trois colonnes sont en nombre égal avec celui des trois examens. Le quatrième examen prend le nom "*d'acte pratique*" et toute la Compagnie a le droit d'examen et de vote.

- **Contenu des examens**

Les deux premiers examens exigent de la part du candidat, des connaissances d'une grande étendue dans les sciences physiques et chimiques.

1. Le premier examen

Le premier se rapporte à la Pharmacie, à la Physique et à la Chimie. Le candidat doit dans ses réponses aux questions proposées, offrir le tableau des divers modes de préparations, donner la définition du nom et de l'opération confectionnée. Il développe ensuite toute la théorie physique et chimique que la question comporte. On concevra l'importance de pareils examens, quand on remarquera que pour chacun d'eux, un candidat est obligé de répondre successivement aux 18 examinateurs et que le nombre de questions est arbitraire.

Dans ces dix-huit examinateurs, on compte trois médecins, les quatre prévôts qui composent le bureau. Le tirage au sort fournit ensuite onze examinateurs tirés au sort, dans les Membres qui composent la colonne de tour.

"Assurément, ce mode de réception n'est pas suspect. Mais poursuivons."

2. Le deuxième examen

Le deuxième examen a pour objet l'Histoire Naturelle, plus spécialement comprise sous le nom de Matière Médicale et plus particulièrement la botanique. A cette occasion, le candidat développera des connaissances infiniment curieuses, savantes et utiles tant aux arts pharmaceutiques et chimiques, qu'aux autres arts qui en dérivent.

3. Le troisième examen

Dans le troisième examen, le candidat présente au Public et à ses examinateurs, la dispensation des diverses substances qui entrent dans la composition de 12 opérations, tant galéniques que chimiques. Dans cet acte vraiment curieux, l'aspirant montre qu'il sait choisir et préparer ses matières pour les rendre plus propres à être opérées ; il en fait l'Histoire Naturelle ; il en indique l'origine, la croissance, les diverses élaborations de la Nature et enfin il indique les procédés à l'aide desquels il parviendra à les mêler ou les combiner, de façon à en faire de véritables opérés.

4. Le quatrième acte, purement pratique

Pour le quatrième acte, purement de pratique, le candidat n'a plus rien à dire, mais il soumet à l'examen du grand Jury composé de trois médecins et des pharmaciens réunis en Assemblée Générale, les compositions qu'il a faites dans le Laboratoire même du Collège. Ce spécimen offre le complément de la science et de l'art qu'il s'est proposé de professer publiquement et légalement.

- **Admission**

Les Médecins et le Collège de Pharmacie annoncent au candidat, par l'organe du Prévôt qui remplit les fonctions de Président, qu'il est admis au rang des Membres du Collège.

- **Légalité**

La légalité de l'admission du candidat est confirmée par le Préfet de Police entre les mains duquel il prête serment de fidélité et de probité dans l'exercice de son art.

Pour cela, il lui reste certaines démarches à faire : le nouveau reçu par le Collège est muni du procès-verbal de la séance dans laquelle il a été admis comme Membre du Collège et fort de cette pièce, il fait une pétition sur papier timbré, par laquelle il demande jour (rendez-vous) au préfet de Police pour son serment. Le candidat envoie le procès-verbal et la pétition au Chef de la sixième Division de la Préfecture et le Préfet lui donne jour pour sa prestation de serment. Cette dernière formalité remplie, il lui est délivré un Diplôme et son nom est consigné sur le registre de la Police à la suite du Tableau des Membres du Collège de Pharmacie

En note, il est indiqué que les Pharmaciens qui se présentent au Collège de Pharmacie de Paris pour y obtenir un titre légal sont soumis au même mode de réception, qu'il soit de Paris ou d'autres départements de la République.

3.2.2.7 Précis historique

Le précis historique est un rappel des événements de la vie du Collège de Pharmacie sur l'année passée. Il mentionne des événements que l'on retrouve souvent cités dans les PV des assemblées générales du Collège (cf. § 3.2.2.4). Il apparaît pour la dernière fois dans le calendrier de l'an X, la partie "mémoires" étant reprise dans une nouvelle rubrique intitulée "*Rapport des travaux de la société de pharmacie*" dans le calendrier de l'an XI (cf. § 3.2.6.1).

3.2.2.7.1 Calendrier de 1782

En 1781 le Collège de Pharmacie n'est pas encore parvenu à l'enregistrement de ses statuts. Le discours d'apparat habituel pour l'ouverture des cours publics a semblé être superflu et a été remplacé par une séance publique, dans laquelle tous les membres du Collège seraient bienvenus à faire part au public leurs observations et leurs découvertes.

Dans le même temps M. Cadet de Vaux parla d'émulation à exciter dans le cœur des élèves. M. Lenoir, magistrat, annonça alors aux Prévôts qu'il donnerait des fonds pour distribuer trois médailles aux trois élèves les plus méritants en Chimie, Histoire Naturelle et en Botanique.

La Séance publique a eu lieu le Lundi 21 mai.

Un des Démonstrateurs a rendu compte des travaux utiles que le Collège et quelques-uns de ses membres avaient entrepris soit par ordre du gouvernement soit uniquement par empressement de leurs Concitoyens.

Les mémoires ont été lus par MM Deyeux, Parmentier, Baumé, la Planche, Coitel et Buisson. D'autres moins connus n'ont pas eu le temps de participer. On avait l'espérance qu'à la séance de 1782 on aurait la satisfaction de les entendre. Un éloge aux deux frères Rouelle pour leur travail en chimie termina cette séance.

Les leçons ont commencé le lendemain et ont été suivies avec assiduité par des élèves de tous les genres et même des Amateurs. Les Démonstrateurs ont pris soin de rendre leurs leçons encore plus intéressantes. Ils ont ajouté à leurs enseignements ordinaires ce que la théorie des airs, la découverte de l'influence de l'acide phosphorique sur les opérations de la nature et sur les faits chimiques ont présenté de nouveau ou d'intéressant.

Les cours finis, le concours fut indiqué pour le 30 août à neuf heures précises du matin (en marge, est annoté en rouge 1781). Six élèves se présentèrent et le Magistrat de Police est arrivé à quatre heures pour distribuer les médailles. Il fonda sur le champ un quatrième prix. Ces quatre médailles furent adjugées à Cadoret de la Rochelle, Gaudefroy du diocèse d'Amiens, Laplanche de Paris et Gosse de Genève.

Un autre événement a donné occasion à une cérémonie, peu fastueuse à la vérité mais décente et modeste : la naissance du Dauphin. Il était dans le cœur des Pharmaciens d'être des premiers à rendre grâce de cet événement au Souverain Dispensateur d'un bien si attendu. Le Collège a fait chanter une messe solennelle et le *Te Deum* dans l'église paroissiale de Saint Médard. M. Lenoir accompagné de M. le procureur de Roi est venu partager la joie du Collège.

L'élection annuelle des prévôts et Députés s'est faite en présence du Magistrat de Police. MM. Demachy et Lehoux de Clermont ont été choisis pour remplir les deux places que laissaient vacantes la retraite de MM. Taffard et Charlard ; et MM. Cheminard, Lebel fils aîné, Taxil, Lejent, Goupil et Cadet de Vaux en qualité de députés au lieu des six dont la mission finissait au mois de Juillet.

3.2.2.7.2 Calendrier de 1784

Le précis historique de 1784 précise qu'il n'y a pas eu d'élection de prévôts ni de députés en 1783 et que celle-ci s'est faite cette année en présence de Monsieur Lenoir, suivant l'usage.

Monsieur Herrisant et Monsieur Santerre, sortants, ont été remplacés par Messieurs Lebel l'aîné et Monsieur Taxil.

Messieurs Laborie, Becqueret, Follope, Solome, Brun et Bayen ont pris place au comité, à la place des plus anciens qui se retiraient.

Il est rappelé :

- que les cours ont comme d'habitude, débuté dans les premiers jours de mai et se sont terminés vers le milieu d'Août ;
- que le concours aux Cinq prix (1 de chimie ; 2 d'histoire naturelle et 2 de botanique) où se sont présentés 9 élèves, a eu lieu publiquement le 25 Août, et que la distribution des prix (remise de médailles) s'est faite le 4 septembre en présence de Monsieur Lenoir et de Monsieur le Procureur du Roi.

Lors de cette même séance ont été présentés plusieurs mémoires :

- Monsieur Bayen a lu un mémoire sur la fabrication du sel d'acetofella préparé par les paysans voisins de la Forêt-Noire, sel préparé en grande quantité à partir de l'oseille ou acetofelle (préparation de la crème de Tartre) ;
- Monsieur de Lunel a lu un court mémoire sur la distillation du vinaigre ;
- Monsieur Parmentier a donné des renseignements sur la patate et la pomme de terre ;
- Monsieur Delaplanche a lu un mémoire sur l'éther marin obtenu par un procédé plus simple et moins onéreux que les prédécesseurs ;
- Monsieur Buisson fervent de botanique a rappelé l'importance des lichens, combien ils étaient utiles et nombreux en variétés ;
- Monsieur Quinquet, très applaudi a fait part d'observations physiques sur la possibilité de conjurer la grêle aussi facilement qu'on empêche le tonnerre de faire du ravage.

La séance s'est terminée par un discours plein d'élégance et d'énergie de Monsieur Cadet de Vaux, qui a rappelé quelques vérités piquantes par le style sur les qualités nécessaires aux futurs pharmaciens : honnêteté dans les mœurs, respect de soi-même, probité, connaissance du latin et même du grec.

Et enfin il a été fait mention de la mort de trois membres du collège durant l'année, Monsieur Fourcroy, Monsieur Volpeliere et Monsieur Georges Picard.

3.2.2.7.3 Calendrier de 1785

Le 30 juin 1784 vers 4 heures, Monsieur le Lieutenant Général de Police a dû se rendre au Collège de Pharmacie pour procéder à l'élection de deux nouveaux membres, conformément aux ordonnances.

Les suffrages ont été en faveur de Messieurs Follope et Brun pour être adjoints à Messieurs Lebel et Taxil, les nouveaux élus, remplaçant les postes laissés vacants par Messieurs Lehoux de Clermont et de Machy.

Il est précisé que Monsieur Brun a déjà occupé ces fonctions en 1777, 1778, et 1779, époque de l'installation du collège. Par ailleurs, il est dit aussi que Monsieur Brun, absent pour des raisons de santé sera remplacé jusqu'à son retour par Monsieur Lehoux de Clermont prolongeant ainsi le temps de sa fonction.

Il est rappelé comme à l'accoutumée :

- La date des cours : début au 3 mai et fin au 15 août ;
- La date du concours : annoncée dès les premiers jours de cours et devant avoir lieu dans les derniers jours du mois d'août ;
- Les prix et accessits décernés, en précisant que dorénavant, les accessits seront récompensés, non plus par une mention honorable, mais par une Médaille d'argent et que les prix auront tous une Médaille d'Or. Ce changement ayant pour fin l'émulation des élèves ;
- Le déroulement de la séance publique de distribution des prix, le devoir du collègue d'exposer les travaux utiles en faisant lecture des mémoires.

Il a été précisé l'obligation au Collège de Pharmacie assisté à la fois de la faculté de Médecine, du Procureur du roi et du Magistrat de police, de s'occuper de l'exposition publique de la plus célèbre des préparations, la Thériaque, le 15 Septembre 1784.

Monsieur Lehoux de Clermont, a rendu compte de quelques circonstances dans lesquelles les prévôts avaient été consultés :

- La rhubarbe de Grosbois au franc succès ;
- Le vin de Hongrie appelé Vermouth, agréable et bien préparé ;
- Un ciment déclaré non dangereux ;
- Et un procédé pour clarifier certains vins, ne devant pas être utilisé.

Puis ce fut le discours de M. Duhaume parlant au nom de la compagnie et de la faculté de médecine rappelant la nécessité d'une cordialité, d'une bonne intelligence et d'une confiance mutuelle entre médecins et pharmaciens.

M. Laborie, ancien chef du Collège de Pharmacie, rappela avec élégance, combien l'érudition était nécessaire aux pharmaciens.

M. Taxil, un des prévôts rappela avec précision les diverses drogues entrant dans la composition de la Thériaque et déplora la démission de deux démonstrateurs en botanique, en particulier, celle de M. Buisson fort apprécié. M. Taxil rappela aussi les événements honorables de l'année, en particulier le succès de M. Parmentier à cultiver aliments farineux, et la reconnaissance de l'académie des sciences de Bordeaux sur ce travail. En effet, M. Parmentier a reçu le prix de dissertation sur le maïs (encore appelé le blé de Turquie).

Et enfin il est tristement rappelé la disparition de deux membres au cours de l'année 1784 : messieurs Santerre, ancien Prévost du collège décédé en juillet et Lebel jeune, décédé en janvier.

3.2.2.7.4 Calendrier de 1786

- **Introduction à la séance du 23 septembre 1785 et remise des prix d'émulation**

Le rapporteur débute le précis historique en annonçant l'élection des Prévôts Bataille et Solome, ainsi que des députés Charlard, Cozette, Clostrelle, Deyeux, François et Legent.

Durant cette année 1785 est également survenue la démission du Lieutenant Général de Police Lenoir qui est nommé directeur du Comité des Finances, et l'auteur ne tarit pas d'éloges (dans un style très emphatique) à l'égard de ce grand défenseur des Apothicaires qui a eu un rôle très actif dans la création du Collège de Pharmacie. Son remplaçant de Crosne préside donc la séance, accompagné du Procureur du Roi.

Cette séance publique du Collège qui se déroule le 23 septembre 1785, est l'occasion de la remise des prix qui ont été décernés le 5 septembre 1785 aux élèves talentueux par Monsieur Follope, prévôt en exercice. Le détail des prix est développé dans une autre partie de ce

mémoire (voir annexe 7), il faut juste mentionner que Vauquelin reçoit le prix de chimie et l'accessit en Histoire Naturelle.

- **Lectures de mémoires**

Différents intervenants vont donner lecture de mémoires concernant leurs travaux, ce qui permet avantagement de valoriser aux yeux des autorités présentes le Collège de Pharmacie. La qualité des intervenants, tous ou presque savants reconnus, montre à quel point la visite de M. de Crosne, nouvellement nommé, est prise au sérieux par les membres du Collège.

- **Mémoire de Bataille**

Biographie 1 : Joseph Bataille (?-1792)

Joseph Bataille est reçu Maître Apothicaire le 24 septembre 1749, date à laquelle il crée sa pharmacie rue de la Montagne Sainte-Genève, (qui deviendra après transfert en 1857, la célèbre pharmacie Lhopitalier rue Soufflot). Il est garde de 1768 à 1770 puis prévôt de 1785 à 1787. Il meurt en 1792.



Figure 9 : Portrait de Joseph Bataille, Salle des Actes, Faculté de Pharmacie, Paris

Prévôt en charge, il prend donc la parole pour aborder le sujet très sensible des diverses charlataneries transmises aux membres du Collège, qui se fait un devoir de les dévoiler au public :

- l'Eau d'Or : « qui ne mérite ce nom que parce qu'on la vend un louis la bouteille » et qui ne contient que de l'eau,
- l'Eau de Monsieur de Saint Romain, « qui tient un peu de sel à base terreuse, de nitre à base semblable et de sélénite, le tout au poids de 6 grains par livre, d'où il suit que les effets miraculeux doivent être imperceptibles »,
- la tisane du Sieur La Véronière « qui joint un peu de sel d'epsom des extraits végétaux reconnus pour être des bois sudorifiques et du séné ».

Bien qu'il n'en soit pas fait mention dans le compte-rendu de ce calendrier de 1786, nous pouvons lire dans l'article du Journal de Paris (voir ci-dessous) que le Collège s'engage alors à publier chaque année les analyses des remèdes inconnus parisiens et provinciaux (15).

- **Mémoire de Cadet de Vaux**

Biographie 2 : Antoine-Alexis Cadet de Vaux (1743-1828)

Antoine-Alexis Cadet de Vaux est né le 13 septembre 1743. D'abord apothicaire major aux Invalides, il s'installe en 1769 dans une pharmacie de la rue Saint-Antoine jusqu'en 1781. En parallèle il travaille avec Parmentier sur des études chimiques portant sur les denrées alimentaires et fondèrent ensemble en 1780 l'Ecole de Boulangerie qui participa à la nette amélioration de la qualité du pain. Il crée également en 1777 avec Dussieux et de Corancez le Journal de Paris, premier quotidien français dont il gère en particulier les rubriques médicales

et scientifiques. C'est à ce titre qu'il y fera paraître le compte-rendu de cette réunion du 23 septembre 1785. Il est élu membre de l'Académie des Sciences en 1820 et meurt en 1828 (16).

NUMÉRO 287. 1183
JOURNAL DE PARIS.
 Vendredi 14 OCTOBRE 1785, de la Lune le 12.

À l'intérieur de ce numéro, en page 1184, on lit :

SCIENCES.
 Le Collège de Pharmacie a tenu sa Séance publique le 13 Septembre dernier. La distribution des Prix fut faite par M. de Croissy, M. Monfieur & M. Pansquet ont mérité les Prix de Chimie ; l'Académie a été accordé à M. de Harnoch. Le Prix d'Histoire naturelle a été donné à M. Arcland ; l'Académie à M. Pansquet. Le Prix conféré en une médaille d'or, & l'Académie dans la même médaille en argent.
 Le Collège n'a pas donné cette année le Prix de Botanique, mais il a accordé, à titre d'encouragement, la médaille d'argent à M. Cabre. Après la distribution des Prix, l'un des Præses a présenté le procès des analyses de l'Eau d'Or, de la Tissue du S^r de la Fontaine, & de l'Eau du S^r de St. Roman. Le Collège de Pharmacie se propose de publier tous les ans les analyses des remèdes inconnus qu'on vendoit dans Paris, sous le nom de Prodiges.
 Le Magistrat qui présidoit l'Assemblée a fait l'incorporation des Poëtes de M. Rouzé.
 Les Discours relatifs à cette circonstance, prononcés par M. Cadet de Vaux, a été lu par la lecture d'un travail de M. Pelletier sur un genre de prière particulière, essai sous les

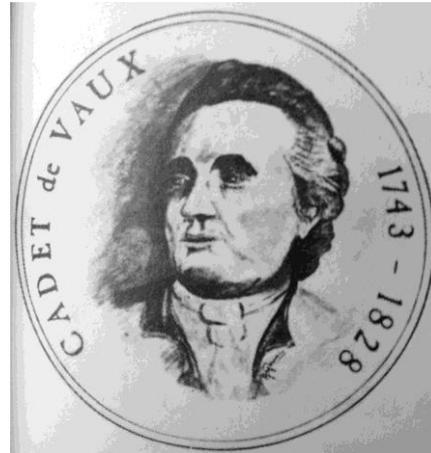


Figure 10 : Antoine-Alexis Cadet de Vaux
Séance du Collège de Pharmacie de Paris du 23 septembre 1785
et Portrait de Cadet de Vaux (d'après « un philanthrope méconnu » de A. Vaquier)

Cadet de Vaux rend hommage au Magistrat de Crosne et lui fait part, dans son allocution, du rôle important du Collège et en conséquence de la nécessité de continuer à protéger cette communauté, comme le faisait jusqu'à sa démission son prédécesseur Lenoir.

○ **Mémoire de Pelletier**

Biographie 3 : Bertrand Pelletier (1761-1797) voir aussi Annexe 8

Bertrand Pelletier est né en 1761 à Bayonne. Grâce à l'aide de son père apothicaire qui était élève et ami de Rouelle, il rejoint la capitale pour finir son apprentissage chez Caubet, rue Saint-Honoré tout en étudiant la chimie auprès de Bayen et Darcet. En 1783 il est reçu maître en pharmacie par dérogation grâce à la protection de Bayen et Parmentier et reprend la pharmacie Rouelle. Son frère Charles vient le seconder pour lui permettre de se consacrer à la chimie et à ses travaux de recherche. Il fait paraître de nombreux mémoires, en particulier sur le phosphore. En 1790 il obtient son doctorat en médecine et est élu à l'Académie des Sciences en 1792. Il meurt en 1797. Son fils Joseph sera le découvreur de la quinine avec J.B. Caventou (17).



Figure 11 : Portrait de Bertrand Pelletier, Salle des Actes, Faculté de Pharmacie, Paris

Pelletier présente ensuite son mémoire sur la nature des pierres et en particulier les pierres variolites amygdalites. Il énonce le moyen de distinguer les pierres volcaniques "*par la faculté qu'elles ont de recevoir et de transmettre l'électricité*".

○ **Mémoire de Demachy**

Demachy aborde le thème des sangsues. Mais nous n'avons pas plus d'informations.

Biographie 4 : Jacques-François Demachy (1728-1803)

Jacques-François Demachy naît à Paris en 1728, il est reçu maître apothicaire, par agrégation, le 2 septembre 1761. Il demeure rue du Bac, où il donne des cours de chimie et d'histoire naturelle. Il est élu Prévôt du Collège de Pharmacie entre 1781 et 1783, démonstrateur d'histoire naturelle de 1777 à 1801 puis professeur honoraire. Il est nommé pharmacien en chef de l'hôpital de Saint-Denis puis de l'Hôtel-Dieu (1793) et directeur de la Pharmacie Centrale des Hôpitaux Civils (1795), fonction qu'il exercera jusqu'à sa mort.

En 1785, il possède une pharmacie dans Paris mais la néglige et doit la vendre. Son successeur fait faillite et Bouriat, installé dans le voisinage rachète à un notaire tout son matériel ; ainsi, on considère ce dernier comme son successeur indirect.

En parallèle, il publie beaucoup : de travaux scientifiques (chimie, galénique, analyses physico-chimiques...), un manuel du pharmacien ainsi que plusieurs autres ouvrages pharmaceutiques et chimiques consacrés à la distillation dont "*l'art du distillateur d'eaux fortes*" publié dans le cadre de la vaste "*description des métiers*" entreprise par l'Académie des Sciences. Cet ouvrage donne un état complet d'un secteur manufacturier en pleine émergence; c'est le premier traité de chimie industrielle publié.

S'adaptant difficilement à la modernité introduite par Lavoisier en chimie, il est très vite dépassé par l'évolution scientifique de l'époque. Il critique d'ailleurs vivement certains de ses contemporains réputés (Lavoisier, Rouelle, Delaplanche, De Lunel, Fourcroy) (18) dans des textes littéraires (manuscrits satiriques, fables et poésies, parfois d'un goût douteux, paraissant dans des « almanachs) dont nous aurons un aperçu au Calendrier an X, lors du paragraphe consacré à l'éloge de Delaplanche. Il meurt à 75 ans en 1803 (19).

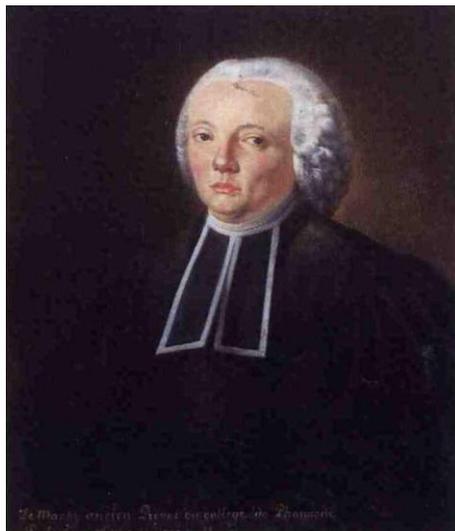


Figure 12 : Portrait de Jacques François Demachy, Salle des Actes, Faculté de Pharmacie, Paris.

○ **Mémoire de Deyeux**

Biographie 5 : Nicolas Deyeux (1745-1837)

Nicolas Deyeux est né à Paris en 1745, il est formé par son oncle, Philippe-Nicolas Pia, apothicaire place de la Croix-Rouge. Il apprend également la chimie auprès de Rouelle et Lavoisier et se lie à Bayen, Vauquelin, Fourcroy et Darcet. En 1777, il devient professeur de chimie au Collège, vend son officine et ouvre un laboratoire rue de Tournon ; Il commence des travaux avec Parmentier concernant l'analyse du lait et du sang. Il étudie également avec Chaptal la production de sucre de betterave à l'échelle industrielle. Ses publications sont nombreuses dans le Journal de Physique, le Journal de Pharmacie et les Annales de Chimie. Il est nommé Premier Pharmacien de l'Empereur en 1804 et prend en charge l'inspection des ateliers de fabrication chimique, brasseries, distilleries...Il est élu à l'Académie des Sciences en 1797 et devient membre de l'Académie de médecine en 1820. Il meurt en 1837 (20).

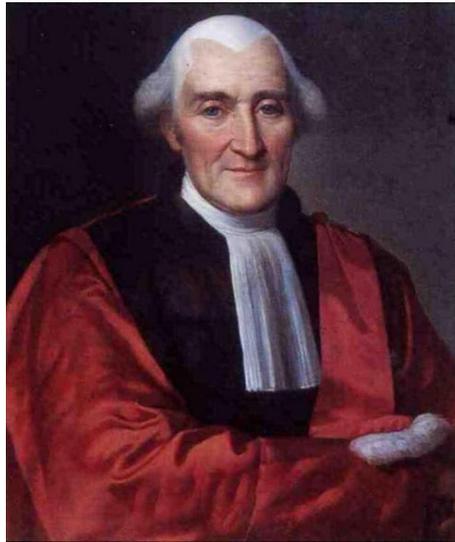


Figure 13 : Portrait de Nicolas Deyeux, Salle des Actes, Faculté de Pharmacie, Paris

Deyeux évoque son étude comparant la qualité du lait de vache nourrie avec des fourrages ordinaires et du lait de vache nourrie avec du maïs. Ses observations montrent que l'on peut modifier la qualité du lait en modifiant l'alimentation de la vache.

○ **Mémoire de Parmentier**

Biographie 6 : Antoine-Augustin Parmentier (1737-1813)

Antoine-Augustin Parmentier est né à Montdidier en 1737. En 1765 il réussit le concours gagnant-maîtrise de l'Hôtel des Invalides et commence à étudier la composition chimique de la pomme de terre. Ses recherches le mènent à étudier aussi bien l'eau de la Seine que la lessive des savonniers ou bien la façon de faire du pain. En 1777, il entre au Collège de pharmacie et en 1785 à l'Académie d'agriculture. Il publie de nombreux travaux en particulier sur la culture de la pomme de terre. En 1786, il réussit à faire pousser des pommes de terre sur un terrain sableux : grâce à lui, la famine va disparaître. En 1792, il est chargé de la réorganisation de la pharmacie militaire. Membre de l'Institut en 1795, il devient le premier président de la Société de Pharmacie de Paris en 1803, et fonde le Bulletin de pharmacie. Il rédige le Code pharmaceutique des Hospices Civils et le Formulaire pharmaceutique militaire. Après avoir reçu la croix de la Légion d'honneur, il meurt en 1813 (21)



Figure 14 : Portrait de Parmentier, Salle des Actes, Faculté de Pharmacie, Paris

Parmentier, "avantageusement connu du Gouvernement et le Public pour ses travaux économiques, chimiques et patriotiques" informe le Collège de l'avancée de ses recherches sur les aliments farineux et sur le maïs.

○ **Mémoire de Quinquet**

Biographie 7 : Antoine-Arnault Quinquet (1745-1803)

Antoine-Arnault Quinquet naît à Soissons. Il commence son apprentissage dans sa ville natale, puis monte à Paris, prend des cours de chimie auprès de Baumé, part à Genève où il rencontre le physicien Argand. De retour à Paris, en 1779, Quinquet est reçu maître apothicaire et s'installe rue du Marché aux Poirées (22). En parallèle, il travaille avec Argand et Montgolfier à la construction de la première machine aérostatique en 1783.

Il perfectionne la lampe à huile d'Argand en y ajoutant une cheminée en verre qui connut un succès considérable. Citons cette anecdote, dans laquelle Benjamin Franklin écrivit une lettre en 1784 au Journal de Paris, où il évoquait une économie d'huile sur la lampe de Quinquet, si on décalait les horaires d'hiver et d'été (23).

Quinquet travaille dans le domaine de la physique, l'astronomie, sur la foudre et le paratonnerre mais, ruiné par la révolution, reprend le commerce de la Pharmacie.

Il meurt en 1803 (24).

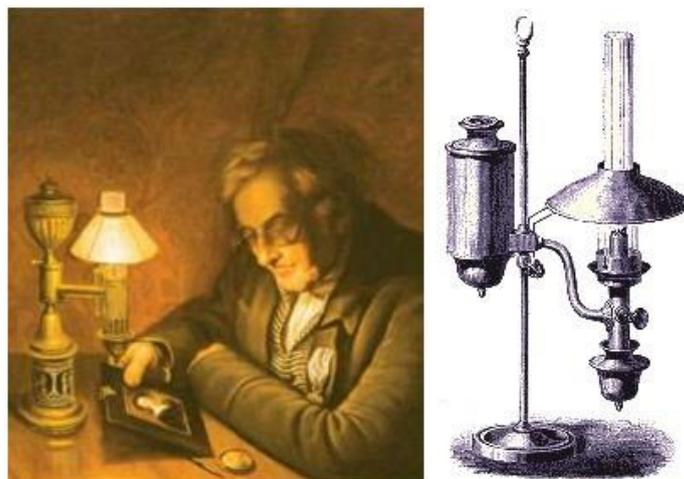


Figure 15 : Lampes à huile d'Argand et Quinquet

Monsieur Quinquet présente ses travaux sur l'électricité météorologique, apportant une observation « absolument neuve », que l'eau de pluie est électrique, qu'elle peut briser un verre ou donner une commotion, comme l'expérience de Leyde.

- **Mémoire de de Lunel**

Delunel intervient longuement sur le thème de la considération du pharmacien, mais dont nous n'en avons pas le détail.

- **Mémoire de Flamand**

Flamand développe un procédé simple d'obtention en plus grande quantité d'éthiops martial.

Enfin le manque de temps ne permet pas à Delaplanche de présenter son mémoire sur la combustion de la tourbe.

En conclusion, les remises de prix à des élèves brillants et des lectures de mémoires par des savants reconnus ont permis de démontrer « *avec quel zèle le Collège s'occupe des progrès de l'Art le plus funeste ou le plus précieux selon les mains qui l'exercent* ». De Crosne doit avoir saisi l'importance de cette communauté à la fin de cette séance publique très intéressante.

- **Inauguration des portraits des frères Rouelle**

La séance se conclut par un événement mémorable. Folloppe et de Crosne ont inauguré ensemble dans la grande salle d'assemblée du Collège des pharmaciens les portraits de Guillaume-François et Hilaire-Marin Rouelle, frères apothicaires et démonstrateurs de chimie réputés au Jardin du Roi, morts en 1770 et 1779 (25). Nous retracerons la vie de Guillaume-François Rouelle lors de l'éloge de J.P. Buisson, dans le Calendrier an XI .

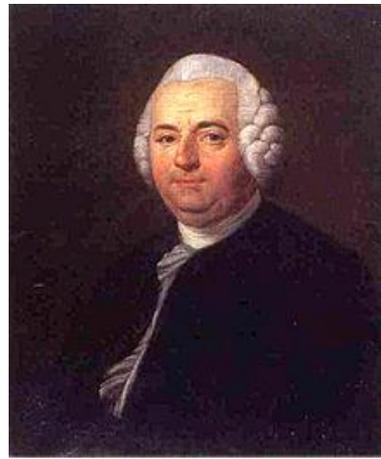
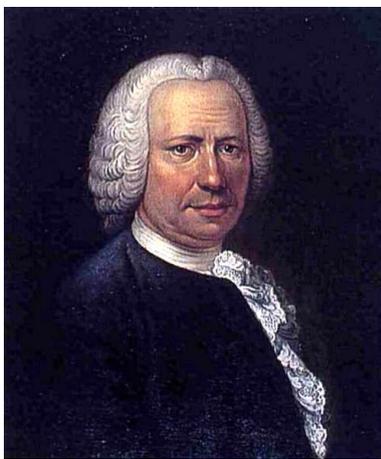


Figure 16 : Portraits de Guillaume-François Rouelle et d'Hilaire-Marin Rouelle, Salle des Actes

Avant le départ de l'assemblée, il est annoncé les décès de deux de ses membres Messieurs Chellet et Herissant.

Nous devons ajouter un détail intéressant : la page 46 de ce calendrier de 1786 est annotée en rouge, avec la mention 1785 au-dessus de la date du 23 septembre et en bas de page, la mention « *registre 39, fol.92. (Archives des apoth)* ». Ces inscriptions appartiennent probablement à Paul Dorveaux, qui avait l'habitude d'annoter en rouge ses documents de travail.

3.2.2.7.5 Calendrier de 1787

La section "*précis historique*" de ce calendrier aborde plusieurs points :

- Le renouvellement des mandats
 - Un récapitulatif des cours tenus l'année précédente
 - Les examens et la remise des prix
 - Un discours de Cadet de Vaux sur l'intérêt de former un Cabinet de Matière Médicale
 - La lecture de plusieurs mémoires
- **Renouvellement des mandats**

Le précis revient sur la décision prise en 1786 de déroger à la règle de fonctionnement du Collège de Pharmacie qui veut que les prévôts soient renouvelés par moitié (soit deux nouveaux prévôts chaque année) à travers un processus électif chaque fin juin.

En l'occurrence, le comité (les députés) souhaite que Folloppe et Brun, élus pour un mandat de 2 ans en juin 1784, donc normalement sortant en juin 1786, poursuivent leur mandat pour une année supplémentaire. Il s'agit d'une demande qui permet de "contourner" habilement le règlement du Collège puisqu'un prévôt au terme de son mandat, n'était éligible ni à la prévôté, ni à la députation (du moins l'année de la fin de son mandat).

S'agissant d'une décision touchant la gouvernance du Collège, et allant de plus à l'encontre du règlement, le lieutenant général de la Police, M. de Crosne, détient le pouvoir décisionnaire en la matière. Ce dernier accédant à la demande générale, les deux prévôts sortants requièrent néanmoins la convocation d'une assemblée générale afin de débattre du bien-fondé de cette décision. Le discours de Folloppe met en avant le risque à ne plus suivre les règlements et accorde que "*si cette demande n'étoit que l'ouvrage du Comité ou de l'autorité du Magistrat, les prévôts la regardoient comme contraire à la constitution, & étoient les premiers à s'y opposer, mais que si elle devenoit l'ouvrage de la Compagnie générale, le libre exercice de ses droits & de la liberté, alors aucun Membre ne pouvant se plaire d'un arrangement auquel il auroit concouru par son suffrage, cette prolongation ne trouvoit plus d'inconvéniens*". En absence des deux prévôts sortants, le débat qui suit conclut à la prolongation de Folloppe et Brun mais prend également la décision qu'une telle prolongation, à l'avenir, ne sera possible "*autrement que par les suffrages libres de la Compagnie entière dûment convoquée à cet effet, & dans des circonstances majeures*". Sans l'inscrire dans le règlement du Collège de Pharmacie, on acte donc bien d'une nouvelle pratique. Comme vu précédemment, cette prolongation de mandat se produira à plusieurs reprises.

Du côté des députés, il n'est noté que le remplacement de M. Legent par M. Bayen. Pas d'élection non plus donc pour les députés.

- **Récapitulatif des cours tenus l'année précédente**

Les cours se sont tenus du premier mai au 12 août. Ils ont été suivis par 300 "*Elèves en l'art de guérir*" en plus des personnes "*qui ne les suivent que comme Physiciens*" (médecins ?).

Le cours d'Histoire Naturelle a évolué en un cours de Matière Médicale et de Pharmacie expérimentale.

- **Les examens et la remise des prix**

L'examen des élèves se déroule le 14 août et conduit à remettre plusieurs prix :

- Prix de Chymie : Etienne-Jean-Baptiste de Harembure (élève de l'Hôtel-Dieu) ;
- Prix de Chymie (en réserve de 1785) : Guillaume Fabre (élève de Deyeux) ;
- Accessit en Chimie : Ferdinand-Anastase Besse (élève de la Planche) ;
- Prix de Botanique : Bertrand Archidet ;
- Accessit en Botanique : Louis Cabannes (élève de Guyart) ;
- Accessit (second, pour encouragement) en Botanique : Bertrand Pelletier.

Le prix en Histoire Naturelle pour l'année 1786, semble avoir été décerné à une autre date, potentiellement à cause de la réorganisation mentionnée ci-dessus. Il est attribué à "*Nicolas Vauquelin, d'Hébertot*". Louis-Nicolas Vauquelin est alors employé au laboratoire de Fourcroy (26).

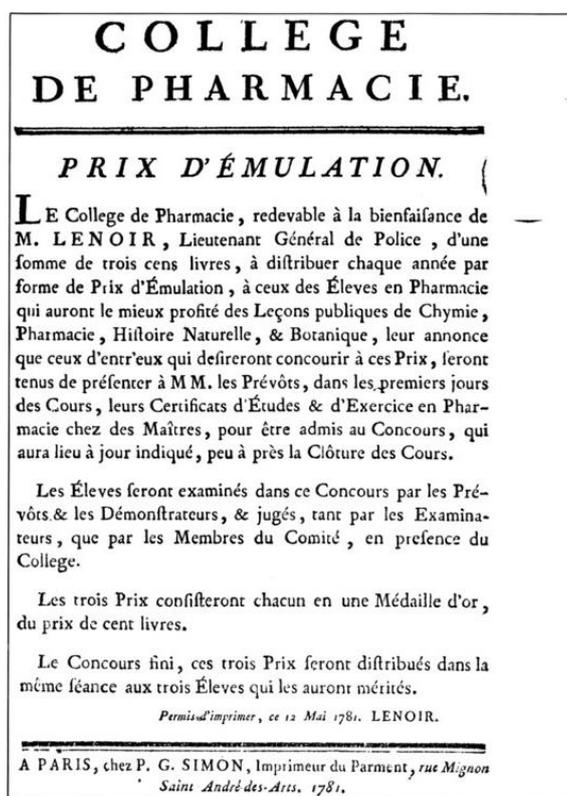


Figure 17 : Affiche annonçant la création des prix d'émulation du Collège de Pharmacie

Les prix (chimie, histoire naturelle et botanique) sont créés en 1781, sous l'instigation du lieutenant général de police Lenoir, afin de récompenser les meilleurs élèves suivant les enseignements. Ils sont distribués la première fois en août 1781 et prennent la forme de médaille d'or d'une valeur de 100 livres. Ils sont complétés la même année par des accessits qui sont d'abord de simples diplômes avant de devenir des médailles d'argent (1784). Les prix sont maintenus post révolution malgré la disparition de la charge de lieutenant général de police. Ils sont distribués, avec néanmoins une interruption pendant 3 ans (1794-1796) jusqu'à la création de l'Ecole de Pharmacie de Paris par la loi de germinal an XI. Les prix sont inscrits au règlement de la société libre (articles 23 et 24) le 16 thermidor an IV (3 août 1796). Les récompenses distribuées sont cependant moindres à partir de 1799, et par manque de fonds, on pense pouvoir ne distribuer que des médailles d'argent. Finalement, on distribua des médailles d'or (27). Dès 1800 on apprend que les médailles d'or ne faisaient plus que 36 livres de matière et celle d'argent, 6 livres (28), (cf chapitre en [Annexe 7](#))

- **Discours de Cadet de Vaux sur l'intérêt de former un Cabinet de Matière Médicale**

Le discours de Cadet de Vaux est lu par Bayen, en l'absence de l'auteur "*chargé par le gouvernement d'une commission qui l'éloignoit de la Capitale*".

Le texte développe l'idée de la création d'un cabinet de Matière Médicale afin, en première intention, d'être en mesure d'identifier les matières premières frelatées intentionnellement par les fournisseurs par appât du gain : "*le Collège peut, dans cette même salle, réunir dans leur état de perfection les productions des trois règnes de la Nature d'usage en Médecine, puisque nous sommes réduits à opposer les types de chacune de ces productions à la cupidité qui les dénature*".

La collection une fois créée "*seroit ouverte à l'instar des Bibliothèques publiques ; il offriroit une instruction permanente & nécessaire au Médecin, au Pharmacien, enfin à tous ceux qui se destinent par état à l'art de guérir*".

Cadet de Vaux développe comment ce type de collection, mettant sous les yeux du praticien de santé, quelle que soit sa profession, des échantillons de matières premières des trois règnes, lui permettrait de déceler plus facilement des matières frelatées dans les approvisionnements des laboratoires. L'objectif est tourné explicitement vers la défense de la santé publique. Pour autant, l'auteur ne mentionne pas encore l'idée de conserver également dans cette collection des exemples de matières premières falsifiées.

Cadet de Vaux propose également une application pratique annexe d'une telle collection : en réunissant ces matières, souvent très onéreuses car d'origine lointaine, il deviendrait possible d'en chercher des substituts sur le territoire. Disposant des produits originaux certifiés comme non falsifiés, il serait possible de mesurer l'effet de la matière originale et de son/ses substitut(s) et de les comparer immédiatement. L'auteur cite pour exemple le baume de la Mecque (une résine proche de la myrrhe produite par un résineux du genre *Commiphora*) qui pourrait être remplacé par de la résine de pin méridional, ou encore l'opium "*réserve au sérail*" (opium du *Papaver somniferum* employé comme drogue) qui pourrait se voir substitué par du jus de pavot ordinaire.

Si la proposition de Cadet de Vaux reçoit l'aval du Lieutenant Général de Police, sa constitution n'est pas sans complexité. Le discours cite effectivement deux points importants pour la réalisation du projet :

- d'abord et surtout la nécessité d'un réseau de contacts internationaux "fiabiles" afin de se voir adresser des matières médicales de qualité. Cadet de Vaux cite pour exemple le cas de Geoffroi, probablement Claude-Joseph Geoffroy (1685-1752), apothicaire et collectionneur, frère d'Etienne-François Geoffroy (1672-1731) auteur du *Tractatus de Materia Medica sive de medicamentorum simplicium* (1741 chez Jean Desaint et Charles Saillant). A travers un réseau de correspondants internationaux (l'auteur mentionne "*les relations qu'il avoit avec les Savans de l'Europe*") il avait été en mesure de rassembler une collection unique. Cadet de Vaux cite pour son projet, trois ministres susceptibles, par leur ministère même, ou par leur réputation et leurs relations à travers le monde, de permettre de rassembler des ressources issues de France, d'Europe, d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique ;
- ensuite, des finances suffisantes pour permettre l'achat des Matières à collecter (le PV de l'assemblée du 26 août de la même année porte la mention que "*Mrs les Prévôts ont été chargés de supplier le Magistrat de vouloir autoriser le Collège aux dépenses qu'entraîne ce projet*" montrant bien qu'il s'agit d'un projet demandant une somme conséquente).

Dans les faits, le projet décrit par Cadet de Vaux est accepté, c'est une décision du comité du collège, mais elle devra attendre encore quelques années avant d'être réalisée pleinement. C'est Guibourt, titulaire de la chaire d'Histoire Naturelle des médicaments de l'Ecole spéciale de pharmacie de 1832 à 1866, qui réunira la collection riche de plus de 2000 échantillons de drogues végétales du monde entier que l'on peut encore voir dans le musée actuellement. Des réalisations à plus petite échelle préexistaient néanmoins : une petite collection de drogues usuelles avait été constituée avec une bourse commune dès 1763 rue de l'Arbalète. Un cabinet de matière médicale fut effectivement mis en place dans l'école de pharmacie suite au discours de Cadet de Vaux, mais à petite échelle puisque les fonds manquaient. Demachy par exemple, démonstrateur puis professeur au Collège de Pharmacie (1797), alimentait les drogues de la collection sur ses fonds propres (29).

- **La lecture de plusieurs mémoires**

Les mémoires présentés relèvent le plus souvent de techniques de chimie et n'ont pas toujours d'application médicale :

- Louis-Guillaume Laborie (?-1799), maîtrise en pharmacie obtenue en 1752) présente un mémoire sur une méthode de préparation de sel essentiel de tartre pur et des observations sur ses propriétés chimiques et médicales ;
- Antoine Solomé expose une méthode de séparation des composants de l'huile de Ben (phase oléagineuse solide ⇔ phase oléagineuse liquide) avec des applications dans l'horlogerie ;
- Nicolas Deyeux (1745-1837) compare les éthers nitreux obtenus suivant différents procédés, présente une méthode d'analyse de cette "*liqueur*" et expose les inconvénients à utiliser ces composés comme médicaments ;
- Bertrand Pelletier (1761-1797) présente des résultats concernant l'effet de bases (alkali caustique et chaux vive) sur les huiles et l'esprit de vin. L'auteur expose une théorie sur la saponification dans lequel on peut noter qu'il emploie le vocable "*air fixe*". Le terme (on parle aussi d"*air sylvestre*") se rapporte à la théorie du phlogistique, les corps gras étant précisément supposés très chargés en phlogistique, susceptible d'être dégagé au moment de la combustion. Au moment de l'écriture du mémoire, Lavoisier (1743-1794) a pourtant déjà largement publié sur ses expérimentations sur la combustion et la respiration, bâtissant une théorie autour du principe oxygène de l'air et renommant le gaz carbonique successivement "acide crayeux aériforme" puis "acide charbonneux" (mémoire présenté en 1781 devant l'académie des sciences à Paris : "*Mémoire sur la formation de l'acide nommé air fixe ou acide crayeux et que je désignerai désormais sous le nom d'acide du charbon*"). Rejetant la théorie du phlogisme, il s'oppose en cela à Joseph Priestley (1732-1804) en Angleterre. Il est, en 1786, sur le point de présenter la "*Méthode de nomenclature chimique*" ("*mémoire sur la nécessité de réformer et de perfectionner la nomenclature de la chimie*" : 17 avril 1787) qu'il a préparé conjointement avec Guyton de Morveau (1737-1816), Antoine-François Fourcroy (1755-1809) et Claude-Louis Berthollet (1748-1822) et qui donc a probablement été préalablement diffusé au sein du Collège de Pharmacie ;
- Jacques-Phillibert Delunel (1751-1809) expose un travail sur la distillation des plantes inodores avec des applications aux analyses végétales ;
- Antoine-Arnault Quinquet (1745-1803) expose un travail sur le magnétisme de sublimes de fer d'origine volcanique ou chimique ;
- Jacques-François Demachy (1728-1803) présente un mémoire sur l'effet d'acides sur des eaux distillées de plantes inodores.

3.2.2.7.6 Calendrier de 1790

Le précis historique qui rappelle les événements professionnels de l'année 1789 est assez succinct, les sujets à l'ordre du jour de la séance publique du 10 Septembre 1789 y sont juste évoqués sans y être détaillés, il n'y a pas d'extraits de l'éloge de M. Brun, ni des discours et des mémoires qui sont lus pendant la séance.

L'un des faits les plus marquants de l'année est peut-être l'obtention d'un troisième prix d'émulation pour Nicolas Vauquelin après ceux de 1785 et 1787, Vauquelin dont nous retracerons la vie en quelques points.

...Et l'anecdote retiendra qu'à quelques jours de la Prise de la Bastille, le 5 juillet 1789, le Collège élisait des Prévôts et des députés...

- **Le 5 juillet 1789**

Conformément au Règlement, il a été procédé à l'élection des Prévôts et des députés.

- MM Cheminard et Becqueret remplacent MM. Charlard et François.
- MM Delom, Bayen, Brun, Delaplanche, Guillaume, Desprez, Constant sont élus députés
- M. Tancoigne est élu Prévot.

- **Les Cours**

Ils ont commencé le 5 Mai et ont duré jusqu'à la fin Aout 1789.

- **Le Concours**

Le Concours en faveur des élèves de pharmacie eut lieu le 2 septembre. Huit concurrents se sont présentés pour disputer les prix et ils ont été examinés publiquement de 9 heures du matin à 8 heures du soir.

Ont été accordés unanimement par le Collège, par voie de scrutin, les prix suivants :

- en chimie :
 - 1^{er} prix : M. Joseph-Louis-Isidore Petel de Fougères, diocèse de Rouen
 - 2 accessits : M. Denis Bouriat, de Poitiers et M. Noel Bouvier, de Mortagne, au Perche.
- en matière médicale pharmaceutique :
 - 1^{er} prix : M. Louis Margueron, de Tours
 - accessit : M. Pierre-Jacques-Antoine-Bertin Delchaye, de St-Omer en Artois.
- en botanique
 - 2 prix : MM. Nicolas Vauquelin, d'Hébertot en Normandie et Joseph-Louis-Isidore Petel
 - accessit : M. Louis Margueron

Nous ferons une courte biographie de certains lauréats de ce concours : Margueron, Bouriat et Vauquelin, sur lequel nous nous attarderons un peu plus.

Biographie 8 : Louis Margueron (1764-1832)

Louis Margueron ou Jean-Louis Margueron (30) occupe un poste d'apothicaire gagnant-maîtrise à l'infirmerie de l'Hôtel Royal des Invalides (1790-an IV). Il est pharmacien chef en 1793, et sert comme apothicaire aide major au camp de Péronne (31). Il est reçu maître en pharmacie en l'an IV (1795). En l'an III, il a obtenu une dispense d'une partie de ses droits (ne paiera que 1000 au lieu de 1900 livres) en tant que pharmacien gagnant-maîtrise aux Invalides

et parce qu'il avait remporté des prix d'émulation (32). Il devient pharmacien de 3^e classe au Val de Grace en 1796, mais est accusé d'insubordination (33). Il s'associe en 1796 à Baumé dont il devient le gendre, réside au cimetière Saint-Jean (rue Moussy) à Paris puis rue Saint-Honoré. Il devient membre associé résidant de l'Académie de Médecine dès 1823.

Biographie 9 : Denis-Placide Bouriat (1764-1853)

Il naît à Poitiers en 1764 d'un père pharmacien, il monte à Paris, où il devient l'ami de Vauquelin. Celui-ci lui présente Fourcroy et Parmentier. Il remporte un prix d'émulation en 1789, une mention honorable en 1791 en chimie, et un premier prix en 1791 en histoire naturelle. Il est reçu maître en pharmacie en l'an III (1795). Il succède à Demachy dans son officine et est nommé en 1803 professeur-adjoint de l'Ecole de Pharmacie où il travaille jusqu'en 1832.

Il est l'un des fondateurs de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, présidée par Chaptal puis Thénard. Il est aussi l'un des membres fondateurs de la Société pour l'instruction élémentaire (méthode d'enseignement mutuel). Il préside la Société de Pharmacie de Paris en 1816, et il est membre de l'Académie de Médecine (34) (35). Il meurt à 89 ans (36).



Figure 18 : Buste en marbre de Denis-Placide Bouriat, BIU Santé Paris Descartes

Biographie 10 : Louis-Nicolas Vauquelin (1763-1829)

Louis-Nicolas Vauquelin naît à Saint-André-d'Hébertot dans une chaumière et entre comme garçon de laboratoire à 14 ans chez Mésaize, pharmacien à Rouen. Venu à Paris il tombe malade et est finalement admis comme élève à la pharmacie de René Chéradame, cousin germain d'Antoine Fourcroy. Il travaille chez Fourcroy, devenant son collaborateur et ami. En 1784, il échoue au concours gagnant-maîtrise des Invalides derrière Guiart. Il remporte néanmoins au Collège de Pharmacie de Paris, trois premiers prix d'émulation, en 1785, 1787 et 1789 (34).

Il est nommé Commissaire aux poudres en 1793, et sur recommandation de Fourcroy, professeur adjoint de chimie à l'École Centrale des Travaux Publics, future École polytechnique. Il devient inspecteur puis professeur à l'École des Mines en 1795.

Nous retrouvons dans les procès-verbaux des délibérations du Collège de Pharmacie de Paris le 22 frimaire an III (fin 1794) une demande faite par Vauquelin pour son agrégation, avant le changement d'organisation du Collège (37). En effet, malgré ses études et ses prix d'émulation, il n'a pas encore subi sa réception. Il devient agrégé au Collège de Pharmacie le 29 germinal

an III (18 avril 1795), en raison de ses mérites et après examen. Il reçoit ainsi son diplôme de Maître en Pharmacie : "Ce jourd'hui Vingt Neuf Germinal l'An Trois de la République une et indivisible, le Collège par lettre en la manière ordinaire, l'un des prévôts a dit que, conformément à l'arrêté de l'assemblée générale en date du 23 Pluviôse dernier, il était question de procéder à l'agrégation du Citoyen Vauquelin qui se présente à cet effet ; suivant le mode prescrit par l'arrêté susdit, l'un des prévôts a remis successivement les questions par écrit au dit Vauquelin sur lesquelles il a répondu sagement et donné des développements de principes qui ont confirmé à l'assemblée l'étendue des talents, des lumières et des connaissances profondes du Citoyen Vauquelin, en conséquence l'assemblée générale a unanimement agrégé ledit citoyen Vauquelin au nombre des membres du Collège et charge les prévôts de lui délivrer le diplôme de Maître en Pharmacie".

Il demeure rue de l'Université, puis rue de la Paix comme nous le voyons sur l'annuaire ou précis du collège an XI. Il est à noter que l'adresse rue de la Paix, est non seulement celle de sa maison mais aussi celle d'un magasin, qui a pu servir à la vente de produits et de matériel pharmaceutique : en effet, Vauquelin était associé à Fourcroy depuis l'an XI-XII dans une activité de droguiste et fabriquaient également du salpêtre (38).

Il est proclamé, avec Pelletier, membre de l'Institut, à la classe de chimie, le 22 frimaire an IV (13 décembre 1795). Il est nommé professeur de chimie, en 1796 avec Bouillon-Lagrange puis, par décret du 15 vendémiaire an XI (8 octobre 1803), il devient directeur de l'École de pharmacie, à la création de celle-ci.

Il est aussi professeur au Collège de France, puis professeur de chimie appliquée aux arts au Jardin des Plantes, professeur à la Faculté de médecine et membre de l'Académie de médecine, il préside la Société de pharmacie de Paris en 1805, 1808 et 1814.

On lui doit la découverte de deux nouveaux éléments, le chrome en 1797, le béryllium en 1798, du premier acide aminé, l'asparagine en 1806, de la pectine, de l'acide malique et l'analyse du tabac en 1809 ...

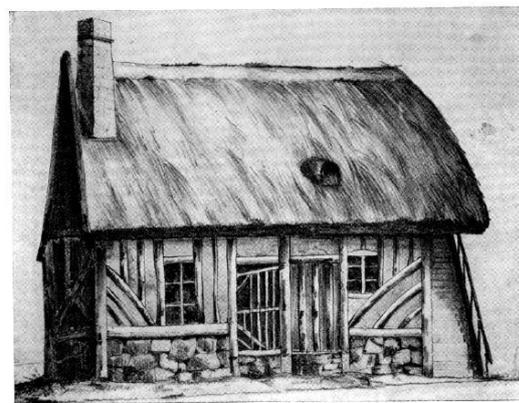
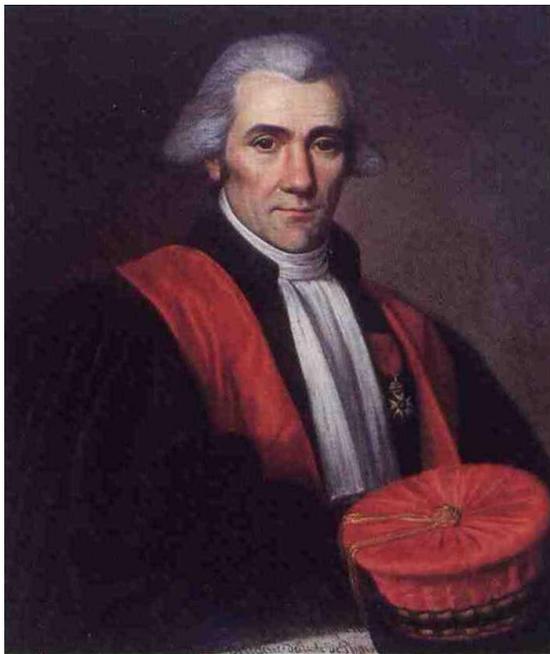


Figure 19 : Portrait de Louis-Nicolas Vauquelin (Salle des Actes) et dessin de sa chaumière d'Hebertot

• Séance publique du Collège le Jeudi 10 Septembre 1789

Le Collège a tenu séance publique qui est ouverte par la lecture de mémoires et d'observations de certains de ses membres.

○ M. Demachy

Fait la lecture de l'éloge de feu M. Brun, maître en pharmacie, apothicaire de Mgr. le Duc d'Orléans, et ancien prévôt.

Fait ensuite lecture des Observations sur une loi générale de la Nature, sur toutes les femelles des animaux

○ M. Parmentier

Lit un mémoire sur l'altération des eaux sélénieuses.

○ M. Delunel

Présente un mémoire sur l'utilité d'accorder au Collège de Pharmacie une forme Académique, puis une observation sur l'eau de menthe distillée, qui change de couleur.

○ M. Bouillon de la Grange :

Présente ses résultats sur l'analyse chimique de la laitue.

Le Collège, après la lecture de ces différents Mémoires et Observations a terminé la Séance par la distribution des Prix.

3.2.2.7.7 Calendrier de 1791

L'élection des Prévôts et des Députés n'a pas eu lieu en 1790, à cause des circonstances.

Les cours ont commencé le 3 Mai et ont duré jusqu'à la Saint Louis.

Le concours établi depuis plusieurs années en faveur des élèves de pharmacie fut indiqué pour le 3 septembre. Huit concurrents s'étaient présentés pour disputer les prix. Ils ont été examinés publiquement depuis neuf heures du matin jusqu'à neuf heures du soir. Le Collège a accordé :

- le Prix de Chimie à M. Noël Bouvier de Mortagne au Perche
- l'accessit à M. Louis Margueron de Tours
- le Prix de Matière médicale Pharmaceutique à M. Jean-Etienne Chauvin d'Angoulême
- l'accessit à M. Noël Bouvier de Mortagne au Perche
- le prix de Botanique à M. Louis Margueron de Tours
- Il a été fait une mention honorable de MM. Maout de Lannion en Bretagne, Romaingrille d'Angers et Perinet de Bordeaux.

Le Collège a réuni l'exposition publique de la Thériaque avec la séance qu'il est d'usage de tenir tous les ans.

Le jeudi 23 septembre, le Collège a tenu séance publique. Après l'arrivée de M. le Maire, accompagné de plusieurs Officiers Municipaux, un des Prévôts a ouvert la Séance par la proclamation des élèves récompensés. Ils reçurent des mains du Maire et aux applaudissements de toute l'assemblée les médailles qui leur étaient destinées. Les bornes de la séance n'ont pas permis à MM. Demachy, Delunel et Delagrance de faire lecture de mémoires intéressants. M. Laborie en a lu un sur l'histoire de la Thériaque et M. Deyeux a terminé la séance par la démonstration de toutes les substances qui entrent dans la composition de cet antidote exposé.

3.2.2.7.8 Calendrier de 1792

Pour l'année 1791, l'élection des Prévôts et Députés a eu lieu le 24 Mai en présence de Monsieur Bailli, maire de Paris.

Les cours ont commencé le 16 Mai et se sont terminés à la Saint-Louis, le 25 août ; ils ont donc duré 3 mois.

Les concours ont eu lieu le 13 septembre, ils sont publics et ont duré de 9 heures du matin jusqu'à 10 heures le soir. Onze élèves se sont présentés.

Après vote des membres du Collège, les prix sont attribués à l'unanimité :

- Les prix de chimie et de matière médicale ont été décernés successivement à M. Giraud de Brisantour et à M. Bouriat ;
- Un accessit dans ces deux matières a été donné à M. Doré de Verdun ainsi que des mentions honorables à Mrs Bouriat et Valtel pour la chimie et à M. Valtel pour la matière médicale
- En revanche, aucun candidat ne s'est trouvé digne du prix de botanique ; seul un accessit a été décerné à titre d'encouragement à M. Delord de Bordeaux.

Parmi les élèves récompensés cette année-là, un retient notre attention. Il s'agit de Denis-Placide Bouriat, déjà récompensé lors de la distribution des prix de 1789.

Ces prix ont été remis lors d'une séance publique du Collège, la semaine suivant les examens, en l'absence du Maire qui s'est excusé et s'est fait représenter par une Députation d'Administrateurs Municipaux.

Lors de cette séance, certains (démonstrateur, député ou Prévôt) lisent des mémoires ou des observations sur des sujets variés.

M. Demachy, démonstrateur d'histoire naturelle, a lu un mémoire : "*Preuve que l'Art du pharmacien est un Art Chimique*" et en a profité pour parler de l'influence et de l'utilité de l'esprit de vin dans de nombreuses préparations pharmaceutiques.

M. Baillau, Député, a lu une observation sur une préparation connue sous le nom de "*crème de tartre soluble*". C'est du tartrate borico-potassique utilisé comme laxatif et/ou purgatif léger (39).

M. De Lunel, député et démonstrateur de chimie, a ensuite fait un discours aux élèves pour exciter leur émulation et a lu un mémoire sur la distillation des plantes inodores dans lequel il veut prouver que ces plantes contiennent des principes volatils différents de l'eau que l'odorat ne peut détecter. Il utilise deux méthodes (à feu nu et au bain marie) et prend comme modèle la bourrache. Il donne trois preuves pour étayer sa théorie :

- l'obtention d'une liqueur après évaporation,
- l'obtention d'huile essentielle par distillation et
- la présence de principes non aqueux après conservation au soleil et dans un flacon bouché.

A contrario, les liliacées ont une odeur mais aucune huile essentielle.

Cette idée est nouvelle puisque, jusqu'à présent, les plantes inodores étaient considérées comme dépourvues d'huiles essentielles. De Lunel veut encourager les chimistes à continuer dans cette voie (40).

M. De La Grange a lu un mémoire "*observations sur le castor et les productions qu'il fournit à la médecine et aux arts*". A cette époque, le castor est utilisé pour sa fourrure et pour ses glandes contenant du castoréum (sécrétion huileuse d'odeur forte et fétide et au goût âcre). On emploie cette sécrétion après le traitement suivant : séchage puis pulvérisation et mélange dans de l'huile et du vin, macération au soleil ou dans du fumier chaud pendant 6 jours, chauffage au bain marie et repos.

Ses propriétés sont antispasmodiques, sédatif nerveux principalement dans l'épilepsie, les morsures d'animaux venimeux. On l'utilise également localement pour les douleurs (41) (42) (36).

Le castoréum entre dans la composition de la Thériaque au côté de la vipère, seuls éléments d'origine animale (43) (44).

Enfin M. Desprez, l'un des Prévôts a proposé des observations sur les possibilités de combiner le soufre avec le sucre de façon à ce qu'il soit plus facile à passer dans les secondes voies.

La séance a été levée après cette dernière observation.

3.2.2.7.9 Calendrier de l'An IX

L'article de référence de ce calendrier est celui de Toraude, qui le présente ainsi :

« *C'est un des plus curieux, sinon le plus curieux des Almanachs que nous avons examinés, nous sommes en pleine ère républicaine* » (45).

Nous noterons par rapport aux calendriers de 1782 à 1792 que nous avons étudiés, un style tout à fait différent, pompeux et emphatique, propre à la période, pour ce calendrier an IX ainsi que pour les deux suivants. (46)

Nous rappellerons qu'en 1796 (an IV), le Collège de pharmacie se scinde en 2 entités (47) :

- la Société Libre de Paris le 30 ventôse an IV, constituée par les 137 membres résidents du Collège ;
- l'Ecole gratuite le 30 floréal an IV, où des cours d'enseignements continueront à être donnés dans les locaux de la rue de l'Arbalète (cf. Annexe 4 le règlement de la Société Libre de Pharmacie du 16 thermidor an IV).

Le précis historique du calendrier de l'an IX retrace l'histoire du Collège de Pharmacie, puis la formation de la Société Libre de Pharmacie et de l'Ecole gratuite de pharmacie, avant de passer comme il est prévu à l'article 24 du règlement de la Société Libre (Annexe 4) aux faits marquants de l'année, relatés à la séance publique du 30 vendémiaire an IX, avec les discours et les observations des différents membres, la distribution des prix, et les éloges.

Le rapport de Sureau sur les travaux d'inspection de salubrité publique nous a semblé particulièrement intéressant.

- **Historique**

La partie historique rappelle les différentes étapes du développement de l'institution (cf. § 3.1).

- Collège de Pharmacie (loi du 25 Avril 1777)

"Les Pharmaciens de Paris composant ce collège avaient formé un établissement d'instruction publique relative aux sciences physiques, historiques et chimiques dans leur laboratoire et Jardin de Botanique rue de l'Arbalète. Des cours gratuits de chimie, pharmacie, d'histoire naturelle et de botanique sont dispensés et terminés chaque année par une distribution solennelle de prix d'émulation, en faveur des élèves qui se sont le plus distingués par leur talent et leurs connaissances. L'utilité de cet établissement lui mérita d'être maintenu provisoirement par la loi du 12 Avril 1791, concernant l'enseignement et l'exercice de la pharmacie."

Le texte mentionne l'épisode du décret du baron d'Allarde (1791), très vite aboli en raison de nombreux abus.

- Société Libre des Pharmaciens de Paris, école gratuite de pharmacie (30 ventôse an IV), Cf Annexe 9, Liste des Membres de la Société Libre.

"Les Pharmaciens de Paris, voulant porter cet établissement au plus haut degré de perfection se sont réunis le 30 Ventôse an IV de la République, conformément à l'art. CCC de la Constitution an III, en SOCIETE LIBRE à l'effet de concourir aux progrès des Sciences et Arts, notamment de la Pharmacie, de la Chimie, de l'Histoire Naturelle et de la Botanique."

La composition de la Société décrite est intéressante dans la mesure où elle prévoit, par ses articles 3 et 4 – cf. Annexe 4) un réseau de correspondants en province et à l'étranger :

- 20 associés libres : des savants résidant à Paris ;
- d'autres associés nationaux et étrangers (nombre non fixé) : des savants des autres départements de la République et des pays étrangers

"Le Directoire-Exécutif, a, par son arrêté du 3 prairial an IV confirmé cet établissement sous le titre d'ECOLE GRATUITE DE PHARMACIE."

NB : le texte relatif à la création de l'école est donné en Annexe 4.

Ce rappel historique s'achève sur une déclaration très intéressante, montrant la dualité du Collège de Pharmacie :

- une Société Administrative, qui a des statuts et règlements pour sa discipline intérieure, statuts donnés sous forme de Lettres patentes à Versailles, le 10 février 1780, composé de 21 articles. (cf. annexe 2)
- une Société Savante, donc les membres sont appelés à concourir à l'instruction publique, avec la nomination de professeurs par l'assemblée générale.

- **Les cours**

Les cours de l'an VIII ont commencé le 12 Floréal (soit le 2 Mai 1800) et ont fini les derniers jours du mois de fructidor (en Septembre 1800).

- **Le concours**

Le concours annoncé par affiche pour le 5 vendémiaire an IX (soit le samedi 27 Septembre 1800) a reçu 10 candidatures examinées publiquement par les quatre Prévôts en exercice, les députés du Conseil, les professeurs pour chaque discipline, et les professeurs-adjoints.

Les prix, adjugés par scrutin sont remis en séance publique le 30 vendémiaire.

- **La séance publique du 30 vendémiaire an IX (22 Octobre 1800)**

La séance est ouverte par le citoyen Guiart par la lecture d'une lettre du préfet de Police, ce dernier regrettant de ne pouvoir présider l'assemblée, et se poursuit par son propre discours, la lecture d'un rapport du citoyen Sureau avec la distribution des prix, le discours du citoyen Cadet-Gassicourt, les mémoires des citoyens Morelot et Quinquet, et enfin la lecture des éloges.

- **Discours de Guiart**

Biographie 11 : Louis-Jacques Guiart (ou Guiard) (1731-1818)

Louis-Jacques Guiart est prévôt au moment où il prononce ce discours. Il naît d'un père avocat au Parlement, docteur en médecine et procureur au Châtelet de Melun. Après de brillantes études littéraires au collège des Grassins à Paris, Louis-Jacques se destine à l'état ecclésiastique (48), et fait quelques années en tant que novice dans l'Ordre des Prémontrés. Il est ensuite élève en pharmacie chez Mayol puis Baumé, et est reçu Maître Apothicaire au Collège de Paris en 1761.

Démonstrateur de chimie au collège, répétiteur à l'école de médecine, il se consacre surtout à la botanique, en même temps qu'à son officine rue Saint-Honoré. Il obtient la chaire de botanique en 1784, en succédant à M. Buisson, il est maintenu dans ses fonctions de professeur de botanique à l'Ecole gratuite de Pharmacie en 1796, puis en 1803. Il est le premier dans un cours de botanique, à faire précéder la description des plantes par des notions de physiologie végétale.

Il est élu prévôt en 1791 et directeur adjoint en 1799 face à Bouillon-Lagrange. En 1800, il est désavoué par le collège en compagnie de Morelot pour avoir procédé à Etampes, à une réception à la maîtrise de 2 pharmaciens sans autorisation du Collège. Les deux professeurs se défendent en disant qu'ils étaient intervenus comme amis des autorités locales, et non au nom du Collège. (27).

Son fils, Louis-Jacques devient son assistant et lui succède à la chaire de Botanique.

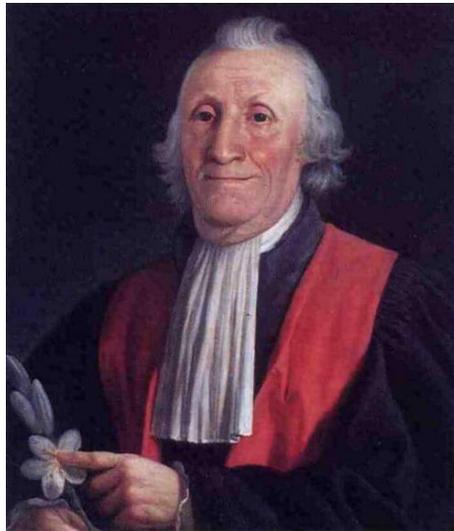


Figure 20 : Portrait de Louis-Jacques Guiart, Salle des Actes, Faculté de Pharmacie, Paris

Dans la lecture de son discours, Guiart démontre que les Sciences et les Arts, constituent les bases essentielles du bonheur public, et pour exemple la Pharmacie, la Chimie, l'Histoire Naturelle et la Botanique. *"Ces sciences ont été utiles à l'humanité souffrante depuis leur origine qui se perd dans la nuit des temps jusqu'à aujourd'hui où elles sont portées à un haut degré de perfection par les découvertes importantes. Elles sont devenues nécessaires à presque tous les Arts connus..."*

Il s'adresse ensuite aux élèves de l'Ecole et les invite à marcher sur les traces de leurs camarades, devant être couronnés. Le calendrier rapporte que ce discours fut fort apprécié, *"devenez nos compagnons d'étude, unissez vos efforts aux nôtres pour toujours bien mériter de nos concitoyens"*.

○ **Allocution du citoyen Sureau prévôt**

Remplissant les fonctions de secrétaire, il rend compte de l'assemblée des travaux des membres de Collège au cours de l'an VIII.

Le collège de Pharmacie fut consulté plusieurs fois dans l'année, pour plusieurs rapports relatifs à la sûreté ou la santé des Parisiens notamment pour la visite des amidonneries, des fabriques de colle, d'huiles animales, de vernis gras, de toiles cirées, de cendres gravelées (sorte de potasse impure qui servait à nettoyer le linge, produit de l'incinération de la lie de vin, le "sel de vin") et des entrepôts de marchandises susceptibles de fermenter. Les commissaires rapporteurs ont indiqué dans leurs conclusions les moyens de faire cesser les inquiétudes sur les dangers en ordonnant les isolements indispensables mais ont rendu justice au génie de plusieurs fabricants qui ont su utiliser des matières considérées comme inutiles : ces nouvelles *"ressources contribuent à la prospérité nationale, tout en opérant les fortunes particulières"*.

Le Collège, à la demande officielle du Préfet de Police a examiné des remèdes annoncés comme nouveaux de la part de prétendus officiers de santé qui sollicitaient des permissions de les débiter publiquement : *"Les Commissaires-Rapporteurs ont constamment reconnu le cachet de*

l'ignorance et de la cupidité hardie de ces trompeurs déhontés qui non seulement puisent leurs prétendus remèdes secrets, dans des Dispensaires tant anciens que nouveaux bien connus, mais qui ne savent pas même copier fidèlement les recettes qu'ils transcrivent, et qui désignent comme des espèces différentes la même substance qui est connue sous plusieurs dénominations. Sur leurs rapports, le Préfet de Police a fait justice à leur fausse prétention."

Le rôle des "commissaires rapporteurs" mentionnés ci-dessus était triple :

- la surveillance des remèdes secrets, vendus par les épiciers et les pharmaciens, déjà limités par le pouvoir royal avant la révolution et qui seront interdits dans la loi de germinal an XI (art. 32) ;
- "l'inspection de salubrité publique" : nous sommes au début de l'ère industrielle, des inquiétudes et des dangers qu'elle génère ;
- les visites et inspections annuelles des officines qui seront évoquées à la toute fin du précis historique de l'an IX.

Nous donnerons un autre exemple de ce triple rôle, rapporté dans les Procès-Verbaux des Délibérations de la Société libre en 1800 : "*Le Comité décide un supplément d'enquête sur l'éventuelle insalubrité due à des dépôts de fromages. Il est consulté sur une demande d'autorisation de vendre des plantes vermifuges et sur certains moyens de secourir les noyés. Il intervient contre un distillateur qui vend des produits médicaux [sirop antiscorbutique et pastilles d'ipécacuanha] et se propose de sévir contre les pharmaciens qui n'ont pas suivi le cours de leurs examens". (49)*

- **Distribution des prix :** (notons que le précis n'est pas totalement complété)

Le Secrétaire annonce publiquement les résultats du scrutin de la séance du 5 Vendémiaire :

- Pharmacie et Chimie
 - ✓ 1^{er} prix : citoyen Vital-Marie Bizos, né à Mirande, dans le Gers, et élève du citoyen Becqueret ;
 - ✓ 2^e prix : citoyen Faquez né à Département élève du citoyen de Rosne ;
 - ✓ 1^{er} Accessit : citoyen Pierre-Nicolas Kelus, né à Aurillac, Département du Cantal, Elève du citoyen Leclerc ;
 - ✓ 2^e Accessit : citoyen Fremi né à Dept.....
 - ✓
- Botanique :
 - ✓ 1^{er} prix : citoyen Victor-François Merat, né à Paris, Dept de la Seine, élève du citoyen Nachet
- Histoire Naturelle et Pharmaceutique :

Aucun prix n'est distribué faute de candidat : "*Nous savons aussi que s'il ne s'est présenté aucun concurrent pour les Prix de L'histoire Naturelle Pharmaceutique, c'est que la modestie des élèves les a portés à se juger trop sévèrement. Nous invitons ceux se livrent à l'étude et à l'exercice de la Pharmacie, à cultiver la partie de l'Histoire Naturelle désignée sous le nom de MATIERE MEDICALE ; c'est la première partie de la Science de la Pharmacie, c'est aussi la plus importante de cet Art."*

Rappelons qu'en 1798, les cours de chimie et de pharmacie fusionnent et que le cours d'histoire naturelle devient histoire naturelle médicale ou pharmaceutique.

L'utilité et l'importance de l'enseignement de la matière médicale est proclamée par Trusson, directeur de l'Ecole gratuite de Pharmacie sous la Révolution. Demachy est remplacé en 1801 par Morelot comme titulaire de la chaire d'histoire naturelle médicale et pharmaceutique.

A propos des lauréats on notera les points suivants :

Biographie 12 : Vital-Marie Bizos (1781-1816)

- *Selon la thèse de Mme Oulieu sur les pharmaciens de la Grande Armée, on apprend que Vital-Marie Bizos fait 10 ans d'études dont 5 où il suit les cours de l'Ecole de Pharmacie de Paris, qu'il est préparateur de cours de chimie de M. Bouillon-Lagrange, et reçu pharmacien de Paris et membre de la Société de pharmacie (50). On le retrouve pharmacien de la Grande Armée sur la campagne d'Autriche en 1806, et aide major au Val de Grâce. Sa notice nécrologique en 1816 le présente enfin comme pharmacien démonstrateur à l'Hôpital militaire d'instruction de Metz (51).*

Grâce à l'étude de M. Dillemann sur les médailles récompensant les étudiants en pharmacie lauréats du concours, on connaît les différentes variantes orthographiques des patronymes et quelques renseignements complémentaires sur leurs origines (28) (cf. également Annexe 7)

- Nicolas Faquez : d'Amiens ;
- Pierre Martin Caylus d'Aurillac (et non Kelus) ;
- François-Edmé Frémy (et non Frémi) : d'Auxerre ;

Biographie 13 : François-Edmé Frémy (1774-1866)

De père pharmacien à Auxerre qui fut le maître de Bernard Courtois, François Edmé Frémy naît en 1774, il poursuit ses études avec Thénard. Pharmacien-chimiste à Versailles, il devient professeur de chimie à St-Cyr. Son fils sera le grand chimiste Edmond Frémy ;

- François-Victor Mérat de Vaumartoise

Biographie 14 : François-Victor Mérat de Vaumartoise (1780-1851)

Médecin et Botaniste, praticien de l'herborisation dans les environs de Paris (52), il est l'auteur du "Dictionnaire universel de matière médicale et de thérapeutique générale : contenant l'indication, la description et l'emploi de tous les médicaments connus dans les diverses parties du globe" en 7 tomes, de 1829 à 1846.

○ **Discours de Cadet-Gassicourt**

Biographie 15 : Charles-Louis Cadet de Gassicourt (1769-1821)

Charles-Louis Cadet de Gassicourt est né dans une famille d'apothicaires, il est le fils de Louis-Claude Cadet, chimiste et membre de l'Académie Royale des Sciences, et le neveu de Cadet de Vaux. Il est à noter que ces particules ne sont pas des marques de noblesse, mais simplement une indication régionale. On dit qu'il est le fils putatif de Louis XV. Après des études d'avocat, auteur de théâtre et de chansons, il se lance en politique, se prononce contre la Convention. Condamné à mort par contumace et exécuté en effigie place de Grève, il se réfugie dans le Berry, et revient pour faire réviser son procès. Reçu pharmacien après seulement 2 ans, en l'an VIII (1800), il est nommé secrétaire du conseil de salubrité publique, travaille sur les conditions de détention dans les prisons. Nommé premier pharmacien de Napoléon, il l'accompagne en Autriche, à Wagram, sauve Napoléon après Waterloo d'un poison qu'il lui avait lui-même donné. Il est le président de la Société de Pharmacie en 1818 (53).



Figure 21 : Portrait de Charles-Louis Cadet de Gassicourt, Château de Malmaison

Reçu pharmacien en l'an VIII, le citoyen Cadet-Gassicourt prononce un discours intitulé : *"Essai sur l'influence que peuvent exercer l'une sur l'autre la Chimie et la Pharmacie"*.

L'Orateur dit que l'origine de la Pharmacie se perd dans la nuit de l'antiquité, au milieu des fictions mythologiques mais pense qu'on peut lui assigner 4 grandes époques :

1. les pharmaciens confondus avec les Parfumeurs, les Jongleurs et les Devins n'avaient ni règles ni méthodes et regardaient l'Ibis des Egyptiens et l'Hippopotame. Les Chaldéens et les Babyloniens exposent les malades à leur porte...
2. la seconde période où naquit Hippocrate ;
3. la 3^e époque, où parut Galien : la Pharmacie prit un ordre plus régulier et fut distinguée de la Médecine et de la Chimie. Les pratiques superstitieuses s'estompèrent, des pharmaciens ou médecins célèbres épurèrent la théorie et donnèrent un code généralement adopté ;
4. nouvelle époque de la Chimie minérale et de nouveaux travaux dans le règne animal et végétal.

Le citoyen parle des nouvelles découvertes de la Chimie pneumatique et termine par une apostrophe aux pharmaciens *"...sans secours de la part de l'Etat, vous avez su conserver au milieu des tourmentes révolutionnaires le foyer régénérateur de l'instruction..."*.

○ **Mémoire du citoyen Morelot**

Biographie 16 : Simon Morelot (1751-1809)

Simon Morelot est issu d'une grande famille de Beaune, son grand père est chirurgien, son père apothicaire. Après avoir commencé à 16 ans dans la pharmacie paternelle, il monte à Paris et poursuit son stage dans les officines de Fourcy, et de Santerre ; ce dernier sera son conducteur pour les épreuves de la maîtrise. Il est reçu maître en pharmacie en 1780 après avoir versé 3400 livres. Il s'installe successivement dans quatre officines. Il est inspecteur des maisons d'arrêt du département de la Seine. Il est par ailleurs un membre très actif du Collège des Pharmaciens de Paris puis de la Société Libre et aura d'importantes responsabilités de gestion au sein de l'Ecole Gratuite de Pharmacie en tant que secrétaire des assemblées du Collège. Il est élu prévôt en 1796, secrétaire adjoint du bureau des sociétés au côté de Trusson, Cheradame, Vauquelin et Parmentier. Il est logé dans ses locaux. En 1797 il est prévôt sortant

mais il restera membre du comité pendant un an, comme "mignon", ce qui signifie peut-être, comme le dit le Pr. Flahaut, un personnage "aimable et utile" (54).

En ce qui concerne l'enseignement, il est chargé, en 1794, d'organiser des cours avec les prévôts et en 1795 et il sera professeur de Pharmacie et d'Histoire Naturelle de 1796 à 1803. C'est à cette époque qu'il fait paraître différentes publications, en particulier sur les lichens et les analyses des vins. Il considérait la pharmacie en scientifique, indissociable de la chimie. Il publie d'importants ouvrages de pharmacie et de sciences naturelles résumant ses cours dont le « Cours élémentaire théorique et pratique de pharmacie chimique... ou Manuel du pharmacien chimiste » qui rencontrera un grand succès. On lui doit également le "Cours élémentaire d'histoire naturelle pharmaceutique...", et l'édition augmentée du "Nouveau dictionnaire général des drogues simples et composées" de Lemery.

En 1800, il est désavoué par le collège en compagnie de Guiart père pour avoir procédé à une réception à Etampes sans autorisation du Collège.

Morelot est reconduit comme professeur d'histoire naturelle en 1801

En 1803, il quitte les locaux de l'Ecole de pharmacie et il s'engage dans l'armée napoléonienne, devient pharmacien principal de l'armée d'Espagne où il meurt en 1809 en Catalogne (55).

C'est aussi à lui qu'on doit la rédaction des calendriers annuels, où sont décrites la composition et la vie du collège au cours de l'année précédente, que nous étudions dans ce mémoire.

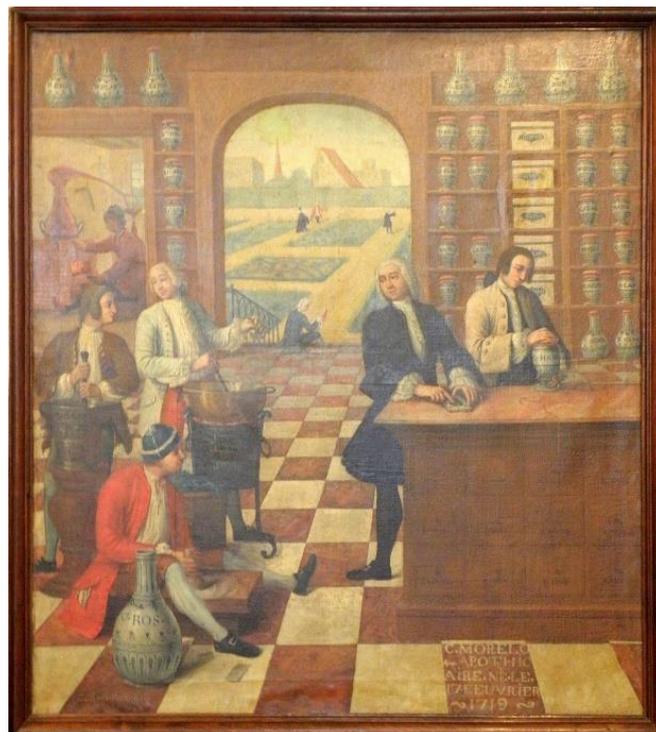


Figure 22 : L'apothicaire Claude Morelot

Claude Morelot est le père de Simon Morelot. Il est représenté ici dans sa pharmacie au XVIIIème siècle.

L'huile sur toile est de Michel-Charles Coquelet-Souville (1751) Musée de l'Hôtel-Dieu, Beaune.

Dans le précis historique de l'an IX, il est rapporté que le citoyen Morelot, l'un des Professeurs d'Histoire Naturelle Pharmaceutique a fait lecture d'un mémoire exhaustif d'une quinzaine de pages sur "l'art de conserver les divers produits des végétaux notamment par la dessiccation".

Morelot y expose les détails pratiques de la dessiccation suivant la partie du végétal concerné. Il conclut son discours en observant, que sans une surveillance légale, il est difficile de faire confiance en ces marchands de plantes, quand la lumière va altérer la couleur, quand l'ombre

va favoriser la fermentation et la décomposition, quand les odeurs se confondent... l'effet du traitement peut être néfaste et « *aggraver les maux au lieu d'accélérer la guérison* ».

Pour Morelot, la préparation et la distribution de plantes ne devrait être confiée qu'à des « *hommes probes et instruits, qui, comme les Pharmaciens, auront justifié de leur capacité* ».

Le mémoire de Simon Morelot au sujet de la dessiccation est en fait tiré de son livre paru la même année, en 1800 : "*Cours élémentaire d'histoire naturelle pharmaceutique, ou description de matières que produisent les trois règnes de la nature, et qui sont d'usage en pharmacie, en chimie et dans différents arts qui en dérivent, notamment dans ceux du teinturier et du fabricant de couleur, etc. etc. etc. généralement comprises sous l'acception de matière médicale présentée d'abord par règnes, ensuite par genres et enfin par espèces, avec les noms de chacune, leur origine, leur choix, leurs préparations, leurs principaux usages, leurs propriétés physiques et médicinales, et considérées par leur rapport à la doctrine pneumato-chimique*".

Toraude dit du mémoire de Morelot qu'il est "*copieux, curieux et savant et dont la conclusion est une charge à fond de train contre les marchands de plantes médicinales, qu'aucune loi ne permettait alors d'interdire, et d'où découle, selon toute probabilités, l'idée fondamentale de la création du diplôme d'herboriste*" (45).

Il faudra en fait attendre la loi de germinal an XI pour qu'il y ait une réglementation des herboristes, dans l'art. 37 : "*Nul ne pourra vendre, à l'avenir, des plantes ou des parties de plantes médicinales indigènes, fraîches ou sèches, ni exercer la profession d'herboriste, sans avoir subi auparavant, dans une des écoles de pharmacie, ou par devant un jury de médecine, examen qui prouve qu'il connaît exactement les plantes médicinales, et sans avoir payé une rétribution qui ne pourra excéder cinquante francs à Paris, et trente francs dans les autres départements pour les frais de cet examen. Il sera délivré aux herboristes un certificat d'examen par l'école ou le jury par lesquels ils auront été examinés ; et ce certificat devra être enregistré à la municipalité du lieu où ils s'établiront.*" Pour Paris, l'enregistrement se fera à la préfecture de Police.

L'arrêté du 25 thermidor an XI précise dans son titre IV art. 43 que "*dans les départements où seront établies des écoles de pharmacie, l'examen des herboristes sera fait par le directeur, le professeur de botanique et l'un des professeurs de médecine. Cet examen aura pour objet la connaissance des plantes médicinales, les précautions nécessaires pour leur dessiccation et leur conservation*". De plus "*il sera fait annuellement des visites chez les herboristes, par le directeur et le professeur de botanique, et l'un des professeurs de l'école de médecine*".

○ **Mémoire du citoyen Quinquet**

Le citoyen Quinquet (voir biographie 7, calendrier 1786) lit un mémoire sur les calculs urinaires de la vessie et sur leurs dissolvants, (alternativement de l'acide sulfurique affaibli et de la potasse en liqueur) d'après des expériences faites sur lui-même. On note ici une démarche scientifique qui nous apparaît moderne puisqu'il précise "*L'auteur a pensé qu'avant de publier ces expériences, il était plus convenable pour les progrès de la science et la vérité de la théorie, de les répéter et de les multiplier*". Notons que la vérification de la reproductibilité des résultats se retrouve de plus en plus fréquemment à travers les exposés de mémoires où l'on nomme des rapporteurs chargés notamment de reproduire des résultats exposés dans des communications.

○ **Lecture des éloges**

Nachet, Membre, Prévôt, et Professeur de Chimie a fait l'éloge de feu Pierre Josse Membre et Prévôt du Collège de Pharmacie, de la Société de Médecine de Paris, décédé le 25 Fructidor an

VIII (cf biographie 32, § 3.2.4.2.6). Cette notice historique a été imprimée aux frais du collège et distribuée à tous ses membres.

Biographie 17 : Louis-Isidore Nacet (1757-1832)

Louis-Isidore Nacet naît à Laon, il est reçu maître en pharmacie en 1787 et s'installe rue Vieille-du-Temple. Prévôt de la Société libre des pharmaciens de Paris en 1799 et 1800, secrétaire en 1800, il devient démonstrateur pour la chimie et la pharmacie à l'École gratuite de pharmacie. Il est nommé professeur de pharmacie à l'École de pharmacie de Paris en 1804 après le décès de Brongniart. Il rédige avec Trusson un important rapport sur les nuisances malodorantes d'une fabrique de vernis gras pour la peinture de voitures, à l'origine d'une ordonnance de police concernant les ateliers, manufactures ou laboratoires dans la ville de Paris (1806) (56).

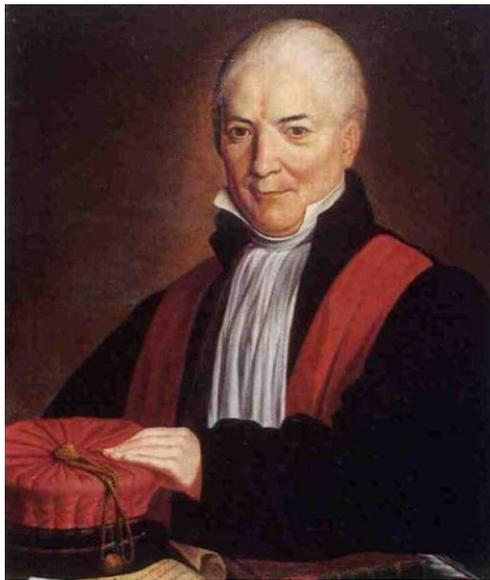


Figure 23 : Portrait de Louis Isidore Nacet, Salle des Actes, Faculté de Pharmacie, Paris

Pour terminer, il est rapporté que les visites ordonnées par la Loi ont été faites dans toutes les pharmacies tenues en vertu des titres avoués. Le rédacteur insiste sur l'importance des visites et déplore que certaines pharmacies ne soient pas suffisamment surveillées.

Ces visites sont évoquées à l'art. 16 des Lettres Patentes servant de statuts pour le Collège de Pharmacie, données à Versailles, le 10 février 1780 : "*Outre la visite annuelle de la faculté de médecine, accompagnée des quatre prévôts, chez tous les maîtres en pharmacie, lesdits quatre prévôts en feront deux autres, chaque année, dans les laboratoires et officines desdits maîtres et des veuves ; ils dresseront procès-verbal de ces visites...*". Dans la Loi de Germinal an XI, on trouve notamment à l'article 20 : "*A Paris, et dans les villes où seront placées les nouvelles écoles de pharmacie, deux docteurs et professeurs des écoles de médecine, accompagnés des membres des écoles de pharmacie, et assistés d'un commissaire de police, visiteront, au moins une fois l'an, les officines et magasins des pharmaciens et droguistes, pour vérifier la bonne qualité des drogues et des médicaments simples et composés*".

3.2.2.7.10 Calendrier de l'An X

- **Introduction**

Le précis historique de l'annuaire (il ne s'appelle donc plus calendrier) de l'an X débute par un rappel des dates importantes concernant les élèves et les professeurs du Collège de pharmacie.

Tout d'abord, le début des cours publics et gratuits a eu lieu le 1er Prairial an IX, avec la présence d'un plus grand nombre d'élèves que les années précédentes. La fin des cours s'est déroulée à la fin des jours complémentaires.

Ensuite, la date du Concours d'émulation a été annoncée par voie d'affichage pour le 15 Vendémiaire an X, "*à 8 heures pour neuf très-précises du matin*". C'est l'occasion pour le rédacteur de ce précis de faire un rappel sur l'organisation du Concours, en particulier la composition du jury et le mode de passage. Ainsi, nous apprenons qu'il y avait 6 concurrents pour la Pharmacie et la Chimie, et 4 concurrents pour l'Histoire Naturelle et la Botanique.

Le mode de composition du jury et le déroulé des épreuves sont similaires aux années précédentes. Il faut noter que le délai entre le Concours et la distribution des prix a été "*plus long que de coutume, parce que les Prévôts et le conseil du Collège ont eu des affaires importantes à suivre*".

Effectivement, la remise des prix d'émulation n'a lieu que le 19 Brumaire an X, lors d'une réunion publique et en présence du Ministre de l'Intérieur Chaptal.

C'est cette séance, particulièrement importante, qui est rapportée dans ce précis historique.

- **La séance publique du 19 Brumaire an X**

- **La constitution du Bureau de cette réunion**

Le citoyen Chaptal, Ministre de l'Intérieur et le citoyen Frochot, Préfet de la Seine sont présents. Ils sont accompagnés du Citoyen Arnaud, Directeur de l'Instruction publique et membre de l'Institut, ainsi que du Maire du douzième arrondissement et ses deux adjoints. Enfin les Prévôts du Collège finissent de compléter le Bureau. Le ministre Chaptal sera le président de cette séance.

La constitution éminemment politique de ce Bureau signifie l'intérêt porté à l'Instruction publique, alors que la séance de l'an IX ne s'est déroulée qu'en présence des prévôts. Il est tentant d'y voir un lien avec la reprise en main par l'Etat l'année suivante de l'enseignement de la pharmacie avec la création des trois Ecoles de pharmacie (loi du 21 Germinal an XI).

- **Compte-rendu de Bouillon-Lagrange, prévôt et secrétaire**

Biographie 18 : Edmé-Jean-Baptiste Bouillon-Lagrange (1764-1844)

Edmé-Jean-Baptiste Bouillon-Lagrange est né en 1764. Il est reçu maître en pharmacie en 1787 et très vite se consacre à l'étude de la chimie, ayant pour professeurs Fourcroy et Berthollet. Il est élu prévôt du Collège entre l'an VIII et l'an X. Il est professeur de chimie à l'Ecole de pharmacie de 1803 à 1829 et en devient le directeur de 1832 à 1844. Il est également professeur de chimie à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole Centrale du Panthéon. De plus il est diplômé en médecine en 1805. Il est l'auteur de nombreux ouvrages de chimie et de pharmacie (20).



Figure 24 : Portrait d'Edmé-Jean-Baptiste Bouillon Lagrange, Salle des Actes

Le Secrétaire Bouillon-Lagrange va évidemment profiter de la présence de Chaptal, Frochot et Arnaud pour défendre ardemment le Collège de Pharmacie. Il commence tout d'abord par faire le bilan des différentes missions qui avait été confiées au Collège par les Autorités durant l'an IX. Il insiste particulièrement sur l'efficacité et la fiabilité de ses Membres, en particulier dans leurs travaux de recherche personnels, directement orientés vers le progrès de la science.

Bouillon-Lagrange enchaîne en annonçant les noms des lauréats du Concours auxquels les prix seront remis peu après :

- Jean-Antoine Cluzel (élève de Cluzel son oncle), 1er prix de Pharmacie,
- Michel-Louis Martin (élève de feu Martin son père), 1^{er} prix d'Histoire Naturelle,
2^{ème} prix de Pharmacie,
- Jean-Pierre Godefroy (élève de Derosne), 2^{ème} prix d'Histoire Naturelle
- Pierre-Michel Autin, 2ème prix de Botanique

Il n'a pas été décerné de premier prix de Botanique cette année. Après le compte-rendu de Bouillon-Lagrange, la lecture des différents mémoires peut débiter.

○ Lectures de différents mémoires

- Mémoire de Morelot

Morelot fait la lecture des « Notices sur la vie et les travaux » de trois membres du collège, morts récemment: Charles-François Martin, Charles-François Bailly et Jean-Baptiste Delaplanche. Ces notices sont développées dans la partie éloges (cf. § 3.2.4.2.5).

- Mémoire de Solome

Le mémoire, d'une importance majeure selon le rapporteur, concerne la température interne des végétaux. Antoine Solome a voulu montrer le rapport entre la température interne des végétaux et celle de l'atmosphère et il lance un appel aux savants à se joindre à lui pour prolonger ses recherches. Ce mémoire doit paraître dans les Annales de Chimie et le Recueil de la Société de Médecine.

- Mémoire de Parmentier

Bouillon-Lagrange lit un mémoire de Parmentier, concernant les vins médicinaux, faisant suite à un article déjà publié sur le même sujet. Il propose « de leur substituer les teintures végétales dans l'alcool à 20 ou 21 degrés à l'aréomètre de Baume ». Il ajoute : « par ce procédé, le médecin qui prescrit est sûr de ce qu'il va faire prendre au malade ». Ce mémoire paraîtra dans les Annales de Chimie, numéro 119, Brumaire an X.

- Mémoire de Boudet Fils

Jean-Pierre Boudet développe un très long mémoire sur l'éther phosphorique...description très précise du mode opératoire. Peut-être est-ce la longueur de ce mémoire qui est à l'origine de la suspension de la lecture des différents mémoires pour permettre au Ministre de l'Intérieur de prononcer un discours inaugural à la remise des prix d'émulation.

○ **Remise des prix d'émulation après la suspension de la lecture des mémoires**

Le Ministre Jean-Antoine Chaptal, président de la séance prononce un discours avant la distribution des prix d'émulation aux élèves.

Biographie 19 : Jean-Antoine Chaptal (1756-1832)

Jean-Antoine Chaptal est né en 1756. Il étudie la médecine à Montpellier et reçoit son diplôme en 1776. Il se spécialise alors en Chimie à Paris et commence d'importantes recherches qui le mèneront au développement de la chimie industrielle. Il met également au point la chaptalisation des vins. Enseignant de chimie à Montpellier, mais également à l'Ecole Polytechnique, il se lance également en politique et devient Ministre de l'intérieur de Napoléon en 1801. Il est entre autres à l'origine de la réorganisation complète de l'Instruction publique. En particulier, il met en place avec Fourcroy les trois Ecoles de pharmacie de Paris, Montpellier et Strasbourg. Il démissionne en 1804 pour se consacrer à ses recherches et meurt en 1832. (57)



Figure 25 : Buste de Jean-Antoine Chaptal, Galerie des Pots, Faculté de Pharmacie, Paris

(Photo Pascale Gaudron)

Chaptal débute son discours destiné aux membres du Collège et aux élèves en rappelant le "Collège de Pharmacie de Paris seul resté debout au milieu des ruines, seul ayant conservé ses formes, son organisation et ses professeurs". Il félicite ensuite les membres du Collège, "hommes estimables étrangers à tous les orages politiques et cultivant en paix les sciences

utiles". Enfin le Ministre s'adresse aux élèves auxquels il va remettre les récompenses en les incitant à prouver que "*la profession de pharmacien est peut-être celle qui exige le plus de vertus et de connaissances exactes*".

Après la remise des prix et le départ de Chaptal et Frochot, la lecture des mémoires a repris.

○ Reprise de la lecture des mémoires

- Mémoire de Bouriat

L'auteur lit un mémoire sur l'art de préparer le suc de groseilles à partir de fruits arrivés à maturité, mémoire qui paraîtra également dans les Annales.

- Mémoire de Delunel, ce mémoire est détaillé au paragraphe 3.2.6.3.

- Mémoire de Roussile-Chamserus, ce mémoire est étudié au paragraphe 3.2.6.4.

- Mémoire de Boullay

Boullay fait la lecture de son mémoire sur la présomption de présence de phosphore dans le sucre, qui doit paraître dans les Annales de Chimie et à ce titre, ne peut être résumé dans l'annuaire.

● Conclusion

L'étude de ce précis historique de l'an X s'est révélée particulièrement intéressante. Le but de cette séance du Collège du 19 Brumaire an X est à la fois de démontrer la compétence administrative avec la remise des prix d'émulation mais aussi la légitimité scientifique, grâce à la qualité des mémoires lus par des intervenants reconnus et l'évolution du Collège en Société Libre, véritable société savante, doit être particulièrement visible, pour que le soutien manifesté jusqu'à ce jour se maintienne. En effet la présence du Ministre de l'Intérieur Chaptal et le discours qu'il a prononcé montrent que l'École de pharmacie intéresse particulièrement les Autorités et que le métier de pharmacien est bien reconnu et soutenu par elles. (58)

Rappelons qu'il n'existe pas de précis historique pour le calendrier de l'an XI mais que les mémoires seront lus dans le "*Rapport des travaux de la société de pharmacie*" (cf. § 3.2.6.1).

3.2.3 Les moments de l'année

3.2.3.1 Saisons/divisions de l'année et observations astronomiques/éclipses

3.2.3.1.1 Contenu de la rubrique

Les calendriers, à partir de 1787, commencent par des articles principaux, informations calendaires à la fois religieuses et astronomiques.

On trouve tout d'abord le comput et la liste des fêtes mobiles puis les quatre-temps et les saisons, vient ensuite une partie sur les éclipses (40).

● Le comput

Le comput ou compost ecclésiastique est un ensemble de cinq éléments qui permet d'attribuer à l'année en cours sa place dans les cycles lunaires.

Quatre servent à fixer la date de Pâques :

- *Le Nombre Or*

C'est le rang d'une année dans le cycle de Méton qui comporte 19 années et qui permet de faire coïncider les cycles lunaires et solaires. C'est à dire que tous les 19 ans les phases de la lune retrouvent une position identique par rapport à une année solaire.

Mode de calcul : diviser l'année par 19, prendre le reste et le multiplier par 19 puis ajouter 1.

Exemple : 2 pour 1787 - 6 pour 1791.

Il permet également d'obtenir l'âge de la lune.

- *Le cycle solaire ou cycle dominical*

C'est le produit de 2 cycles : la période de 7 correspondant aux jours de la semaine et la période de 4 correspondants aux années bissextiles ; au bout de 28 ans, les jours reviennent aux mêmes dates du mois.

Mode de calcul : ajouter 8 à l'année, diviser par 28, prendre le reste et le multiplier par 28 puis ajouter 1.

Exemple : 4 pour 1787 - 9 pour 1792.

- *L'épacte*

Il s'agit du nombre de jours à ajouter à l'année lunaire pour égaler l'année solaire. C'est en fait le nombre de jours écoulés depuis la précédente nouvelle lune.

Exemple : 14 pour 1790, 25 pour 1791.

- *La lettre dominicale*

C'est la lettre qui correspond au premier dimanche de l'année considérée.

A partir du 1er janvier, noté A, on associe aux jours de l'année les 7 lettres A, B, C, D, E, F, G. Les années bissextiles ont 2 lettres, la deuxième étant utilisée à partir de mars.

Exemple : C pour 1790, B pour 1791 et AG pour 1792

- *L'indiction romaine (59) (60) (61)*

C'est le rang de l'année dans un cycle de 15 ans. L'indiction n'est liée à aucun phénomène astronomique. Il ne sert pas pour le calcul de Pâques.

Mode de calcul : ajouter 2 à l'année, diviser par 15, multiplier le reste par 15 et ajouter 1.

Exemple : 8 pour 1790 - 10 pour 1792.

• **Les fêtes mobiles**

Il s'agit des fêtes suivantes :

- Septuagésime (9ème dimanche avant Pâques)
- Cendres (mercredi débutant le Carême)
- Pâques
- Rogations (3 jours précédant le jeudi de l'Ascension)
- Ascension (jeudi 40 jours après Pâques, 10 jours avant Pentecôte)
- Pentecôte (7 semaines après Pâques)
- Trinité (8ème dimanche après Pâques ou dimanche après Pentecôte)
- Fête-Dieu (dimanche après la Trinité c'est à dire 60 jours après Pâques)
- Avent

• **Les Quatre-Temps**

Ils correspondent au temps de jeûne (3 jours) au commencement de chacune des 4 saisons.

- **Les saisons**

Il s'agit des saisons telles que nous les connaissons, printemps, été, automne et hiver dont on mentionne les jour et heures précises de début.

Exemple : printemps 20 Mars à 4h20 du soir pour 1787

printemps 30 Ventôse (21 mars 1803) à 1h29mn du soir pour l'an XI.

- **Les éclipses**

On trouve dans cette partie une liste des éclipses de soleil et de lune, à venir pour l'année en cours. Toutes sont mentionnées mais seules celles qui seront visibles à Paris sont précisément datées (jour, heure et minutes du commencement).

Exemple pour 1787 : 7 éclipses : 4 de soleil et 3 de lune

première éclipse de soleil le 19 janvier à 10h07mn du matin.

Il est précisé parfois dans quelle partie du globe elles seront également visibles et le type de cette éclipse (par exemple centrale et annulaire). On peut parfois lire la taille (1791, grandeur 6 doigts).

3.2.3.1.2 Passage au calendrier républicain

Le calendrier An IX correspond au premier calendrier républicain étudié. Il commence par les époques des saisons puis suivent des observations astronomiques.

- **Les saisons**

On peut lire que le système de Ptolémée dans lequel le soleil tournait autour de la terre est abandonné. C'est le système de Copernic et sa théorie de l'héliocentrisme selon laquelle le soleil est au centre de l'univers ; la terre tourne autour du soleil, qui est le système de référence. Cela permet d'expliquer ainsi les saisons.

- L'automne est la première des quatre saisons, elle est intéressante par les richesses des produits qu'elle offre. Le 1er Vendémiaire est le premier jour de l'automne, c'est aussi l'Equinoxe d'automne (les deux pôles sont éloignés de façon égale du soleil).
Ensuite, les jours diminuent jusqu'à deux heures le matin et deux heures le soir en même temps que les pôles s'éloignent du soleil.
- L'hiver est la seconde saison, celle où les végétaux sont dépouillés, où tout est triste; les insectes sont comme dans un sommeil mort et les travaux des champs sont suspendus.
C'est la période où la terre est la plus éloignée du soleil, ne bénéficiant plus de sa chaleur. Les jours sont les plus courts.
Dans le système de Ptolémée, on pensait que pendant l'hiver, le soleil s'arrêtait de tourner autour de la terre alors qu'il était le plus éloigné ; de même l'été il s'arrêtait mais lorsqu'il était le plus perpendiculaire à notre horizon.
- Le printemps est la troisième saison de l'année mais la première de la nature.
C'est le moment où toute la nature s'éveille, renaît ; période propice à de meilleures dispositions pour l'homme : *primum tempus*.
Le 30 Ventôse ou le 1er germinal est la date de l'Equinoxe de printemps ; égalité de jour et de nuit, moment où les deux pôles sont à égales distances du soleil.
L'inclinaison du pôle est inversée par rapport à l'automne donc les jours rallongent progressivement de deux heures matin et soir.
- L'été est la quatrième et dernière saison. C'est la saison la plus chaude ; celle des fleurs et des fruits.
Le 3 Messidor est le moment où le jour est le plus long car le pôle est le plus près du soleil.
Après cette date, les jours raccourcissent au fur et à mesure que l'été avance, de deux heures le matin et le soir.

≈≈

- **Les divisions de l'année**

L'année est toujours divisée en 12 mois, les noms sont changés (nous donnerons les correspondances approximatives de dates avec le calendrier Grégorien).

- Vendémiaire (vendange) ≈ 22 septembre au 21 octobre,
- Brumaire (brume, brouillard épais) ≈ 22 octobre au 20 novembre,
- Frimaire (frimas, brouillard fort et épais) ≈ 21 novembre au 20 décembre,
- Nivôse (abondant en neige) ≈ 21 décembre au 19 janvier,
- Pluviôse (abondant en pluie) ≈ 20 janvier au 18 février,
- Ventôse (venteux) ≈ 19 février au 20 mars,
- Germinal (qui germe) ≈ 21 mars au 19 avril,
- Floréal (couvert de fleurs) ≈ 20 avril au 19 mai,
- Prairial (prairie, temps du fauchage) ≈ 20 mai au 18 juin,
- Messidor (moisson) ≈ 19 juin au 18 juillet,
- Thermidor (étuves, bains chauds) ≈ 19 juillet au 17 août,
- Fructidor (fruits) ≈ 18 août au 16 septembre.

Chaque mois n'a que 30 jours. Les jours sont au nombre de 10 et portent à présent un nom latin italianisé :

- jour un : primidi
- jour deux : duodi
- jour trois : tridi
- jour quatre : quartidi
- jour cinq : quintidi
- jour six : sextidi
- jour sept : septidi
- jour huit : octidi
- jour neuf : nonidi
- jour dix : décadi

Les 12 mois ne comprenant que 360 jours, on appelle Complémentaires les jours qui complètent l'année solaire de 365 jours ou 366 pour les années bissextiles. Il est donné une explication de l'année bissextile (elle a lieu tous les 4 ans puisque la terre met 365 jours et 6 heures pour tourner autour du soleil).

Pour l'An X et l'An XI, toute cette partie a disparu. Ne figurent que les époques des saisons et les éclipses, placées après le calendrier et avant le précis historique.

3.2.3.2 Calendrier

La partie calendrier des ouvrages évolue au fur et à mesure des parutions.

- **1782**

De la page 3 à la page 26 sont notés :

- sur la page de droite le nom des Saints, jour après jour ainsi que les Fêtes mobiles.
- sur la page de gauche, les informations sur le mois précédent :
 - o nombre de jours et leur durée par quinzaine avec accroissement de la durée du jour sur le mois.
 - o date du changement de lune (Dernier Quartier, Nouvelle Lune, Premier Quartier, Pleine Lune)

- **1784-1785-1786**

Uniquement sur la page de droite le nom des Saints, jour après jour ainsi que les Fêtes mobiles. La page de gauche reste vierge.

- **1787-1790-1791-1792**

Mois par mois, page après page sont énumérés les noms des Saints en fonction de la date du jour avec indication en marge (droite) des changements de lune.

- **An IX-An X**

Le calendrier met en parallèle sur la même page le nouveau calendrier républicain et l'ancien.

Exemple :

VENDEMAIRE			OCTOBRE		
	P.Q. le 3 P.L. le 10	D.Q. le 19 N.L. le 26		P.Q. le 3 P.L. le 10	D.Q. le 19 N.L. le 26
1	Primidi	Mardi	Septembre	23	s.Lin
2	Duodi	Mercredi		24	s.Andoche
3	Tridi	Jeudi		25	s.Firmin
4	Quartidi	Vendredi		26	ste.Justine
5	Quintidi	Samedi		27	s.Côme s.Damien
6	Fextidi	Dimanche		28	s.Céran
7	Feptidi	Lundi		29	s.Michel
8	Octidi	Mardi		30	s.Jérôme
9	Nomidi	Mercredi	Octobre	1	s.Rémi
10	Décadi	jeudi		2	ss.Anges Gard

Le soleil paraît le 26 à 5h55m le matin
et disparaît à 6h.4m du soir.-

- **An XI**

La disposition évolue ; les jours de semaine de la décade républicaine sont remplacés par le nom des 7 jours classiques. La présentation est réalisée par mois républicain mais la correspondance avec les mois du calendrier grégorien est maintenue.

Les changements de lune se retrouvent en marge (droite).

En début de page, sous le mois, il est indiqué de combien les jours décroissent matin et soir.

3.2.3.3 Journal du pharmacien

3.2.3.3.1 Contenu et évolution

Le Journal du Pharmacien ou "*indication de ce qu'il doit recueillir et préparer dans chaque mois*" est une liste des récoltes à faire ou des travaux spéciaux à réaliser pour chaque époque de l'année.

C'est une répétition de celui de l'année précédente enrichie des suggestions des apothicaires mis à profit l'année suivante.

On y trouve de précieuses indications concernant les remèdes de l'époque.

Un avertissement précise que les opérations qui se pratiquent toute l'année ne sont pas mentionnées : seules celles qui ne peuvent se préparer qu'à certaines époques y figurent.

Ce travail n'est pas exhaustif et le pharmacien peut le compléter à l'aide des pages vierges si besoin ou bien faire part de ses observations aux prévôts pour l'année suivante.

Les indications de récolte varient en fonction des régions et des variations du climat (décalage de quelques semaines parfois).

A partir du calendrier de 1784, les pharmaciens ont bénéficié d'un ouvrage du célèbre botaniste suisse Conrad Gesner. Né en Suisse en 1516, il étudie les langues anciennes et la littérature puis la médecine. Il rédige de nombreux ouvrages sur des sujets variés tels que la linguistique et la philologie et plus particulièrement sur l'histoire naturelle (minéralogie, zoologie, botanique). Il est le premier à s'intéresser aux fleurs et aux fruits pour essayer de classer les végétaux. Passionné, il récolte ou cultive les plantes pour les dessiner ; son œuvre inachevée contient plus de 1500 illustrations. (41)

Pour l'an IX, on retrouve ce journal plus loin dans le calendrier (après le précis historique) ; il est différent, suit le calendrier révolutionnaire et est très simplifié. Pour l'an X et XI, le journal a disparu.

3.2.3.3.2 Indications

• Janvier

Il y a peu de plantes à récolter :

- plantes antiscorbutiques, vipérine, taraxacum, grassette
- fruits pectoraux (dattes, figues, raisins, pruneaux, jujubes ou fruits du Carême, pistaches)
- baies de laurier, fruits du cyprès et du pin (pignons doux)
- fleurs de la petite chélidoine et chamépitis si l'hiver n'est pas trop froid
- cébettes

Quelques préparations sont indiquées :

- de l'huile d'olive non alimentaire (car les olives stockées depuis plusieurs mois ont subi une fermentation rendant l'huile âpre et donc utilisable uniquement pour l'éclairage et la fabrication du savon)
- de l'huile de noix, amandes et noisettes
- du bouillon de limaçon
- des graisses et moelles des «bêtes fauves» - cf novembre et décembre

• Février

Récoltes :

- des racines à cœur ligneux (chicorée, patience, anonis, ellébore, azarum...)
- oseille, betterave, céleri
- de plantes potagères : cardes, cardons
- des agrumes : oranges, cédrats, citrons
- de la racine de pivoine
- des fleurs de fumeterre, ellébore noire et tussilage en fin de mois

• Mars

Récoltes (jusqu'en avril en général) :

- des fleurs de violette (à surveiller avec grande attention), guimauve, ellébore à fleurs jaunes, pas-d'âne, pied-de-chat, pêcher, asphodèles, saule
- du lierre terrestre, groseilliers
- des racines bulbeuses

- des champignons de printemps jusqu'en avril
- du frai de grenouille
- des vers de terre (mais sont meilleurs en septembre)

Préparations :

- eau des 3 noix : première distillation des fleurs de noyer
- confire dans la graisse les bourgeons de peuplier en attendant l'apparition des autres plantes qui composent le *Populeum* et y mettre aussi les fleurs de mandragore (attention fragiles)
- miels, huiles et sirops des fleurs récoltées

- **Avril** (à septembre)

Récoltes :

- des fleurs de fumeterre, cochléaria, muguet ainsi que des fleurs de tous les arbres dont les fruits sont des baies ou des fruits à noyaux
- des herbes succulentes ou borraginées : bourrache, buglosse, chicorée, scabieuse, plantain, pariétaire, ortie
- des racines d'arum, bryone, cyclamen, pomme de terre (septembre)
- des graines de violette
- de la rhubarbe
- récolte de 2 composants de la Thériaque :
 - suc résineux du panax pour faire l'opopanax
 - dépouilles de serpents; début de la chasse aux vipères

- **Mai**

Récoltes :

- des fleurs et des feuilles de nombreux végétaux (pivoine, romarin, genêt, mauve, sureau, mélilot, cigüe, alléluia, ache, bétoine, chélidoine, consoude, cerfeuil, sceau de Salomon, romarin, hysope, euphrase, thym, rossolis)
- des herbes émollientes avant leur floraison (guimauve, mauve) et séchage
- des racines d'iris, orchis, pivoine, consoude, aconit
- des cantharides sur les rosiers ou arbres
- du ver-de-mai ou méloë, une espèce de scarabée qu'on croit spécifique contre la rage

Préparations :

- de l'onguent de scarabée
- du Beurre de Mai
- saigner les animaux dont on veut faire sécher le sang
- de l'huile de laurier avec les baies de l'année précédente (appellation impropre car il s'agit en fait des baies et des feuilles mélangées dans de la graisse de porc)

- **Juin**

Juin apparaît comme le mois des plantes pharmaceutiques car les plantes à récolter sont très nombreuses.

Récoltes :

- des fleurs (orange, sureau, lys, muguet, bleuet, ortie, coquelicot, buglosse, tilleul, gallium, genêt, chèvrefeuille, nénuphar, camomille, lavande, roses, œillets)
- pommes, poires et framboises

- de l'ache, ciguë, erysimum, fenouil, pervenche, bugle, sanicle, brunelle, aristoloche, orpin, nicotiane, jusquiame, mercuriale, argentine, pariétaire, chardon-béni, l'épithime, laitues, orties, morellem
- de la tige fleurie des plantes en vue de la préparation du Baume Tranquille, Onguent Populeum, Eau Vulnérable et de toutes les huiles par infusion (origan, basilic, pouillot, chamaedris, marrube, menthe, ruë, sabine, sarriette, scordium, thym, verveine, véronique, sauge, pâquerette, mille-feuilles, armoise, aigremoine, fenouil, absinthe, angélique, millepertuis, tanaïs, matricaire, calament, marjolaine, géranium)

Préparations :

- de la seconde distillation de l'eau des trois noix avec la récolte des noix
- distillation de l'eau de fraises et de cerise noire et de l'eau d'euphrase

- **Juillet**

Récoltes :

- de la plupart des plantes aromatiques qui ont commencé à fleurir en juin continuent de donner des fleurs
- c'est le temps des cerises, groseilles, framboises, fraises
- des semences de quelques plantes commencent à mûrir, et d'autres sont déjà mûres.
- des yeux d'écrevisses, appelées improprement yeux et qui sont en fait des pierres retirées des écrevisses pêchées par les gens du Nord
- abondance des fleurs de guimauve, pied-de-chat, bouillon blanc, œillets, roses musquées, qu'on continue de récolter jusqu'en Septembre
- de la fleur de nénuphar qui paraît ce mois-ci
- des noix qui ont acquis leur grosseur naturelle, on les appelle cerneaux

Préparations :

- eaux distillées et sirops de cerises, groseilles, framboises, fraises
- huile de scorpions dans les provinces méridionales
- troisième distillation pour compléter l'eau des trois noix

- **Août**

Récoltes :

- on commence à recueillir les racines de raifort, de fougère, de pivoine, et de nénuphar
- les plantes d'yvette, alleluia, morelle, jusquiame, belladonna, chou marin sont encore en bon état
- les prunes, melons, concombres, concombres sauvages, mûres, le verjus sont à récolter, arrière-saison pour les fruits rouges (framboises, fraises, groseilles, cassis)
- on a les fleurs d'asphodèle, grenade, petite centaurée

Préparations :

- ne pas passer le mois d'août pour certaines plantes qui commencent à dépérir, pour la préparation des onguents (populeum, martiatum mondicatif) les baumes tranquilles, l'eau vulnérable

- **Septembre**

Récoltes :

- vers la fin du mois, on récolte les baies de sureau, le noirprun (nerprun), les fruits d'alkékenge (physalis, amour en cage)
- le potiron et ses analogues sont à maturité, on doit récolter leur semence.

- les pommes commencent à mûrir.
- les racines de quintefeuille, colchique, cerfeuil, orchis, fougère, oignon de lys, pommes de terre sont déjà en état d'être récoltées. La fécule de pomme de terre à cette période est plus blanche et en plus grande quantité
- le scolopendre et le capillaire sont aussi bons à cueillir
- plusieurs plantes aromatiques sont encore en vigueur, certaines donnent même une seconde pousse.
- on commence à recueillir le gui de chêne
- l'asarum, le colchique, le souci des vignes, le cyclamen sont en fleurs
- les vers de terre sont meilleurs qu'en tout autre temps
- on s'y prend en Septembre et Octobre pour conserver le poumon de renard
- on fait sécher le hérisson
- les sangsues paraissent plus aptes à sucer dans ce mois, les noires rayées de jaune n'adhèrent pas à la peau, elles sont à rejeter
- c'est le temps favorable pour se procurer tortues et vipères (on peut différer en Octobre)
- on châtre les ruches pour faire la seconde récolte de miel et de cire

- **Octobre**

Récoltes :

- on a les fruits d'alkékengé, cynorrhodon, épine-vinette (vinettier), les coings, les pommes, les baies de genièvre, les grenades de Provence
- le ricin ne mûrit pas avant ce mois-ci, il est plus avantageux de ne le récolter qu'en Novembre, si la gelée ne nuit pas
- on fait la cueillette du safran, plutôt du Gatinois (Gatinais) que celui d'Orange, pas assez beau pour les compositions des Pharmaciens
- on ramasse après la chute des feuilles les racines qui n'ont pas le cœur ligneux, notamment la rhubarbe, de bonne qualité qu'après quatre ans.

Préparations :

- on peut préparer les vins médicinaux par fermentation, le raisin étant à maturité.

- **Novembre**

Récoltes :

- en général, les plantes dépérissent sauf les antiscorbutiques qui peuvent résister à l'hiver, et quelques-unes que l'on conserve avec des soins particuliers.
- on récolte les agarics, les champignons, les lichens, les agarics de chêne (servait à faire l'amadou surtout employé comme hémostatique) (62)
- On récolte la racine de guimauve jusqu'en mars
- On récolte des olives dans les provinces méridionales, on en exprimera l'huile le plus tôt possible, pour éviter la fermentation lorsqu'on garde les olives entassées 8 à 15 jours. La bonne réputation de l'huile d'olive d'Aix par exemple peut s'expliquer par le fait qu'on transporte les olives des champs au moulin le jour même.

- **Décembre**

Récoltes :

- La végétation paraît absolument éteinte, à part quelques antiscorbutiques
- On se procure et on prépare les graisses et moelles des bêtes fauves, que le froid permet de faire venir de loin
- Les mannes récoltées en août et septembre arrivent à Paris
- Quelques provisions de miel arrivent encore à Paris

- On envoie (transporte) les eaux de vie, ce qui est préférable aux autres saisons où il y a risque de dissiper la partie la plus spiritueuse (évaporation de l'alcool)
- Les citrons et oranges de Provence viennent à Paris, celles-ci ordinairement pas aussi mûres que celles de Malte, mais en grande quantité

Préparations :

- Le pharmacien laborieux profite de ce temps pour les opérations chimiques :
 - o Les distillations à la cornue
 - o Les digestions, macérations
 - o Préparation des teintures
 - o Les extraits de substances exotiques
 - o Les emplâtres...
- Le pharmacien profite des fortes gelées pour concentrer ou déflegmer (séparer une liqueur de sa partie aqueuse) le vinaigre, naturel ou distillé, dont il a besoin pour ses opérations.

3.2.4 Anciens élèves

3.2.4.1 Liste chronologique

La liste chronologique est une section présente dans tous les calendriers étudiés. Elle a plusieurs fonctions :

- Recenser les noms, prénoms des membres vivants (en activité ?) diplômés du collège de Pharmacie avec leur adresse (rue si à Paris ou ville *a minima* / institution – par exemple "*en cour*", "*à l'Hôtel Dieu*", "*au collège de pharmacie*"... – ce dernier point étant plutôt le fait des calendriers de la première série *i.e.* avant l'an IX) ;
- Présenter les charges respectives, en cours ou passées, des diplômés, ce point étant encore une fois plutôt le fait des calendriers édités avant l'an IX ;
- Présenter le numéro de colonne de chaque diplômé.

Le calendrier de l'an XI explique cette notion de colonne en précisant que les diplômés se voient attribuer un numéro entre 1 et 3. Ce numéro de colonne permet essentiellement de définir le rôle possible des diplômés vis-à-vis des candidats à la maîtrise en pharmacie (cf. § 3.2.2.6) :

- Pour chacun des trois premiers examens, un numéro de colonne est désigné, dont les membres pourront être tirés au sort pour être examinateur. Tous les membres de toutes les colonnes peuvent néanmoins voter vis-à-vis des performances des candidats ;
- Pour le quatrième examen, les examinateurs peuvent être désignés dans n'importe quelle colonne.

Sur la période des calendriers étudiés, de 1782 à l'an XI (1802-1803), les membres recensés vont de la promotion 1726 à celle de l'an X. Nonobstant les décès, et les années sans promotion (ex : 1776, 1777, 1783) on constate que la taille des promotions varie beaucoup, ne comprenant parfois qu'un seul diplômé (ex : 1771, 1772, an IV), jusqu'à des promotions très importantes de 17 personnes (an VII). Le plus souvent la promotion est de l'ordre d'une dizaine de diplômés. Les effectifs des promotions tendent à croître en fin de période étudiée.

Ces chiffres sont cohérents avec les chiffres de l'étude de Dillemann présentés à la partie 3.2.2.6.

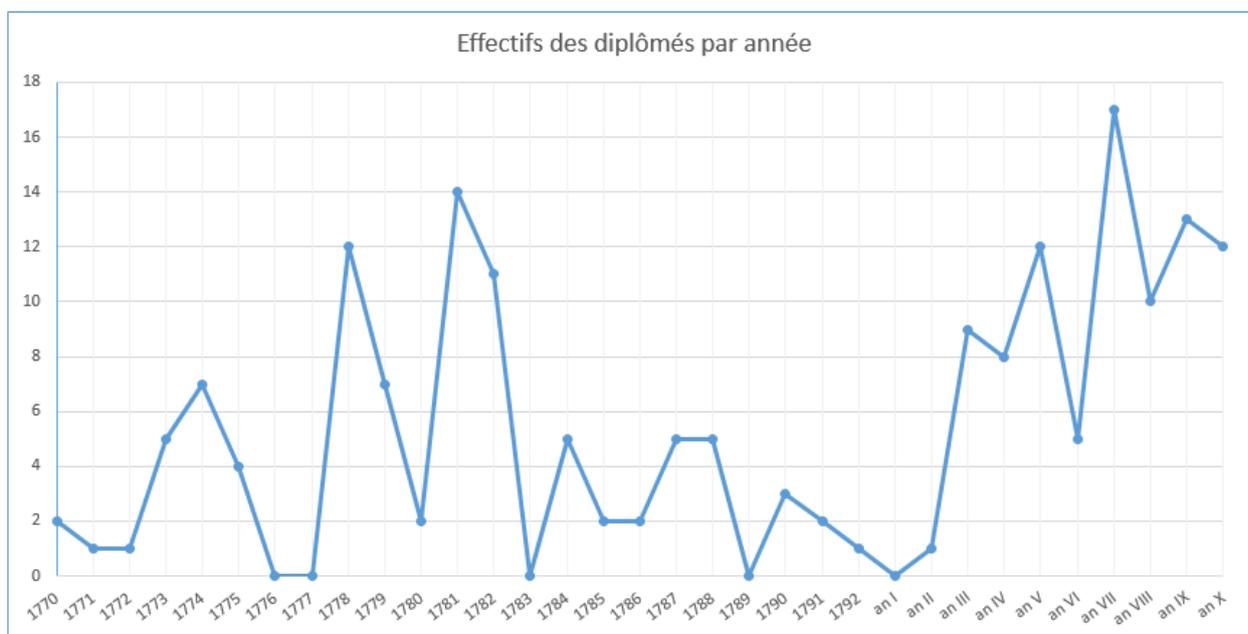


Figure 26 : Effectifs des diplômés par année de 1770 à l'an X

Pour chaque promotion, le calendrier le plus proche a été utilisé pour le dénombrement avec l'hypothèse que sur les années proches, aucun décès n'avait été enregistré et que donc les personnes citées représentaient l'intégralité de la promotion. A noter que la promotion de l'année n n'est correctement recensée qu'à partir du calendrier n+1.

3.2.4.2 Eloges

La partie « éloges » apparaît dans les calendriers de 1782 à 1785, puis dans les calendriers de l'an IX à an X. A partir de l'an X, cette section n'est plus intitulée éloges mais « notice historique ». Le contenu reste analogue dans l'esprit à celui des éloges précédemment publiés. Il s'agit de notices nécrologiques retraçant la vie d'acteurs actifs du monde de la pharmacie attachés à l'école de Paris. Ces textes étaient lus en séance puis consignés dans les calendriers.

3.2.4.2.1 Calendrier 1782

La section des éloges ne contient qu'une seule entrée dédiée à la mémoire de Jean-Baptiste Gauthier.

- **Jean-Baptiste Gauthier**

Biographie 20 : Jean-Baptiste Gauthier (1724-1781)

Jean-Baptiste Gauthier était né à Paris en 1724 de parents honnêtes qui le laissèrent avec son frère aîné, orphelin en bas âge.

M. Jeudon, apothicaire de cette ville et leur oncle surveilla à leur éducation.

Le jeune élève en Pharmacie saisissait toutes les occasions de s'instruire.

Le Jardin Royal des Plantes, celui du Collège étaient les lieux qu'il fréquentait le plus volontiers.

Sa soif d'apprendre était insatiable. Non content des leçons qu'il recevait avec avidité chez différents Maîtres, il s'était insinué dans les meilleures maisons. En se faisant ami des élèves il parvenait bientôt à se faire remarquer et aimer des Chefs.

Un chimiste allemand M. Grosse vivait chez le célèbre M. Boulduc et proposait aux élèves de ce dernier des problèmes de Chimie. Le plus vif, le plus éclairé était le jeune Gauthier.

On peut dire en vérité que cette révolution si frappante, opérée chez les Pharmaciens par le célèbre Rouelle, avait été préparée par M. Grosse et que M. Gauthier a dû être un des premiers Stahliens entre les Chimistes Français.

M. Gauthier saisit l'annonce d'un concours pour la place de Gagnant Maîtrise de la Salpêtrière et se présenta en 1755 avec une abondance de savoir qui étonna les examinateurs et lui mérita l'accueil le plus flatteur de la part de l'Administration à laquelle il allait appartenir.

Les six ans qu'il passa dans les Hôpitaux furent une des époques les plus heureuses de sa vie.

Toujours enthousiaste pour sa profession, il voyait avec douleur qu'on la prodiguait à des mains indignes qui n'avaient jamais su que calculer pour acheter à grand prix un droit qui grâce à notre Souverain ne s'accorde actuellement qu'au mérite bien reconnu.

Tous ses discours avaient ce malheur public pour texte et il en parlait avec une forte imprudence qu'il paya bien cher !

M. Gauthier épousa une jeune personne. Ce mariage heureux et fécond fut de courte durée car la jeune Dame Gauthier devint poitrinaire et ses deux enfants succombèrent presque en même temps à des infirmités cruelles.

Heureusement pour lui la Compagnie des Indes avait conçu et exécuté le projet de faire préparer à l'Orient par un Pharmacien dont le savoir et la probité fussent reconnus, les médicaments nécessaires tant pour l'approvisionnement de ses vaisseaux que pour celui de ses établissements dans l'Inde. La Compagnie des Indes se chargea donc de toute cette partie de ses fournitures et remit ses intérêts entre les mains d'un Maître en Pharmacie de Pris qui s'en acquitta pendant plusieurs années.

Quand ce dernier dût être remplacé, les intéressés s'adressèrent au Corps des Pharmaciens de Paris pour tenir de son choix un digne successeur de celui qu'il regrettait.

Le choix tomba sur M. Gauthier et le reste de sa vie prouva que peut-être, il n'y avait pas un autre pharmacien à qui cette place convient mieux.

Le Chef de la Pharmacie à l'Orient a la responsabilité de remplir les magasins de tout ce que l'Europe peut envoyer de droguerie dans les Indes où se déposent en échange les drogues arrivées de ces pays lointains.

Il lui fallait en outre, en préparant les médicaments, leur donner une consistance telle que les avaries ne puissent les endommager pendant la traversée.

Il fallait imaginer les moyens de les garantir de la fermentation, du boursoufflement, de la putréfaction ; emballer chaque chose de manière que le voisinage ne nuise à aucune.

Il faut savoir ce qui convient à chaque équipage, relativement au nombre de passagers, à la durée du voyage, au climat que le vaisseau doit parcourir, à la saison dans laquelle se fait le départ, prévoir à temps pour y recueillir les plantes nécessaires.

En qualité d'Artiste il s'est trouvé dans son élément en dirigeant des laboratoires, les travaux chimiques et pharmaceutiques et en surveillant les magasins et les Elèves.

M. Gauthier est devenu un négociant actif, vigilant et capable de spéculations.

Ce sont ces qualités qui ont acquis à M. Gauthier le haut degré d'estime dont l'ont honoré les Administrateurs de la Compagnie.

M. Gauthier a conservé de nombreux amis.

Il se remarie avec une dame veuve. La fille de sa nouvelle épouse devient son enfant chéri.

Celle qui naquit de leur union n'altéra pas cette affection.

Il ne prévoyait pas en consolant sa chère compagne de la perte qu'elle venait de faire de son premier enfant, qu'il la laisserait bientôt une seconde fois dans le deuil du veuvage.

M. Gauthier avait dès son jeune âge une humeur rhumatismale divagante, qui depuis quelque temps affectait les extrémités, en y causant une enflure peu inquiétante en apparence, dont les progrès l'ont cependant enlevé à l'âge de cinquante-six ans, dans le courant de Janvier 1781.

On juge bien qu'un homme aussi actif que l'était M. Gauthier devait avec les avantages que donne cette activité, en avoir aussi contacté quelques-uns des inconvénients.

Il se livrait à l'impétuosité de son génie mais le contrepois de cette impétuosité était une probité dont il a donné des preuves.

3.2.4.2.2 Calendrier 1784

La section des éloges de 1784 contient trois entrées :

- Jean-Michel Fourcroy (env. 1768-1783)
- George Picard (1709-1783)
- Gabriel Volpeliere (?-1783)

- **Jean-Michel Fourcroy**

Biographie 21 : Jean-Michel Fourcroy (env. 1768-1783)

Jean-Michel Fourcroy naquit à Paris dans une famille nombreuse, et bien que noble, cette famille exerçait avec honneur le Commerce.

Un de ses oncles tenait une pharmacie bien achalandée, qui a été passée à feu M. Brongniart, ancien garde de l'Apothicairerie.

M. Fourcroy fut d'abord livré à l'épicerie, puis obligé de suivre son père à Orléans. Il ne put revenir à Paris qu'à l'âge de 18 ans où il fut placé chez un épicier qui alliait la Pharmacie à son commerce, abus toléré d'alors.

Le penchant, non dissimulé de M. Fourcroy pour la littérature et les sciences pharmaceutiques le firent sortir de cette boutique pour se livrer uniquement à l'étude de la Botanique et de la Chimie.

M. Fourcroy avait un frère que son génie et son adresse peu commune dans les manipulations portèrent à exécuter en grand les procédés de l'antimoine. Ce demi-métal, fameux par les controverses qu'il a fait naître, mieux connu par les recettes publiées par Lemery, et ayant été successivement l'objet de crainte ou d'admiration était devenu la proie de la cupidité. C'était à qui préparerait en grand, avec des procédés très secrets, le Kermès, le régule, le crocus...

M. Fourcroy aida beaucoup son frère à découvrir et à perfectionner ces méthodes secrètes et bientôt la manufacture des frères Fourcroy l'emporta sur toutes les autres.

Avec ce talent pour la chimie et la pharmacie, M. Fourcroy ambitionna de se faire agrégé au corps des apothicaires de Paris, mais n'ayant pas rempli les formalités exigées par une loi sévère, il lui fallut avoir recours à d'autres procédés.

M. Fourcroy s'est fait revêtir d'un brevet d'Apothicaire de Mgr le Duc d'Orléans, et put enfin être reconnu membre de cette compagnie. Cette « nomination » était l'objet favori de ses discours lorsqu'il paraissait aux assemblées.

Doux, peu ambitieux, content de son sort, il était fier et non moins orgueilleux de la célébrité peu commune de son fils (Antoine François Fourcroy). Le succès des enfants est une gloire pour les pères.

- **George Picard**

Biographie 22 : George Picart (1709-1783)

Georges Picard, né à Coulommiers, arriva à Paris fort jeune ; il prit goût à la pharmacie et fut reçu Maître en 1744.

Donnant toute son application à cet Art, il fut reconnu pour son travail infatigable et scrupuleux, le choix de ses drogues, sa manipulation sûre et sa grande probité.

C'était un homme juste, économe et sans vanité, son seul orgueil portait sur le respect qu'il avait pour l'art de la pharmacie.

Il est l'un des Maîtres qui ait donné le plus de membres au Collège dont plusieurs lui sont restés très attachés.

M. Picard, malade, atteint d'infirmités, prit à regret la décision de quitter et de céder son officine au frère de son épouse.

Il se retira à Coulommiers, où il mourut le 4 Juin 1783 âgé de 74 ans, regretté de tous.

- **Gabriel Volpeliere**

Biographie 23 : Gabriel Volpeliere (?-1783)

Gabriel Volpeliere est né dans les environs de Montpellier et adopta la Pharmacie à l'âge où il devient nécessaire aux jeunes gens de choisir leur métier.

Pendant la guerre de 1757, il entre au service des hôpitaux de l'armée et séjourne en Allemagne où il acquiert des connaissances utiles à son art. Bien que la pharmacie soit « universelle », on observe que chaque région a ses propres habitudes, tant dans la variété des remèdes que de leur préparation.

Un délassement bien naturel pour un Pharmacien des armées, obligé de changer souvent de place, fut l'étude de la botanique, le sol allemand présentant une variété sans nombre de plantes tant dans leurs espèces sauvages que leurs analogues cultivés.

M. Volpeliere profita de ces circonstances et revint à Paris avec la réputation d'un excellent botaniste. Il savait préparer, sécher, conserver les plantes avec une compétence supérieure à celle de ses confrères. Le mélange des corps simples, d'abord bien rédigé et bien entendu, bien exécuté, reflétait l'art du Pharmacien. Mr Volpeliere acquit une vogue pour le sirop le plus simple que la Pharmacie fabrique, celui de la fleur de pêcher, sa manière de le préparer le rendant plus agréable et plus ou moins purgatif.

M. Volpeliere était entré au Collège de Pharmacie en 1779, il tomba sans raison, tout lui prospérant, dans une mélancolie, voisine du chagrin. Une jaunisse et une hydropisie l'enleva à son épouse, à ses enfants et à ses amis en juin 1783.

3.2.4.2.3 Calendrier 1785

La section des éloges de 1785 contient deux entrées :

- Jacques-Michel Santerre (1717-1784)
- Pierre-Louis Lebel (1745-1784)

- **Jacques-Michel Santerre**

Biographie 24 : Jacques-Michel Santerre (1717-1784)

Monsieur Jacques-Michel Santerre était le fils d'un célèbre pharmacien, ancien garde, exerçant dans l'Île Saint-Louis où il était considéré.

Jacques-Michel, né en 1727, était doté d'un esprit docile. De sa belle-mère qui l'éleva, il reçut le sens de la dévotion se confondant presque avec la véritable religion. De son père, après ses

études, il apprit les premières connaissances de son art, et, ayant tellement profité des leçons d'un aussi bon maître, il put entrer en qualité d'élève à l'Hôtel-Dieu.

Puis par une suite de circonstances favorables, M. Santerre parvint à gagner sa maîtrise et fut en état de s'établir dès 1757.

Il lui fallut former un nouvel établissement et malgré les difficultés à cette création, empreint de bonnes pratiques et d'honnêteté envers ses concitoyens, il en vint à bout sans jamais porter atteinte au préjudice à ses voisins.

M. Santerre s'est marié et a eu une seule fille qu'il eut le malheur de perdre lorsque celle-ci mit au monde son premier enfant. Un grand chagrin s'empara de lui et rien ne pouvait le distraire.

M. Santerre fut Prévost du Collège de Pharmacie, où il y remplit ses devoirs avec une probité telle, que ses jugements, même pour les plus légères négligences, étaient considérés comme trop sévères.

Il a semblé à tous qu'il n'attendait que la fin de sa prépositure pour se livrer à son amer souvenir. Il souffrit longtemps, se résigna et mourut en juillet 1784.

Il laissa le souvenir d'un homme honnête, rigoureux, mais n'ignorant pas la tolérance et le pardon pour tout acte ne tenant pas à la dépravation du cœur.

- **Pierre-Louis Lebel**

Biographie 25 : Pierre-Louis Lebel (1745-1784)

Pierre-Louis Lebel est mort peu de temps après son très regretté père, ancien garde et ancien consul ; il était l'un de ses quatre fils.

Il est resté neuf ans au Collège de Pharmacie, après en avoir été reçu dès 1774.

Discret, modeste il travaillait avec réflexion se montrant digne de la famille à laquelle il appartenait en qualité de fils, de frère et de confrère. Il était digne du nom qu'il portait.

Il fut emporté par une maladie fulgurante à l'âge de trente-neuf ans. Cette mort inopinée mettant un terme à ses études et à sa modestie.

De cette nombreuse famille, il ne reste qu'un fils, M. Pierre Lebel, qui en respect de ses parents disparus a préféré rejoindre sa respectable mère et abandonner un établissement dont il était presque le créateur, la piété filiale s'étant manifestée.

3.2.4.2.4 Calendrier an IX

La section des éloges de l'an IX contient deux entrées :

- Pierre Josse (1745-1800)
- Michel-Joseph Tancoigne (1751-1800)

Pour l'an VII, le Collège déplore en outre la perte des citoyens Seguin, Cadet-Gassicourt père, membre de l'Académie et Costel père.

- **Pierre Josse**

Biographie 26 : Pierre Josse (1745-1800)

Décédé le 25 Fructidor de l'an VIII, il lui est rendu hommage par la lecture de quelques extraits de la notice historique de sa vie et de ses travaux par Nachet, prévôt et professeur de chimie, lors de la séance publique du 30 vendémiaire de l'an IX

NB : à propos de l'affiche sur la notice historique de Pierre Josse, parue dans les procès-verbaux de délibérations de la Société Libre de 1800-1801, nous voyons que c'est le 5 brumaire de l'an

IX que le Comité décide de rédiger à nouveau un almanach et de faire imprimer l'éloge de feu Josse. Cette notice a été imprimée aux frais du Collège et distribuée à tous ses membres (3)).

Il naquit à Paris, en 1745, de parents qui travaillaient honorablement dans l'épicerie et la droguerie. A peine sorti de l'enfance, il eut la douleur de perdre son père et se vit l'aîné de 9 enfants. Doué d'une grande sensibilité, cette perte le marqua profondément, et son humeur prit une teinte sombre. Il devint plus sérieux et réfléchi, et habile à l'étude de la langue latine. Il fit ses premières études au Collège de l'Oratoire à l'Isle Adam, où il noua une amitié avec le Père Supérieur qui lui resta attaché toute sa vie. Il vint faire sa Philosophie dans un Collège de Paris.

Parvenu à l'âge de choisir un état, il se décida pour des études de pharmacie et entra en qualité d'élève chez M. Santerre, pharmacien "*recommandable*" sur l'île Saint-Louis et par son zèle et son travail, il ne fut pas longtemps sans mériter l'estime et l'amitié de son Maître, qui hélas après quelques années de séjour avec lui, expira dans ses bras. Il entra ensuite chez M. Laborie, auprès duquel ses talents se développèrent et il fut chargé de la préparation et de la conduite des expériences sur la mine de plomb blanche et sur l'art de la Teinture.

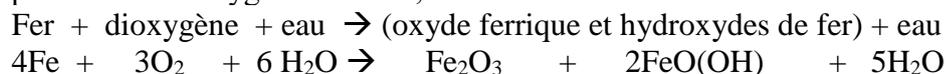
NB : A propos de la mine de plomb blanche de Poullaouën en Bretagne, Lavoisier rapporte qu'il y eut une polémique entre M. Sage et M. Laborie, maître apothicaire à Paris, le premier affirmant qu'elle était constituée de plomb et d'acide marin (acide chlorhydrique) le second le contredisant, dans un mémoire sur l'analyse de cette mine, lu le 5 décembre 1772 à l'Académie. L'Académie, avant de prendre parti chargea en 1774 ses membres chimistes (Baumé, Cadet, Lavoisier...) de vérifier les expériences de M. Sage et M. Laborie et se réunit au laboratoire de M. Baumé. Seul M. Laborie répondit à l'invitation de l'Académie et assista aux 16 longues expériences qui conclurent en sa faveur et il eut l'autorisation de publier son mémoire (63). Les mines de plomb argentifères de Poullaouën furent *exploitées de 1732 jusqu'en 1866 et furent les mines françaises les plus importantes* (64).

Il acheva son Cours d'Etude en Chimie sous la direction du fameux Rouelle qui était pourvu d'un "*tact exquis*" en toutes circonstances, c'est comme ça qu'il eut l'avantage d'assister aux conférences des premiers Chimistes de la Capitale.

Après 9 ans de travail assidu chez son second Maître Laborie, et aidé financièrement par celui-ci, Josse entra en possession de l'officine de l'ex. M. Santerre sur l'île St-Louis, tout en continuant à cultiver sa passion favorite, la Chimie, et présenta deux analyses à la Société Royale de Médecine, l'une sur la racine de Colombo et l'autre sur la racine de Jean Lopès.

Un nouveau travail, quoique plus simple en apparence mais qui montrait le vrai chimiste qu'il était, fut de décrire vers 1777 son procédé pour préparer l'oxyde noir de fer nommé alors éthiops martial : "*On enlève au safran de mars à l'aide du calorique dans des vaisseaux clos, une portion du principe qui forme l'augmentation du poids du fer*".

NB : Le safran de mars apéritif, ou safran de mars à la rosée de mai, (maïali rore) était un médicament utilisé en pharmacie dans le traitement des anémies hypochromes, on le préparait en exposant la limaille de fer à l'air et on l'arrosait avec de l'eau ; la limaille de ce fait rouillait très vite. Les anciens chimistes préféraient la rosée à l'arrosage et plus précisément la rosée de mai. La rouille était ensuite alcoolisée sur le porphyre (65). En fait, il s'agit d'une oxydation à froid du fer en présence de dioxygène et d'eau, avec la réaction suivante :

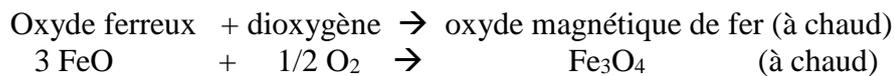


Et pour fabriquer de l'éthiops martial, Lemery décrivait en 1735 un long procédé pour l'obtenir : de la limaille d'acier bien pure, dans un pot de terre ou porcelaine, avec de l'eau, on

remuait tous les jours en rajoutant de l'eau, et on arrivait à obtenir de la poussière très fine, noire.

Fourcroy dans son livre de chimie en 1791 "Eléments d'histoire naturelle et de chimie" écrit à propos du nouveau procédé de Josse (66) : "M. Josse, apothicaire de Paris a communiqué à la Société Royale de Médecine un procédé pour obtenir de l'Éthiops martial, il recommande de faire rougir le safran apéritif dans une cornue, à laquelle on adapte un ballon percé d'un petit trou, la chaleur dégage le gaz carbonique, et le fer reste à l'état d'oxyde noir en poudre ou éthiops martial". Fourcroy ajoute "qu'on doit préférer à tous ces procédés celui de M. Josse, qui est d'une exécution très facile et dont l'usage ne peut inspirer aucune crainte".

A propos de cet éthiops ferreux, ou oxyde de fer noir, le procédé de Josse consiste en une oxydation à chaud, la combustion du fer dans l'oxygène, avec la réaction suivante



Enfin, dans son livre de chimie, Fourcroy explique que sa distillation lui fait regarder le safran de mars comme une combinaison de l'oxyde de fer noir (très attirable à l'aimant) avec de l'acide carbonique, ce que l'on retrouve ci-après dans notre calendrier.

Nachet rapporte par ailleurs que le célèbre Fourcroy, travaillait à l'analyse du safran de mars apéritif par distillation et avait obtenu un éthiops et des produits volatils qu'il reconnaissait être du CO₂ et de l'H₂. Le procédé de Josse et l'analyse de Fourcroy furent présentés à la société de Médecine en 1777 et Fourcroy rendit au pharmacien la justice qui lui était due pour son travail.

En 1779 Josse se présenta pour être admis au collège de Pharmacie, où il était déjà connu "avantageusement" pour ses travaux chimiques et pharmaceutiques. Par la clarté et par la précision de ses réponses aux examens, il prouva qu'il pouvait encore "*beaucoup pour la science et la pratique de son Art*". En effet, peu après qu'il eut acquis le titre de Membre du Collège, il imagine séparer la partie extractive de l'opium de sa partie glutineuse dans un mémoire consigné dans les premiers cahiers du Journal de la Société actuelle de Médecine.

De 1777 à 1784, il travailla régulièrement sur le raifort et le cochléaria (*2 brassicacées, la cochléaire officinale était appelée l'herbe au scorbut*) et montra que seul, le cochléaria ne fournit pas d'huile volatile par la distillation mais qu'en le distillant simultanément avec le raifort, on en obtient une quantité notable, qui cristallise en un sel acide, d'acide benzoïque ou camphorique (*du camphre*).

Il fut adjoint aux travaux des professeurs de chimie Mitouart et Deyeux, pour la confection du cours de chimie, et chargé de la démonstration de la Chimie Animale, où il n'épargna ni peine, ni soins ni dépenses. Il répéta en grand ses expériences sur le lait annoncées dans le Journal de Physique de 1779, par un chimiste de Saint-Pétersbourg (Kirchhoff) et présenta à l'amphithéâtre du Collège un vin de lait titrant à 22 degré alcoolique au pèse liqueur de Baumé, et cette fermentation donnait plus d'alcool que le vin de raisin.

On lui doit également la rectification de l'éther nitrique par le sucre, un procédé qui fixe le gaz nitreux et forme de l'acide oxalique, ce qui évite aux vaisseaux de verre de se briser.

NB : la rectification de l'acide nitrique par le sucre est une expérience attribuée à Deyeux dans le "cours élémentaire théorique et pratique de pharmacie chimique ou manuel du pharmacien chimiste" par Simon Morelot en l'an XI, expliquant que le gaz nitreux n'est pas essentiel et que cette rectification sur du sucre permet d'obtenir un éther plus odorant et moins coloré. Une seconde rectification le rend plus incolore, la couleur jaune passant sur le sucre en formant une

"huile douce de vin". L'éther nitrique était employé pour dissoudre le caoutchouc et enlever l'or de sa dissolution métallique (67).

C'est encore à Josse que l'on doit le nouveau procédé pour obtenir l'huile concrète de cacao sans torréfier l'amande.

NB : le beurre de cacao "oleum concretum secretum" utilisé en pharmacie comme excipient des suppositoires, des ovules et en dermo-cosmétologie (avec un point de fusion de 32 à 35°C proche de la température humaine) est inscrit à la Pharmacopée Française depuis 1818 jusqu'à nos jours ; il y figure toujours et l'ANSM (68) donne pour dernière monographie en vigueur, celle de la Pharmacopée Française de 1983, 11^{ème} édition : "Beurre de cacao, Cacao oleum : graisse solide obtenue par pression à partir de graines décortiquées de Theobroma cacao L. Les graines sont grillées ou non au préalable, et traitées ou non par l'hydroxyde de sodium ou d'autres agents alcalins".

Josse, avait la réputation d'être un habile Pharmacien et faisait partie des savants qui se sont occupés de la confection d'un nouveau Code Pharmaceutique. Ce travail actuellement interrompu, sera repris incessamment.

NB : L'étude du calendrier de l'an IX montre que le Collège des Pharmaciens projetait déjà en 1800, la rédaction d'une Pharmacopée Nationale, ce qui sera repris dans l'article 38 de la loi de Germinal ; le premier Codex national paraîtra seulement en 1818 et en latin.

Josse fut nommé Prévôt il y a 2 ans et justifia pleinement le choix de sa Compagnie dans tous les actes de son administration.

La répercussion subite d'une maladie de peau décida de son sort, les secours de son art et ceux de l'amitié ne purent rien pour lui. Après six semaines de souffrance, il cessa de vivre le 25 Fructidor de l'an VIII à l'âge de 55 ans. *"Fils respectueux, il fut époux et père tendre. Bienfaisant et secourable, il consacrait à l'indigent le temps qu'il ne donnait pas à l'étude."*, il laisse une veuve et trois enfants dont l'éducation n'est pas achevée, sa veuve recevant le témoignage d'estime des habitants de l'Isle qui continuent à lui accorder sa confiance, pour tenir sa maison et élever ses enfants.

- **Michel-Joseph Tancoigne**

Biographie 27 : Michel-Joseph Tancoigne (1751-1800)

Le citoyen Tancoigne décède le 2 Brumaire de l'an IX. Le Collège lui rend un dernier hommage dans la deuxième partie de cette section du calendrier.

Tancoigne naquit en août 1751 à Villeneuve, dans le Lot et Garonne, d'un père propriétaire d'un domaine assez considérable qui faisait vivre honorablement sa famille, aux mœurs douces et pures ; ce père vécut jusqu'à plus 80 ans.

Tancoigne commença le latin à 6 ans, le traduisit à 10, n'écrivit plus qu'en latin à 12 puis il fut conduit à Paris, au Collège de Mazarin (*Ancien Collège des Quatre Nations, qui deviendra plus tard l'Institut de France*).

A 18 ans, après avoir suivi avec distinction son Cours de Philosophie, il commença sa vocation de pharmacien auprès de M. Boulduc, Apothicaire du Roi, associé à M. de Pénne, son oncle maternel.

A 21 ans, déjà fort de son art, il désira connaître celui des pharmacies allemandes et fut l'élève du Pharmacien-Chimiste Spielmann, qui lui donna la conduite de toutes les opérations galéniques et chimiques de son laboratoire. Il se perfectionna dans la théorie de son art en même temps que dans la pratique. Son mérite qui commençait à être connu des savants lui valut l'honneur d'une correspondance infiniment précieuse avec Bernoulli, de Bâle (célèbre pour son

théorème). Lorsqu'il eut 23 ans M. Spielmann le recommanda à M. Zorn, pharmacien, ce qui le conduisit à Kempren, à la frontière du Tyrol où il fit également un voyage d'herborisation, et put acquérir des connaissances sur l'Histoire Naturelle et la Botanique. Il travailla ensuite à la pharmacie du Margrave de Baden-Dourlach à Carlsruhe, en qualité de chef de laboratoire.

En 1777 il dut rentrer à Paris chez son oncle de Pênne, après le décès de l'associé de celui-ci, M. Boulduc. Se trouvant trop âgé pour se présenter aux examens, M. de Pênne envisagea M. Tancoigne comme successeur. Celui-ci se présenta donc en 1778, au Collège de Pharmacie, pour les épreuves d'admission et malgré une timidité et une difficulté de prononciation, il fut admis à chacun de ses examens à l'unanimité, et se distingua par "*une exposition d'opérés chimiques et pharmaceutiques qui attira tous les regards et captiva tous les suffrages*". Le prévôt lui adressa alors un discours flatteur et justement mérité.

NB : une recherche "Calames" (Catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'enseignement supérieur) nous situe la synthèse manuscrite de la réception de Michel Joseph Tancoigne, natif de Villeneuve d'Agenois à la BIU Santé Pharmacie, dans les archives du XVIIIe siècle, dossier 311, pièce 7 avec les précisions suivantes : "*Date : 4 décembre 1778 ; Description physique : 570 × 800 mm ; Description : 19 opérations*" (69).

Après l'obtention de son titre, il resta par devoir chez son oncle, trois ans après sa réception, aux appointements de premier élève, malgré les offres d'installation qu'on lui fit. Il fut après cette période, intéressé au tiers des bénéfices. Cette association et ce changement de fortune lui permirent d'épouser une demoiselle Rémion, fille d'apothicaire et "*on ne vit d'union plus aimable et mieux assortie*".

Son oncle lui céda enfin en 1793 la jouissance et la propriété absolue de sa maison et de son officine ; c'est alors qu'il dut aider financièrement son beau-père, en ces temps de troubles révolutionnaires.

C'est la même année qu'il est nommé Prévôt du Collège de Pharmacie puis réélu en 1797, mais il ne put accepter cette réélection en raison de ses autres occupations et remercia ses confrères de la confiance dont ils l'honoraient.

NB : En 1797, on retrouve Tancoigne comme membre sortant du Comité puis directeur-adjoint dans les procès-verbaux des délibérations du Collège (70).

Homme de science modeste, il ne voulait pas publier ses observations et le fruit de ses expériences. C'est comme cela que la découverte de crème de tartre soluble (ou tartrite-acidule de potasse soluble) à partir du borax fut attribuée en 1772 à un autre savant, alors que lui-même la préparait déjà lorsqu'il était à Baden-Dourlach en 1771. Il en avait même amélioré le procédé en utilisant l'acide boracique (borique) obtenu par cristallisation et sublimation. Sur l'insistance de ses collègues, il accepta enfin de publier son procédé, ce qui est rapporté dans le Journal de la Société des Pharmaciens de Paris en l'an VIII de la République, page 213.

NB : Nous avons bien retrouvé le procédé de Tancoigne sur "Le Journal de la Société des Pharmaciens de Paris en l'an VIII de la République" en livre numérisé, il s'agit bien du même livre, de la même édition et de la même page 213 dont parle le calendrier, ce que nous reproduirons sur la page suivante (71).

La Révolution lui enleva par une seule loi le produit de ses économies, et de la reconnaissance de son oncle, qui l'avait désigné comme légataire universel.

NB : Entre l'Ancien Droit et le Code Civil, il y eut le Droit Intermédiaire qui visait entre autres à limiter la liberté testamentaire, avec par exemple la suppression du légataire universel ;

certaines de ces lois étant même rétroactives. Il est possible que ce soit l'une de ces lois sur les successions qui ait causé le revers de fortune subi par le citoyen Tancoigne.

Tancoigne fut un bon fils, un bon époux et un bon père. Il avait quatre garçons et une fille ; l'aîné de ses enfants n'avait pas encore quinze ans quand il mourut d'une tumeur abcédée au cou, le 2 Brumaire de l'an XI, "regretté de ses amis, de ses proches et des savants".

NB : Anecdote à propos de la pharmacie de Tancoigne : Le Citoyen Gérauld, successeur de Tancoigne, est entendu le 24 germinal an X par le Comité, sur sa négligence à se conformer aux Lois, Statuts et Règlements relatifs à la réception ; en effet, il « tient officine ouverte sans avoir été reçu au Collège à Paris. Finalement, il promet de subir son 2e examen à la fin de floréal prochain » (72).



Figure 27 : Extrait du Journal De La Société Des Pharmaciens De Paris, an VIII

3.2.4.2.5 Calendrier an X

La section des éloges de l'an X, à présent présentée sous le titre de "Notice historique sur la vie et les travaux de ...", contient trois entrées :

- Charles-François Martin (1750-1801)
- Charles-François Bailly (1715-1801)
- Jean-Baptiste Delaplanche (1749-1801)

Une entrée complémentaire, très brève, vient à la suite de celle sur Delaplanche et concerne Jean-Pierre Buisson (?-1801), reçu pharmacien à Paris par le biais d'un poste de Gagnant-Maîtrise (cf. § 3.2.6.2) en 1767, professeur de botanique au collège de 1777 à 1784 mais démissionnaire, "le règne de la terreur l'ayant forcé de donner sa démission". Le calendrier de l'an XI contient un éloge sous la forme d'une notice historique développée sur le même Jean-Pierre Buisson.

- **Charles-François Martin**

Biographie 28 : Charles-François Martin (1750-1801)

L'éloge de Charles-François Martin est prononcé par le citoyen Morelot qui est le rédacteur du calendrier de l'an X.

Charles-François Martin est né à Pontoise le 2 décembre 1750. Son père est un homme de loi particulièrement attentif à l'éducation de son fils. Aimant les sciences exactes, Charles-François se tourne vers la pharmacie en commençant sa formation pratique auprès du pharmacien Brocot durant quatre années puis dans les officines de Cadet de Rosne, Cadet de Vaux et Demoret durant cinq années.

Il reprend très rapidement une officine rue Croix-des-Petits-Champs à Paris. Sa probité et son travail continu font son succès auprès du public. A l'instar de ses Maîtres, il monte également un laboratoire dans lequel il s'adonne à la recherche de l'amélioration de son art.

Il se spécialise ainsi dans les préparations antimoniales et mercurielles et il en perfectionne les procédés, comme le muriate furoxygéné de mercure, le muriate doux de mercure, le muriate furoxygéné d'antimoine, le nitrate de mercure oxydé rouge.

Morelot insiste sur le fait que Martin a beaucoup souffert durant ces années d'injustices qui l'ont troublé dans l'exercice de son métier. Après avoir acquis une solide expérience lors de ses vingt années d'exercice du métier de pharmacien, il intègre enfin le Collège de Pharmacie durant l'an VI après avoir reçu l'honorable agrégation.

C'est en l'an VII qu'il fait lecture d'un mémoire sur l'oxyde de mercure sulfuré rouge à l'occasion d'une séance publique du Collège en présence de nombreux savants qui reconnaîtront enfin la qualité de son travail. L'auteur cite "*un des plus célèbre chimiste*" qui aurait dit : "*je voudrais avoir été Martin pendant une demi-heure*".

A la fin de sa vie il entreprend de traduire la Pharmacopée de Wittemberg, en particulier le Règne minéral et le Règne végétal qu'il a le temps de traduire avant sa mort le 25 Pluviôse de l'an IX.

Morelot conclut cet éloge en rappelant combien Martin était un bon citoyen, bon époux et bon père et comme il est heureux d'en avoir été l'ami. Parmi les 5 enfants que laisse cet homme plein de vertus, il en est un que Morelot distingue plus particulièrement. En effet, son fils aîné, Michel-Louis Martin, reçoit cette même année le premier prix d'Histoire Naturelle et le second prix de Pharmacie et de Chimie.

- **Charles-François Bailly**

Biographie 29 : Charles-François Bailly (1715-1801)

Comme précédemment, l'éloge de Charles-François Bailly est prononcé par le citoyen Morelot.

Charles-François Bailly est né le 15 septembre 1715 au sein d'une famille d'apothicaires reconnue à Paris depuis 3 siècles (73). Il est le petit-fils de Gilbert Bailly et le portrait de son père, Louis-René Bailly, est accroché dans la Salle des Actes. Il est reçu Pharmacien en 1741 et s'associe avec son frère Louis-René, son aîné d'un an, sous la raison des frères Bailly.

Son frère s'avère avoir une très grande aptitude à la gestion de la pharmacie, Charles-François peut donc se consacrer à ses travaux et aux habitants pauvres de Paris. Il travaille sans relâche dans ses laboratoires à l'amélioration de la pratique de son art, en particulier avec son élève, le citoyen Pia qui deviendra professeur de Chimie pharmaceutique aux Ecoles de médecine en 1780. C'est grâce à ce dernier que les travaux de Bailly, trop modeste pour les publier, sont connus et en particulier un procédé particulier de préparation des extraits secs, appelés sels

essentiels. S'agit-il de Philippe Nicolas Pia qui deviendra échevin en 1770 et sera le pionnier du secourisme en faveur des noyés ?

Resté célibataire et proche des infortunés qu'il aidera sa vie durant, Charles-François Bailly meurt le 24 Floréal an IX à 86 ans.

Très estimé de ses confrères et de ses concitoyens, Morelot indique que "*les regrets de ceux qui le connurent particulièrement, les pleurs abondants des pauvres dont il a adouci la misère importune sont au-dessus des éloges que l'on pourrait faire*".

- **Jean-Baptiste Delaplanche**

Biographie 30 : Jean-Baptiste Delaplanche (1749-1801)



Figure 28 : Portrait de Jean-Baptiste Delaplanche, BIU Santé Paris Descartes

L'éloge de Jean-Baptiste Delaplanche est prononcé par le citoyen Morelot.

Jean-Baptiste Delaplanche est né à Paris en 1749. Son père est alors pharmacien et professeur réputé de Chimie au Collège de 1768 à 1770, Lavoisier fera partie de ses élèves (74). Malheureusement Jean-Baptiste est encore très jeune à la mort de son père et les amis de ce dernier vont prendre en charge sa formation.

Il a donc la chance de recevoir des leçons de Macquer, éminent professeur de chimie à la Faculté de Médecine, membre de l'Académie Royale des Sciences qui publiera un Dictionnaire de Chimie (75). Les Rouelle et Bucquet lui dispenseront également des leçons dont nous n'avons pas le détail mais nous savons que les frères Rouelle enseignaient la chimie et la pharmacie en particulier au Jardin du Roi. Jean-Baptiste Bucquet, élève de Rouelle et collaborateur de Lavoisier faisait lui aussi partie de l'académie Royale des Sciences, et enseignait à la Faculté de Médecine.

Grâce à cette formation avec des maîtres éminents, en novembre 1778, Jean-Baptiste Delaplanche est reçu avec distinction membre du Collège.

En ce qui concerne son exercice pharmaceutique, il commence par s'installer Rue du Roule, puis Rue de la Monnaie, pour enfin finir Rue de la Loi.

D'autre part, il publie un mémoire sur les éthers en 1780, dans lequel il donne un procédé unique pour obtenir l'éther nitrique, l'acide nitreux fumant et l'alcool nitrique. Par la suite il donne deux nouveaux procédés pour l'éther muriatique et l'éther acétique.

En 1786, Delaplanche fait paraître un mémoire analytique sur la tourbe.

Il est également nommé en 1784 professeur d'histoire Naturelle Médicale, conjointement avec le citoyen Demachy pendant une dizaine d'années. Ce dernier est bien connu pour avoir écrit des poésies fielleuses à l'égard de ses pairs et a donc écrit le texte suivant sur son collègue Delaplanche (19) :

*"Plus double qu'un Jésuite, émule de Crispin,
Se disant nécessaire à maint sot qui l'encense,
Ignorant en son art autant qu'un Capucin,
Et se targuant encor de sa crasse ignorance,
Laplanche, en ses leçons se démène, entre en feu,
Assourdit tous les gens par son aigre éloquence,
Que démontre-t-il par ce jeu ?
Pas un mot de chimie et beaucoup d'impudence. "*

Marié et père de 4 enfants, il est très estimé par ses pairs, notamment pour son apport aux Sciences. Malheureusement nous comprenons dans le discours de Morelot que la fin de la vie de Jean-Baptiste Delaplanche est rendue difficile à la fois par des pertes financières considérables, mais aussi par son état de santé très altéré. Il meurt le 7 vendémiaire an X.

3.2.4.2.6 Calendrier an XI

La section des notices historiques de l'an XI contient deux éloges :

- Jean-Pierre Buisson (?-1801)
- Nicolas-François Laverne (1752-1801?)

- **Jean-Pierre Buisson**

L'éloge de J.P. Buisson est réalisé par le "*citoyen Delunel*", alors député du collège (il apparaît comme tel dans la liste du calendrier de l'an XI). Il s'agit d'un développement de la courte notice nécrologique qui apparaît en l'an X après le texte sur J.B. Delaplanche.

J.P. Buisson fut l'élève de Guillaume-François Rouelle dit l'aîné (1703-1770), que nous évoquerons succinctement.

Biographie 31 : Guillaume-François Rouelle (1703-1770)

Guillaume François Rouelle, dit l'aîné (frère d'Hilaire-Marin Rouelle) était alors un chimiste apothicaire reconnu : depuis 1743, à l'instigation de Buffon, il était démonstrateur de chimie au Jardin du Roy ; en 1744, il avait rejoint l'Académie des Sciences comme adjoint-chimiste ; en 1750 il avait accédé à la maîtrise d'apothicaire, la compagnie des marchands apothicaires-épiciers de Paris le recevant comme fils de maître et l'exonérant d'examen sur la foi de sa notoriété ; de 1753 ou 1755 jusque 1756, ayant refusé la charge de premier apothicaire de Louis XV, il avait été inspecteur général de la pharmacie de l'Hôtel-Dieu. Rouelle l'aîné était reconnu comme un très bon pédagogue (Diderot disait qu'il avait "répandu le goût de la saine chimie en France") et on retient son travail sur les sels et leurs liens avec les acides et les bases. Il montrait néanmoins un intérêt marqué pour le règne végétal et en particulier pour la phytochimie (analyse des "principes immédiats" des plantes). Il a également publié des travaux en collaboration avec Cadet de Gassicourt sur l'histoire naturelle de la cannelle de Ceylan (26).

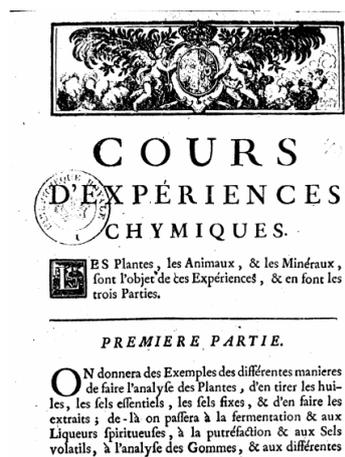
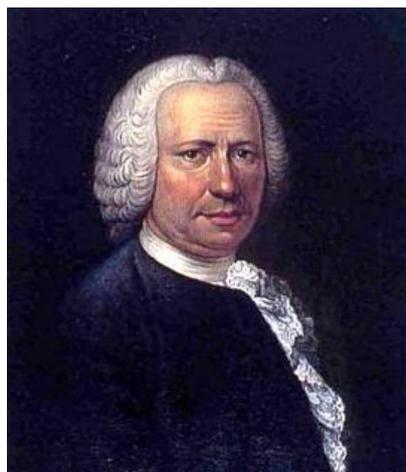


Figure 29 : Guillaume-François Rouelle

A gauche, portrait, Salle des Actes. A droite, 1^{ère} page du livret de 4 pages décrivant les cours organisés par Rouelle l'aîné à son domicile pour l'année 1776 sur les végétaux, animaux et minéraux (en particulier bitume, nitre, sel marin, vitriol, soufre et tous les sels associés).

Biographie 32 : Jean-Pierre Buisson (?-1801)

La date de naissance de Buisson n'est pas précisée, à l'instar de plusieurs des éloges précédents. Fils d'un chirurgien de Paris, il se destine, après ses lettres latines, à la pharmacie et il effectue, probablement avant 1760, un apprentissage en chimie auprès de Rouelle l'aîné, à l'issue duquel, il obtient une place de gagnant maîtrise (cf. § 3.2.6.2) à l'Hôtel-Dieu, probablement autour de 1760 (peut-être à la suggestion de Rouelle, en lien avec son rôle d'inspecteur général de la pharmacie de cet établissement ?). Au terme de son service à la pharmacie de cet hôpital, il est agrégé par le Collège de Pharmacie en 1767 et il y devient immédiatement démonstrateur en botanique, l'intérêt de Rouelle pour le végétal ayant peut-être contribué à orienter sa carrière. Il s'attache à réorganiser le jardin et l'enseignement. L'éloge fait état à ce sujet d'un célèbre "Lainé" dont on peut se demander s'il ne s'agit pas d'une mauvaise orthographe pour Linnée (1707-1778) : "*D'après les travaux du célèbre Lainé, il falloit une autre méthode dans l'enseignement, & un ordre méthodique des plantes de l'école. Son ardeur lui fit trouver les moyens de commencer un arrangement nouveau*".

On trouve en effet trace, dans les délibérations de l'assemblée du Collège de Pharmacie, au 10 octobre 1777, d'un projet de réorganisation présenté par Buisson : "*M. Buisson, Membre et Démonstrateur de Botanique du dit College a présenté un plan d'arrangement et distribution du terrain pour l'Ecole de Botanique. La matière mise en délibération, le Conseil a nommé MM. Vassou et Bataille, commissaires dans cette affaire*". Ledit projet est accepté après rapport des commissaires le 28 octobre de la même année. Buisson est mentionné régulièrement dans les PV d'assemblée toujours à propos du jardin : fabrication d'étiquettes peintes pour le jardin, construction de serres chaudes, réorganisation de certains espaces... (28 juillet 1780) ; achats de cloches de verre et dénonciation de dégâts provoqués par les animaux (2 mai 1782) ...

Le dévouement de Buisson dans sa tâche d'enseignant est salué dans le texte de l'éloge. Il est mentionné à son crédit un projet d'ouvrage sur la botanique, projet malheureusement non abouti, ainsi que la constitution d'un herbier (au sens moderne du terme). Enfin ses liens privilégiés avec les professeurs du Muséum d'Histoire Naturelle sont soulignés comme preuve de sa valeur en tant que scientifique et professeur au collège de Pharmacie.

Comme souligné dans la courte nécrologie de l'an X, mais sans plus d'explication, la notice s'achève sur la notion que Buisson a dû se retirer de la pharmacie, "*victime de l'intrigue & de l'injustice révolutionnaire*".

- **Nicolas-François Laverne**

Biographie 33 : Nicolas-François Laverne (1752-1801?)

L'éloge de N.F. Laverne est tout à fait particulier puisque ce dernier n'était pas pharmacien mais médecin. Comme le souligne Delunel, qui s'est chargé de cet éloge dans la continuité de celle de Buisson : *"c'est pour la première fois que, dans le sanctuaire de la Pharmacie, un Médecin de la Faculté de Paris va recevoir les marques d'affections que les Sociétés savantes accordent à chacun de ceux que la mort leur enlève"*.

Le texte, à travers l'exemple du Dr Laverne, s'attache essentiellement à développer l'idée du besoin d'une meilleure intégration du savoir pharmaceutique dans le savoir médical. Bien que Delunel passe sous silence les tensions et luttes de pouvoir entre Médecine et Pharmacie, ce point sous-tend l'éloge dans le sens où il suppose un cloisonnement des connaissances et des collaborations difficiles : *"beaucoup de motifs, dont le détail ici seroit superflu, ont entretenus les uns et les autres [Médecine, Pharmacie et Chirurgie] dans un éloignement qui a subsisté jusqu'au moment de la révolution. [...] Sous le rapport de la santé, les hommes les plus utiles à leurs semblables songèrent donc à se rallier pour continuer l'étude de leur art, & augmenter leurs connaissances."*

Les illustrations des relations tumultueuses entretenues par l'autorité médicale parisienne (Université et Faculté de Médecine) vis-à-vis des deux autres branches de la santé que sont chirurgie et pharmacie ne manquent pas. Dès le Moyen-Age la faculté de Médecine s'efforce de régenter et de contrôler chirurgie et apothicairerie, favorisant un cloisonnement des savoirs. Cette attitude traverse les siècles et plus près de l'an XI, mais sous l'Ancien Régime, on peut par exemple évoquer la tentative de reprise en main de la chirurgie par la médecine à l'occasion de la fusion entre barbiers chirurgiens et chirurgiens de robe longue, les chirurgiens étant alors défendus par François de la Peyronnie, premier chirurgien du roi (76). On trouve aussi mention dans les PV des assemblées du collège de Pharmacie en date du 10 novembre 1778, de démêlés avec la faculté de Médecine à propos d'un concordat que les pharmaciens refusent de signer : *"Lecture faite du Concordat et de la lettre du Doyen, les Prévôts ont ajouté que cet acte étoit notamment contraire à la Déclaration du Roy du 25 avril 1777, qu'il étoit, d'ailleurs, tyrannique et humiliant pour les Pharmaciens, et absolument contraire à l'union et à la concorde qui dévoient régner entre les Médecins et les Pharmaciens"*. Ce point donne d'ailleurs lieu à procès (PV du 25 janvier 1779) mais la faculté de Médecine tente de faire appliquer le concordat dès que l'occasion se présente (ex : PVs de juillet et août 1781). La même Faculté de Médecine tente de s'opposer aux statuts du collège de Pharmacie puis à l'examen des aspirants à la maîtrise en pharmacie (1780). Elle s'ingère dans les conflits entre épiciers et le collège (1781) et propose des modifications aux statuts du collège, modifications refusées car *"les dits articles ne pouvoient être admis, vu la dureté du joug qu'elle [la Faculté] veut imposer au Collège"* (1789).

On voit pourtant naître sous l'impulsion des pré-hygiénistes, à la fin du 18^{ème} siècle (à partir de 1770, début d'un réel relais par le pouvoir des préceptes pré-hygiénistes), des initiatives pluridisciplinaires mêlant les connaissances des trois branches de la santé. C'est le cas en particulier de la "commission pour l'examen des remèdes secrets et des eaux minérales". Nous avons le détail de la composition de ce comité à travers les délibérations de l'assemblée du collège de Pharmacie, en particulier aux dates du 20 décembre 1777, premier avril et premier juillet 1778 : *"La Commission est composée du premier Médecin, qui en est le Président né, du premier Chirurgien, du premier Médecin de la Reine, du Médecin ordinaire, du Doyen de la Faculté, qui préside en l'absence du premier Médecin, de deux Ex Doyens, et de deux Médecins de la Cour, du Lieutenant du premier Chirurgien, du Secrétaire perpétuel de l'Académie de Chirurgie, du Chirurgien Major des Invalides, de plusieurs Démonstrateurs en Chymie, et d'un des Prévôts du Collège de Pharmacie, tous gens connus par leur sçavoir, leurs murs, et leur réputation"*.

L'intérêt pluridisciplinaire de ce type de structure est évident aux yeux des contemporains "progressistes" puisque lorsque ce comité est menacé d'être supprimé (il sera absorbé par une structure plus large – cf. *infra*), le mémoire de protestation des prévôts du Collège de Pharmacie au ministre et secrétaire d'état Amelot mentionne : *"Tant que les premiers Médecins de Sa Majesté ont eu le droit de vérifier les nouveaux Remèdes, ils ont toujours appelé les Pharmaciens, Le Roy, par la création de sa Commission de Médecine, y a appelé les Pharmaciens, malgré l'intrigue : c'est dans l'ordre le plus naturel des choses. En effet, qui peut mieux connaître les Remèdes que celui qui les a continuellement sous les yeux ? Qui peut mieux sçavoir si ce n'est pas une recette déguisée prise dans quelque Pharmacopée ou livre de Médecine, et si ce Remède dont le débit appartient au Pharmacien ne se trouve pas dans leur officine ? Qui peut mieux vérifier par l'analyse la décomposition et la recomposition, que l'artiste dont c'est une occupation ? Les Pharmaciens sont donc des agents absolument nécessaires, qui tiennent essentiellement à cette institution. La Médecine est composée de trois Corps : Si le droit de permettre la distribution des nouveaux Remèdes n'étoit accordé qu'à un seul, il seroit dangereux. Trop d'exemples funestes ont constaté cette vérité. Il faut essentiellement un concours égal des trois."*

Le comité est effectivement fusionné en 1778 avec la "Commission de médecine à Paris pour tenir une correspondance avec les médecins de province pour tout ce qui peut être relatif aux maladies épidémiques et épizootiques" au sein de la "Société royale de Médecine". Cette dernière société est quasi exclusivement composée de médecins (avec un fort réseau international), mais bien qu'il soit surtout intéressé par la veille sanitaire des épidémies et les façons de les combattre, on note à travers sa publication ("Histoire de la Société Royale de Médecine", publiée de 1776 à 1790), une préoccupation marquée pour la chimie thérapeutique qui le rapproche des pharmaciens.

Du reste le Collège de Pharmacie a directement un député au comité de salubrité dès 1790. Il est régulièrement saisi par le gouvernement *via* le "bureau central" pour donner un avis sur différentes substances ou spécialités (par exemple pour 1798 : cafés économiques de Briard, sel mercuriel de Gard, élixir de Raudier).

Dans ce contexte, Nicolas-François Laverne a une attitude progressiste, et comme le souligne Delunel *"le citoyen Laverne s'est fait un plaisir, quoique médecin, d'être compté au nombre des pharmaciens composans la Société Libre"*. Se montrant intéressé par les *"connaissances en matière médicale & par celles qui font la base de l'art de la Pharmacie"*, le médecin s'implique régulièrement dans les activités du collège de Pharmacie. Il participe aux visites d'officines et prend part aux jurys d'examen pour la maîtrise en pharmacie (droit dont le maintien avait été questionné en janvier 1790, cette présence des médecins ayant été jugée *"une véritable servitude contre le corps de la Pharmacie, contraires au bien publique, et humiliants pour les Pharmaciens"*). Bien que ces examens lui donnent l'occasion de parfaire sa connaissance en pharmacie, lorsqu'il rédige une matière médicale, il mesure les lacunes liées à sa formation médicale (et chirurgicale) et se fait accompagner par les pharmaciens du Collège. Il en conçoit le projet, non abouti, de proposer une réforme des études médicales, obligeant les futurs médecins à commencer par un apprentissage de pharmacien.

L'éloge s'achève sur le constat de la nécessaire collaboration entre médecins et pharmaciens, sur un pied d'égalité (*"le degré de considération peut être le même"*), le pharmacien étant *"un véritable soutien de l'art de la médecine"*.

3.2.4.3 Pharmaciens de Paris en province

Une nouvelle rubrique voit le jour dans les annuaires An X et An XI concernant les pharmaciens de Paris habitant dans les départements. Il s'agit d'une liste établie à partir de l'an VI (1797).

Nom	Département / Ville	Promotion	Annuaire An X	Annuaire An XI
BIZOS Vital-Marie	Gers	AN X	oui	non (retour à Paris ?)
BRIORET Denis	Chalons	AN XI	non	Oui
CHASSEIGNAC Jean	Nantes ?	AN X	non	Oui
CLICQUOT Jean-Sebastien	Dammartin	AN X	oui	Oui
DELATTRE Charles	Dunkerque	AN X	oui	Oui
DUTAILLY Pier-Emery	Absent	AN VI	oui	Oui
JUTEAU Pierre	Nantes	AN X	oui	Oui
LARTIGUE	Bordeaux	AN VIII	oui	Oui
LEMOYNE Pierre-Louis-Salomon	Mente	AN IX	oui	Oui
MAGNE Jean-Pierre	Moissac	AN XI	non	Oui
MILLET Nicolas-Louis	Chartres	AN VII	oui	oui
OPPERMAN Jean-Geoffroy	Strasbourg	AN VIII	oui	oui

Tableau 11 : Pharmaciens de Paris exerçant en province

3.2.4.4 Mesdames les veuves en exercice

Suivant le règlement du Collège de Pharmacie, les veuves ont la possibilité de poursuivre le fonctionnement de l'officine de leur défunt mari pour la durée de leur veuvage ("*Les veuves des Maîtres en Pharmacie jouiront du droit de tenir officine pendant leur viduité seulement*").

La poursuite de l'activité est organisée sous le patronage d'un maître en pharmacie au choix de la veuve, lequel maître est chargé de demander aux prévôts en activité de proposer un "proviseur" capable de faire fonctionner l'officine et dont on définit qu'il devra avoir "*vingt-cinq ans accomplis et cinq années de travail chez un des Maîtres du Collège*".

Le collège accorde en outre parfois une aide financière directe aux veuves. On trouve par exemple mention, au PV de l'assemblée du collège du 20 novembre 1784, de l'attribution d'une rente à la veuve Simonnet.

La liste des veuves "en exercice" est portée dans les calendriers au fil des éditions, accompagnée de l'adresse de leur officine. Elle est présentée ci-dessous.

Nom	1782	1784	1785	1786	1787	1790	1791	1792	An IX	An X	An XI
Brocot											
Cabane											
Dallier											
Josse											
Mimbert											
Ogier											
Rouelle											
Sage 1 ^{er}											
Sage 2 ^{ème}											
Simonet											
Trèves											
Chales											
Velpierre											
Santerre											
Dehisse											
Pelletier											
Tancoigne											
Delaplanche											
Lacehnaye											
Martin											
Mouton											
Vercureur											
Girault											

Tableau 12 : Liste chronologique des veuves en exercice mentionnées dans les calendriers

Les veuves sont listées dans l'ordre de leur apparition dans les différents volumes des calendriers puis par ordre alphabétique.

L'an XI contient, en plus de la liste des veuves en exercice, une courte notice nécrologique listant les pharmaciens diplômés de Paris, décédés durant l'année précédente (année républicaine, soit l'an X) : *"Le collège a perdu pendant la dixième année de la République plusieurs pharmaciens : Les citoyens Cozette, Doyce, Auprêtre, Bouret, Cheradame jeune, & Girault"*.

3.2.4.5 Société libre des pharmaciens

La Société Libre des Pharmaciens de Paris est créée le 30 Ventôse an IV (20 mars 1796), suite à la disparition du Collège de Pharmacie (son règlement est reporté en Annexe 4). Malgré ce changement de dénomination, l'ancienne organisation est toujours présente et les 137 membres résidants du Collège vont constituer la nouvelle Société et s'engagent à poursuivre l'enseignement gratuit délivré rue de l'Arbalète (77). La création de l'Ecole Gratuite de Pharmacie se fait dans la foulée le 22 avril 1796.

Dans le but de la financer, la Société Libre crée au sein de son organisation « la Société Intéressée" ou « Société Commerciale", dont le siège est également situé rue de l'Arbalète (78).

Dans le projet étudié avant même l'inauguration de l'Ecole, il est prévu que cette Société fabriquera rue de l'Arbalète des produits pharmaceutiques vendus en gros aux officiers de santé. La liste est relativement réduite et ne concerne que :

- l'huile d'amande douce
- la Thériaque
- l'émétique
- les boules de mars
- le kermes
- l'ammoniac ou alcali volatil.

Par contre, il sera possible de commercialiser au public :

- l'Eau de Mélisse dite des Carmes
- la Pierre Infernale
- le phosphore et ses dérivés.

Cette Société voit le jour le 25 Fructidor an VI (11 septembre 1797). Guiart Père et Morelot en deviennent les gérants après avoir abandonné leurs officines respectives.

Des annonces paraissent alors dans les Calendriers à l'usage des Pharmaciens sous le titre « Société Commerciale" à partir de l'an IX mais également dans le Journal de Paris, à destination du public.

La deuxième création importante de la Société Libre est le Journal de la Société des Pharmaciens de Paris dont le premier numéro paraît le 15 Prairial an V (5 juin 1797). Les travaux scientifiques des membres de la Société Libre y sont relatés et diffusés largement, notamment grâce à l'intervention des correspondants nationaux et étrangers. Fourcroy, Demachy et Bouillon-Lagrange en sont les rédacteurs en chef (4).

Ce Journal ne sera pas mentionné dans les Calendriers.

La Société Libre des Pharmaciens de Paris disparaît à son tour suite à la promulgation de la loi du 21 Germinal an XI (11 avril 1803). Elle est remplacée par la Société de Pharmacie le 15 Thermidor an XI (3 août 1803), société savante qui n'aura plus aucun but commercial puisque l'enseignement de la Pharmacie est alors pris en main par l'Etat. Cela entraîne donc la disparition de la Société Commerciale, qui n'aura existé que 6 années (1797-1803) mais représente la première société pharmaceutique de vente en gros pour les pharmaciens. C'est d'une certaine façon l'ancêtre de La Pharmacie Centrale de France dont Dorvault sera le créateur en 1852.

Comme nous allons le voir par la suite, les Calendriers des années IX, X et XI vont alors jouer un rôle important dans la diffusion des informations de la Société Libre puis de la Société de Pharmacie auprès des pharmaciens de Paris, notamment en communiquant règlements et comptes-rendus des réunions les plus importantes.

- **Calendrier de l'an IX**

Le calendrier de l'an IX livre des éléments historiques à propos de la société Libre des pharmaciens dans la partie "*précis historique*", que l'on trouve dans chaque édition dès 1782, ainsi que dans une nouvelle rubrique dédiée à ladite société.

Le calendrier nous renseigne sur le déroulé historique de la création de la Société Libre des Pharmaciens de Paris "*conformément à l'art CCC de la Constitution de l'an III*".

Le but premier de cette Société est clairement énoncé : "*concourir aux progrès des Sciences et Arts, notamment de la Pharmacie, la Chimie, de l'Histoire Naturelle et de la Botanique*". Elle est conforme aux Sociétés savantes créées durant cette période, au rôle de transmission et d'encadrement du savoir (58).

Le texte insiste sur le fait que cette Société Libre est dans la continuité du Collège, puisque l'entité administrative est toujours régie par les Lettres Patentes du 10 février à Versailles.

Les membres sont répartis en deux groupes : les Associés Libres et les Associés Nationaux et Etrangers. A cette date, "*les Associés Libres (savants résidant à Paris) sont au nombre de 20, ...par contre il est impossible de déterminer le nombre d'Associés résidant dans les départements et à l'étranger*".

Il est également annoncé la nouvelle dénomination de l'Ecole Gratuite de Pharmacie par l'arrêté du 3 prairial an IV (22 mai 1796) du Directoire sur conseil du Ministre de l'intérieur.

Enfin il est annoncé lors de l'Assemblée Générale l'élection des Professeurs qui seront chargés de l'instruction publique. Leurs noms sont cités dans une autre partie de l'annuaire, intitulée "*Mutations*", partie commune avec les nominations des nouveaux Prévôts en exercice et des Députés du Conseil.

Un nouveau chapitre apparaît dans ce calendrier de l'an IX, intitulé « La Société Libre des Pharmaciens de Paris » et il est à nouveau rappelé le but scientifique et de transmission des résultats des recherches récentes ou en cours par le biais de mémoires.

Les noms des Membres y apparaissent, en particulier ceux des Associés Libres, qui tous résident à Paris, ainsi que leur rattachement à l'institut, leur formation initiale (médecin, pharmacien), s'ils sont enseignants... Bien qu'annoncés au nombre de 20 dans le précis historique, nous ne retrouvons que 16 noms pour l'an IX.

Nom	Statut	An IX	An X	An XI
Albert	Médecin			
Berthollet	Intitut national			
Bourru	Ex doyen faculte de medecine			
Celfe	Institut national			
Cuvier	Institut national			
Darcet	Institut national			
Desfontaines	Institut ; professeur de botanique			
Defcemer	Médecin et botaniste			
Guiton-Morvaux	Institut national			
Hauÿ	Institut national			
Jussieu Aine	Institut national			
Lacepede	Institut national			
Lafisse	Médecin et secrétaire général de la société de médecine			
Laverne	Médecin et ex-professeur de pharmacie			
Richard	Institut national			
Roussille-Chamserus	Médecin inspecteur du service de santé			
Thouin Aine	Institut national			
Ventemas	Institut national			

Tableau 13 : Associés résidents mentionnés de l'an IX à l'an XI

Les associés sont présentés par ordre alphabétique, sans préoccupation de leur première mention dans les calendriers.

En ce qui concerne les Associés nationaux et départementaux, ils sont 50 et habitent essentiellement en France, mis à part quelques savants de l'étranger.

- **Calendrier de l'an X**

Dans le chapitre consacré à la Société Libre, la séance du 15 Brumaire an X est résumée et nous apprenons qu'à l'occasion du renouvellement du bureau, Parmentier est élu président, Vauquelin vice-président, Delunel est élu secrétaire général et Trusson trésorier.

Tous sont élus pour un an, sauf le secrétaire général qui est élu pour 5 ans. Tous sont rééligibles.

Sont ensuite cités les noms des Associés Libres résidents au nombre de 14 : certains disparaissent de cette liste par rapport à l'année précédente et Roussille-Chamserus arrive. Il publie dans ce même annuaire "*les vues générales sur le meilleur mode à suivre pour perfectionner le Codex de Paris*".

Enfin une dernière liste indique les Associés nationaux et étrangers, qui sont environ 50, comme l'année précédente. Nous y retrouvons des savants, pharmaciens ou non, de la France entière, mais également de Berlin, Genève, Amsterdam, Petersbourg, Madrid, Bruxelles, La Haye.

• Calendrier de l'an XI

Le calendrier de l'an XI nous apporte beaucoup d'informations concernant le règlement de la jeune Société de Pharmacie qui vient d'être créée et le titre de la rubrique est lui-même modifié en "*Société de Pharmacie*". Cette période consulaire correspond effectivement à un renforcement des contraintes réglementaires pesant sur les sociétés savantes (79).

Tout d'abord le texte rappelle avec emphase qu'en être membre implique un partage de son savoir dans quelque domaine que ce soit et pas seulement la pharmacie. A ce titre tout savant exerçant dans une science qui a rapport même lointain pourra être intégré à cette nouvelle société savante.

Dans un deuxième temps, le règlement complet de la Société de Pharmacie est intégré dans l'annuaire, avec le détail des 22 articles qui régissent la vie de cette nouvelle communauté.

Le texte précise que tous les membres du Collège en date du 25 Vendémiaire sont automatiquement inclus et on retrouve ainsi au sein de la Société de Pharmacie :

- les pharmaciens de Paris, membres de la Société,
- les savants de la Seine et associés libres,
- les correspondants habitant le reste de la France et à l'étranger.

Pour devenir membre de la Société de Pharmacie, il faut être parrainé par 4 membres avec une présentation signée, avoir également été l'auteur de travaux de recherche et de publications ayant apporté un réel progrès pour la Science. Une enquête de moralité est alors diligentée ; enfin le candidat doit obtenir les trois-quarts des suffrages, lors du vote de l'Assemblée.

Plusieurs types de réunion sont prévus :

- le 15 de chaque mois à "*Midi précises*", l'Assemblée se réunit pour traiter "*des moyens de perfectionner les sciences analogues à la pharmacie*" ;
- une séance publique annuelle a lieu le jour de la remise des prix aux élèves par le Collège.

A l'occasion de chaque séance particulière, un jeton d'argent d'une valeur de 2 francs est remis à chaque membre présent (2 jetons allant au Secrétaire général).

Les procès-verbaux sont établis, signés et adressés au nom du Collège.

Enfin on trouve la liste nominative des 89 Citoyens Membres et celle des Associés libres qui diffère peu des deux années précédentes. On note cependant une augmentation considérable des Associés Nationaux et Etrangers puisqu'ils sont 124, avec des noms prestigieux comme Volta, Hermstadt, Klaproth...

Il apparaît donc que la Société Libre puis Société de Pharmacie prend très vite une importance notable que l'on peut évaluer à travers l'augmentation de ses membres et correspondants, pharmaciens ou non. Elle va structurer l'organisation et la diffusion du savoir grâce aux experts qui la constituent et les correspondants vont favoriser les échanges de connaissances entre savants français et étrangers (80).

3.2.4.6 Annonces

La section sur les annonces n'apparaît que dans le calendrier de l'an IX. Cette section se compose de deux parties :

- **La première partie** consiste en une liste de préparations commercialisées par la société "commerciale" des pharmaciens (cf. § 3.2.4.5). La liste présentée dans cette section diffère quelque peu de celle mentionnée dans les statuts de ladite société.

Statuts de la société "commerciale"	Section annonces du calendrier
<u>Destinés aux officiers de santé :</u> Huile d'amande douce Thériaque Emétique Boules de mars Kermes Ammoniac ou alcali volatil. <u>Destiné au public :</u> Eau de Melisse dite des Carmes Pierre Infernale Phosphore et ses dérivés	<u>Sans distinction d'acheteur :</u> Thériaque Kermes minéral Ammoniac Eau de Mélisse, dite des Carmes Phosphate de soude Eau de Cologne

Tableau 14 : Préparations de la société "commerciale" dans les statuts et dans les annonces

La Thériaque est la préparation phare de polypharmacie destinée à servir de remède multi-usages. L'émétique est le vin d'antimoine. Les boules de mars sont du tartrate de potasse et de fer. Le kermes minéral est l'oxyde d'antimoine hydrosulfuré rouge (d'où la similitude avec le kermes animal). La pierre infernale est un nitrate d'argent fondu destiné à servir pour la cautérisation.

L'annonce ne recense que 5 préparations trouvées dans les statuts mais ajoute l'eau de Cologne préparée "*d'après la véritable recette*". Ladite eau est en effet l'objet de nombreuses contrefaçons depuis que l'*Aqua mirabilis*, composée dans la première décennie du 18^{ème} siècle à Cologne, a conquis les cours d'Europe.

L'eau de Mélisse "*dite des Carmes*" a, pour sa part, été l'objet d'une vive opposition entre le Collège de Pharmacie et les Pères Carmes de Paris dont on trouve trace dans les PV de délibération des assemblées du Collège de Pharmacie (26 juin, 10 et 23 octobre 1780). Le différend porte sur le fait que le Collège de Pharmacie nouvellement créé considère que l'eau de mélisse est une préparation pharmaceutique qui doit donc rester sous son contrôle. Elle l'exprime ainsi dans sa contestation adressée à la Société Royale de Médecine : "*les Prévôts de Pharmacie ont l'honneur de vous observer 1° que l'Eau de Mélisse composée que vendent les Carmes n'est point un Remède nouveau ; 2° qu'il est décrit dans toutes les Pharmacopées, et qu'en cela il appartient en propre aux Pharmaciens ; 3° Que l'article VIII de la Déclaration du Roy qui établit leur Collège est impérativement contraire aux prétentions des Carmes ; 4° que les Brevets qu'ils ont obtenus par le passé ne peuvent pas être pour eux une autorité auprès de vous, d'après vos propres connoissances et vos propres lumières, parce que c'est par un de ces abus, si communs alors en ce genre, qu'ils sont venus à bout de les obtenir, parce qu'ils ne vous en imposeront pas sur les prétendues vertues tant multipliées de leur Eau, et qu'à quelques variétés près, peut-être, l'Eau de Mélisse des Pharmacopées vaut la leur, et n'est pas moindre en vertus*". La querelle semblera s'apaiser suite à un accord fin 1780 aux termes duquel les Pères Carmes de Paris poursuivraient la fabrication de l'eau de Mélisse mais verseraient un dédommagement financier semestriel au Collège de Pharmacie. Les versements ne semblent pas avoir été scrupuleusement honorés puisque le PV d'assemblée du 5 septembre 1791 fait mention des "*arrérages dus par les Carmes pour la vente de l'eau de mélisse*". On peut noter dans cette même assemblée, que le

Collège entend traquer et dénoncer toutes les préparations des communautés dont elle estime qu'elles tombent sous sa juridiction : *"les Prévôts présenteront au Directoire de Département un Mémoire en forme de dénonciation des Remèdes privilégiés et particuliers débités par plusieurs Communautés, dont quelques unes ont déjà surpris des patentes"*. Le conflit de l'eau de Mélisse trouvera un épilogue le 9 germinal an VI (29 mars 1798) puisqu'à cette date *"le citoyen Procureur des ci-devant Carmes de la place Maubert, [...] envoie et fait présent au Collège de Pharmacie des lettres de l'Eau de Mélisse dite des Carmes, et de l'Eau d'Arquebusade [Note : alcoolat obtenu par macération de plantes aromatiques, composé au 16^{ème} siècle et utilisé dans le traitement des plaies d'où son autre nom d' "eau vulnéraire"] composée en manuscrit original, sans autre vue d'intérêt que le soulagement de l'humanité"*.

- **La seconde partie** est une annonce pour le citoyen Genthon, *"ancien pharmacien de l'amirauté à l'orient"* et qui produit de la rhubarbe d'Orient, disponible chez le pharmacien Solomé.

Les deux textes qui composent cette section du calendrier sont très sobres dans leur contenu et illustrent une préoccupation importante de la Société Libre : préserver la réputation de sérieux de ses membres, lutter contre le charlatanisme et contrôler la composition des remèdes composés/spécialités. Ce point s'illustre notamment à travers un incident dont nous conservons la trace dans les PV des assemblées du 8 nivôse an VI (28 décembre 1797) et du 5 nivôse an VII (25 décembre 1798). Le problème vient de pharmaciens faisant de la publicité pour des compositions particulières qu'ils commercialisent : *"Le Conseil se prononce contre la publicité à laquelle quelques confrères se livrent pour des remèdes particuliers. Plusieurs membres observent que plusieurs de nos confrères se sont fait annoncer dans différents journaux comme ayant des remèdes qui leur étoient particuliers tels que les Citoyens De Lunel, pour le thé européen, Bordes, pour la pommade de Mezereum, et Quinquet pour l'Eau de neige et l'Eau de neige bezoardiquée, que ces espèces d'annonces sont contraires aux Règlements qui, jusqu'à présent, ont servi de conduite aux Pharmaciens, et qui les ont toujours distingués des Empiriques. Ils demandent que le Conseil délibère sur les moyens de maintenir les Règlements afin d'arrêter un abus qui conduiroit infailliblement à donner un mépris des Pharmaciens, et finiroit par avilir la Pharmacie"*. C'est bien la crainte d'un jugement de valeur du public qui sous-tend l'action de la Société Libre (à noter l'emploi du terme très péjoratif d'"empirique" c'est-à-dire quelqu'un qui pratique sans avoir fait les études requises – donc implicitement quelqu'un qui est dangereux). Lors de la comparution des mis en cause, le PV de l'assemblée débute par un rappel sans équivoque : *"Le Comité entend les pharmaciens accusés de « s'afficher comme charlatans, ce qui déshonore la Pharmacie", et de faire de la publicité pour des remèdes particuliers. Le directeur signale que 280 contraventions ont été relevées"*.

La volonté de lutter contre le charlatanisme, de maintenir une haute image de la profession pharmaceutique et d'affirmer l'activité de contrôle de la société libre de pharmacie sur les spécialités, conduit finalement à adopter une réglementation stricte à compter du 15 frimaire an X (6 décembre 1801) en amendement le règlement du 15 fructidor an IX :

"Art. 1er. Aucun Membre du Collège de Pharmacie ne pourra, à l'avenir, faire imprimer, publier, distribuer ou insérer dans les journaux des avis ou placards qui auroient pour objet d'annoncer au public la vente de drogues ou médicaments quelconques, tant internes qu'externes, sans avoir été soumis à l'examen du Comité, et obtenu préalablement son assentiment : cet assentiment ne lui sera accordé que sur le rapport qui sera fait au Comité par une Commission de deux ou plusieurs de ses Membres nommés à cet effet. L'auteur sera tenu 1° de communiquer, sous le secret, sa recette aux Commissaires ; 2° de préparer sous leurs yeux le remède ou médicament, suivant la dite recette ; 3° de déposer au Comité un échantillon

cacheté du médicament pour servir au besoin comme objet de comparaison, et, dans le cas où le Comité déclarerait que le médicament peut être annoncé au public par la voie des journaux, il indiquera la forme de l'annonce à laquelle l'auteur sera tenu de se conformer exactement.

Art. 2. Le Collège de Pharmacie déclare que, dans le cas où il accorderait son assentiment, il ne portera que sur le choix, la préparation ou la composition du remède, et non sur des propriétés médicinales.

Art. 3. En cas de contravention à l'article 1er, le contrevenant sera mandé au Comité par les Prévôts du Collège ; le Comité assemblé entendra le prévenu dans ses moyens de défense, et en fera son rapport à l'Assemblée générale qui sera convoquée à cet effet.

Art. 4. L'Assemblée générale pourra, suivant la qualité du délit, déclarer le délinquant incapable de devenir Membre du Comité, ni d'être élu aux fonctions de professeur, de conducteur d'aspirans, ni de Prévôt, même lui interdire, pour un temps limité, la faculté d'assister aux Assemblées du Collège ; et si, malgré cette déclaration de l'Assemblée, le délinquant, au mépris des Réglemens du Collège, persistoit à annoncer de manière quelconque au public ses remèdes ou médicamens, les Prévôts restent autorisés à faire connoître la décision de l'Assemblée à son égard par la voie des journaux.

Art. 5. Dans le cas où le contrevenant ne se rendroit point, sans cause légitime, d'après le mandat des Prévôts, il encourroit de droit les peines portées par l'article précédent.

Art. 6. Le présent arrêté sera présenté par les Prévôts à l'approbation du Préfet du Département de la Seine, imprimé et distribué à tous les Membres du Collège. "

L'article 2 de ce règlement est particulièrement intéressant puisqu'il montre bien qu'il s'agit, non pas de juger de l'efficacité de la composition mais bien de vérifier ce qu'elle contient. On n'est donc pas encore dans la lignée d'une AMM mais bien plus dans volonté de reconnaissance de la Société de libre de Pharmacie à travers l'affirmation d'une activité de contrôle rigoureux des composants. Cette attitude est dans la lignée de celle déjà présentée plus haut dans le cadre de la commission pour l'examen des remèdes secrets et des eaux minérales (cf. § 3.2.4.2.6).

3.2.5 Les poids et mesures

Dans la collection de calendriers à l'usage des membres du Collège de Pharmacie, seuls ceux de l'an IX et de l'an X consacrent un chapitre entier aux nouvelles mesures.

Après un constat de la diversité des mesures sous l'Ancien Régime, et l'avènement du système métrique décimal pendant la révolution française, nous verrons au travers de nos calendriers, un témoignage concret de la difficulté du passage au nouveau système de mesure et les sources d'erreurs que les nouveaux poids pouvaient engendrer ;

- pour l'an IX, dans un chapitre intitulé "*Des Mesures Principales*", avec des définitions, des explications et des exemples.
- pour l'an X, dans un chapitre intitulé "*Explication des nouveaux poids et réduction des poids anciens en poids nouveaux*" sous une forme originale de "*demandes-réponses*". Y sont reprises des définitions et des notions de conversion. Il présente aussi à la fin du chapitre un grand encart replié, le "*tableau des réductions des poids nouveaux et anciens*".

Nous concluons par quelques mots sur la fin de cette "épopée", du Consulat à nos jours

3.2.5.1 Historique

3.2.5.1.1 "Deux poids, deux mesures"

Au fil des siècles, se sont multipliées les mesures, chacune associée à un système de correspondance complexe, si bien que l’Ancien Régime voit se côtoyer des mesures Royales, seigneuriales, locales ou coutumières (81). Le tableau ci-dessous référence quelques exemples (82).

Objet de la mesure	Exemples de mesures anciennes
Longueur	Lieue terrestre, lieue de poste, lieue marine, mille marin, encablure, journal, perche, toise, brasse, aune, pas, pied, palme, pouce, doigt, ligne, trait, empan, coudée, point, ouvrée, sextan, quadran
Capacité	Toise cube, pied cube, pouce cube, ligne cube, pinte, chopine, roquille, velte, feuillette, muid, boisseau, litron, sel, hemine, setier, pièce, pipe, conge, amphore, tonneau, urne, jallois, anée, pot, barrique, poinçon, scandal
Poids	Livre, marc, once, gros ou treizeau, denier ou scrupule, maille ou obole, félin, esterlin, carat, grain, prime, quarteron, drachme, scrupule, as, quintal, ambanne, maille, trousse
Surface	Arpent, perche carrée, toise carrée, palme carrée, pied carré, doigt carré, pouce carré, trait carré, ligne carrée, homme journée, acre, vergée, cent, mencaudée, boisselée, carreau
Bois de chauffage	Corde, voie
Monnaie	Louis d'or, écu d'argent, sol, gros, blanc, obole, tournoi, livre

Tableau 15 : Exemples d'unités de mesures sous l'Ancien Régime

3.2.5.1.2 Pour les Apothicaires et les Pharmaciens

Il faut rappeler l’importance des poids en Pharmacie, qu’exprime la devise "*lances et pondera servant*" sur le blason octroyé à la communauté mixte des épiciers et des apothicaires en 1629 (83).

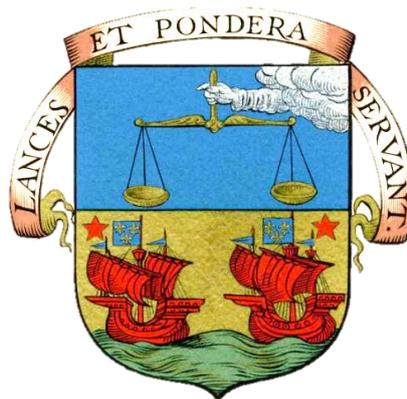


Figure 30 : Blason de la Communauté des Epiciers et des Pharmaciens

La devise signifie "ils gardent les poids et les balances" (84).

Sous l’Ancien Régime, de nombreux poids étaient utilisés en Pharmacie mais le codex de 1732 de la Faculté de Paris avait réussi à imposer l’emploi quasi exclusif en France d’un poids médicinal, la "livre poids de marc" en médecine et en pharmacie, sauf dans certaines régions comme Montpellier par exemple (85).

Cette livre était composée de 16 onces de 8 drachmes (plutôt appelés gros chez les apothicaires), de 24 grains, eux-mêmes divisés en lamelles (86).

Français	Latin	Abréviation	Valeur par rapport à l'unité inférieure	Valeur approximative en grammes
PRENEZ...	<i>Recipe...</i>	<i>Rx. R.</i>		
GRAIN	<i>Granum</i>	<i>gr. or ḡ</i>		0 gr. 055 mgr.
SCRUPULE	<i>Scrupulus</i>	<i>ʒ</i>	20 grains	1 gr.
DRACHME ou GROS	<i>Drachma</i> seu <i>grossus</i>	<i>ʒ</i>	5 scrupules	5 gr. 5
ONCE	<i>Uncia</i>	<i>ʒ</i>	8 gros	50 gr.
LIVRE	<i>Libra</i>	<i>℥</i>	12 onces	560 gr.
½ LIVRE	<i>Semilibra</i>	<i>ʒ℥</i>	6 onces	180 gr.
SOU	<i>Solidus</i>	<i>sol.</i>	1 gros ½	5 gr. 25
1 LIVRE ½	<i>Duce dimida</i> <i>librae</i>	<i>℥ʒβ</i>	18 onces	540 gr.
ENSEMBLE	<i>Ana</i>	<i>ā</i>		

Tableau 16 : Equivalence entre poids médiévaux et poids du XVII^{ème} siècle, SHP

De plus, il était d'usage d'utiliser des "signes mystérieux" et des abréviations qui pouvaient se montrer dangereuses dans leur interprétation.

3.2.5.1.3 La livre poids de marc

La livre poids de marc (ou livre de Paris, ou livre de Troyes, environ 489,5 g) est devenue l'unité royale de poids, jusqu'à la Révolution Française. Son poids se définissait à partir de la pile de Charlemagne apparue à la fin du XVe siècle et conservée depuis plusieurs siècles à la Cour des Monnaies (actuellement au CNAM). Elle était utilisée dans les échanges monétaires, mais aussi par les orfèvres et les pharmaciens.

Les poids de marc, souvent fabriqués à Nuremberg, s'organisaient selon une pile à godets gigognes (86) rangés dans une boîte, avec l'équivalence suivante :

la livre (poids de marc)	=	2 marcs	=	16 onces
le marc	=	½ livre	=	8 onces
le quarteron	=	¼ livre	=	4 onces
l'once	=	8 gros	=	24 deniers
le gros (drachme des pharmaciens)	=	3 deniers		
le denier (scrupule des pharmaciens)	=	24 grains		
Le grain	=	1/24 denier		



Deux poids-de-marc (Nuremberg, XVIII^e siècle).

Figure 31 : Poids de marc, SHP

3.2.5.1.4 "Un Roi, une Loi, un Poids"

A la volonté des souverains de réduire les nombreuses mesures, comment le firent Charlemagne (avec la livre poids de marc) et Louis XV (avec l'envoi en Province de 80 copies de la toise et de l'aune de Paris), s'opposaient les coutumes régionales et les seigneurs, qui refusaient que Paris leur impose un système de mesures (85). Mais, *"la multiplicité et la grande variété des étalons usités dans les différentes localités, les embarras qui en résultaient pour le commerce faisaient sentir la nécessité du système uniforme que la Révolution a introduit..."* (87). Enfin, Les Cahiers de Doléances de la Révolution réclamaient une uniformisation des poids et mesures.

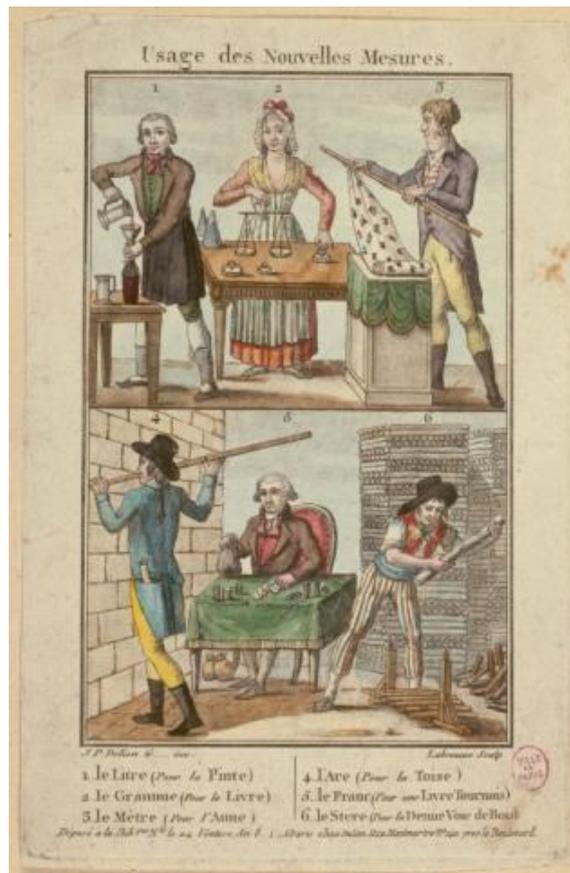


Figure 32 : Usage des nouvelles mesures (eau forte coloriée 1800, Musée Carnavalet)

3.2.5.1.5 La Révolution Française ou la naissance du Système Métrique Décimal

Le 8 mai 1790, suite à la proposition de Talleyrand, l'Assemblée Constituante adopte l'unité "pendule", il s'agissait de la longueur d'un pendule simple battant la seconde, selon le principe d'isochronisme découvert par Galilée. Mais cette unité fut abandonnée car elle variait avec la latitude et le concours des nations sollicitées (Espagne, Royaume Uni, USA) ne fut pas obtenu.

Le 19 Mars 1791, l'Académie des Sciences propose :

- le système décimal pour les poids, mesures et monnaies ;
- de faire référence au quart du méridien terrestre pour définir l'unité de longueur.

Le 26 Mars 1791, ces propositions sont accordées et cinq commissions proposées par Borda mises en place, l'une avec Condorcet Laplace et Monge pour la mesure d'un arc de méridien Dunkerque-

Barcelone, par triangulation, et une autre avec Lavoisier et Haüy pour la détermination de poids d'un volume d'eau connu, dans le vide, à la température de la glace fondante.

Le 11 Juillet 1792 le nom de "mètre" est donné à l'unité de longueur. La mesure du méridien est confiée à Mechain et Delambre.

Le 1^{er} Août 1793, un décret de la Convention, sans attendre les résultats des commissions, instaure un nouveau système provisoire de mesures avec (88) :

- le "mètre" selon un calcul effectué 50 ans auparavant entre Dunkerque et Le Canigou ;
- le "grave", pour l'unité de poids ;
- la "pinte" changée en cadil pour l'unité de capacité ;
- le "franc d'argent" pour la monnaie.

La terreur passant, avec Lavoisier guillotiné notamment, il fallut attendre.

Le 7 avril 1795, la Loi du 18 Germinal an III constitutive du "système métrique décimal" avec la nouvelle nomenclature des "mesures républicaines" qui seront décrites plus en détail lors de l'étude du calendrier. Sont notamment fixées les mesures suivantes :

- le mètre est la dix millionième partie de l'arc du méridien terrestre compris entre le pôle nord et l'équateur. La valeur du mètre est fixée provisoirement à 3 pieds 11 lignes 44 centièmes ;
- le gramme est l'unité de mesure tel qu'il sera défini par Lavoisier et Haüy (par pesée dans l'air et dans l'eau d'un cylindre d'un décimètre cube d'eau. Ils obtinrent ainsi le poids dans le vide c'est-à-dire la masse) (89) ;
- la valeur du gramme est fixée provisoirement à 18,841 grains, poids de marc.

Le 22 juin 1799 (4 messidor an VII) des prototypes définitifs en platine iridié matérialisant les unités de longueurs et de poids, le mètre et le kilo, sont réalisés et sont présentés au Corps législatif, par une délégation de l'Institut National des Sciences et des Arts.

Le 10 Décembre 1799, la loi du 19 Frimaire an VIII art révoque les lois du 1^{er} Août 1793 et du 18 germinal an III et apporte les corrections suivantes :

- le mètre est fixé définitivement à 3 pieds 11 lignes 296 millièmes suite à la fin de la triangulation de Dunkerque à Barcelone de Mechain et Delambre (90), commencée en 1792 (85), soit 7 ans plus tôt.
- le gramme est fixé définitivement à 18,82715 grains, poids de marc.

Cette correction intervient après de nouvelles mesures confiées à Lefèvre-Gineau aidé de l'italien Fabbroni, qui déterminent le poids de l'eau au maximum de sa masse volumique, à la température de 4 °C.

Les étalons de longueur et de poids sont définitivement sanctionnés par la loi du 19 frimaire an VIII.

C'est dans ce contexte, qu'interviennent la notice des calendriers, et même s'ils ont été rédigés en l'an IX et X, il n'est pas fait mention des corrections apportées par la loi du frimaire an VIII.

3.2.5.2 Le calendrier de l'an IX, "Des Mesures principales"

Les mesures principales comprennent les mesures de longueur, de capacité, de poids, les mesures agraires et les mesures servant à mesurer le bois de chauffage.

Chaque genre de mesure porte un nom qui exprime la nature de l'objet mesuré, avec chacune, une étymologie particulière.

Le Système repose sur deux bases :

- l'unité fondamentale : mesurant la distance du pôle à l'équateur, c'est la dix-millionième partie du quart de méridien qui traverse la France ;
- le diviseur : le nombre dix est le diviseur unique.

On rapporte à l'unité fondamentale les mesures de longueurs, de capacité, de poids et jusqu'aux pièces de monnaie.

Les données du calendrier sont regroupées dans le tableau suivant.

Mesures	Objet de la mesure	Etymologie du nom	Equivalence
Mètre	Longueur	"mesure" en grec	Unité fondamentale 1 mètre = 3 pieds 11 lignes 44/100
Litre	Capacité	nom donné par les anciens pour une sorte de mesure de liquide (d'où peut-être le mot litron)	1 litre = 1 pinte + 1/20 ^e pinte 1 litre = 5/4 litron
Gramme	Poids	"poids" en grec, scrupule chez les romains = 1/24 once	1 gramme = 18 grains 841/1000 ^e poids de marc
Are	Agraire	"area" surface en latin, ou "arare" labourer	1 are = 100 m ² environ 2 perches
Stère	Bois de chauffage	"solide" en grec	1 stère = 1 mètre cube environ 1/2 voie ou 1/4 de corde

Tableau 17 : Nouvelles mesures, calendrier an IX

Des préfixes pour les fractions décimales sont appliqués aux mesures, que nous verrons dans le tableau ci-dessous avec quelques exemples d'équivalences avec des mesures de l'Ancien Régime.

Fraction	Coefficient	Préfixe	Origine	Exemple	Equivalence
Décimale Supérieure	10 000	myria	grecque	myria-mètre	2 lieues
	1 000	kilo		kilo-gramme	un peu plus de 2 livres
	100	hecto		hecto-are	2 arpents (EF) ou 3 arpents (Paris)
	10	déca		déca-litre	= 4/5 boisseau de Paris
Décimale Inférieure	1/10 ^e	déci	latine	déci-mètre	= 3 pouces et demi
	1/100 ^e	centi		centi-gramme	environ 3/16 de grain
	1/1000 ^e	milli		milli-mètre ou gramme	millième partie d'un mètre ou d'un gramme

Tableau 18 : Fractions décimales, calendrier an IX

A propos des fractions décimales :

- on différencie les arpents mesurés par les Eaux et Forêts ou ceux mesurés à Paris ;
- ces préfixes ne s'appliquent pas pour l'are ou la stère sauf "hectare" ;
- pour la Stère, on emploiera 1/2 stère, 1/4 ou double stère.

Le Calendrier indique que toute cette instruction préliminaire est nécessaire aux pharmaciens pour acquérir la connaissance des poids nouveaux et passe à la réduction des anciens poids avec le passage du poids de marc en poids décimal.

Les mesures de capacité et de poids dérivent essentiellement de l'unité fondamentale de longueur.

La quantité d'eau distillée pesée dans le vide à la température de la glace fondante contenue dans un vase cubique de la centième partie du mètre donne un poids qu'on désigne par le nom de Gramme, dont on déduit par multiplication et division, tous les poids inférieurs ou supérieurs.

Le calendrier de l'an IX donne ensuite des "*explications du nouveau poids*", des équivalences et des "conversions" que l'on regroupera dans les tableaux suivants.

Unités	En Grammes	Equivalence en Anciens Poids
Myria-gramme	10 000	20 livres 7 onces 58 grains
Kilo-gramme	1 000	2 livres 5 gros 49 grains
Hecto-gramme	100	3 onces 2 gros 12,1 grains
Déca-gramme	10	2 gros 44 grains 41 centièmes
GRAMME	1	18 grains 841 millièmes
Déci-gramme	1/10 ^e	1 grain 8841 dix millièmes
Centi-gramme	1/100 ^e	0 grain 18841 cent millièmes ou 10/53 grains
Milli-gramme	1/1000 ^e	0 grain 188410 dix millièmes ou 1/53 grains*

NB : (*) une erreur de transcription s'est glissée dans le calendrier, il est écrit :148410 et non 188410

Tableau 19 : Tableau d'équivalence nouvelles / anciennes mesures de poids, calendrier an IX

Anciens Poids	Equivalence en Grammes
Une livre	489 grammes 146 millièmes
Une once	30 grammes 572 millièmes
Un gros	3 grammes 821 millièmes
Un grain	53 millièmes ou 1/20 ^e gramme environ

Tableau 20 : Tableau d'équivalence anciens poids / grammes, calendrier an IX

Le chapitre consacré aux mesures principales se termine en donnant 2 exemples :

- Conversion en grammes de 8 livres 13 onces 4 gros 28 grains
- Conversion en grammes de 3 gros 63 grains 5/16

Le calcul se fait par addition, avec une réduction aux dixièmes.

3.2.5.3 Le calendrier de l'an X : "Explication des nouveaux poids et réduction des poids anciens en poids nouveaux"

Le calendrier de l'an X reprend le thème abordé l'année précédente des nouvelles mesures mais d'une manière qui se veut à la fois pratique et surtout rassurante pour les élèves et les pharmaciens en exercice. Il se peut qu'à la lecture de l'article du calendrier de l'an IX, certains se soient inquiétés d'une mise en œuvre complexe voire dangereuse de cette nouvelle réglementation qui les concernent dans leur pratique quotidienne. Il leur faut effectivement convertir toutes les formules de leurs ouvrages en nouvelles mesures et une table de conversion leur ferait gagner du temps et sécuriserait les calculs.

L'article s'intitule "*Explications des nouveaux poids et réduction des poids anciens en poids nouveaux*". L'auteur, qui n'est pas nommé, rappelle que le Collège s'est engagé auprès du Ministre de l'intérieur à "examiner les aspirants à l'exercice de la Pharmacie sur la connaissance des poids nouveaux et la réduction des poids anciens, selon la méthode du calcul décimal". Il faut donc vérifier que les définitions données dans le calendrier de l'an IX ont été bien comprises et d'autre part que les nouvelles méthodes de calcul sont bien appliquées par les élèves.

C'est dans ce but que l'auteur utilisera la très pédagogique technique des Demandes et des Réponses. Nous ferons part ici des questions telles qu'elles sont posées et dans la mesure où elles apportent une information précise, nous résumerons les réponses qui leur sont apportées.

1. *Quelles sont les bases sur lesquelles repose le système des nouvelles mesures ?*

L'unité fondamentale est la distance Pôle-Equateur et le diviseur unique est le nombre dix.

2. *Comment concevez-vous que cette distance pôle-équateur ait pu servir de fondement original ?*

L'auteur explique que cette distance, mesurée avec les techniques les plus modernes, est donc bien connue, et réputée la moins variable possible. Toutes les mesures de longueur de capacité et de poids peuvent donc y être rapportées.

3. *Comment se peut-il qu'une distance déterminée, qui ne peut avoir de rapport qu'à la mesure des surfaces, donne celle des capacités et des poids ?*

L'auteur rappelle la définition du Mètre qui a été déjà donnée dans le précédent calendrier, qui devient donc l'unité fondamentale. Puis la forme cubique est prise comme régulateur (dixième partie du Mètre) pour établir l'unité fondamentale de capacité : le déci-Mètre cube ou Litre. Enfin, en prenant la forme cubique comme régulateur (centième partie du mètre) et l'eau distillée comme comparateur (pesée dans le vide et à température de la glace fondante), on obtient l'unité fondamentale de poids : le gramme.

4. *Quelle est la pesanteur du gramme ?*

Il correspond en poids anciens à 18 grains 841 millièmes.

5. *Quels sont les noms pour lesquels on exprime les différentes valeurs des poids d'après les diviseurs ascendants et descendants ?*

Comme dans le calendrier de l'an IX, c'est l'occasion du rappel des différents préfixes deca-, hecto-kilo- et myria- ainsi que déci-, centi- et milli- que nous ne détaillerons pas ici.

6. *Vous n'avez pas donné l'étymologie du mot gramme ?*

L'origine en est le mot grec nommé *scrupule* par les Romains. L'auteur en profite pour rappeler la grande variabilité de la valeur de ce poids selon les régions de France.

7. *Les fractions duo-décimales auxquelles sont soumis les anciens poids connus sous le nom de poids de marc et dont l'usage est anciennement et si généralement répandu n'ont aucun rapport avec les fractions décimales, comment pourra-t-on réduire les anciens poids en nouveaux ?*

La réponse est claire : "Oublions qu'il a existé des poids de marc et nous ne tarderons pas à nous convaincre que les nouveaux poids ont une précision dans leurs fractions qui leur donne avantage sur les anciens".

8. *Mais toutes les doses des médicaments qui sont décrits dans les anciennes pharmacopées, comment parviendra-t-on à les peser avec les poids décimaux ?*

"Il ne faut que le bien vouloir pour le pouvoir".

L'auteur rassure en indiquant que malgré la complexité apparente, il suffit de bien connaître les valeurs attachées aux nouveaux poids pour établir les calculs qui seront plus précis grâce à la fraction décimale.

9. *Etablissez d'abord les valeurs exactes de chacun des poids du nouveau système.*

Cette partie est extrêmement importante car c'est la mise en pratique des conversions à établir par le pharmacien pour obtenir les nouveaux poids à partir des anciens.

L'auteur en profite pour décrire la boîte des nouveaux poids contenant entre autres des petits poids en laiton de 1, 2 et 5 milli-grammes et va donc donner l'équivalence en grains du centi-gramme d'une manière assez approximative : "1/4 de grain quelque chose en moins, mais il n'y a jamais d'inconvénient dans le moins, surtout en fait de médicaments dont l'action sur nos organes est sensible à la plus petite dose"!

Il n'est alors pas surprenant que 5 centi-grammes équivalent à "un grain, un peu moins" !

Donc le déci-gramme est équivalent à 2 grains, 2 déci-grammes équivalent à 4 grains et ainsi de suite jusqu'à 9 déci-grammes qui valent 18 grains soit un gramme faible. L'auteur annonce "quelques difficultés à vaincre" pour toute représentation de la même valeur pondérique entre poids nouveaux et anciens : le calcul n'est pas impossible mais "cette exactitude ne devient absolue qu'à l'égard de certains médicaments".

Enfin il conclut en ajoutant que le même mode d'approximation "de préférence du moins" sera observé pour les poids supérieurs.

10. Si vous suivez le même mode à l'égard des poids supérieurs, vous vous éloignerez bien davantage de la précision dans les approximations.

"On ne doit prétendre qu'à des approximations en faisant usage des nouveaux poids". Mais nous assure l'auteur, cela n'aura que peu de conséquences sur les effets tant physiques que chimiques des médicaments simples et composés !

11. Continuez à nous donner le tableau des valeurs attachées aux nouveaux poids.

"Pour avoir des données exactes, il est indispensable de faire abstraction des petites valeurs ou fraction qui excèdent le poids principal qui représente la quantité exprimée par l'unité".

L'exemple est donné du gramme arrondi à 2 grains en supprimant les 841 centièmes de gramme supplémentaires.

Les valeurs données en exemple sont 1 gramme et 3 déci-grammes soit 24 grains, 1 gramme et 6 déci-grammes soit 30 grains, 4 grammes soit un gros, etc...

12. Qu'entendez-vous par le mot déca-gramme ?

" 2 gros 44 grains 41 centièmes, mais pour la facilité de l'usage on néglige les 8 grains et 41 centièmes qui excède le demi-gros: on le compte pour 2 gros et demi". Nous retrouvons cette nécessité d'approximation pour faciliter l'usage des nouveaux poids.

13. Si vous continuez de négliger ces huit grains 41 centièmes par deca-gramme jusqu'au poids nommé hecto-gramme vous éprouverez une diminution de dix grains un dixième par chaque hecto-gramme."

Bien conscient du risque d'erreur que cette diminution fait courir, l'auteur insiste sur l'importance de calculer la valeur chaque nouveau poids à partir des anciens poids, tout en conservant cette notion d'approximation dans le résultat final pour que la diminution n'ait que peu de conséquence.

14. Ne craignez-vous pas de vous tromper, lorsque dans une prescription vous y trouverez par exemple 5 hecto-grammes, 8 déca-grammes, 6 grammes, 8 déci-grammes, 5 centi-grammes, 3 milli-grammes d'une substance quelconque?

Le problème n'est pas ici la conversion d'une formule donnée en anciens poids vers les nouveaux poids, mais bien l'usage des nouveaux poids dans les balances, par manque de maîtrise du langage.

La réponse de l'auteur est sans appel : "Il me serait bien difficile de me tromper si je peux les retrouver dans un tableau... On fera à l'égard des poids ce que l'on a fait à l'égard des jours de chaque mois". Ce n'est donc qu'une question de temps et la simplification qui ne manquera pas d'intervenir facilitera alors le travail de tous. Ainsi la valeur dans la question pourra être écrite plus simplement 586,8503 milli-grammes. Il semble que le mode d'écriture en nombre ne soit pas encore au point à cette période !

L'auteur prend plusieurs exemples pratiques en détaillant les étapes de calcul et en déduit l'intérêt de l'usage du tableau général qui est joint au calendrier et que nous décrirons par la suite.

15. Quelle est la valeur du kilogramme ?

Il y a là encore une erreur puisque la réponse est qu'un kilo-gramme est égal à 100 grammes : l'auteur se montre encore peu à l'aise avec les nouveaux poids ! L'équivalent en anciens poids est également donné, soit 2 livres 5 gros 49 grains.

16. Quelle est la valeur du myria-gramme?

La réponse 10000 grammes ou 10 kilos, soit 20 livres 7 onces et 53 grains.

17. Quelle est la valeur de la livre ?

Le poids qui équivalait à la livre est 5 hecto-grammes ou un demi-kilo.

Il y a opposition entre la valeur de l'ancienne livre (voir réponse à la question 15) et de la nouvelle livre.

"Ici se termine ce que nous avons à dire sur les approximations des poids nouveaux à l'égard des anciens. Nous invitons le lecteur à consulter le tableau".

Le passage des anciens poids aux nouveaux va être complexe et sera probablement source d'erreurs dans les mois qui suivent l'adoption de ce nouveau système de mesures.

L'auteur en est parfaitement conscient est c'est dans le but de sécuriser les conversions que le tableau suivant sera distribué. Il s'intitule "Tableau de réduction des Poids Nouveaux en Anciens et valeurs exprimées en diviseurs des unités fondamentales". Il s'agit d'une table de conversion entre les grammes, ses multiples et sous-multiples, et les livres, onces, gros, scrupules, et grains. Il est établi de manière à en faciliter l'usage au quotidien, dans un but purement pratique et aucune définition n'y est indiquée.

Il lui est adjoint en bas de page un second tableau dont le nom est Mesures de Capacité. Ce dernier reprend les définitions que l'auteur nous a données lors des réponses aux questions précédentes, dont celle du Litre. Nous y trouvons également les conversions entre nouvelles et anciennes mesures, en cuillerées et en verrées ainsi que le poids en eau distillée.



Figure 33 : Tableau de Réduction des poids nouveaux en anciens, calendrier an X

Le tableau est inclus dans le calendrier de l'an X comme un encart dépliant.
A gauche, vue de l'encart plié, à droite vue de l'encart déplié.

3.2.5.4 La fin de l'épopée

Le 4 novembre 1800, l'Arrêté du 13 Brumaire an IX dans son article 1^{er} indique que le système décimal des poids et mesures sera définitivement mis à exécution, et rendu obligatoire pour toute la République à compter du 1^{er} vendémiaire an X (91).

Mais son article 2 autorise des noms français reprenant la dénomination de l'ancien régime, avec des valeurs du nouveau système métrique, (ex : la livre) d'où l'extrême confusion qui régnait à cette époque.

Suite aux problèmes posés aux pharmaciens par la nomenclature de 1800, sous le consulat, la société de médecine adresse au ministre un rapport le 27 pluviôse an X avec notamment les conclusions suivantes (85) :

- établir un seul poids uniforme en France ;
- adopter le système métrique décimal ;
- adopter la nouvelle nomenclature méthodique du système métrique "les médecins dans leurs prescriptions, comme les pharmaciens, dans leurs officines ne doivent exprimer les doses des médicaments que par la nomenclature tirée du gramme et de ses composés ;
- renoncer aux anciens signes mystérieux, aux abréviations dangereuses, il faut engager les médecins à écrire les formules et prescriptions des médicaments en toutes lettres ;
- éviter dans les prescriptions de joindre la traduction approximative en poids anciens, les pharmaciens et les médecins ayant des tables de conversion (ex. dans des manuels (92)) ;
- toutes les mesures autant pour les produits secs ou liquides ne doivent être distribuées qu'au poids ;

- adopter une nouvelle forme pour les nouveaux poids, pour éviter de les confondre avec les anciens.

Ces conclusions sont acceptées par le Consulat qui dispense la pharmacie d'employer les noms français pour les unités (cf. art 2 de l'arrête du 13 brumaire an IX), de façon à "*éviter les erreurs dangereuses*" et décide de la rédaction d'un tableau élémentaire à envoyer à tous les pharmaciens et à tous les officiers de santé avec l'indication "qu'il suffira de remplacer le grain par demi-décigramme, le gros par quatre grammes, l'once par trois décagrammes et la livre par le demi-kilogramme" ...

En 1812, un décret impérial de Napoléon autorise à côté du système légal, l'emploi de mesures "usuelles", à subdivision décimale.

En 1817, on abandonne la décimalisation

En 1837, il faut attendre Louis Philippe, pour que le décret de 1812 soit abrogé.

En 1840, l'usage du système métrique décimal est enfin rendu obligatoire.

En 1875, la Convention du Mètre et la création du Bureau International du Poids et Mesure sont les premières ébauches du Système International (93).

En 1960, le Système International d'unités, fondé sur le Système Métrique Décimal est adopté, il est constitué de sept unités de base : le mètre (m), le kilogramme (kg), la seconde (s), l'ampère (A), le kelvin (K), la candela (cd), et la mole (mol).

Aujourd'hui, le monde entier utilise officiellement le Système International d'unités sauf les USA (malgré l'espoir d'une "métrification"), la Birmanie et le Libéria.

3.2.6 Travaux

3.2.6.1 Rapport des travaux de la société de pharmacie

Le "*rapport général des travaux de la Société de Pharmacie pendant l'an X*" est une nouvelle rubrique qui apparaît dans le calendrier de l'an XI. Cette partie prend le relais du précis historique en mettant l'accent sur la production scientifique de la société.

Les éléments de renouvellement de prévôts et députés, ainsi que les informations sur les cours sont supprimés de cette nouvelle rubrique. Pour ce qui est des prix d'émulation, une note de bas de page en début de section rappelle l'existence des dits prix et explique succinctement leur mode d'attribution, quant aux attributions, elles sont reportées en fin de section.

Cette partie du calendrier est rédigée par Edme-Jean-Baptiste Bouillon-Lagrange (1764-1844) qui fait à cette époque partie des prévôts.

- **Les travaux**

Les travaux mentionnés sont très nombreux et recensés dans le tableau ci-dessus.

Auteur	Profession	Lien avec la société de pharmacie	Contenu du mémoire
Benedict	Prévôt	? à Montauban	Mémoire sur la rosée
Bouillon-Lagrange	Pharmacien	Membre	Analyse de diverses substances (4 échantillons minéraux, 4 espèces de séné) ; nouvel aéromètre pour l'acide muriatique oxygéné
Boullai	Pharmacien	Membre	Altération des muriates de mercure par l'action de différents corps
Bouriat	Pharmacien	Membre	Suc et sirop de groseille
Cadet Gassicourt	Pharmacien	Membre	Arbre cirier de la Louisiane et de la Pensilvanie
Dabit	Pharmacien	Correspondant (?) à Nantes	Résultats d'expérimentations sur l'éther sulfurique
Delunel	Pharmacien	Membre	Les travaux du citoyen Buisson ; les travaux de Laverne ⇒ Il s'agit en fait des éloges du calendrier de l'an XI (cf. § 3.2.4.2.6)
Dubuc l'ainé	Pharmacien	Membre (de Rouen)	Recueil d'observations diverses sur l'isolement de " <i>principes agissant</i> " à partir de divers végétaux, choix des " <i>véhicules qui doivent servir à leur extraction</i> " et sélection d'excipients et de forme galénique pour les utiliser dans des compositions officinales
Duburgia	Pharmacien à l'armée d'Italie	Correspondant (?)	Résultats d'expérience sur le kermès et sur l'utilisation du charbon pulvérisé dans la décoloration de liqueurs végétales
Emilan Etienne	Médecin	Correspondant	Réfutation de la doctrine du frigorique
Guiart fils	Pharmacien	Membre	Moyens de perfectionner la méthode de Tournefort
Henri	Pharmacien	Membre	Observations sur la préparation de l'éther acétique
Lauder	Pharmacien	Correspondant à Bordeaux	Observations sur les pilules de beloste
Morelot	Pharmacien	Membre	Les vins médicinaux
Morelot	Pharmacien	Membre	Le liqueno-Français (tournesol) ; analyse des vins
Nicolas & Gueudeville	Professeur de Chimie Médecin	Associé à Nancy ? à Caen	Expériences chimiques sur le diabète sucré
Opoix	Chimiste	Associé à Provins	Minéralogie des environs de Provins et recensement et analyse chimique des eaux de surface et souterraines
Parmentier	Pharmacien	Membre	Teintures alcooliques médicinales ; observations sur le sucre de betterave ; considérations générales sur les extraits des végétaux ; fabrication et usage du chocolat
Planche	Pharmacien	Membre	Décomposition de l'acétite de plomb par le zinc
Proust	Chimiste	Associé en Espagne	Tanin et épices
Quinquet	Pharmacien	Membre	Réflexions sur l'orage de thermidor dernier
Robert	Pharmacien	? Rouen (Pharmacien en chef de l'Hôpital civil)	Expérience sur l'inflammation de divers mélanges par l'acide sulfurique ⇒ Ses expériences sont répétées en séance et un rapport de Cadet Gassicourt et Boullai lu par la même occasion
Vauquelin	Pharmacien	Membre	Essais de différentes espèces de potasse pour y déterminer la quantité d'alkali
Vauquelin	Pharmacien	Membre	Analyse chimique de la propolis
Wilmet	?	Associé à Nancy	Observations sur la rhue d'Alep

Tableau 21 : Liste des travaux présentés dans le calendrier de l'an XI (ordre alphabétique des auteurs)

La production est très prolifique puisque pas moins de 30 mémoires sont présentés, certains auteurs produisant plusieurs travaux.

Deux points ressortent de la liste des communications :

- Le réseau de correspondants et associés mis en place par la Société libre se révèle efficace puisqu'un tiers des travaux lus a été produit par des personnes qui ne sont pas directement membre de ladite Société. Notons que si la majorité des mémoires présentés est le travail de pharmaciens, on trouve également plusieurs chimistes et médecins et même un prévôt ;
- Les thématiques abordées tournent principalement autour de la pharmacie et de la chimie. Néanmoins on trouve aussi des travaux ayant pour objet la santé publique, dans la lignée de la "commission pour l'examen des remèdes secrets et des eaux minérales" (cf. § 3.2.4.2.6) et de plusieurs missions confiées par le comité de salubrité à la société libre. On peut remarquer en particulier le travail du membre associé à Provins Opoix sur les ressources hydriques de la région de Provins, dont il cherche à établir la salubrité pour la consommation humaine. Il est intéressant de noter que ce type de préoccupation en 1802/1803 est en avance sur son temps : la grande migration de population vers les villes de l'ère industrielle n'en est encore qu'à son début mais posera bientôt de gros problèmes en matière d'hygiène dont la résolution passera par la recherche de ressources hydriques saines et abondantes pour alimenter les villes (cf. par exemple les travaux de l'ingénieur Belgrand pour Paris dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle). Quant aux services de surveillance locale et médicale des eaux, ils ne seront créés que fin 19^{ème} (pour Paris sous la direction d'E. Roux de l'équipe de Louis Pasteur). On trouve parmi les mémoires présentés dans le calendrier de l'an XI également des travaux de botanique. D'autres thèmes sont abordés de façon accessoire, mais il est intéressant de noter qu'un des mémoires concerne un sujet totalement médical (diabète sucré).

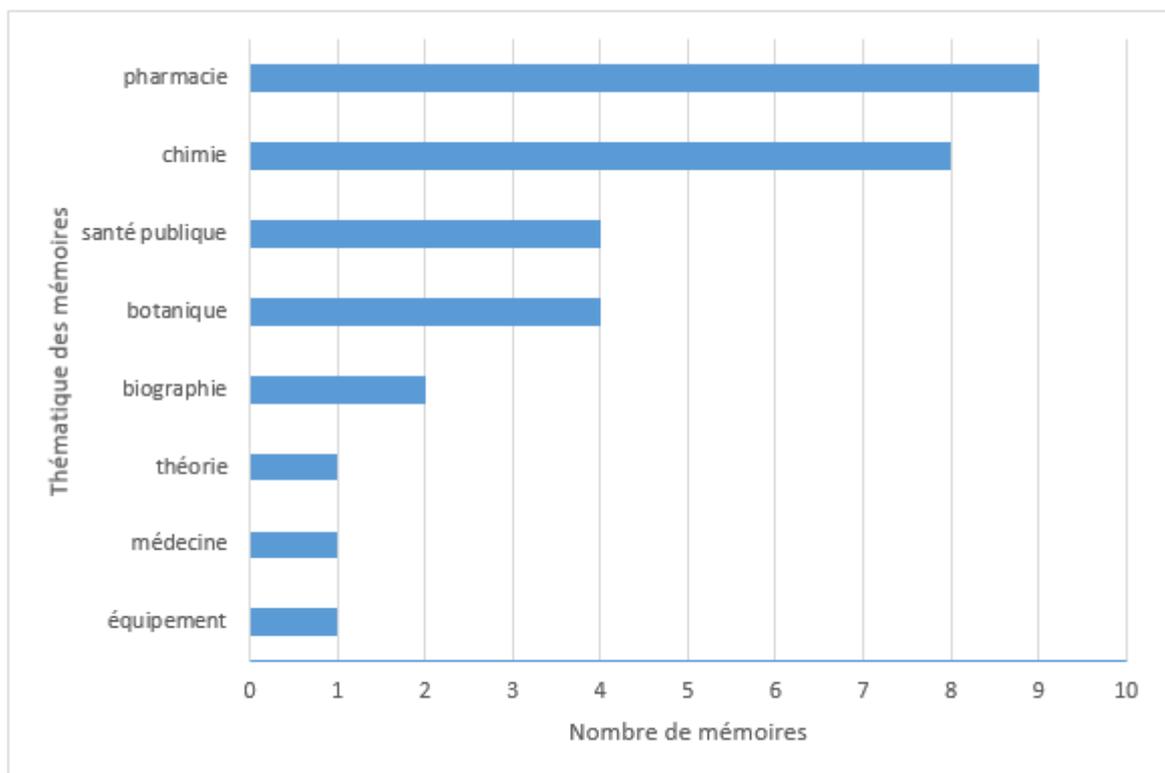


Figure 34 : Thématiques abordées dans le recueil de travaux de l'an XI

- **Les prix d'émulation**

Assez curieusement, les prix d'émulation ne sont pas isolés dans la rubrique, mais présentés entre deux séries de travaux. Les prix sont attribués comme suit :

Chimie pharmaceutique – 1^{er} prix : non adjugé

Chimie pharmaceutique – 2^{ème} prix : Pierre Augustin Favre (Versailles)

Chimie pharmaceutique – mention honorable : Henri Braconot (Commercy)

Histoire naturelle – 1^{er} prix : Augustin d'Armand-Villier (Saint Omer)

Histoire naturelle – 2^{ème} prix : Antoine Parmelet-Mala (Rheims)

Histoire naturelle – mention honorable : Louis-Etienne Couture (Paris)

Botanique – 1^{er} prix : non adjugé

Botanique – 2^{ème} prix : Henri Braconot (Commercy)

Botanique – mention honorable : non adjugé

On note que la distribution de prix fait la part belle aux candidats de province puisqu'un seul parisien est primé.

3.2.6.2 Correspondance sur l'Opium

- **La rubrique**

La correspondance est une rubrique qui apparaît brièvement dans le calendrier de l'an IX. Il s'agit *a priori* de porter à la connaissance des lecteurs, les travaux envoyés par des associés nationaux ou étrangers (aussi nommés correspondants dans le règlement du 16 thermidor an IV) de la société libre nouvellement créée (cf. § 3.1, 3.2.4.5 et Annexe 4 articles 4 et 17).

Assez curieusement, et sans que ce point soit explicité dans les calendriers, cette section « correspondance » n'apparaît plus par la suite.

La correspondance de l'an IX porte sur les résultats de plus de deux années d'expérimentations sur la purification par fractionnement de l'opium afin de séparer la part résineuse de la part hydrosoluble tannique. Le travail est présenté par Joseph Louis Proust (1754-1826) alors qu'il travaille au laboratoire royal de chimie de Madrid dont il occupe le poste de directeur.

- **L'auteur : Joseph Louis Proust**

Biographie 34 : Joseph Louis Proust (1754-1826)



Figure 35 : Portrait de Joseph Louis Proust, BIU Santé René Descartes

J. L. Proust est originaire d'Angers et fils d'apothicaire. Après un apprentissage à l'officine de son père, il gagne la capitale en 1774. Il remporte en 1776 le concours de gagnant-maîtrise la Salpêtrière (faisant partie à l'époque de "l'Hôpital Général") et devient apothicaire en chef dans cet établissement (94). Pour mémoire, le gagnant-maîtrise est un parcours permettant l'accession à la maîtrise de pharmacie sans concours après 6 ans de service non rémunérés. C'est la conséquence d'un privilège accordé par Louis XIV à certains hôpitaux parisiens (95) et il est reconnu par le règlement du Collège de Pharmacie de 1779 à l'article 15 (cf. Annexe 2).

Son intérêt le pousse à travailler dans le domaine de la chimie et sans démissionner de son poste de gagnant-maîtrise d'apothicaire, il occupe plusieurs postes d'enseignant chimiste en Espagne d'abord (1778-1780) puis en France (1781-1785) dans le musée fondé par Pilatre de Rozier (1754-1785). Il se lie avec plusieurs grands chimistes de son temps, dont Lavoisier, et également avec des botanistes et des apothicaires montrant des intérêts variés qui ont fait dire qu'il était un chimiste-apothicaire ou un apothicaire-chimiste.

En 1784, sur la recommandation de Lavoisier, il est engagé pour enseigner la chimie et la métallurgie au collège royal d'artillerie à Ségovie. En attendant la construction du laboratoire, il réalise divers travaux pour l'état à Madrid. En 1788 il gagne enfin Ségovie et à partir de 1790, il bénéficie des installations modernes du laboratoire du collège. Il y mène des expériences aboutissant à énoncer en 1794 la loi des proportions définies (ou loi de Proust).

Cette loi est une base de la chimie moderne. Elle précise que lorsque deux ou plusieurs corps simples s'associent pour former un composé, leur combinaison s'effectue suivant un rapport pondéral constant. Une application pratique de cette loi est de permettre de distinguer un simple mélange d'une combinaison chimique. Associée à la loi des proportions multiple (1803) de John Dalton (1766-1844), elle forme la base de la stœchiométrie en chimie.

Fin 1798, Proust est appelé à Madrid pour diriger la nouvelle école de chimie. Il y demeure jusqu'en 1806 et c'est précisément de cette époque que date le mémoire relaté par le calendrier du Collège de Pharmacie.

Il aborde, à l'occasion de la famine de 1803-1804, le domaine de l'agroalimentaire, travaillant notamment sur les vertus nutritives du lichen.

De retour en France en 1806, pour un séjour durable pour affaires de famille, l'invasion de l'Espagne par les troupes de l'Empire de 1808 lui interdit de retourner à Madrid. Il demeure dès lors en France jusqu'à la fin de sa vie, menant des recherches dont beaucoup ont trait à la chimie alimentaire : extraction du sucre de raisin, travaux sur la fermentation du raisin et de l'orge et les levures, utilisation de la pomme de terre, isolement de la leucine du pain et du fromage...

• **Le contenu de la communication**

L'intérêt de l'opium en médecine est reconnu depuis l'Antiquité. La récolte du latex de *Papaver somniferum* L. (ou d'espèces associées) est par exemple déjà décrite à la charnière du IV^{ème} et du III^{ème} siècle avant J.C. dans l'œuvre de Théophraste "Recherches sur les plantes", au livre IX sur les "vertus des simples" (probablement composée ou assemblée par son disciple Nélée de Scepsis) (96).

Les utilisations de l'opium pour les soins sont multiples incluant, utilisé seul ou en combinaison avec d'autres ingrédients actifs ou excipients :

- un effet analgésique local
 - on mentionne la propriété de refroidir les parties échauffées, en l'occurrence les hématomes ou les blessures, le sang étant suivant la classification de Galien, chaud et humide et le pavot froid et sec
 - on parle aussi des douleurs de tête, d'oreilles, de la goutte, des douleurs articulaires...

- un effet somnifère qui peut aussi s'appliquer à la réalisation d'une anesthésie générale légère (*spongia somniferis*). Les différents auteurs insistent en général sur le risque de surdosage
- un effet relaxant pour les yeux (on parle d'assécher les yeux humides, probablement de fatigue ou d'irritation)

Les sources écrites décrivant les utilisations de l'opium sont nombreuses depuis l'Antiquité. Citons par exemple "l'alphabet de Galien", probablement composé en Grèce, peut-être avant les écrits de Dioscoride, et dont l'utilisation est attestée au milieu du Moyen-Age (les exemplaires conservés datant du 7^{ème} au 10^{ème} siècle) (97).



Figure 36 : Représentation du pavot somnifère du "pseudo Dioscoride"

Il s'agit d'une version abrégée du texte de Dioscoride et présenté ici dans la compilation de texte du Codex Vind. 93 daté de la première moitié du XIII^{ème} siècle. (98)

Citons également pour les sources médiévales, le "Circa instans" et "l'antidotaire Nicolas", tous deux attachés à l'école de Salerne.

L'utilisation d'opium reste présente dans les pharmacopées post-médiévales comme la "pharmacopée royale galénique et chymique" de Moïse Charas (1619-1698), la "pharmacopée universelle" de Nicolas Lémery (1645-1715) et les pharmacopées régionales comme le "*codex medicamentarius seu pharmacopoea parisiensis*".

L'opium reste néanmoins un produit composé. Les préparations à base d'opium sont réalisées en général à partir du latex issu des capsules incisées, mais dans certains cas on utilise directement les capsules immatures qu'on broie et dont on exsude le jus. Ce type de préparation devient insatisfaisant aux yeux des chimistes dont Proust fait partie et les travaux faisant l'objet de cette communication s'inscrivent totalement dans un courant de pensée du moment : il s'agit d'une démarche analytique qui remet en cause les positions du passé (au même titre par exemple que Proust s'oppose à la théorie des signatures) et qui cherche à purifier le principe actif et d'en mesurer les effets.

Le mouvement est général et aboutit à partir du début du XIX^{ème} siècle :

- à une série d'isolement de principes actifs par purification des alcaloïdes contenus dans les préparations végétales (1804 : morphine issue de l'opium par Friedrich Wilhelm Adam Sertuerner (1783-1841) ; 1818 : strychnine du vomiquier par Joseph Bienaimé Caventou

(1795-1877) ; 1820 : quinine issue du quinquina par Pierre Joseph Pelletier (1788-1842) et Joseph Bienaimé Caventou... ;

- à la naissance d'une pharmacologie basée sur l'isolement par la pharmacie chimique, les évaluations d'effet physiologique des matières isolées et enfin les indications thérapeutiques et dont François Magendie (1783-1855) est un représentant important à travers son ouvrage "le formulaire" paru en 1822.

La communication de Proust utilise diverses opérations chimiques classiques, essentiellement pour séparer la partie gomme du latex et obtenir une fraction purifiée retenant l'effet actif :

- mise en solution dans l'eau ou l'alcool ;
- filtration ;
- évaporation ;
- précipitation acido/basique ;
- chauffage...

Les effets des différents produits obtenus sont testés (par exemple sur un résidu gommeux, l'auteur précise : "*Je n'eus qu'à la laver de nouvel alcool pour la mettre ensuite à sécher. Cette gomme fond dans la bouche ; elle est sans saveur & il est à croire qu'elle n'a d'autre fonction dans l'opium que de servir d'excipient aux autres principes*") et l'auteur rappelle également les effets constatés et les dangers associés à l'ingestion d'opium tels que rapportés par d'autres auteurs.

3.2.6.3 Réflexions sur la pharmacie

Biographie 35 : Jacques-Philibert Delunel (1751-1809)

L'auteur de ce discours, Jacques-Philibert Delunel est né à Chartres le 31 Janvier 1751, son père est apothicaire. Il est reçu Maître en pharmacie à Paris le 26 octobre 1779 et s'établit rue Saint-Honoré où il exerce jusqu'en 1804. Il déménage alors rue du Faubourg-Montmartre (36).

Il est membre du Collège en 1779, fait de nombreuses communications lors des séances dont nous trouvons trace dans les Calendriers, notamment en 1786 sur "*la considération du pharmacien*", et dans celui qui nous intéresse plus particulièrement, l'annuaire de l'an X.

En 1786, il est élu député du Collège et en 1796, il participe au projet de création de la future Société commerciale chargée de commercialiser en gros certains produits à destination des pharmaciens (78).

En 1803, à la création de la Société de Pharmacie, il est nommé Secrétaire pour 5 années.

Enfin, il est nommé démonstrateur de chimie à l'Ecole Gratuite de Pharmacie de 1790 à 1792.

Il a fait part de ses recherches à travers différents mémoires, en particulier un mémoire sur la terre foliée paru dans le Journal de Médecine en décembre 1783 et un mémoire sur le kermès paru dans le journal de Médecine en 1785. Il a également fait paraître une réflexion sur la distillation des plantes inodores.

En 1800, une polémique se développe autour de l'enseignement de la Chimie. L-J. Thenard est un jeune chimiste enseignant à l'association créée pour préparer au nouveau concours de l'Ecole Polytechnique qui intègre alors des épreuves de mathématiques, de physique et de chimie. Il y enseigne en compagnie de Berthollet et Fourcroy qui sont de anciens élèves de Lavoisier (99).

Il écrit un article dans les Annales de Chimie, fondées par Lavoisier "*Sur la nécessité de réunir la pratique à la théorie de la chimie pour en faire d'utiles applications aux arts*". Thenard considère que les étudiants pharmaciens doivent commencer par la théorie et non l'apprentissage. Le pharmacien doit être un chimiste afin de mieux pratiquer la pharmacie.

Les Annales de chimie, nouvellement fusionnées avec le Journal de Pharmacie de Fourcroy, ne veulent déclencher de polémique auprès des pharmaciens et refusent dans un premier temps de publier la réponse que Delunel souhaite faire. L'intervention de Josse, alors directeur de l'Ecole Gratuite de Pharmacie permet la publication des « Observations sur le discours du citoyen Thenard" dans lequel Delunel défend l'intérêt de l'apprentissage dans le cursus pharmaceutique.

C'est dans ce contexte que Delunel fait donc part de ses réflexions sur la pharmacie lors de la séance du 19 Brumaire de l'an X. Son intervention est à destination des pharmaciens, des professeurs et élèves mais probablement aussi à l'intention celle du Ministre Chaptal, qui est malheureusement déjà parti lors de son allocution.

Dans un long préambule, l'auteur rappelle le rôle primordial de la pharmacie dans L'Art de Guérir depuis des temps fort anciens. Et pour renforcer son discours, il cite différents ouvrages d'auteurs très reconnus sur lesquels les pharmaciens ont pu s'appuyer :

- un livre d'Avicenne
- un livre de Serapion
- un livre de Synonimus par Simon
- un livre de Mésué
- un livre de Nicolas de Salerne

Nous pouvons retrouver certains de ces ouvrages dans le fonds antique de la BIUS, répertorié par Tassart en 1786 (5) :

- une traduction du Canon d'Avicenne (*Liber canonis totius medicine*. Trad. Gérard de Crémone. Lyon, 1522),
- l'Antidotaire de Mesué (*Mesue cum expositione Mondini super canones vniuersales*. Venise, 1495),
- l'Antidotaire de Nicolas de Salerne (*Antidotarium. Tractulus quid pro quo Sinonima*. Venise : Jenson, 1471).

Puis Delunel présente les grands pharmaciens Lefevre, Glaser, Beguin Le Mort, Charras, Boulduc (dont certains ont leur portrait dans la Salle des Actes) qui ont permis de bien différencier l'alchimie de la pharmacie. Il nous relate l'anecdote des recherches de Charas sur le venin de vipères, Charas ayant testé sur lui-même sa théorie. Le ton employé est très emphatique et Toraude se moquera de Delunel dans un de ses poèmes, parodiant Victor Hugo dans son poème *les feuilles d'automne* (45).

Nous mettrons en regard le texte parodique de Toraude avec le discours original de Delunel tel qu'il apparaît dans le calendrier de l'an X, (page 49 et 50).

— Ce siècle avait deux ans. Rome remplaçait Sparte
 Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte... (2).
 ... Quand Monsieur DELUNEL, savant probe et discret,
 Qui nous avait, — quinze ans plus tôt, — fait le portrait
 Du potard idéal, poncif, bourgeois, pratique,
 Elevant jusqu'au rang du temple sa boutique, —

— Ce siècle avait deux ans, quand Monsieur DELUNEL
 Sur sa profession, prononça, solennel,
 Un discours sensationnel :

« Telle, dit-il, l'abeille, allant, prompte et légère,
 « Butiner, bonne ménagère,
 « Les fleurs où gît le suc au parfum savoureux...
 « Tel va l'apothicaire érudit, amoureux
 « De son art, le cœur plein de sage rêverie,
 « Cueillir, pensif, tantôt à travers la prairie,
 « Tantôt sur la montagne où la flore varie,
 « Les plantes, dont les sucs, — distillés avtc art, —
 « Deviendront, — les mauvais étant mis à l'écart —
 « Les guérisseurs des mains de l'humaine nature...

La Pharmacie, cette partie de l'Art
 de guérir sans lesquelles les autres
 font impuissantes, cet Art, que le
 temps seul a pu former, a pour base
 l'Histoire Naturelle, la Botanique &
 la Chimie. Comme l'abeille qui vol-
 tige sur les fleurs pour en exprimer un
 suc utile, le Pharmacien parcourt la

prairie, gravit les montagnes, pour y
 ramasser des plantes : de-là, il con-
 temple ce peuple de volatils; abaissant
 ensuite ses regards sur la terre, il se
 dit à lui-même : la Nature est soumise
 aux pouvoirs de mon Art, elle est son
 domaine.

Figure 37 : Texte parodique de Toraude et calendrier an X

Après avoir déploré que le public ne reconnaisse pas l'importance du pharmacien comme homme de science, Delunel évoque le projet arrêté par tous les membres du Collège « un magasin central de drogues simples qui deviendra le dépôt précieux des échantillons nécessaires à leur comparaison ». Ce projet a déjà été présenté en 1787 par Antoine-Alexis Cadet De Vaux qui parlait alors d'un Cabinet de Matière Médicale.

C'est alors que la polémique entre Thenard et Delunel réapparaît lorsque ce dernier revient sur le fait que « la pharmacie a vu naître en son sein la chimie et tout pharmacien est chimiste » et insiste en affirmant que contrairement au pharmacien, « tout amateur de sciences peut devenir chimiste ».

L'auteur entame alors la longue liste des célèbres chimistes qui étaient pharmaciens. Citons parmi eux Charas, Geoffroi, Lemer, Rouelle et Pelletier mais aussi quelques savants célèbres de l'étranger comme Lewis à Londres et conclut "*la pharmacie est vraiment un Art Chimique*". Peut-être pour tenter de ramener la chimie dans le giron pharmaceutique, Delunel avance alors l'idée qu'Antoine-Laurent Lavoisier aurait souhaité à la fin de sa vie devenir pharmacien, théorie fort peu probable (46).

Enfin Delunel termine sa présentation en insistant sur la différence essentielle entre le chimiste et le pharmacien qui réside dans le fait que ce dernier a la vie du patient entre les mains, argument qu'il avait déjà repris dans sa réponse dans les Annales de Chimie en 1800.

La conclusion consiste en un appel aux élèves à reprendre le flambeau de la transmission du savoir et la défense de la profession par respect des anciens maîtres et du public qui est en droit d'attendre le respect de la déontologie et le progrès des sciences.

3.2.6.4 Réflexions sur l'amélioration du codex

La Faculté de médecine de Paris commence à éditer le *Codex Medicamentarius seu Pharmacopea parisiensis* dès 1639. Il est alors réédité régulièrement en 1732, 1748 et la dernière édition remonte à 1758 (100).

C'est dans ce contexte que Roussille-Chamserus, membre associé de la Société Libre des Pharmaciens de Paris, prend la parole au cours de la séance résumée dans le calendrier de l'an X. Nous savons peu de choses sur cet intervenant, sinon qu'il fait partie de la Société Libre depuis peu de temps (son nom n'est pas présent dans le calendrier de l'an IX) et qu'il est médecin-inspecteur du Service de Santé. Cela n'est pas anodin puisque depuis toujours le Codex est sous la coupe de la Faculté de médecine, au grand dam des pharmaciens qui se considèrent plus à même de le rédiger par leur pratique.

Dans un premier temps, l'auteur nous rappelle que le but de son intervention n'est pas d'aborder le sujet des grands Traités généraux existants ou comme le propose Bouillon-Lagrange la création d'une Pharmacopée Française. Il reconnaît l'importance des livres dans l'art pharmaceutique et en particulier de certains ouvrages connus de tous, comme ceux de Morelot, Baume, Carbonel et Deyeux. Mais bien qu'indispensables en matière de généralités en chimie, histoire naturelle ou pharmacie, ils ne sont guère utiles dans la pratique quotidienne de l'art pharmaceutique.

Par ailleurs, il existe des ouvrages appelés Codex "*surchargés d'inutilités et incomplets quant aux objets nécessaires*" que l'on trouve dans chaque hospice, établissement civil ou militaire, dans chaque pays, région ou chef-lieu.

Dans ces conditions, le vieux Codex de la Faculté de médecine apparaît à notre auteur, être le livre le plus intéressant et le plus fiable "*qui dicte fidèlement la manière d'exécuter chaque opération*". Malheureusement la dernière édition date de 1758 et elle est épuisée ! En outre son usage est rendu complexe par de nombreuses surcharges et redondances. L'auteur est particulièrement choqué par la présence de formules anciennes mais inutiles voire dangereuses maintenues parce qu'elles sont

célèbres et très demandées. Cette absence du Codex laisserait les charlatans entièrement libres de les commercialiser... la faiblesse humaine n'a pas de limite, déplore-t-il !

C'est alors que Roussile-Chamserus fait part de ses réflexions concernant le perfectionnement d'un futur nouveau Codex.

Partant du principe que l'actuel n'est pas à jour et surtout indisponible, l'auteur propose d'en modifier profondément la structure à l'occasion d'une prochaine édition.

Il propose tout simplement :

1. la simplification du Codex
2. la réorganisation du Codex
3. la rapidité d'action dans la mise en œuvre du projet ce perfectionnement.

Dans ce but, il s'appuie sur différents arguments pour étayer son point de vue.

- **La simplification du Codex**

L'auteur considère que le Codex est rempli de médicaments composés trop complexes, de formules classées sans aucune logique avec beaucoup de répétitions. Il faudrait une simplification énorme des formules polypharmques telles que le "*diascordium*" dont il considère qu'il n'est même pas souhaitable de le conserver (il sera encore présent dans le Codex de 1909). Roussile-Chamserus propose donc de réduire la liste des médicaments magistraux ou extemporanés et d'augmenter celle des médicaments simples selon la proposition du Docteur Carbonel dans son "*Traité de pharmacie élémentaire*".

- **La réorganisation du Codex**

La simplification des formules permettrait d'en simplifier le classement et le réorganiser pour en faciliter l'usage, en particulier en introduisant les médicaments simples en début de Codex.

Il serait souhaitable d'y ajouter une partie "*Art de Formuler*" qui permettrait de mettre en place quelques règles simples à appliquer par les pharmaciens dans les ordonnances magistrales.

Enfin y ajouter les compositions officinales, chimiques et pharmaceutiques des substances primitives se ferait selon le projet de Pharmacopée française de Bouillon-Lagrange.

Roussile-Chamserus propose d'y adjoindre des indications sommaires sur l'usage, les doses et les vertus des médicaments comme dans les Pharmacopées de Wirtemberg et de Strasbourg, en particulier à l'attention des jeunes médecins. Il en profite pour ajouter qu'une simplification et un raccourcissement des prescriptions médicales à l'instar des médecins de Londres, Edimbourg et Genève seraient également très bienvenues.

- **La rapidité d'action dans la mise en œuvre de ce projet de perfectionnement**

L'auteur insiste sur le fait que le savoir risque de disparaître avec ceux qui le détiennent et que la mort récente de différents membres de la Société Libre a d'ores et déjà fait perdre des informations précieuses. Il cite en particulier Bayen, Pelletier, Josse et Tancoigne.

Fort heureusement, Parmentier a pu réunir une partie des travaux de Bayen qui est mort en 1798 et avait travaillé sur les précipités de carbonate de mercure.

Bertrand Pelletier a longtemps travaillé sur le phosphore avec Sedillot le jeune, à qui il a transmis ses résultats avant sa mort en 1797, ainsi qu'à son fils Joseph Pelletier.

Pour conclure, le travail en comités s'avère indispensable et Fourcroy a déjà commencé à travailler sur ce thème aidé par quelques membres de la Société Libre, au moment où Roussile-Chamserus fait cette intervention : "*En peu de temps l'ouvrage pourrait être achevé: il manque à la science*".

Malgré cette prise de conscience, il faudra attendre plusieurs années pour voir paraître le nouveau Codex Français. En effet, la loi de 21 Germinal an XI, dont Fourcroy est à l'origine, demande aux professeurs de médecine et de pharmacie "*de rédiger un nouveau Codex ou Formulaire contenant les préparations médicinales et pharmaceutiques qui devront être tenues par les pharmaciens*". Le *Codex medicamentarius sive Pharmacopoea Gallica* paraîtra en 1818 en latin et sera traduit en langue vernaculaire dès l'édition de 1819 (101).

3.2.6.5 Quinologie

La quinologie est, selon la définition d'Eugène Littré donnée en 1872, la description des différentes espèces de quinquinas.

Le quinquina est un arbre du genre *Cinchona* de la famille des Rubiaceae, originaire d'Amérique du Sud. L'écorce de certaines espèces a une activité fébrifuge connue des Indiens qui le nommaient « arbre des fièvres ». Mais elle peut également avoir une action tonique, et surtout anti-malarique.

Le quinquina a été introduit en Europe, probablement par les jésuites vers 1650, sous différents noms, Poudre de la Comtesse, Poudre des Jésuites, Poudre du Cardinal, Poudre du Diable ou même Remède Anglais, selon les pays.

En France, le quinquina est en opposition avec la théorie hippocratique-galénique des humeurs prônée par la Faculté de Médecine et n'est donc pas présent dans la Pharmacopée. Guy Patin s'y oppose officiellement en 1653, en le décrivant comme « une poudre fort chaude... qui ne purge pas ». C'est lors de la guérison du Dauphin de France, fils de Louis XIV en 1679 grâce à Talbot, aide-apothicaire anglais qui le soigne avec son Remède Anglais, formule de vin de quinquina dévoilée à cette occasion, que le quinquina va être reconnu par la Faculté de Médecine comme excellent fébrifuge. La formule du Remède Anglais est révélée par Louis XIV après en avoir acheté le secret à Talbot.

Louis XIV achète alors l'écorce de quinquina à Lisbonne et la fait distribuer dans les hôpitaux.

En 1738, Charles-Marie de la Condamine découvre l'arbre sur lequel les écorces étaient récoltées par les Indiens et la classification du genre *Cinchona* par Linné intervient en 1742. Le quinquina devient alors une drogue essentielle de la pharmacopée. Les recherches s'intensifient pour mieux connaître les différentes espèces ainsi que leur action. De nombreuses expéditions sont alors organisées en 1782 par Mutis, en 1789 par Ruiz et Pavon. Les premières études chimiques sont réalisées par Fourcroy en 1791.

C'est dans ce contexte que l'auteur du calendrier de l'an X nous rappelle tout d'abord l'origine de la nomenclature établie par Alibert, Médecin adjoint de l'Hospice du Nord, inspirée des observations de Mutis, directeur de l'expédition botanique de Santa-Fé et de Zea, son élève. Au cours d'une expédition ultérieure, Ruiz et Pavon, auteurs de la Flore Péruvienne, décrivent de nouvelles espèces. Il existe donc pour notre auteur, sept espèces de quinquinas, dont quatre sont officinales selon Mutis.

3.2.6.5.1 Les quinquinas officinaux

- **Le quinquina orangé**

Il se trouve « au sommet des montagnes »,

Ses dénominations sont le *Cinchona lancifolia* selon Mutis
le *Cinchona officinalis* selon Linné
le *Cinchona nitida* selon Ruiz et Pavon.

C'est la première espèce officinale, très rare tant à Santa Fé qu'au Pérou.

L'écorce est jaune foncé et colore la salive d'une teinte fauve lorsqu'on la mâche. L'auteur nous fait part des différentes caractéristiques de la poudre, sa grande amertume propre aux quinquinas et aussi la saveur aromatique propre à son espèce.

Selon Mutis, ses propriétés sont essentiellement fébrifuges, infaillibles dans les fièvres irrégulières, en agissant sur le système nerveux, siège de ce type de fièvres.

- **Le quinquina jaune**

Il se trouve « dans des endroits moins élevés »,

Ses dénominations sont le *Cinchona cordifolia* selon Mutis
le *Cinchona putrescent* selon Valh
le *Cinchona micrantha ou hirsuta ou ovata* selon Ruiz et Pavon.

Troisième espèce officinale, il a longtemps été confondu avec le quinquina orangé, auquel il ressemble. L'auteur ne nous indique pas sa provenance spécifique.

Son écorce est jaune paille, elle colore la salive en jaune paille.

Son usage médical remonte à 1740 et selon Mutis, ses propriétés médicinales sont intéressantes en particulier pour lutter contre la décomposition des humeurs. Il est mieux toléré que le quinquina rouge et aussi efficace que le quinquina orangé, doté en plus d'une activité laxative.

- **Le quinquina blanc**

Il "*se tient dans des lieux plus bas encore*",

Ses dénominations sont le *Cinchona ovali folia* selon Mutis
le *Cinchona macro carpa foliis oblongis subtus pubescentibus costati* selon Valh

Quatrième espèce officinale, l'arbre se trouve à Santa Fé. C'est une nouveauté en médecine, "*accréditée et discréditée alternativement par les savants*".

Ses fleurs sont très odorantes et son écorce est blanchâtre, d'une grande amertume quand on la mâche.

Selon Mutis, l'écorce de Quinquina blanc possède une propriété savonneuse, elle est préférentiellement active contre les fièvres inflammatoires.

- **Le quinquina rouge**

Il "*se rencontre principalement dans les profondeurs*",

Ses dénominations sont le *Cinchona oblongifolia* selon Mutis
le *Cinchona magnifolia* selon Ruiz et Pavon.

C'est la deuxième espèce officinale, très abondante à Santa Fé.

Ses fleurs ont une odeur proche de la fleur d'oranger et l'écorce est rougeâtre à l'intérieur.

Selon Mutis, ses propriétés sont celles des quinquinas, alliées à l'astringence. Il est donc antiseptique, efficace contre les gangrènes, actif également contre les fièvres adynamiques, intermittentes et continues. Mutis aurait observé des effets secondaires puisqu'un usage prolongé de cette écorce favorise l'obstruction des viscères, la jaunisse et l'hydropisie. Il faut donc en modérer l'usage. Il émet même une contre-indication, "*effet pernicieux*", dans les fièvres angio-téniques.

Mais, l'auteur de cette dissertation observe que ces espèces officinales décrites par Mutis ne sont ni les plus connues ni les plus répandues dans le commerce de la droguerie, la médecine et la

pharmacie. Trois autres espèces de quinquinas vont être décrites en tant qu'espèces non officinales, mais surtout espèces les mieux connues des médecins et des pharmaciens !

3.2.6.5.2 Les quinquinas non officinaux

L'auteur utilise la classification de Linné pour la description des trois quinquinas qui vont suivre :

- **Quinquina Cortex Peruvianus**
Chinchina , cortex Chinae
Quina, cascarilla de Loxa

Cette écorce est issue du *Cinchona oblongifolia*, que l'on trouve au Pérou, près de la ville de Loxa. Elle est grisâtre à l'extérieur et rougeâtre à l'intérieur, d'une saveur amère et astringente.

Ses usages et propriétés sont décrits dans les ouvrages de Matière médicale, mais nous n'en saurons pas plus.

- **Cinchona chariboea**
Quinquina des Carybes ou de Saint-Domingue,
Cortex St; Luciae
Cinchonia Jamaicensis

La description n'est pas précise, si ce n'est que "*l'écorce de cette espèce est moins haute en couleur intérieurement*".

Il est indiqué que Fourcroy, dont les travaux de recherches ont été publiés dans les Annales de Chimie en Février et Avril 1791, a travaillé sur le quinquina de Saint-Domingue. L'auteur nous invite d'ailleurs à consulter le "*mémoire même de ce chimiste*".

- ✓ **Cinchona floribunda....Vahl**
Quinquina Piton

L'arbre pousse au sommet des montagnes des Antilles. Il fut rapporté par Badier en 1777 et décrit par Mallet en 1779.

L'écorce est grisâtre tirant sur le brun, d'une saveur extrêmement amère.

Elle semble fréquemment utilisée car l'auteur nous donne ses propriétés de manière précise et pour la première fois dans cet article, la posologie qui s'y rattache :

"Elle est vomitive et cathartique à la dose de 3 grammes (2 gros) en décoction dans l'eau et en poudre à la dose de 6 décigrammes (12 grains) incorporées dans du sirop en consistance pilulaire".

L'auteur de cette notice conclut cet exposé par deux notes de mise en garde concernant un risque de confusion entre quinquina vrai et la chacrille, également connue sous le nom de quinquina aromatique, et entre quinquina vrai et la bruce, qui est anti-dysentérique.

3.2.6.5.3 La Bière de quinquina selon Cadet de Gassicourt

Il est ajouté à cette dissertation sur le quinquina dans le calendrier de l'an X, un extrait d'une notice écrite par le citoyen Cadet-Gassicourt sur le mode de préparation de la Bière de Quinquina.

Charles-Louis Cadet de Gassicourt est un pharmacien et chimiste réputé. Né en 1769, il obtient en 1800 sa maîtrise en pharmacie et ouvre sa pharmacie rue Saint-Honoré. Il participe à de nombreux travaux de recherche en chimie pharmaceutique (21).

C'est dans ce contexte que paraît cet extrait de notice concernant la bière de quinquina. Etant en contact avec Zea, botaniste espagnol élève de Mutis, Cadet de Gassicourt a pu connaître la formule de cette boisson selon le procédé de Mutis.

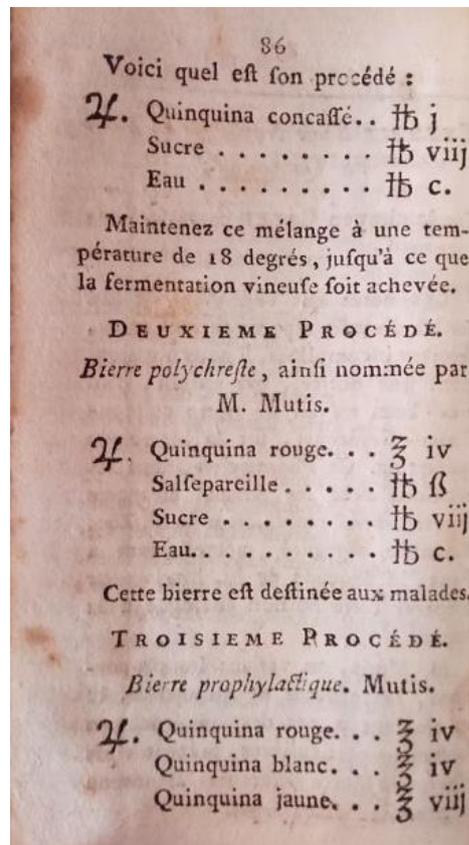


Figure 38 : Présentation des compositions des différentes bières de quinquina, Calendrier an X.

La bière simple se prépare à partir de quinquina concassé, de sucre et d'eau. L'espèce de quinquina n'est pas spécifiée.

La bière polychreste, qui contient du quinquina rouge, de la salsepareille, du sucre et de l'eau est destinée aux malades.

La bière prophylactique contient les quinquinas rouge, blanc et jaune auxquels on ajoute de la cannelle et de la muscade. Elle est utile pour les convalescents et pour les suites des maladies aiguës.

Les formules de ces 3 bières sont encore données avec les anciennes mesures, manifestement toujours en vigueur, et nous apprenons également que le mélange doit être maintenu à 18° pour obtenir la meilleure fermentation vineuse.

Cadet de Gassicourt n'a pas manqué de refaire ces préparations selon les formules indiquées et les a améliorées pour diminuer l'amertume dans la brasserie de son ami Blanche. Il a obtenu une boisson "*tout à la fois alimentaire et médicamenteuse*". L'auteur en préserve le secret en ne livrant pas les modifications apportées mise à part l'introduction d'un "*ferment convenable*". Il ajoute que cette boisson peut être utile à tous les voyageurs comme anti-scorbutique, mais également dans les hôpitaux et les lazarets.

Enfin, pour en revenir à des notions purement chimiques, il est rappelé que Cadet de Gassicourt, fin chimiste a été capable de transformer la bière en acide acéteux...mais l'auteur n'est, là encore, pas autorisé à en divulguer le procédé.

3.2.6.6 Remèdes nouveaux

La Société Libre est une société à vocation scientifique, qui, à ce titre, présente, dans un chapitre entier des calendriers de l'ère révolutionnaire an IX et X, des communications à propos des remèdes nouveaux au nombre de trois pour l'an IX :

- la pommade de manganèse ;
- l'éther phosphorique ;
- l'Yttria.

et au nombre de quatre pour l'an X :

- la racine de Jean Lopez ;
- la gomme résine de Kino ;
- le phosphate d'ammoniaque ;
- le sirop de phosphate acidule.

3.2.6.6.1 Remèdes nouveaux du calendrier an IX

✓ La pommade de manganèse

Le Citoyen Grille, pharmacien militaire de 1^{ere} classe, chargé en chef du dépôt des médicaments de l'aile gauche de l'Armée d'Italie, correspondant de la Société de Médecine de Grenoble, et le Citoyen Morelot, chirurgien militaire de l'Armée d'Italie, Membre associé de la Société de Médecine, du Lycée des Sciences et Arts de Grenoble, présentent à leurs collègues, la formule d'une nouvelle pommade "anticutanée". Cette pommade est accueillie avec empressement par les Médecins et Chirurgiens des Hospices de Paris, et semble représenter un "service réel" à rendre aux personnes affligées de maladies cutanées.

Nous donnerons la formule de cette pommade telle que nous la trouvons dans le Calendrier :

POMMADE DE MANGANESE.

Prenez :

Oxide de Manganèse 122gr 250 mill. (4 onces)

Axonge de porc purifiée... 480 gr 146 mill. (16 onces)

Réduisez l'oxide en poudre impalpable, mêlez selon l'art avec l'axonge.

Nota. On peut doubler la dose d'oxide pour la même quantité d'axonge, si la première ne répond pas à l'attente de celui qui en fait usage.

Cette pommade est indiquée pour la gale et toutes les maladies cutanées. Il est ajouté que le linge, au lieu d'être taché par cette pommade couleur ardoise foncé, devient blanc à la lessive (ce qui s'explique par l'action oxydante de cette formule).

Notons que la formule de la pommade de manganèses se retrouve à l'identique dans le Cours théorique et pratique de Pharmacie-Chimique de Simon Morelot de 1814, la composition en est aussi attribuée à Grille et Morelot, avec la remarque suivante "*on peut, selon les circonstances, augmenter de moitié les proportions de l'oxyde, et même les porter jusqu'à partie égale avec l'axonge*" (102). On retrouve encore la pommade de manganèse dans "l'officine de Dorvault" en 1872 : "*bi-oxide de manganèse, axonge aa P.E., dans la teigne, la gale, les dartres*" (103).

✓ Ether phosphorique

Ce nouveau médicament est imaginé par Charles Pelletier, digne successeur de feu Pelletier, célèbre chimiste (il s'agit de Bertrand Pelletier, son frère cadet). La formule est ainsi rapportée :

Dissolution du phosphore dans l'éther sulfurique dans les proportions de :

- Phosphore 318 millièmes de grammes (6 grains)
- Ether sulfurique 30 grammes 572 millième (une once)

On divise le phosphore, on le met dans un flacon qui contient l'éther, on agite, et la dissolution s'opère à froid.

NB : l'éther qui n'a été rectifié qu'une fois par les procédés ordinaires ne dissout qu'imparfaitement le phosphore ; mais si on le rectifie une seconde fois sur le muriate calcaire, résidu de l'opération de l'ammoniaque caustique, il devient infiniment plus habile à le dissoudre.

Les Anglais avaient imaginé utiliser le phosphore par voie interne dans la consommation, la phtisie, le marasme, et surtout dans l'atonie après un exercice excessif et ils le prescrivaient seulement divisé et interposé dans de la thériaque, dans une conserve ou une masse pilulaire. Mais l'inflammabilité à l'air, et la difficulté "*d'interposer ses molécules*" rendaient l'usage interne peu sûr et peu exact. Le procédé de Pelletier permet au médecin de prescrire le phosphore à la dose qu'il lui plaira.

Dans le "Traité complet de pharmacie théorique et pratique" de Virey en 1823, on apprend que l'éther phosphoré de Pelletier est prescrit à raison de 12 à 40 gouttes dans un véhicule, en tant que stimulant (104).

Il nous a semblé intéressant de suivre la famille Pelletier sur quatre générations d'apothicaires et de pharmaciens (17), nous donnerons en Annexe 8 un arbre généalogique de la filiation Pelletier ; il nous a aussi semblé pittoresque de constater sur un site de généalogie que la famille Pelletier semble avoir retrouvé un arrière-petit-fils pharmacien à Cuba.

Nous donnerons également dans cette Annexe 8, la synthèse de Bertrand Pelletier, reçu Maître en Pharmacie en 1784, avec Bayen pour conducteur. Nous noterons que cette synthèse numérisée par la BIU Santé René Descartes en 2016 n'est pas signée, contrairement aux autres de la même époque (105).

✓ **Neuvième terre simple, de l'Yttria**

Il s'agit de la découverte d'une nouvelle terre simple appelée Gadolinite par Nicolas Vauquelin. Précisons que les terres simples sont à l'époque de Vauquelin et Fourcroy des terres dépouillées de substances végétales avec de l'eau distillée.

En note de bas de page, il est précisé qu'il s'agit d'une communication extraite des Annales de Chimie n°107.

Vauquelin revient ensuite sur l'historique de cette découverte.

En 1794, M. Gadolin découvre un minéral, et en fait l'analyse qui paraît en 1796 dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Suède et dans les Annales de (Von) Crell.

M. Ekeberg (vers 1798) recommence l'analyse de la même pierre et confirme les résultats de M. Gadolin, la nomme Yttria (d'Ytterby, lieu de Suède où se trouve la pierre).

Vauquelin répète l'analyse et donne de nom de Gadolinite au minéral fossile qui la recèle, en hommage à l'auteur de cette découverte (106).

Il donne ensuite les caractères de la pierre :

- la pierre est de couleur noire, sa poussière gris noirâtre, sa cassure vitreuse ;
- d'après Haüy sa pesanteur spécifique (densité) est de 4,0497 ;
- elle fait mouvoir le barreau aimanté ;
- elle s'éclate en fragments rouges, avec une vive crépitation si on l'expose au feu du chalumeau, ce qui reste dans la pierre est d'une couleur blanche grisâtre qui ne fond pas complètement.

- chauffée avec du borax, la pierre fond et communique au sel une couleur jaune tirant sur le violet.
- 100 parties de cette substance au feu dans un creuset de platine perdent 11 centièmes.

Grâce à divers moyens analytiques, Vauquelin trouve qu'elle se compose de :

<i>Silice</i>	25,5
<i>Fer oxydé</i>	25
<i>Manganèse oxydé</i>	2
<i>Chaux</i>	2
<i>Terre nouvelle, ou Yttria</i>	35

Il donne ensuite les caractères organoleptiques de l'Yttria et les composés formés par combinaison.

- l'Yttria pure, bien séparée de l'oxyde de manganèse est parfaitement blanche ;
- sans saveur et sans odeur ;
- l'Yttria forme un verre blanc transparent avec le borax ;
- elle est peu soluble dans la potasse caustique, ce qui la différencie de l'alumine et de la glucine (découvert par Vauquelin, ou Béryllium) ;
- avec l'acide sulfurique, on obtient un sel cristallisable en petits grains brillants, peu solubles dans l'eau, de saveur d'abord astringente, puis douce comme un sel de plomb.

"Pour plus ample instruction", Vauquelin engage à regarder sur les Annales de chimie, page 157 et suivantes, du numéro 107. Nous reproduirons la première page de cette étude, ci-après (115).

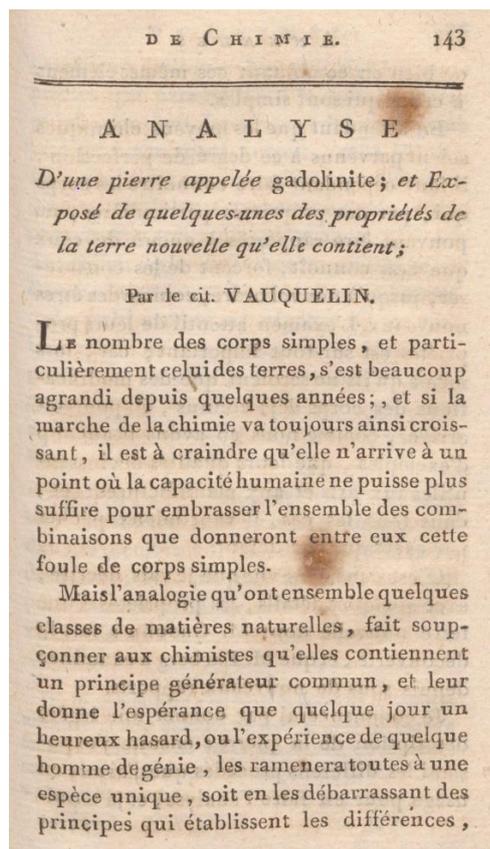


Figure 39 : Les Annales de Chimie, 1800, Analyse de la Gadolinite par Vauquelin

On retrouve dans les Annales de Chimie de 1800, (page 143-160) comme indiqué par Vauquelin lui-même, l'exposé détaillé de la Gadolinite ainsi que la manière dont elle se comporte avec les acides

minéraux ou la potasse, c'est ainsi qu'il en détermine une analyse chimique très poussée. Il note en conclusion une différence dans les résultats de l'analyse d'Ekeberg et la sienne.

Pour terminer Vauquelin annonce la découverte d'une possible dixième terre dans le Béryl de Saxe, l'Agustine.

Plus tard on découvrira que l'Agustine ("sans goût"), ne sera finalement pas une nouvelle terre et ce Béryl de Saxe, s'avérera être une apatite, l'Agustite (107).

La revue dont parle Vauquelin, "*Les Annales de Chimie ou recueil de mémoires concernant la chimie, les arts qui en dépendent, et spécialement la pharmacie*" est un journal fondé par Lavoisier en 1789, en opposition au Journal de physique. En fait, les "Annales de Chimie" fusionnent avec le "Journal de Pharmacie", qui a paru comme journal indépendant entre 1797 et 1799 sous la rédaction de Fourcroy. Cette fusion a engendré le changement de titre du journal et, en 1800, on ajoute "et spécialement la pharmacie", peut-être aussi pour élargir le nombre de lecteurs (99).

La découverte des terres rares, dans l'exposé de Vauquelin nous a semblé intéressante d'un point de vue historique, et nous allons en retracer l'historique, depuis la Gadolinite, et préciser l'étymologie des éléments périodiques trouvés (108).

Voyons l'Histoire de la découverte de l'Yttrium en quelques dates :

- en 1787, un minéralogiste amateur suédois, le Lieutenant Karl Arrhenius découvre un nouveau minéral à Ytterby, près de Stockholm, en Suède ;
- en 1794, Gadolin, chimiste finlandais en extrait un oxyde réfractaire ;
- en 1797, confirmation par Ekeberg qui nomme cet oxyde, terre d'Yttria et nomme aussi le minerai qui renferme cette terre, Gadolinite (avec Vauquelin et Klaproth) ;
- en 1843, Carl Gustav Mosander sépare trois oxydes différents de l'Yttria et isole l'Yttria (pur), l'Erbia, le Terbia ;
- en 1878, Galissard de Marignac isole l'Ytterbium de l'Erbium ;
- en 1879, Per Teodor Cleve sépare aussi 3 éléments de l'Erbium : l'Erbium (pur), le Thulium et l'Holmium ;
- en 1879, Lars Fredrik Nilson isole le Scandium de l'Ytterbium, comme l'avait annoncé la théorie de Mendeleiev, 10 ans plus tôt ;
- en 1886, le Français Lecoq de Boisbandran isole de l'Holmium, le Dysprosium ;
- en 1907, le Français Urbain isole de l'Ytterbium, le Lutécium.

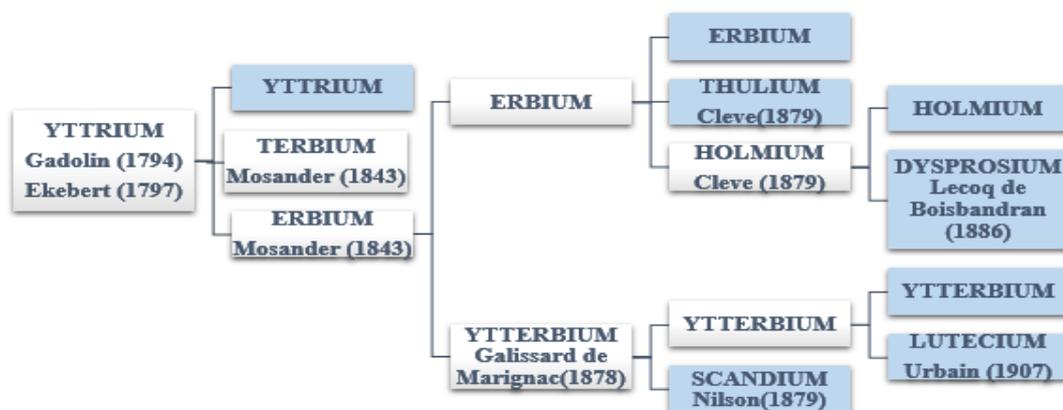


Figure 40 : Découverte des terres rares provenant de la Gadolinite

Donnons maintenant l'étymologie des éléments périodiques découverts à partir de la Gadolinite.

- Quatre éléments sont directement rattachés au nom du village d'Ytterby, en Suède : l'Yttrium (Y), l'Erbium (Er), le Terbium (Tr) et l'Ytterbium (Yb).
- Trois font référence à la Scandinavie : l'Holmium (Ho) de Stockholm, le Scandium (Sc) de la Scandinavie et le Thulium (Tm) de Thulé, nom romain de la Scandinavie.
- Un nom provient de la "difficulté" à l'isoler, le Dysprosium (Dy).

Sans oublier le nom donné au Gadolinium (Gd) un lanthanide cérique en l'honneur de Gadolin

3.2.6.6.2 Remèdes nouveaux du calendrier an X

✓ **La racine de Jean Lopez**

Elle est de nouveau prescrite par les médecins après être tombée en désuétude. Cette racine est issue d'une plante d'Afrique inconnue en Europe et importée par Jean Lopez. La racine est "de la grosseur d'un tuyau de plume", jaune et d'une saveur douce. Réduite en poudre, elle est prescrite "dans les cours de ventre" chroniques.

✓ **La gomme de Kino**

Encore moins connue que le remède précédent, l'arbre dont elle provient pousse également en Afrique. Sèche, friable, rouge et sans odeur, elle est astringente, fortifiante et antiseptique. *"On s'en sert en poudre, ou en infusion, intérieurement ou extérieurement, dans les hémorragies, les hémorroïdes, la diarrhée"*.

La posologie est d'un à deux grammes (indiquée selon les nouvelles mesures) en poudre et 16 grammes pour une infusion.

✓ **Le phosphate d'ammoniaque**

Les médecins prescrivent fréquemment des préparations à base de phosphore, voici donc le mode de préparation du phosphate d'ammoniaque "fluide", alors inconnu des pharmaciens. Contrairement au phosphate d'ammoniaque cristallisé préparé à partir de phosphate acidulé de chaux et d'ammoniaque, il faut combiner le phosphate acidulé calcaire avec de l'ammoniaque caustique fluor.

La dose de quelques gouttes ou déci-grammes en fait un puissant tonique et aphrodisiaque.

✓ **Le sirop de phosphate acidulé**

Il est mieux connu sous le nom de "sirop résomptif". D'un goût peu agréable, il faut l'aromatiser avec de l'écorce d'orange et quelques gouttes d'esprit de fleurs d'orange pour le rendre "très-agréable", en remplacement de la limonade en cas d'excès de travail ou de transpiration excessive !

4. Conclusion

Au terme de ce mémoire, qui a permis d'explorer la richesse d'une collection d'ouvrages de premier abord "anodin", tant par leur format que par leur pagination, un certain nombre de constats s'imposent.

Un premier point concerne la collection elle-même. Une recherche sur les bases documentaires rendues disponibles à travers l'utilisation d'internet, montre que la collection possédée par la Bibliothèque Inter Universitaire section Pharmacie, récemment augmentée de l'acquisition de sept exemplaires par la vente aux enchères à l'hôtel Drouot du 06 novembre 2016, est unique en son genre. Elle permet en effet de suivre l'évolution d'une institution dédiée à la pharmacie, tant pour son enseignement que pour la recherche et l'élargissement de son champ de connaissances, depuis l'Ancien Régime qui la légitime en 1777 – lui accordant par là-même une certaine forme de protection vis-à-vis de groupes professionnels "concurrents", notamment les médecins (cf. par exemple les démonstrations qui sont reconnues) - , jusqu'à la République puis le Consulat, qui eux aussi en conçoivent les intérêts, d'abord en reconnaissant sa singularité (décret d'Eustache Livré, annulant celui du baron d'Allarde en 1791), puis en lui permettant un nouveau cadre de fonctionnement à travers la constitution de l'an III et la formation de la Société Libre et de l'Ecole gratuite.

La difficulté à se procurer ces petits ouvrages, et surtout à pouvoir disposer de suffisamment d'exemplaires différents de la série, pour permettre un travail de suivi méthodique des événements historiques, tient à la fois à leur aspect très spécifique (almanach d'école), qui n'a peut-être pas incité à leur conservation, et aussi à leur faible tirage initial (250 à 400 exemplaires par année) justifié précisément par leur utilité au sein d'une institution. Au final, il est facile de concevoir que peu de ces ouvrages nous sont parvenus ce qui explique leur rareté et par voie de conséquence l'intérêt exceptionnel d'une collection telle que celle de la faculté de pharmacie de Paris. Par cet aspect, les étudiants du D.U. d'histoire de la pharmacie sont conscients d'avoir bénéficié d'un accès privilégié à une source historique rare.

Dépasant ce premier constat, il est possible de se poser la question de la fonction de ces petits ouvrages. Après cette étude assez exhaustive de leur contenu, il apparaît que les calendriers répondent à plusieurs objectifs qu'on peut envisager autour de la communication.

Sous cet aspect, le calendrier se définit d'abord comme un objet "utile". Il contient naturellement un calendrier (d'autant plus utile au moment du passage sous le calendrier républicain), des indications sur les prévôts et députés en exercice, permettant de savoir vers qui se tourner en cas de nécessité sur des affaires touchant l'institution et de suivre la vie de ladite institution puisqu'on indique à l'avance les dates d'assemblées des instances dirigeantes du Collège. Il contient également les noms du personnel enseignant, titulaires et adjoints. Les aspirants à la maîtrise peuvent y trouver des informations cruciales, telles que le mode de réception, ainsi que des informations sur les détenteurs de prix d'émulation, qu'ils pourront aller solliciter sur telle ou telle question. Les praticiens quant à eux y trouvent des informations qui touchent à leur pratique quotidienne. Le journal du pharmacien, en particulier, est un aide-mémoire efficace quant à ce qui touche à l'exercice annuel de récolte de matière médicale et la préparation de compositions. Les informations concernant les saisons et les événements astronomiques semblent avoir été également d'une certaine utilité.

Cet aspect "utilitaire" sur le plan professionnel se conçoit de façon évidente à travers certaines parties telles que les réflexions sur la pharmacie, les réflexions sur l'amélioration du codex, ou encore, point très important pour la profession, les explications sur les nouveaux poids et mesures.

Le calendrier est aussi un objet de mémoire, à travers les retours sur la vie et l'œuvre des membres disparus, la liste des veuves en exercice. Il demeure aussi un objet de liaison interne efficace, on

dirait actuellement un objet permettant de développer son "réseau", à travers toutes les indications sur les membres du Collège :

- liste chronologique, qui contient une adresse, certes succincte, mais probablement suffisante pour l'époque ;
- liste des pharmaciens en province ;
- liste des adhérents à la société libre, incluant les associés et des correspondants.

Le calendrier est également porteur d'une fonction affirmée de vecteur de diffusion scientifique. Sur ce point, la lecture des mémoires faites à chaque assemblée et consignée dans les "précis historiques" puis dans les "rapports de travaux de la Société de Pharmacie" sont deux sections qui regorgent d'informations utiles pour le praticien et l'expérimentateur. On voit bien dans ces textes que le Collège puis la Société Libre sont à la pointe des connaissances et que leur intérêt se portent sur un spectre très large de questions, naturellement en chimie pharmaceutique, les deux allant de pair au tournant des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, mais aussi en botanique ou encore sur des questions de salubrité publique. La Société Libre apparaît d'ailleurs très moderne dans son fonctionnement, pour autant qu'on puisse en juger à travers les informations contenues dans les calendriers, dans la mesure où nonobstant le climat politique européen, largement hostile à une nation qui fait office de trublion et d'agitateur dangereux, elle fait en sorte de développer des collaborations au-delà des frontières, participant à la diffusion scientifique dans une optique de partage.

Cet aspect nous amène naturellement à une autre fonction du calendrier, qui est celui du rayonnement, on dirait dans nos mots actuels de "promotion", du Collège puis de la Société Libre, dont on sent qu'il n'est pas dépourvu d'une certaine fierté nationale. En organisant un réseau de partage d'informations par le biais des statuts de correspondants et d'associés, l'institution s'affirme comme un acteur important de la vie scientifique européenne. Elle diffuse du savoir et peut, à ce titre, revendiquer une place de choix dans les cercles savants de l'époque, sans doute proche de celle que peuvent porter à l'heure actuelle, de grandes publications scientifiques type Nature ou Science. Il n'est qu'à relire par exemple le discours de Cadet de Vaux lorsqu'il propose la fondation d'un cabinet de matières médicales pour noter que son but affiché est qu'à travers l'Ecole de pharmacie, Paris devienne la "nouvelle Athènes" du monde scientifique du XIX^{ème} siècle. On voit aussi à travers les informations consignées dans les calendriers, que le Collège puis la Société Savante s'affirment comme un partenaire incontournable du pouvoir dans le domaine scientifique. Ce point est extrêmement marqué dans la période post révolutionnaire à travers la liaison avec l'Assemblée et en particulier le Comité de Salubrité. La perception de cette importance a d'ailleurs sans aucun doute, contribué à la remarquable stabilité de l'institution malgré la tourmente révolutionnaire. Notons enfin la volonté de contrôler l'image de la profession, qu'on voit par exemple transparaître dans la section des annonces, présente dans un exemplaire tardif (an IX). Clairement, le pharmacien se doit de soigner son image et de se démarquer des "empiriques" et autres "charlatans".

En exposant toutes ces informations, le calendrier permet, lorsqu'on le remet à un correspondant, à un homme d'influence, à un contact politique, d'affirmer la qualité scientifique, le sérieux et le rôle social du pharmacien en France, plus précisément à travers l'Ecole/Société libre de Paris. Cet objectif a sans doute constitué une motivation forte lors de l'édition et il suffit de comparer les effectifs du Collège/Société libre avec les chiffres du tirage de ces calendriers pour se persuader que cette publication avait intrinsèquement une fonction liée à la promotion de l'institution, *via* sa diffusion hors du cercle strict des personnes qui en étaient membres. Le calendrier a donc bien, parmi ses attributions, celle de contribuer au renom du Collège.

Au final, cette petite publication d'apparence faussement "anodine" a plus d'un tour dans son sac ! Tout à la fois "almanach" pratique, objet de diffusion de savoir légal, quotidien et scientifique ou encore vecteur de promotion, ses utilisations étaient multiples pour l'homme du XVIII^{ème}/XIX^{ème} siècle, qu'il s'agisse d'un aspirant à la maîtrise, d'un membre du Collège, d'un correspondant, d'un

responsable politique local ou occupant de plus hautes fonctions. Pour l'homme du XXI^{ème} siècle, il n'a pas pour autant perdu d'intérêt, mais ses attraits sont tout autre. En nous livrant la pensée des contemporains, qu'on devine tout autant fascinés par le progrès scientifique que conscients, et sans doute dans une certaine mesure, inquiets des bouleversements liés à une société en pleine mutation, avec paradoxalement les opportunités associées, ces calendriers mettent le lecteur en capacité de mieux appréhender l'histoire de ce qui allait devenir la Faculté de Pharmacie de Paris. A travers cette histoire d'une institution d'importance, on devine celle plus large d'une profession pharmaceutique qui se développe et qui se prépare à jouer un rôle nouveau dans la société à l'aube d'un siècle qui affirmera le triomphe des thèses hygiénistes dans une société contrôlée par une nouvelle bourgeoisie industrielle et une révolution médicale *via* les thèses Pasteuriennes.

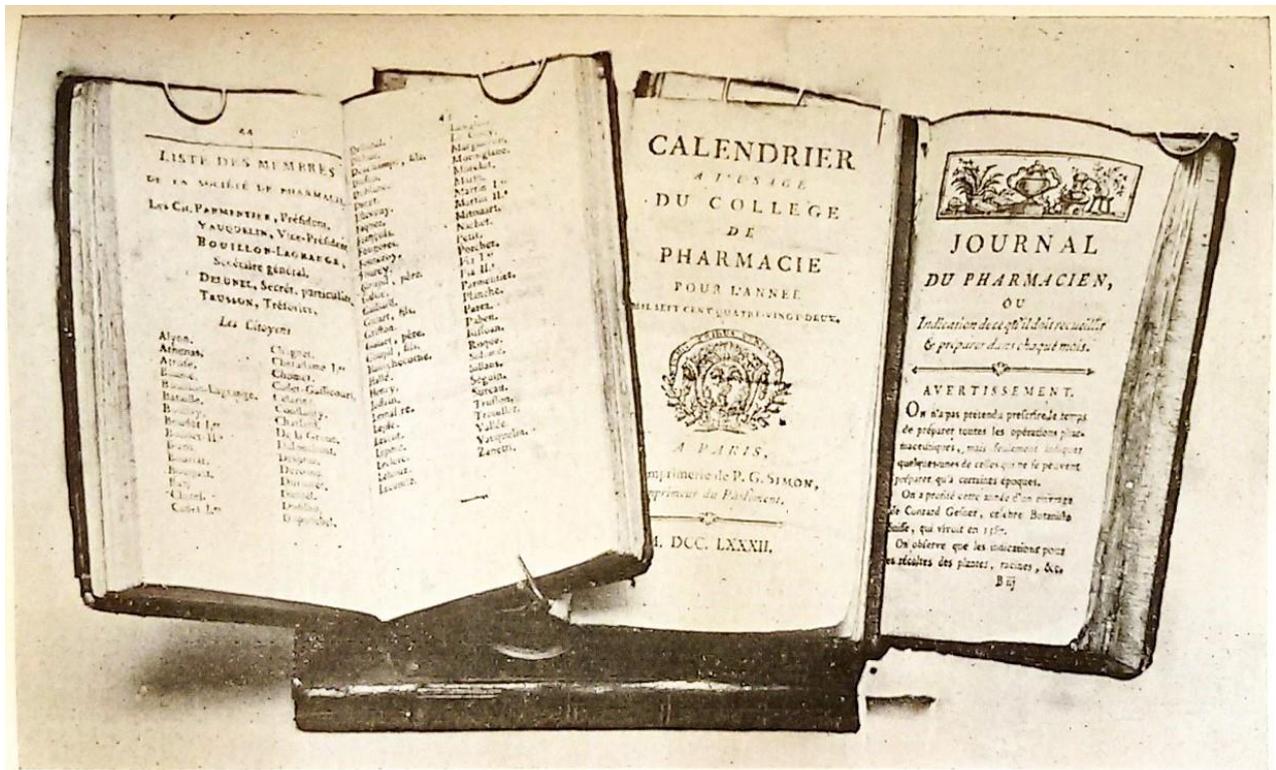


Figure 34 : les Calendriers du Collège de Pharmacie, photo de 1936, extraite du livre de E.H. Guizard « Deux siècles de presse au service de la Pharmacie et cinquante ans de "L'Union Pharmaceutique..." » (4)

Bibliographie

1. Bouloy H. Calendriers à l'usage du Collège de Pharmacie. Bulletin de la Société d'histoire de la pharmacie. 1924;(42): p. 371-376.
2. Anonyme. Procès-verbaux des délibérations du Collège de Pharmacie de Paris (suite), 1792-1793. Revue d'histoire de la pharmacie. 1980;(246): p. 207-211.
3. anonyme. Procès-verbaux des délibérations du Collège de Pharmacie, puis Société libre des Pharmaciens de Paris (suite), 1800-1801. Revue d'histoire de la pharmacie. 1984;(261): p. 171-176.
4. Guitard EH. Histoire sommaire de la littérature pharmaceutique : Conférences-leçons à l'usage de MM. les Etudiants en Pharmacie. 4e Conférence : Les littératures spéciales des XVIIe et XVIIIe siècles : officielle, populaire, périodique. Revue d'histoire de la pharmacie. 1936;(95): p. 374-385.
5. Dorveaux P. historique de la bibliothèque de l'école de pharmacie [Historique de la bibliothèque de l'École de pharmacie de Paris ; [Suivi de] Analyse du premier registre des archives de l'École de pharmacie]. [cited 2017 juin 23. Available from: http://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica/cote?pharma_024560].
6. Roux-Fouillet P. Le Collège de Pharmacie de Paris face aux autorités révolutionnaires (1789-1796), d'après les archives conservées à la Bibliothèque de la Faculté de Paris-Luxembourg. Revue d'histoire de la pharmacie. 1978;(239): p. 225-232.
7. BNF. data.bnf.fr. [Online]. [cited 2017 Mai 21. Available from: <http://data.bnf.fr/ark:/12148/cb12371689w>].
8. Viel Claude WC. Paul Dorveaux (21 juillet 1851-7 janvier 1938), bibliothécaire de l'École supérieure de pharmacie de Paris et cofondateur de la Société d'histoire de la pharmacie. Revue d'histoire de la pharmacie. 2003;(340): p. 569-590.
9. Lefebvre T. Dictionnaire des fondateurs de la Société d'histoire de la pharmacie. Revue d'histoire de la pharmacie. 2003;(340): p. 529-559.
- 1 Bourrinet P. Le symbole des trois règnes de la nature sur les pots de pharmacie en porcelaine 0. de Paris. Revue d'histoire de la pharmacie. 2002; 90(334): p. 303-310.
- 1 Dillemann G, Michel ME. La réception des pharmaciens en France de la Révolution à 1. l'application de la loi du 21 germinal an XI (1791-1813). Revue d'histoire de la pharmacie. 1984;(260): p. 42-61.
- 1 al. Ae. deuxième division: Médecine : Médecine légale - Jurisprudence médicale. In 2. l'Encyclopédie Bd, editor. Encyclopédie des sciences médicales. Paris; 1835. p. 351.
- 1 Puzo A. La loi du 11 septembre 1941: Origine, contenu et conséquences sur la pharmacie 3. actuelle Publibook E, editor. Paris; 2016.
- 1 Galanopoulos P. BIU Santé. [Online].; 2013 [cited 2017 juin 24. Available from: 4. <http://www.biusante.parisdescartes.fr/histoire/medica/theses-pharmacie.php>.
- 1 Berman A. Vieux papiers. La séance du Collège de Pharmacie de Paris du 23 septembre 1785. 5. Revue d'histoire de la pharmacie. 1993; 81(298): p. 355-356.

- 1 Cailhol C, Flahaut J. Un pharmacien créateur du premier quotidien français : Cadet de Vaux.
6. Revue d'histoire de la pharmacie. 1998;(319): p. 303-312.
- 1 Dillemann G. La vie de Joseph Pelletier. Revue d'histoire de la pharmacie. 1989;(281-282): p.
7. 128-134.
- 1 Lafont O. J.F. Demachy. In Lafont O. Dictionnaire d'histoire de la pharmacie, des origines à la
8. fin du XIXème siècle. Paris: Pharmathèmes; 2004. p. 148-149.
- 1 Bouvet M, Guyotjeannin C. Les manuscrits de Demachy à la Faculté de Pharmacie de Paris.
9. Revue d'histoire de la pharmacie. 1953;(139): p. 163-167.
- 2 Dorveaux P. Les grands pharmaciens : X. Les pharmaciens de Napoléon. Bulletin de la
0. Société d'histoire de la pharmacie. 1921;(30): p. 317-333.
- 2 Lafont O. Dictionnaire d'histoire de la pharmacie Pharmathèmes , editor.; 2004.
1.
- 2 anonyme. [biographie].; 2017 [cited 2017 juin 25. Available from: <https://www.shp-asso.org/index.php?PAGE=quinquet>.
2. <https://www.shp-asso.org/index.php?PAGE=quinquet>.
- 2 Franklin B. Vie de Benjamin Franklin, écrite par lui-même. Tome 1 / , suivie de ses œuvres
3. morales, politiques et littéraires, dont la plus grande partie n'avoit pas encore été publiée.
Traduit de l'anglais, avec des notes, par J. Castéra. Buisson F, editor. Paris; 1797.
- 2 Dorveaux P. Les grands pharmaciens : VII. Quinquet (1745-1803). Bulletin de la Société
4. d'histoire de la pharmacie. 1919;(21): p. 1-14.
- 2 Lemay P, Janot MM. Le cours de pharmacie de Rouelle. Revue d'histoire de la pharmacie.
5. 1957;(152): p. 17-21.
- 2 Jaussaud P. Pharmaciens au Muséum - chimistes et naturalistes. naturelle Edmd, editor. Paris;
6. 1998.
- 2 anonyme. Procès-verbaux des délibérations du Collège de Pharmacie, puis Société libre des
7. Pharmaciens de Paris (suite), 1799-1800. Revue d'histoire de la pharmacie. 1983;(259): p.
325-330.
- 2 Dillemann G. Les médailles récompenses des étudiants en pharmacie de Paris lauréats aux
8. concours des prix. Revue d'histoire de la pharmacie. 1985; 73(264): p. 17-26.
- 2 Paris RR, Hélène M, Marie-Louise P. Le Musée de matière médicale de la Faculté de
9. Pharmacie de Paris. Revue d'Histoire de la Pharmacie. 1975; 63(224): p. 299-306.
- 3 Anonyme. [Notice biographique].; 2017 [cited 2017 Juin 24. Available from: http://academie-de-touraine.com/Ouvrages_numeriques_files/M/MARGUERON%20Jean-Louis/MARGUERON%20Jean-Louis.htm.
0. http://academie-de-touraine.com/Ouvrages_numeriques_files/M/MARGUERON%20Jean-Louis/MARGUERON%20Jean-Louis.htm.
- 3 Leclair E. Les grands pharmaciens : VIII. Les pharmaciens de l'Institution nationale des
1. Invalides (1691-1919) (suite). Bull Société Hist Pharm. 1920; 8(25): p. 137-147.
- 3 Anonyme. Procès-verbaux des délibérations du Collège de Pharmacie de Paris (1795-1796).
2. Revue d'histoire de la pharmacie. 1981;(250): p. 186-192.

- 3 Bouvet M. Les origines de l'hôpital du Val-de-Grâce et ses premiers pharmaciens (de 1793 à 1815). *Revue d'histoire de la pharmacie*. 1939; 27(107): p. 125-146.
- 3 Warolin C. La création de l'École de pharmacie de Paris en 1803. *Revue d'histoire de la pharmacie*. 2003; 91(339): p. 453-474.
- 3 Chevallier MA. [Discours sur la tombe de M. Bouriat. (*Journal de chimie médicale*, 1854, 7)]; 5. 1854 [cited 2017 juin 24. Available from: <http://www.biusante.parisdescartes.fr/histoire/medica/resultats/?p=1&cote=90945x24x10&do=page>].
- 3 Dorveaux P. Demachy et Bouriat. *bulletin de la société d'histoire de la pharmacie*. 1926; 6. 14(49): p. 177-179.
- 3 Anonyme. Procès-verbaux des délibérations du Collège de Pharmacie de Paris (suite), 1794-1795. *Revue d'histoire de la pharmacie*. 1981; 69(249): p. 125-128.
- 3 Bouvet M. Nicolas Vauquelin, droguiste. *Revue d'histoire de la pharmacie*. 1958; 46(156): p. 246-252.
- 3 Cullen W. In l'aîné BT&M, editor. *Traité de Matière Médicale*. Paris; 1789. p. 222-223.
- 9.
- 4 Lunel D. BNF - Gallica. [Online].; 2017 [cited 2017 juin 25. Available from: <http://gallica.bnf.fr/m/ark:/12148/btp6k9611643p/f5.image.r=lunel>].
- 4 anonyme. Mini-dico des botanistes alpins. [Online].; 2010 [cited 2017 juin 25. Available from: <http://botanistes-alpins.blogspot.fr/2010/10/conrad-gessner.html?m=1>].
- 1.
- 4 Chevallier MA. Discours sur la tombe de M. Bouriat. *Journal de chimie médicale*. 1854.
- 2.
- 4 anonyme. Société d'histoire de la pharmacie. [Online].; 2017 [cited 2017 juin 25. Available from: <http://www.shp-asso.org/index.php?PAGE=expositioncastor>].
- 3.
- 4 Barbara S. Actes du colloque international tenu à la Maison de l'Orient et de la Méditerranée- Jean Pouilloux, les 26 et 27 octobre 2006. In *Castoreum et basilic, deux substances animales de la pharmacopée ancienne*; 2008: Collection de la Maison de l'Orient méditerranéen ancien. Série littéraire et philosophique. p. 121-148.
- 4 Toraude MLG. Etude fantaisiste sur les almanachs du Collège de Pharmacie de Paris. *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*. 1904;(3): p. 223-252.
- 4 Irissou L. Lavoisier et la pharmacie. *Revue d'histoire de la pharmacie*. ;(121): p. 319-321.
- 6.
- 4 de Mari J. La Société Libre des Pharmaciens de Paris. (1796-1803). *Revue d'Histoire de la pharmacie*. ; 32(114): p. 52-53.
- 4 anonyme. [biographie].; 2017 [cited 2017 06 24. Available from: <https://www.shp-asso.org/index.php?PAGE=guiard1>].
- 8.
- 4 anonyme. Procès-verbaux des délibérations du Collège de Pharmacie, puis Société libre des Pharmaciens de Paris (suite), 1800. *Revue d'histoire de la pharmacie*. 1984;(260): p. 73-76.
- 9.

- 5 anonyme. [notice biographique].; 2017 [cited 2017 juin 24. Available from:
0. http://apothicaire.armee.pagesperso-orange.fr/PHGA_B.html.
- 5 Bouvet M. Les origines de l'hôpital du Val-de-Grâce et ses premiers pharmaciens (de 1793 à 1. 1815) (Suite et fin). Revue d'histoire de la pharmacie. 1939: p. 227-228.
- 5 Trépardoux F. Jacques Clarion (1776-1844), professeur de l'École de pharmacie de Paris.
2. Revue d'histoire de la pharmacie. 2006: p. 295-306.
- 5 Flahaut S. Le pharmacien Charles-Louis Cadet de Gassicourt, bâtard de Louis XV, et sa
3. famille. Revue d'histoire de la pharmacie. 1980: p. 53-61.
- 5 anonyme. Procès-verbaux des délibérations du Collège de Pharmacie, puis Société libre des
4. Pharmaciens de Paris, suite (1797-1798). Revue d'histoire de la pharmacie. 1983: p. 40-44.
- 5 Flahaut J. Simon Morelot (1751-1809), un pharmacien hors du commun. Revue d'histoire de la
5. pharmacie. 2005;(348): p. 553-568.
- 5 Piguet M. Un enfant du Laonnais : Le maître apothicaire Nachet (Louis-Isidore). Bulletin de
6. la société d'histoire de la pharmacie. 1913: p. 15-16.
- 5 Charlot C. J.A. Chaptal (1756-1832). Le bienfaiteur de l'École spéciale de pharmacie de
7. Montpellier. Revue d'histoire de la pharmacie. 2006;(351): p. 321-330.
- 5 Chappay JL. Les sociétés savantes à l'époque consulaire. Annales historiques de la Révolution
8. française. 1997;(309): p. 451-472.
- 5 anonyme. ASSP. [Online].; 2017 [cited 2017 juin 25. Available from:
9. <http://assprouen.free.fr/denoville/dossierPDF/0403.pdf>.
- 6 anonyme. Astronomie et mécanique céleste. [Online].; 2017 [cited 2017 juin 25. Available
0. from: https://media4.obspm.fr/public/AMC/pages_tp-calendrier/cal-comput.html.
- 6 anonyme. Centre de Recherche Astrophysique de Lyon. [Online].; 2001 [cited 2017 juin 25.
1. Available from: <https://cral.univ-lyon1.fr/labo/fc/cdroms/cdrom2003/cdtemps2003/temps/computbdl.pdf>.
- 6 Meyer C. es. Dictionnaire des Sciences Animales.. Montpellier; 2017 [cited 2017 Avril 14.
2. Available from: <http://dico-sciences-animales.cirad.fr/>.
- 6 anonyme. Les oeuvres de Lavoisier. [Online].; 1774 [cited 2017 juin 24. Available from:
3. http://www.lavoisier.cnrs.fr/ice/ice_page_detail.php?lang=fr&type=text&bdd=lavosier&table=Lavoisier&bookId=104&typeofbookDes=&pageOrder=1&facsimile=off&search=no.
- 6 Poullaouën Md. Site municipal de la ville de Poullaouën. [Online].; 2017 [cited 2017 juin 25.
4. Available from: http://www.mairie-poullaouen.fr/accueil_poullaouen/histoire_et_patrimoine/la_mine.
- 6 anonyme. Projet ARTFL - Université de Chicago. [Online].; 2001 [cited 2017 juin 25.
5. Available from: <http://portail.atilf.fr/cgi-bin/getobject?a.73:105:5./var/artfla/encyclopedie/textdata/image/>.
- 6 Fourcroy AF. In Cuchet , editor. Elemens d'histoire naturelle et de chimie. Paris; 1791. p. 231-
6. 232.

- 6 Morelot S. In Poignée , editor. Manuel du pharmacien-chimiste. Paris; 1803. p. 69.
- 7.
- 6 ANSM. ANSM. [Online].; 1983 [cited 2017 juin 25. Available from:
8. http://ansm.sante.fr/var/ansm_site/storage/original/application/1f8bdcbb853e1963009a912d5bd7b42d.pdf.
- 6 anonyme. Calame. [Online].; 2017 [cited 2017 juin 25. Available from:
9. <http://www.calames.abes.fr/pub/#details?id=Calames-2009111911149688>.
- 7 anonyme. Procès-verbaux des délibérations du Collège de Pharmacie, puis Société libre des
0. Pharmaciens de Paris, suite (1797-1798). Revue d'histoire de la pharmacie. 1983;(256): p. 40-44.
- 7 anonyme. Journal De La Société Des Pharmaciens De Paris, Ou Recueil D'Observations De
1. Chimie Et De Pharmacie. 1797;; p. 213.
- 7 anonyme. Procès-verbaux des délibérations du Collège de Pharmacie, puis Société libre des
2. Pharmaciens de Paris : extraits (suite). Revue d'histoire de la pharmacie. 1985;(264): p. 66-72.
- 7 Valette S. L. R. Bailly, apothicaire parisien et collectionneur de curiosités. Revue d'histoire de
3. la pharmacie. 1976;(228): p. 7-12.
- 7 Lafont O. Le plan du cours de chimie de Mésaize. Revue d'histoire de la pharmacie.
4. 2003;(337): p. 49-60.
- 7 anonyme. Sous Louis XV : Les apothicaires et l'enseignement de la chimie. Revue d'histoire
5. de la pharmacie. 1956;(150): p. 415-416.
- 7 Peyronnie FL. Mémoire pour le sieur La Peyronnie et les prevosts & collège des Maîtres en
6. Chirurgie de Paris ; contre les Doyen et Docteurs-régens de la Faculté de Médecine de Paris Et contre l'Université de Paris Osmont C, editor. Paris; 1746.
- 7 de Mari J. La Société Libre des Pharmaciens de Paris. (1796-1803). Thèse. Strasbourg: Faculté
7. de Pharmacie; 1944.
- 7 Flahaut J. La brève vie de la Société Intéressée (1797-1803). Revue d'histoire de la pharmacie.
8. 2005;(347): p. 413-417.
- 7 Chappey JL. Enjeux sociaux et politiques de la « vulgarisation scientifique » en Révolution
9. (1780-1810). Annales historiques de la Révolution française. 2004;(338): p. 11-51.
- 8 Warolin C. Bicentenaire de la création de la Société Libre des Pharmaciens de Paris (20 mars
0. 1796). Revue d'histoire de la pharmacie. 1996;(311): p. 364-376.
- 8 Sabot T. Histoire-Généalogie. [Online].; 2000 [cited 2017 juin 24. Available from:
1. <https://www.histoire-genealogie.com/Les-poids-et-mesures>.
- 8 Guilhiermoz P. De l'équivalence des anciennes mesures. A propos d'une publication récente.
2. Bibliothèque de l'école des chartes. 1913; 74(1): p. 267-328.
- 8 Pierre J. Lances et pondera servant. Revue d'histoire de la pharmacie. 1967; 55(193): p. 493-3. 495.

- 8 anonyme. Société d'histoire de la pharmacie. [Online].; 2017 [cited 2017 juin 24. Available from: <https://www.shp-asso.org/index.php?PAGE=expositionbalance>.
- 8 Marquet L. La création du système métrique décimal et les pharmaciens. Revue d'histoire de la pharmacie. 1990; 78(287): p. 425-442.
- 8 anonyme. Société d'histoire de la pharmacie. [Online].; 2017 [cited 2017 juin 24. Available from: <https://www.shp-asso.org/index.php?PAGE=poids>.
- 8 L L. Les anciennes mesures de Dunkerque. Revue du nord. 1921; 7(26): p. 119-124.
7.
- 8 Maury JP. Digithèque MJP. [Online].; 2007 [cited 2017 juin 25. Available from: <http://mjp.univ-perp.fr/france/1793mesures.htm>.
- 8 Birembaut A. Les deux déterminations de l'unité de masse du système métrique. Revue d'histoire des sciences et de leurs applications. 1959; 12(1): p. 25-54.
- 9 Toulmonde M. CLEA. [Online].; 2017 [cited 2017 juin 25. Available from: http://accs.ens-lyon.fr/clea/archives/cahiers-clairaut/CLEA_CahiersClairaut_046_03.pdf.
- 9 Duvergier J. Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements avis du Conseil d'état Scribe Ge, editor. Paris; 1835.
- 9 Sablons SA. Manuel pratique et élémentaire des poids et mesures, des monnaies, et du calcul décimal; contenant les tables et instructions propres à étendre la connaissance du système métrique et des mesures usuelles. Roret , editor. Paris; 1830.
- 9 mesures Bidpe. NIST. [Online].; 2006 [cited 2017 juin 25. Available from: https://www.nist.gov/sites/default/files/documents/pml/div684/fcdc/si_brochure_8.pdf.
- 9 Fournier J. Louis-Joseph Proust (1754-1826) était-il pharmacien ? Revue d'histoire de la pharmacie. 1999; 87(321): p. 77-96.
- 9 Michel ME, Dilleman G. Les apothicaires gagnants-maîtrise des hôpitaux de Paris : un mode de réception particulier, XVIIe-XVIIIe siècles. Revue d'histoire de la pharmacie. 1988; 76(277): p. 191-203.
- 9 Amigues S. Théophraste, Recherche sur les plantes Belin , editor. Paris; 2010.
6.
- 9 Everett N. Pharmacy from antiquity to the middle ages - the alphabet of Galen Press UoT, editor. Toronto; 2012.
7.
- 9 Talbot CH. medicina antiqua - libri quattuor medicinae livre Cd, editor. Paris; 1978.
8.
- 9 Simon J. La chimie et la pharmacie en 1800. Revue d'histoire de la pharmacie. 2001;(330): p. 175-182.
- 1 Bergounioux J. Les éditions du Codex Medicamentarius de l'Ancienne Faculté de Médecine de Paris (suite et fin). Bulletin de la Société d'histoire de la pharmacie. 1928;(58): p. 70-79.
0.

1 Flahaut J. La vie difficile du premier Codex national français. Revue d'histoire de la
0 pharmacie. 2000;(327): p. 337-344.

1.

1 Morelot S. Tome premier. In Morelot S. Cours élémentaire théorique et pratique de
0 pharmacie-chimique, ou Manuel du pharmacien-chimiste, contenant la description de tous les
2. médicaments usités en médecine; la définition des diverses opérations pharmaceu-
chimiques. Paris; 1814. p. 369.

1 Dorvault. In Asselin , editor. L'Officine, ou Répertoire général de pharmacie pratique. Paris;
0 1872. p. 731.

3.

1 Virey J. In Rémont , editor. Traité complet de pharmacie théorique et pratique. Paris; 1823. p.
0 476.

4.

1 Garric A. Geneanet. [Online].; 2017 [cited 2017 juin 25. Available from:
0 <http://gw.geneanet.org/garric?lang=fr&p=jb+alexandre&n=pelletier>.

5.

1 al. Ge. Tome 36. In Fuch , editor. Annales de chimie. Paris; 1800 (an IX). p. 143-160.

0

6.

1 Delépine M. Conférence de M. le Professeur Delépine : Les oeuvres chimiques de Vauquelin.
0 Revue d'histoire de la pharmacie. 1963;(177): p. 78-88.

7.

1 Porcher PC, Maestro P, Saez Puche R, Cascales C. Encyclopedia universalis. [Online].; 2017
0 [cited 2017 juin 25. Available from: [http://www.universalis.fr/encyclopedie/lanthane-et-](http://www.universalis.fr/encyclopedie/lanthane-et-lanthanides/)
8. [lanthanides/](http://www.universalis.fr/encyclopedie/lanthane-et-lanthanides/).

1 Dorveaux P. Procès-verbaux des délibérations du Collège de pharmacie de Paris. Revue
0 d'histoire de la pharmacie. 1935;(90): p. 111-119.

9.

1 Dorveaux P. Procès-verbaux des délibérations du Collège de Pharmacie de Paris (suite).
1 Revue d'histoire de la pharmacie. 1937;(99): p. 169-172.

0.

1 anonyme. Procès-verbaux des délibérations du Collège de Pharmacie, puis Société libre des
1 Pharmaciens de Paris, suite (1796). Revue d'histoire de la pharmacie. 1982;(252): p. 57-59.

1.

1 anonyme. Pharmaciens militaires de la Grande Armée. [Online].; 1986 [cited 2017 juin 24.
1 Available from: http://apothicaire.armee.pagesperso-orange.fr/PHGA_M.html.

2.

Annexe 1 : Déclaration royale de création du Collège de Pharmacie

Reproduit de la revue d'histoire de Pharmacie (109).

Déclaration du Roy portant règlement pour les professions de la pharmacie et de l'épicerie a Paris, donnée a Versailles le 25 avril 1777, enregistrée en parlement le 13 may 1777.

Louis par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre : A tous ceux qui ces présentes lettres verront; Salut. Par l'article trois de notre Edit du mois d'Aoust dernier, nous nous sommes réservé de nous expliquer particulièrement sur ce qui concerne la Pharmacie; nous avons considéré qu'étant une des branches de la Médecine, elle exigeoit des études et des connoissances approfondies, et qu'il seroit utile d'encourager une classe de nos Sujets à s'en occuper uniquement pour parvenir à porter cette science au degré de perfection dont elle est susceptible dans les différentes parties qu'elle embrasse et qu'elle réunit : Nous avons également porté notre attention sur ce qui pouvoit intéresser le Commerce de l'Epicerie; Nous avons eu pour but de prévenir le danger qui peut résulter du débit médicinal des compositions chymiques galéniques ou pharmaceutiques, entrantes au corps humain, confié à des marchands qui ont été jusqu'à présent autorisés à en faire commerce, sans être obligés d'en connoître les propriétés. L'emploi des poisons étant en usage dans quelques arts, et la vente en étant commune entre l'Epicerie et la Pharmacie, nous avons jugé nécessaire d'ordonner de nouveau l'exécution de nos ordonnances sur cet objet et de fixer entre les deux professions des limites qui nous ont paru devoir prévenir toutes contestations et opérer la sûreté dans le débit des médicaments dont la composition ne peut être trop attentivement surveillée et exécutée.

A ces causes et autres à ce Nous mouvant, de l'avis de notre Conseil, et de notre certaine science, pleine puissance et autorité Royale, Nous avons par ces présentes signées de notre main dit, déclaré et ordonné, disons, déclarons et ordonnons, voulons et nous plaît cer qui suit :

Article premier. Les Maîtres Apothicaires de Paris et ceux qui sous le titre de Privilégiés exerçoient la Pharmacie dans la dite ville et fauxbourgs, seront et demeureront réunis, pour ne former à l'avenir qu'une seule et même corporation, sous la dénomination de Collège de Pharmacie, et pourront seuls avoir laboratoire et officine ouverte, Nous réservant de leur donner des statuts sur les mémoires qui nous seront remis pour régler la police intérieure des membres du dit Collège.

Art. II. Les dits Privilégiés, titulaires de charges, et qui à ce titre sont réunis, ne pourront se qualifier de Maîtres en Pharmacie et avoir laboratoire et officine a Paris que tant qu'ils posséderont et exerceront personnellement leurs charges, toute location ou cession de Privilège étant et demeurant interdite a l'avenir, sous quelque prétexte et a quelque titre que ce soit.

Art. III. Tous ceux qui a l'époque de la présente déclaration, autres néanmoins que les Maîtres et Privilégiés compris en l'article premier prétendraient avoir droit de tenir laboratoire et officine ouverte pour exercer la pharmacie ou chymie dans la dite ville et fauxbourgs, seront tenus de produire leurs titres entre les mains du Lieutenant général de Police dans un mois pour tout delay, a l'effet d'être agrégés et inscrits a la suite du tableau des Maîtres en Pharmacie, ce qui ne pourra avoir lieu qu'après qu'ils auront subi les examens prescrits par les statuts et réglemens.

Art. IV. Les Maîtres en Pharmacie qui composeront le Collège, ne pourront a l'avenir cumuler le commerce de l'épicerie; ils seront tenus de se renfermer dans la confection, préparation, manipulation et vente des drogues simples et compositions médicinales, sans que sous prétexte des sucres, miels, huiles et autres objets qu'ils employent, ils puissent en exposer en vente à peine d'amende et de confiscation. Permettons néanmoins à ceux d'entr'eux qui à l'époque de la présente déclaration exerçoient les deux professions, de les continuer leur vie durant, en se soumettant aux réglemens concernant la Pharmacie.

Art. V. Les épiciers continueront d'avoir le droit et faculté de faire le commerce en gros des drogues simples, sans qu'ils puissent en vendre et débiter au poids médicinal, mais seulement au poids de commerce; leur permettons néanmoins de vendre en détail, et au poids médicinal, la Manne, la Casse, la Rhubarbe et le Senne, ainsi que les bois et racines, le tout en nature, sans préparation, manipulation, ni mixtion, sous peine de cinq cens livres d'amende pour la première fois et de plus grande peine, en cas de récidive. Voulons que les Maîtres en Pharmacie puissent tirer directement de l'étranger les drogues simples à leur usage, et pour la consommation de leur officine seulement.

Art. VI. Défendons aux épiciers et à toutes autres personnes, de fabriquer, vendre et débiter aucuns dits, compositions ou préparations entrantes au corps humain en forme de Médicamens, ni de faire aucune mixtion de drogues simples pour administrer en forme de médecine, sous peine de cinq cens livres d'amende, et de plus grande s'il y échoit : Voulons qu'ils soient tenus de représenter toutes leurs drogues, lors des visites que les Doyen et Docteurs de la Faculté de Médecin, accompagnés des gardes de l'épicerie, feront chez eux; à l'effet, s'il s'en trouve de détériorées, d'en être dressé procès-verbal, signé des dits Docteurs et Gardes, pour y être pourvu ainsi qu'il appartiendra.

Art. VII. Pourront les Prévôts de la Pharmacie se transporter dans les lieux où ils auront avis qu'il se fabrique et débite sans permission ou autorisation des drogues ou compositions chymiques, galéniques, pharmaceutiques ou médicinales, en se faisant toutefois assister d'un commissaire, qui dressera procès-verbal de la dite visite, pour, en cas de contravention, y être pourvu ainsi qu'il appartiendra. Art. VIII. Ne pourront les communautés séculières ou régulières, même les hôpitaux et religieux mendiants, avoir de pharmacie, si ce n'est pour leur usage particulier et intérieur; leur défendons de vendre et débiter aucunes drogues simples ou composées à peine de cinq cens livres d'amende

Art. IX. Renouvelions en tant que de besoin, les dispositions de notre Edit du mois de juillet 1682; en conséquence, défendons très expressément, et sous les peines y portées, à tous Maîtres en Pharmacie, à tous épiciers et à tous autres, de distribuer l'arsenic, le réalgal, le sublimé et autres drogues réputées poisons, si ce n'est à des personnes connues et domiciliées, auxquelles telles drogues sont nécessaires pour leur profession, lesquelles écriront de suite et sans aucun blanc, sur un registre à ce destiné et paraphé à cet effet par le Lieutenant général de Police, leurs noms, qualités et demeures, l'année, le mois, le jour et la quantité qu'ils auront prise des dites drogues, ainsi que l'objet de leur emploi.

Art. X. A l'égard des personnes étrangères ou inconnues ou qui ne sauront pas écrire, il ne leur sera délivré aucunes des dites drogues, si elles ne sont accompagnées de personnes domiciliées et connues qui inscriront et signeront sur le registre comme il est prescrit ci-dessus. Seront au surplus tous poisons et drogues dangereuses tenues et gardées en lieux sûrs et séparés, sous la clef du Maître seul, sans que les femmes, enfans, domestiques, garçons ou apprentifs en puissent disposer, vendre ou débiter sous les mêmes peines.

Art. XI. Permettons aux Maîtres en Pharmacie de continuer, comme par le passé, à faire dans leurs laboratoires particuliers des cours d'études et démonstrations, même d'établir des cours publics d'études et démonstrations gratuites pour l'instruction de leurs élèves dans leur laboratoire et jardin sis rue de l'Arbalète, à l'effet de quoi ils présenteront chaque année au Lieutenant général de Police le nombre suffisant de Maîtres pour faire les dits cours à jours et heures fixes et indiquées. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre Cour de Parlement à Paris, que ces présentes ils ayent à enregistrer et le contenu en icelles garder, observer et exécuter suivant leur forme et teneur, non obstant tous édits, déclarations et arrêts à ce contraires, auxquels nous avons dérogé et dérogeons; car tel est notre plaisir; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces présentes.

Donné à Versailles le vingt-cinquième jour du mois d'avril, l'an de grâce mil sept cent soixante-dix-sept, et de notre règne le troisième. – Signé : Louis, et plus bas : Par le Roi : Amelot. Vu au Conseil, Taboureau, et scellée du grand sceau de cire jaune.

Registrée, oui et ce requérant le Procureur général du Roi, pour être exécutée selon sa forme et teneur; et copie collationnée envoyée au Châtelet de cette ville, de Paris, pour y être lue, publié et rgistree : Enjoint au substitut du Procureur général du Roi d'y tenir la main, et d'en certifier la Cour dans le mois, suivant l'arrêt de ce jour. A Paris, en Parlement les Grand'Chambre et Tournelle assemblées, le treize may mil sept cent soixante-dix-sept. – Signé : Ysabeau.

Annexe 2 : Règlement du Collège de Pharmacie de 1779

Cette annexe reprend le projet de règlement du Collège de Pharmacie tel que présenté par les prévôts en charge aux députés du collège le 28 juillet 1779 et reproduit par Dorveaux dans la revue d'histoire de la pharmacie (110).

Ledit projet est adopté et est érigé en lettres patentes le 10 février 1780.

Ce jourd'huy, mercredy vingt huit juillet mil sept cent soixante dix neuf, a quatre heures de relevée, dans l'Assemblée des Députés du College de Pharmacie, convoquée en la manière accoutumée, Mr les Prévôts en charge ont dit qu'ils mettoient sous les yeux de la Compagnie un projet de Règlement et Statuts fait en exécution de l'article premier de la Déclaration du Roy du vingt-cinq avril mil sept cent soixante-dix-sept, registrée en Parlement le treize may de la même année; lequel projet, après avoir été mis sous les yeux des magistrats chargés de son examen par le Gouvernement, venoit de leur être renvoyé par M. le Lieutenant général de Police, a l'effet de prendre une délibération qui les autorise a présenter leur Requête a fin d'homologation au Conseil de Sa Majesté, et d'enregistrement en cour du Parlement du dit projet, dont la teneur s'en suit.

Article 1er. Le College de Pharmacie, que nous avons établi par notre Déclaration du 25 avril 1777, ne sera composé que des maîtres en Pharmacie, et des Privilégiés titulaires de charges, que nous leur avons réunis. Il en sera formé un tableau dans lequel ils seront inscrits par ordre d'ancienneté de réception, sans distinction d'anciens maîtres et de Privilégiés titulaires.

Article 2e. Les quatre apoticaire de notre corps auront droit d'assister a toutes les Assemblées du College et d'y occuper les premieres places, en qualité de Prévôts honoraires. Il y aura, en outre, quatre Prévôts en exercice et douze Députés.

Article 3e. Les Prévôts en exercice seront chargés de gérer les affaires et de veiller a l'exécution des Règlements. Les assemblées ordinaires seront composées des dits Prévôts en exercice et des douze Députés. Il y sera délibéré, a la pluralité des suffrages, sur tout ce qui pourra intéresser l'Administration du dit College. Les délibérations qui seront prises dans les dites Assemblées obligeront tout le College, et ne pourront néanmoins être exécutées qu'après avoir été homologuées ou autorisées par le Lieutenant général de Police. Pourront les quatre Prévôts honoraires assister aux dites Assemblées ordinaires, quand ils le jugeront a propos, et ils y auront voix deliberative.

Article 4e. Les Prévôts en exercice ne pourront être élus que parmi ceux qui auront été Députés les années précédentes, et les Députés ne pourront pareillement être élus que parmi les Membres du College qui auront dix ans de Réception, sans cependant qu'un père, un fils, un gendre, un frère ou beau-frère puissent être élus Prévôts dans la même année, ni que les Députés puissent être élus deux fois de suite.

Article 5e. Pour éviter toute discussion lors de l'élection des Prévôts et des Députés, voulons qu'il y ait toujours parmi les Prévôts et Adjoints en exercice un Titulaire de charge, au moins, ainsi que parmi les Députés quatre, au moins, d'entr'eux. Les dits Prévôts et Députés resteront en place pendant deux années, et il en sera renouvelle une moitié chaque année, sans que, sous aucun prétexte, ils puissent être continués dans leurs dites qualités, ni même que les Prévôts puissent devenir Députés dans l'année qui suivra celle de leur exercice. Les élections des uns et des autres se feront, par voie de scruptin, dans une Assemblée générale indiquée par le Lieutenant général de Police, dans le courant du mois dejuin; les nouveaux élus entreront en exercice au premier Juillet.

Article 6e. Les quatre Prévôts, dont les deux plus anciens en exercice présideront alternativement aux assemblées, seront chargés de la recette et dépense des deniers du Collège, et ils en demeureront solidairement garants et responsables; ils seront tenus d'en rendre compte chaque

année, et il ne leurs sera passé aucune dépense extraordinaire, qu'elle n'ait été ordonnée par une Délibération autorisée par le Lieutenant général de Police.

Article 7e. Les Prévôts et les Députés s'assembleront au moins deux fois par mois, à jour fixe, pour délibérer sur les affaires courantes. Les dits Prévôts convoqueront chaque année deux Assemblées générales, dans lesquelles ils donneront connoissance a tous les Membres des Délibérations qui auront été prises dans les Assemblées particulières, et proposeront ce qui leurs paroitra convenable au maintien de la discipline et a l'honneur de la profession.

Article 8e. Le College de Pharmacie ouvrira tous les ans pour l'instruction des élèves des Cours publics et gratuits de Chimie, Pharmacie, Botanique et Histoire naturelle, a l'effet de quoi il sera nommé dans l'Assemblée générale trois Démonstrateurs et trois adjoints pour les remplacer en cas de mort, ou de maladie, ou autre empêchement légitime. Les dits Cours se feront a jour et heures fixes. Les Démonstrateurs seront nommés, au moins, pour six années, et pourront être continués. Les Adjoints se conformeront aux principes des Démonstrateurs qu'ils suppléeront.

Article 9e. Les aspirants qui auront atteints l'âge de vingt cinq ans, seront admis a subir l'examen cy après, en remettant préalablement aux Prévôts du College leur Extrait baptistaire, un certificat de bonne vie et murs, signé de deux notables Bourgeois et de deux Maîtres du dit College. Ils justifieront aussi préalablement de leurs connoissances suffisantes en langue latine, et de leurs études .pendant huit années, chez des Maîtres en Pharmacie, dont quatre, au moins, dans la ville de Paris.

Article 10e. Huitaine après la remise des dites pièces, si les Prévôts les jugent suffisantes, ils enverront le nom de l'aspirant chez tous les Maîtres. Ne pourront cependant, délivrer l'immatricule qu'après la huitaine expirée sans opposition, dont, si aucune survenoit, il en seroit référé au Sr Lieutenant général de Police pour être par lui ordonné ce qu'il appartiendroit.

Article 11e. Les examens se suivront, au plus tard, de mois en mois : le premier, sur les principes de l'art pharmaceutique et sur l'application de ces principes aux opérations; le second, sur les plantes et les drogues simples tirées des trois Règnes, sur la nomenclature, l'histoire, le choix, la préparation, la conservation et le débit médicinal des dites substances qui lui seront présentées.

Article 12e. Le troisième sera de pratique, et durera trois jours, pendant lesquels l'aspirant exécutera, seul et publiquement, neuf opérations, au moins, suivant le Codex, desquelles il exposera la dispensation et fera la démonstration.

Article 13e. Dans les dits examens, l'aspirant sera interrogé par le Doyenet deux Docteurs de la Faculté de Médecine, par les quatre Prévôts en exercice et par onze Maîtres tirés au sort, au moment de l'examen, dans l'une des trois colonnes qui formeront le Tableau général du College, dans chacune desquelles Colonnes seront toujours compris les six Démonstrateurs, de façon que tous les Membres, étant divisés par tiers, seront mandés chacun a leur tour avec les six Démonstrateurs; pourront néanmoins tous les Maîtres assister a chaque examen, et à cet effet, ils seront avertis du jour et de l'heure.

Article 14e. L'aspirant ne pourra être reçu Maître que lorsqu'il aura réuni, a chaque examen, les deux tiers des voix des examinateurs, qui seront données par voix de scrutin; il ne pourra faire acte de Maître, qu'après avoir prêté serment devant le Sr Lieutenant général de Police, en la manière accoutumée.

Article 15e. N'entendons rien innover en ce qui concerne le Privilège de l'Hôtel Dieu et de l'Hôpital des Incurables, dont les élèves continueront a être admis a gagner leur Maîtrise, après avoir subi les examens presents devant les Médecins ordinaires, les expectans, et l'inspecteur de l'apothicairerie du dit Hôtel Dieu ou Hôpital et devant deux des Prévôts ou adjoints du College de Pharmacie, qui seront invités d'assister aux dits examens, et en présence des Administrateurs des dits hôpitaux. Et

après que les dits gagnans Maîtrise auront servi pendant six années dans l'un des dits Hôpitaux, ils seront reçus Maîtres dans le dit College, sans autre examen, sur le certificat du dit service qui leurs sera délivré par les administrateurs du dit hôpital.

Article 16. Outre la visite annuelle de la Faculté de Médecine, accompagnée des quatre Prévôts, chez tous les Maîtres en Pharmacie, les dits quatre Prévôts en feront deux autres chaque année dans les laboratoires et officines de» dits Maîtres, et des veuves; ils dresseront procès-verbal de ces visites pour être pourvu aux contraventions, si aucune y a, suivant l'exigence des cas. Chaque maître ou veuve sera tenu de payer six livres par chacune des dites deux visites, dont les Prévôts compteront; pourront, au surplus, faire autant de visites qu'ils jugeront nécessaires, sans frais.

Article 17e. Les veuves des Maîtres en Pharmacie jouiront du droit de tenir officine pendant leur viduité seulement, a la charge que chacune des dites officines sera sous la direction d'un Maître, au choix de la veuve, que le dit Maître remettra aux Prévôts en service sa soumission de fournir l'officine de proviseurs qui ayent vingt cinq ans accomplis et cinq années de travail chez un des Maîtres du College; les dites soumissions seront inscrites sur le Registre du College.

Article 18e. Les élèves qui sont actuellement chez les Maîtres, et ceux qui s'y présenteront par la suite, seront tenus de se faire inscrire dans le mois sur les Registres du College, ce qu'ils réiteront chaque fois qu'ils sortiront d'officine, le tout sans frais; seront aussi tenus les Maîtres d'avertir les Prévôts de la sortiede leurs élèves, et de fournir les noms de ceux qu'ils prendront pour les remplacer.

Article 19e. Aucun maître composant le College de Pharmacie ne pourra, sous tel prétexte que ce soit, avoir de société ouverte qu'avec les Maîtres de ladite profession.

Article 20e. Les droits et frais de réception des aspirants a la Maîtrise en Pharmacie seront et demeureront fixés a la somme de trois mille quatre centlivres, Ceux des titulaires de charge a la somme de douze cent livres, Ceux des Maîtres en Pharmacie de Province a la somme de huit cent livres. A l'égard des gagnans Maîtrise dans nos hôpitaux, il en sera usé comme par le passé. L'employ des dites sommes sera fait conformément au tarif cy après.

Article 21e. Les seuls Maîtres en Pharmacie présents aux examens et aux Assemblées générales pourront recevoir les émoluments qui leurs sont attribués pour leur assistance aux dits actes : La part des absents sera versée dans la Caisse commune du College. Voulons, en conséquence, que soit imprimé des feuilles contenant les noms de tous les Maîtres; les dites feuilles seront émargées par ceux qui seront présents, et arrêtées a la fin de chaque Assemblée générale par les Prévôts, qui les représenteront pour pieces justificatives lors de la reddition de leurs comptes.

Annexe 3 : Création de l'Ecole gratuite de Pharmacie.

Le texte est extrait des PV des assemblées du collège du 13 prairial an IV (1^{er} juin 1796) tel que cité dans la revue d'histoire de la pharmacie (111).

Extrait des Registres du pouvoir exécutif.

Du 3e jour du mois floréal, l'an quatrième de la République française une et indivisible. Le Directoire exécutif, sur le rapport du Ministre de l'Intérieur, considérant que les Citoyens composant le Collège de Pharmacie n'ont cessé de rendre jusqu'ici cet établissement utile aux sciences et au soulagement de l'humanité en y donnant des cours publics et gratuits de chimie et de botanique usuelles, d'histoire naturelle et de Pharmacie ;

Que le local qu'ils occupent, disposé par eux pour le genre d'instruction auquel ils se sont livrés, ne saurait être destiné à un emploi plus avantageux et plus intéressant ;

Que l'utilité reconnue de cet établissement lui a mérité d'être conservé et maintenu provisoirement par la loi du 17 avril 1791, et tacitement par celle du 14 frimaire an 3 ;

Désirant donner à cette partie de l'instruction publique tous les encouragements nécessaires, arrête

Art. 1^{er}

Les Citoyens composants le ci-devant Collège de Pharmacie sont maintenus dans la pleine et entière jouissance du local, Laboratoire et jardins qu'ils ont occupés jusqu'ici rue de l'Arbalète, section de l'Observatoire, où ils continueront de donner des cours publics et gratuits de Chimie, de Pharmacie, de Botanique et d'histoire naturelle.

Art. 2

Cet établissement portera le nom d'Ecole gratuite de Pharmacie.

Le présent arrêté ne sera point imprimé.

Pour expédition conforme, Signé : Carnot, Président.

Pour le Directoire exécutif, Le Secrétaire général, Signé : Lagarde.

Pour copie conforme, Le Directeur général de l'Instruction publique, Signé : Cuinguéné.

Annexe 4 : Règlement de la Société Libre des Pharmaciens de Paris

La société libre fait l'objet d'un premier règlement le 16 thermidor an IV (3 août 1796), lequel est amendé le 2 frimaire an X (23 novembre 1801).

• Premier règlement

Ce jour d'hui seize thermidor, l'an quatre de la République française une et indivisible, les Membres du Collège convoqués par lettres en la manière accoutumée, la Séance ouverte à onze heures du matin, l'un des Prévôts et Commissaires provisoires de la Société, a dit que, conformément à une des dispositions de l'arrêté de l'Assemblée générale en date du trente ventôse dernier, il étoit question d'entendre la lecture d'un projet de Règlement, que les Commissaires soumettent à la délibération de l'Assemblée ; lecture faite du dit projet, il a été discuté article par article et arrêté ainsi qu'il suit :

Art. 1^{er}

La Société est composée de tous les Membres actuels du Collège de Pharmacie.

Art. 2

Ceux qui, à l'avenir, auront été admis à exercer la Pharmacie dans la Commune de Paris, conformément aux Loix, Statuts et Réglemens concernant l'exercice de cette profession, pourront devenir Membres de la Société.

Art. 3

Les savans domiciliés dans le département de la Seine qui, n'exerçant pas la Pharmacie, se seront distingués par des connoissances étendues dans la Pharmacie, la Chimie, la Botanique et l'Histoire naturelle, pourront y être admis comme associés libres. Leur nombre n'excédera pas celui de vingt.

Art. 4

La Société admettra, sous la dénomination de Correspondans, les savans de même genre, domiciliés soit dans les autres Départemens de la République, soit dans les pays étrangers. Leur nombre est indéterminé.

Art. 5

Les Membres de la Société, les Associés Libres et Correspondans ne seront admis, à l'avenir, que suivant le mode cy après déterminé.

Art. 6

Il y aura dans la Société un Directeur et un Secrétaire, qui auront chacun un adjoint.

Art. 7

Le Directeur, ou son adjoint, présidera toutes les Assemblées de la Société ; il pourra les convoquer extraordinairement lorsqu'il le jugera nécessaire ; le Secrétaire, ou son adjoint, en rédigera les procès-verbaux : tous quatre seront conjointement chargés de la correspondance.

Art. 8

L'Administration sera confiée à un Conseil composé de douze membres de la Société, non compris le Président, le Secrétaire et leurs adjoints. Ce conseil s'assemblera le premier quintidi de chaque mois.

Art. 9

Le Directeur, le Secrétaire et leurs adjoints rempliront dans le Conseil les mêmes fonctions que dans les assemblées générales ; le Directeur, ou son adjoint, le convoqueront extraordinairement, au besoin. En l'absence de l'un et de l'autre, le Conseil sera présidé par le doyen d'âge.

- **Second règlement**

Art. 1er. La Société est composée de tous les Membres du Collège de Pharmacie qui ont été admis à l'époque du 25 vendre an 8 inclusivement.

Art. 2. Ceux qui sont et seront admis à exercer la Pharmacie dans la Commune de Paris, conformément aux Lois, Statuts et Règlements concernant l'exercice de cette profession, pourront devenir membres de la Société.

Art. 3. Les savans domiciliés dans le département de la Seine qui, n'exerçant pas la Pharmacie, se sont distingués par des connoissances relatives à la Pharmacie, telles que la Chimie, la Botanique, l'Hystoire naturelle, pourront y être admis comme Associés Libres ; leur nombre n'excédera pas celui de vingt.

Art. 4. La Société admettra, sous la dénomination de correspondans, les savans qui cultivent les mêmes sciences, domiciliés soit dans les autres départemens de la République, soit dans les pays étrangers ; leur nombre est indéterminé.

Art. 5. Les Membres de la Société, les Associés Libres et les Correspondans ne seront admis à l'avenir, que suivant le mode cy après déterminé.

Art. 6. La Société reconnoit pour présidens honoraires les Prévôts du Collège.

Art. 7. Il sera nommé annuellement un président et un vice-président.

Art. 8. Il y aura en outre un secrétaire général, un secrétaire particulier et un trésorier.

Art. 9. Le président, le vice-président, le secrétaire général, le secrétaire particulier et le trésorier seront nommés au scrutin de liste et à la pluralité relative dans une assemblée générale de la Société ; la durée de leurs fonctions sera, pour le président, le vice-président d'un an ; pour le secrétaire général, de cinq ans ; pour le secrétaire particulier et le trésorier, d'un an ; le secrétaire général, le secrétaire particulier et le trésorier pourront être réélus.

Art. 10. Le trésorier ne pourra faire ni acquitter aucune dépense sans le visa du président.

Art. 11. Les fonctions du secrétaire général seront d'être chargé de la correspondance, de la tenue des Registres, de la rédaction d'un recueil composé des différens mémoires ou observations lus dans chaque séance et que le Collège se propose de faire imprimer chaque année ; il sera, en outre, conservateur des archives de la Société et de la Bibliothèque du Collège, dont il sera responsable envers les Prévôts.

Art. 12. Nul ne pourra être reçu membre de la Société, conformément à l'article 2, que sur la présentation signée qui en sera faite par quatre Membres de la Société. L'assemblée nommera deux commissaires, qui seront chargés de prendre les informations nécessaires sur les mœurs et les talens du candidat ; l'un des commissaires en fera le rapport dans une assemblée ; on procédera de suite à l'admission par la voie du scrutin : pour être admis, il faudra réunir les trois quarts des suffrages des membres présens à l'assemblée.

Art. 13. Le mode d'admission prescrit par l'article précédent sera suivi pour celle des Associés Libres qui auront les qualités requises par l'article trois.

Art. 14. Nul ne pourra être admis comme correspondant qu'il n'ait communiqué à la Société quelques découvertes utiles, ou qu'il ne lui ait adressé au moins un mémoire sur quelque'une des Sciences dont les progrès forment l'objet de la présente Société ; l'admission des correspondans devra être précédée d'un rapport fait dans l'assemblée par un des Membres de la Société ; elle sera faite au scrutin et à la majorité relative.

Art. 15. Le quinze de chaque mois, à Midi précis, la Société s'assemblera au Collège de Pharmacie, pour traiter des moyens de perfectionner les Sciences analogues à la Pharmacie, et pour entendre

1° la lecture de la correspondance,

2° le rapport des Commissaires des Sociétés savantes,

3° la lecture des Mémoires ou notices des Membres de la Société, des Associés et des Correspondans,

4° les rapports concernant les admissions.

Art. 16. La Société tiendra chaque année une séance publique, le jour où le Collège fera la distribution des prix aux Élèves.

Art. 17. Dans chaque séance particulière, il sera distribué à tous les Membres présens un jetton d'argent de la valeur de deux francs, et deux au Secrétaire général.

Art. 18. Pour l'exécution de l'article précédent, chaque Membre sera tenu de remettre au trésorier, chaque année, la somme de vingt-quatre francs en quatre payemens, de trois en trois mois.

Art. 19. Ceux des Membres qui n'auroient pas satisfait à la présente souscription ne participeront pas à la distribution.

Art. 20. Les jettons des absens seront versés dans la caisse du Collège, prélèvement fait du jetton de plus accordé au Secrétaire général.

Art. 21. Les frais de bureau, d'expériences, port de lettres, abonnemens à des journaux ou recueils scientifiques et autres menues dépenses seront supportés par le Collège.

Art. 22. Tous les procès-verbaux, analyses, ou autres objets demandés par les autorités supérieures seront faits, signés et adressés au nom du Collège.

L'assemblée générale arrête que le présent sera imprimé et distribué à tous les Membres.

Fait et arrêté le jour et an que dessus. Guiart. N. Trusson.

Art. 10

Le Conseil réglera tous les détails relatifs à l'administration de la Société et à l'Etablissement d'instruction publique, fondé par les membres de la Société et confirmé par un arrêté du Directoire Exécutif en date du 3 prairial dernier, sous le titre d'Ecole gratuite de Pharmacie.

Art. 11

Il sera chargé de veiller à l'entretien des bâtimens et jardin, situés à Paris, rue de l'Arbalestre, section de l'Observatoire, dans la jouissance desquels la Société a été maintenue, par l'arrêté du Directoire Exécutif ci-dessus mentionné, pour continuer à y faire des cours publics et gratuits de Pharmacie, de Botanique et d'histoire naturelle ; il ordonnera les dépenses nécessaires, soit pour cet entretien, soit pour les frais desdits cours et autres objets de détail ; ces dépenses seront acquittées par un trésorier, Membre du Conseil, qui sera nommé au scrutin secret et à la majorité des suffrages.

Art. 12

Le trésorier ne pourra acquitter aucune dépense que sur un mandement visé par le Directeur de la Société ou son adjoint ; il remettra, tous les trois mois, au Conseil un état de situation de la caisse ; tous les ans, il rendra un compte détaillé, tant en recette qu'en dépense, qui sera arrêté en assemblée générale, après avoir été préalablement examiné et vérifié sur les pièces justificatives par trois membres du Conseil, qui auront été nommés à cet effet.

Art. 13

Le Directeur, le Secrétaire et leurs adjoints, et les Membres du Conseil seront nommés au scrutin de liste et à la pluralité relative, dans une Assemblée générale convoquée à cet effet. La durée de leurs fonctions sera de deux ans ; ils seront renouvelés par moitié chaque année, dans le courant de fructidor. A la fin de la première année, le sort désignera ceux qui doivent quitter leurs fonctions.

Art. 14

Les fonctions de Directeur, de Secrétaire et de leurs adjoints, ainsi que celles de Membre du Conseil, ne pourront être conférées qu'aux Membres de la Société.

Art. 15

Nul ne pourra être reçu Membre de la Société, conformément à l'article 2, que sur la présentation qui en sera faite au Conseil par quatre Membres au moins de la Société. Le Conseil nommera deux Commissaires qui seront chargés de prendre les informations nécessaires sur les mœurs et les talens du récipiendaire ; l'un des Commissaires en fera le rapport dans une Assemblée générale ; on procédera de suite à l'admission par la voye du scrutin : pour être admis, il faudra réunir les trois quarts des suffrages des Membres présents à l'Assemblée.

Art. 16

Le mode d'admission prescrit par l'article précédent sera suivi pour celle des Associés Libres qui auront les qualités requises par l'art. 3.

Art. 17

Nul ne pourra être admis comme Correspondant qu'il n'ait communiqué à la Société quelque découverte utile et intéressante, où qu'il ne lui ait adressé au moins trois Mémoires contenant des observations ou des expériences nouvelles sur quelque-une des Sciences dont les progrès forment l'objet de la présente Société. L'admission des Correspondants devra être précédée d'un rapport fait dans une assemblée générale par un des Membres du Conseil ; elle sera faite au scrutin et à la majorité des voix.

Art. 18

Il sera fait, chaque année, quatre Cours publics et gratuits dans l'Ecole de Pharmacie ; savoir un de Chimie, un de Pharmacie, un troisième d'Histoire naturelle et un quatrième de Botanique.

Art. 19

Pour chacun de ces cours, il y aura deux Professeurs et un adjoint, qui seront nommés en Assemblée générale, par scrutin de liste de trois noms chaque, et à la pluralité relative ; la première élection aura lieu en vendémiaire de l'an cinq.

Art. 20

La durée des fonctions des Professeurs sera de six années ; ils pourront être immédiatement réélus, et recevront une indemnité qui sera fixée par l'Assemblée générale, d'après l'avis du Conseil.

Art. 21 .

Les Professeurs, après s'être concertés entre eux, communiqueront au Conseil, un mois avant l'ouverture des cours, le plan de leurs leçons, dont les jours et heures seront fixés par le Directeur, sur l'avis du Conseil.

Art. 22

Les opérations, tant chimiques que pharmaceutiques, qui serviront de matière aux leçons seront, pour la plus ample instruction des Elèves, exécutées en grand aussitôt que les circonstances permettront à la Société d'en assurer les fonds.

Art. 23

Le concours annuel et la distribution des prix d'Emulation, établis par le Collège de Pharmacie en faveur des Elèves, sont maintenus par la Société.

Art. 24

La Société tiendra chaque année deux séances publiques : la première aura lieu avant l'ouverture des cours, et la seconde, immédiatement après le concours établi pour la distribution des prix d'Emulation aux Elèves.

Art. 25

Le premier de chaque mois, la Société s'assemblera pour traiter des moyens de perfectionner les Sciences analogues à la Pharmacie, et pour entendre

1° la lecture de la correspondance relative à ces sciences ;

2° celle des Mémoires ou Notices des Membres de la Société, des Associés Libres et des Correspondans;

3° les rapports concernant les admissions.

L'Assemblée a arrêté que le présent Règlement seroit imprimé et distribué à tous les Membres de la Société et que, conformément à l'usage, la présente délibération ne seroit signée que des quatre Commissaires provisoires. [...]

Fait et arrêté les jour et an que dessus. Baccoffe, Buisson, Bailleau, N. Trusson.

Annexe 5 : Règlement de la Société "intéressée"

Le règlement est adopté en séance le 25 fructidor an VI (11 septembre 1797) en remplacement d'un premier projet publié le 21 ventôse an V (11 mars 1797).

Article 1^{er}

Il sera formé une Société intéressée, conformément à l'arrêté du trois messidor dernier, pris en assemblée générale, à laquelle tous les Membres de la Société Libre pourront être admis.

2.

Nul ne pourra devenir actionnaire de la Société intéressée, s'il n'est membre de la Société Libre.

3.

Il sera formé un magasin de drogues simples.

4.

On préparera en grand, et dans le Laboratoire, les compositions suivantes :

1° l'huile d'amandes douces ;

2° la Thériaque;

3° l'Eau de mélisse dite des Carmes ;

4° la distillation et rectification de l'alcool ou esprit de vin ;

5° l'émétique;

6° les boules de mars ;

7° le kermès ;

8° la pierre infernale ;

9° l'ammoniac ou alcali volatil ;

10° le phosphore et ses diverses préparations relatives aux arts et à la médecine.

5.

Le magasin et le laboratoire seront placés au ci-devant Collège de Pharmacie, sans nuire aux locaux destinés à l'instruction et aux exercices publics.

6.

Il sera ouvert une souscription pour l'acquisition des actions qui doivent composer la somme de la première mise de fonds.

7.

Chaque action sera de huit cent livres, dont l'acquittement se fera moitié comptant en numéraire et l'autre partie en billets de deux cents livres chaque, qui seront payables de trois mois en trois mois. Le nombre des actions est fixé à celui de cent cinquante, et l'époque de l'ouverture de la souscription pour leur acquisition est déterminée au quinze vendémiaire prochain.

8.

Pendant les deux mois qui suivront l'ouverture de la souscription, il ne sera délivré qu'une seule action à chaque soumissionnaire et, à l'expiration de ce terme, un seul Pharmacien, membre de la Société libre, pourra soumissionner pour plusieurs actions. Cette possibilité n'aura son effet que pendant les quatre mois subséquens, après lesquels la souscription sera fermée.

9.

Toutes les actions dont la Société intéressée pourra disposer, n'importe à quelle époque de son établissement, seront accordées par préférence à ceux des Pharmaciens qui n'en auroient point mais qui se seroient fait inscrire pour en obtenir au prix déterminé par le dernier inventaire.

10.

En faveur des Pharmaciens n'exerçant plus leur état, il sera réservé vingt actions et le terme d'une année leur sera accordé pour les acheter.

11.

La Société intéressée sera régie par un Comité choisi par elle, et la manutention de l'objet commercial sera confiée à un ou plusieurs agens, au choix de ladite société.

12.

Les agens de l'administration de la Société intéressée n'auront aucun établissement de Pharmacie.

13.

Les agens choisis par la Société intéressée auront leurs logemens au ci-devant Collège de Pharmacie, sous les réserves de l'article cinq.

14.

Le Directeur de la Société Libre, ou son adjoint, quoique non actionnaire, sera membre du Comité d'administration, et si tous deux sont actionnaires, l'assemblée générale nommera un membre de la Société Libre qui ne seroit point actionnaire pour être adjoint au Comité administratif de la Société intéressée.

15.

Excepté le phosphore et la pierre infernale, qui se vendront à l'once, et l'Eau de mélisse par douzaine de bouteilles, le débit des drogues simples et des préparations désignées dans l'article quatre ne se fera qu'à la livre, et aux officiers de santé.

16.

La Société intéressée fournira, à ses frais, toute les substances, vaisseaux et ustensiles nécessaires aux cours publics ; ceux existans à l'Ecole de Pharmacie serviront comme par le passé : il en sera fait incessamment un inventaire.

17.

La Société intéressée fournira le supplément nécessaire pour la dépense de l'entretien des bâtimens, du jardin, de l'indemnité à accorder aux Professeurs, du cabinet d'histoire naturelle, de la bibliothèque, et des appointemens du jardinier concierge.

18.

La Société intéressée ne pourra se dissoudre que par une délibération de l'assemblée générale des actionnaires. Cette délibération devra réunir le vu des trois quarts, exprimé verbalement, ou par écrit en cas d'absence.

19.

La Société des actionnaires ne pourra faire aucun changement aux articles cidessus consentis sans une délibération de la Société Libre de Pharmacie réunie en assemblée générale.

Annexe 6 : Extrait de la loi du 21 germinal an XI - réception

TITRE III

Du Mode et des Frais de Réception des Pharmaciens.

XI. L'examen et la réception des pharmaciens seront faits, soit dans les six écoles de pharmacie, soit par les jurys établis dans chaque département pour la réception des officiers de santé, par l'article XVI de la loi du 19 ventôse an XI. - - -

XII. Aux examinateurs désignés par le Gouvernement pour les examens dans les écoles de pharmacie, il sera adjoint, chaque année, deux docteurs en médecine ou en chirurgie, professeurs des écoles de médecine : le choix en sera fait par les professeurs de ces écoles.

XIII. Pour la réception des pharmaciens par les jurys de médecine, il sera adjoint à ces jurys, par le préfet de chaque département, quatre pharmaciens légalement reçus, qui seront nommés pour cinq ans et qui pourront être continués. A la troisième formation des jurys, les pharmaciens qui en feront partie, ne pourront être pris que parmi ceux qui auront été reçus dans l'une des six écoles de pharmacie créées par la présente loi.

XIV. Ces jurys pour la réception des pharmaciens, ne seront point formés dans les villes où seront placées les six écoles de médecine et les six écoles de pharmacie.

XV. Les examens seront les mêmes dans les écoles et devant les jurys. Ils seront au nombre de trois : deux de théorie, dont l'un sur les principes de l'art, et l'autre sur la botanique et l'histoire naturelle des drogues simples ; le troisième de pratique, durera quatre jours, et consistera dans au moins neuf opérations chimiques et pharmaceutiques désignées par les écoles ou les jurys. L'aspirant fera lui-même ces opérations ; il en décrira les matériaux, les procédés et les résultats.

XVI. Pour être reçu, l'aspirant, âgé au moins de vingt-cinq ans accomplis, devra réunir les deux tiers des suffrages des examinateurs. Il recevra des écoles ou des jurys, un diplôme qu'il présentera à Paris au préfet de police, et dans les autres villes, au préfet de département, devant lequel il prêtera le serment d'exercer son art avec probité et fidélité. Le préfet lui délivrera, sur son diplôme, l'acte de prestation de serment.

XVII. Les frais d'examen sont fixés à neuf cents francs dans les écoles de pharmacie, à deux cents francs pour les jurys. Les aspirants seront tenus de faire en outre les dépenses des opérations et des démonstrations qui devront avoir lieu dans leur dernier examen.

XVIII. Le produit de la rétribution des aspirants pour leurs études et leurs examens dans les écoles de pharmacie, sera employé aux frais d'administration de ces écoles, ainsi qu'il sera réglé par le Gouvernement, conformément à l'article IV ci-dessus.

XIX. Le même règlement déterminera le partage de la rétribution payée par les pharmaciens pour leur réception dans les jurys, entre les membres de ces jurys.

XX. Tout mode ancien de réception, dans des lieux et suivant des usages étrangers à ceux qui sont prescrits par la présente loi, est interdit, et ne donnera aucun droit d'exercer la pharmacie. "

Annexe 7 : Les prix d'émulation

La déclaration royale de 1777 a autorisé les cours publics pour l'instruction des élèves en pharmacie. Ces cours ont lieu généralement de mai à fin août. A l'issue de ces cours est organisé un concours entre élèves qui désirent se présenter, un peu sur le même principe que le concours général des lycées (28).

Les prix en seront des médailles d'or et d'argent et seront solennellement remis au cours d'une cérémonie.

- **Les circonstances de la création**

Le précis historique du calendrier de 1782 relate les séances de 1781 où il est établi que l'ouverture des cours par un discours d'apparat est abandonnée au profit d'une nouvelle forme, qui consiste à tenir une séance publique où tous les membres du Collège feront part de leurs observations et de leurs découvertes.

M. Cadet de Vaux, membre du Collège se hasarde à parler "d'émulation, à exciter dans le cœur des élèves", ce qui sera repris par M. Lenoir, Lieutenant-Général de Police, qui instituera dorénavant des prix d'émulation, à savoir des médailles en or d'une valeur de 100 livres chacune, pour les trois élèves qui prouveraient par un concours avoir le mieux profité des leçons publiques de Chimie, d'Histoire Naturelle et de Botanique.

Les dates de concours seront fixées à la fin des cours publics, et seront annoncés officiellement. Voici l'affiche du premier Prix d'Emulation du Collège de Pharmacie (28) :

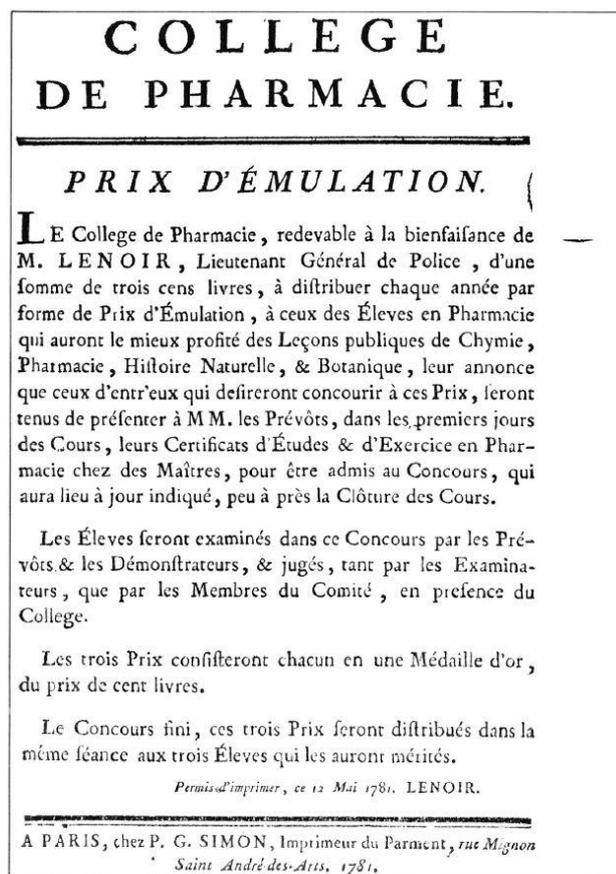


Figure 13 : Affiche du premier prix d'émulation, de 1781

Le premier concours d'émulation a donc lieu le 30 Août 1781 de 9h à 15 h et M. Lenoir vient remettre à 16h les trois prix, auquel est ajouté un quatrième, au vu des "efforts" fournis par les élèves". Il y a donc quatre médailles cette année-là.

Pour les années suivantes, lorsqu'un prix n'a pu être distribué une année, il est remis en jeu l'année suivante.

- **Restriction des prix d'émulation**

M. Dillemann dans les articles qu'il a consacrés aux "médailles récompenses" rappelle que selon le règlement, dès sa création en 1781, ce concours n'est ouvert qu'aux seuls élèves en pharmacie, même si des "particuliers" ont suivis des cours pendant 4 ans.

Le Calendrier de l'année 1785 à propos de l'année 1784 précise aussi que le Collège de Pharmacie prendrait de "sérieuses précautions pour s'assurer que les concurrents de ce concours soient effectivement élèves en pharmacie" (p 48).

- **A propos des médailles d'or :**

M. Dillemann en fait la description, en se référant au Répertoire Solomé : il s'agit de médailles en or, d'un poids de 28,67 grammes et d'une valeur de 100 livres. C'est au prévôt comptable de faire fabriquer ces médailles, les graveurs sont Formey puis Le Brun. Un exemple de gravure est donné :

Pile : "*Prix fondé par M. le Lt général de police en 1781 en faveur des élèves en pharmacie*".

Face : "*Prix d'émulation remporté au collège de Pharmacie... (nom, prénom), élève en pharmacie, natif de ...*".

- **Les autres prix**

C'est en 1784 (calendrier de 1785) qu'il est précisé que les prix sont des médailles d'or, et que les accessits qui n'étaient que des mentions honorables portées sur un parchemin seraient dorénavant matérialisés par des médailles d'argent.

Par ailleurs, on parle pour la première fois d'accessit "*à titre d'encouragement*" en 1787 et on ajoute la Mention Honorable, au prix et à l'accessit, à partir de l'année 1790 (calendrier de 1791).

- **Difficultés à se maintenir**

Les médailles ont failli disparaître plusieurs fois pendant la période révolutionnaire :

- En 1789, le lieutenant général de police qui offrait les médailles voit sa charge supprimée après le 14 juillet, et il est admis que la dépense pour les médailles d'or du concours d'émulation serait assumée par tous les prévôts ;
- En 1792, le prix de l'or est soulevé lors d'une séance du comité mais il est convenu que les médailles seraient quand même du même poids ;
- En 1793, seul le prix et l'accessit de chimie sont attribués ;
- Même si en l'an II (1794), il est décidé que le concours ait lieu et les affiches distribuées, le concours n'a finalement pas lieu et il y a une interruption les années suivantes.
- En l'an III (février 1795), des prévôts interrogent M. Fourcroy sur ces prix et sur les dépenses qu'elles suscitent, et si le gouvernement y contribue.
- En l'an IV (août 1796), deux articles du règlement de la Société libre précisent :

"Art 23 : les concours annuels et la distribution des prix d'émulation établis par le Collège de Pharmacie ...sont maintenus par la Société."

"Art 24 : la Société tiendra chaque année deux séances publiques, la première... avant l'ouverture des cours et la seconde immédiatement après le concours établi pour la distribution des prix d'émulation aux élèves."

- Après 3 ans d'interruption, le concours reprend en l'an VI (novembre 1797)
- En l'an VIII (septembre 1799), on apprend dans les procès-verbaux de délibération de la Société Libre que, malgré l'impécuniosité de la Société Libre, le comité propose un procès-verbal au lieu de médailles. Finalement il est établi qu'il n'y aurait que des médailles d'argent, et que les membres du bureau et du comité y contribueront. Un mois plus tard, les procès-verbaux précisent qu'on distribuera tout de même des médailles d'or de 36 francs de matière et d'argent de 6 francs de matière. D'après M. Dillemann, la valeur de ces médailles attribuées de l'an VIII à l'an XI devait être bien plus faible, et leur diamètre moindre, les médailles à l'origine de 28 grammes n'en faisant plus que 8.

• **Le déroulement du concours**

Nous évoquerons en quelques points le déroulement du concours tel qu'il est décrit dans l'ensemble des différents calendriers étudiés, pour la période 1781-An XI :

Le concours est annoncé par voie d'affiche et a lieu à la fin des cours, généralement fin août, début septembre et pour l'ère révolutionnaire, plutôt en octobre. Il dure pendant une journée entière.

Dans le calendrier an X, on évoque un tirage au sort, pour l'ordre de passage des élèves, Ceux-ci sont examinés lors d'une séance publique en présence de prévôts et de démonstrateurs. On retrouve jusqu'à 11 élèves qui se présentent la même année. (Sachant qu'on arrive à un pic de 300 élèves en pharmacie en 1787, on pressent l'excellence des élèves qui concourent).

Trois matières sont examinées au concours : la Chimie, l'Histoire Naturelle (ou Matière Médicale) et la Botanique. C'est au cours de l'année 1786 que le Collège a cru donner plus d'étendue au cours d'Histoire Naturelle en la "convertissant en cours de Matière Médicale et de Pharmacie Expérimentale" et il est précisé qu'à la fin de ces cours, les démonstrateurs, en plus de leurs opérations pharmaceutiques, dictent un précis de tout ce qui a fait le sujet de leurs leçons. En fait, le concours devient une "récapitulation de cours" (calendrier 1787).

En l'an VI (Novembre 1797) comme nous le constatons dans l'article de M. Dillemann, un prix de Chimie et de Pharmacie remplace celui de Chimie. Dans nos calendriers, on ne voit cette nouvelle dénomination qu'en l'an IX, suite à l'interruption de la parution des calendriers les années précédentes.

Enfin, le suffrage se fait par voie de scrutin, à tirage secret, à l'unanimité ou à la pluralité.

• **La distribution des prix**

La remise des prix se fait environ une à deux semaines suivant le concours, sauf en 1781 pour le premier, où elle a lieu le jour même. Cette distribution des prix a lieu lors d'une cérémonie solennelle, à la fin de la deuxième séance, où sont présentés notamment les faits marquants de l'année, les avancées chimiques ou scientifiques, les remèdes nouveaux, les problèmes administratifs liés à la vie du Collège, les projets, les correspondances, les notices historiques des défunts de l'année... Ces séances nous sont détaillées dans le "précis historique" des calendriers. Nous remarquerons surtout celle du calendrier de l'an X où Chaptal, Ministre de l'Intérieur fait un brillant discours louant le Collège et ses élèves, et notamment les lauréats du concours. Parfois, on profite du jour de l'exposition publique de la Thériaque, pour proclamer les prix du concours d'émulation.

La distribution se fait en présence d'officiels, parmi lesquels sont cités au cours de cette vingtaine d'année que retracent nos calendriers :

- M. Lenoir, Lieutenant-Général de Police, à qui l'on doit ce concours
- M. de Crosne, son successeur jusqu'à la disparition de sa charge en 1789
- M. de Brunville, Procureur du Roi
- Le citoyen Chaptal, Ministre de l'Intérieur
- Le citoyen Frochot, préfet de la Seine
- M. le Maire et/ou des officiers municipaux
- Le citoyen Arnaud, membre de l'Institut et Directeur de l'Instruction publique.
- Les prévôts en exercice, parmi lesquels M. Folloppe ou M. Lehoux de Clermont
- Les professeurs (nommés) pour chaque partie de l'enseignement
- Les professeurs adjoints (calendrier an XI).

A la fin de la séance, on annonce les prix pour l'année suivante et éventuellement les prix qui n'ont pas pu être donnés et qui devront être reconduits (exemple page 90 de l'an XI).



Figure 34 : Portrait du Lieutenant-Général Jean-Charles Lenoir

- **Les autres concours**

En dehors de ces prix d'émulation sont choisis sur concours et sur conseil des prévôts, les élèves gagnant-maîtrise, à l'Hôtel Royal des Invalides. Ainsi, l'agenda 1785 relate que, Guiard (jeune) remporta tous les suffrages, grâce aussi à son prix de botanique de 1783, de même, pour Louis Margueron, qui quelques années après, verra de plus ses frais de réception diminués, du fait de ses prix et accessits.

Sur le calendrier de l'an XI (page 90) il est question de la reconduction d'un prix fondé par le Préfet de la Seine, sur un sujet proposé lors de la séance de l'an X, "puisque les mémoires envoyés au concours n'ont pas rempli les conditions du programme". Le prix suivant est annoncé double, et les mémoires seront à adresser au citoyen Bouillon-Lagrange.

- **Les lauréats du concours**

Nous établirons un grand tableau des "lauréats du concours des prix d'émulation pour les années 1781 à 1802", à l'aide d'une part, de renseignements fournis par nos calendriers au cours des différentes années et d'autre part, du palmarès établi par M. Dillemann pour chaque année, à partir des registres des archives de la BIU Sante René Descartes.

Nous compléterons le tableau par des données trouvées dans le Journal de la Société des Pharmaciens publié pendant les années VI, VII et VIII de la République pour lesquelles nous n'avons pas de calendrier (surlignage rose).

Pour chaque candidat, nous noterons leur nom, prénom, région et années d'obtention de leur (s) prix. Les archives nous donnent beaucoup d'indications sur les noms, prénoms et les régions d'origine des lauréats. Pour les candidats jamais mentionnés dans nos calendriers, nous ne remplissons pas la première colonne et lorsque nous utiliserons seulement les données de l'article de M. Dillemann pour les années d'attribution, nous utiliserons un surlignage jaune.

Prenons l'exemple de l'élève en Pharmacie, Nicolas Vauquelin, d'Hebertot, nous pouvons lire sur le tableau qu'il a obtenu trois premiers prix au concours d'émulation :

- 1^{er} prix de chimie en 1785
- 1^{er} prix d'Histoire Naturelle en 1787
- 1^{er} prix de botanique en 1789

ainsi qu'un accessit en Histoire Naturelle en 1785.

Les conclusions de ce grand tableau sont les suivantes :

Nous constatons la quasi adéquation entre les deux sources de renseignements, nos calendriers et les registres des archives, pour les années d'obtention ainsi que pour les matières des prix attribués. On retrouve également ce palmarès sur les procès-verbaux des séances du Collège puis de la Société Libre. Les calendriers ont donc une valeur qualitative, même si, sur les calendriers de l'ère républicaine, il manque parfois des prénoms ou des régions (remplacés par trois petits points). En effet, ils ont été édités en toute hâte, juste après le concours, à l'automne.

Nous noterons cependant de nombreuses variations orthographiques pour les noms des candidats, comme c'était souvent le cas à l'époque (surlignage vert).

Enfin, certains lauréats peuvent susciter un doute, s'agit-il d'homonymie, d'homophonie, d'une même fratrie ou d'un même candidat ? (surlignage bleu) Par exemple, Margueron (sans indication de prénom) lauréat en l'an VI et VII était certainement Jean-Anthyme Margueron, pharmacien militaire et fondateur du Jardin Botanique de l'Ecole de Tours, et aussi, le frère de Louis Margueron, de Tours également, lauréat en 1789 et 1790 (112).

Mais, nous ne nous prononcerons pas pour les autres lauréats.

Candidat			Chimie		Histoire Naturelle Matière Médicale		Botanique	
Nom dans les Calendriers	Nom dans les Registres	Région	Prix	Accessit	Prix	Accessit	Prix	Accessit
Autin Pierre Michel	Antin Pierre Michel	Villedieu					2anX	
Archidet Bertrand	Archidet Bertrand	St-Bertrand	1784	1783	1785		1786	
	Bernard			1787				
Besse Ferdinand Anastase	Besse Ferdinand Anastase	Pomereu		1786				
Bizos Vital Marie	Bizot Vital Marie	Mirande	an IX					
	Boulé Boullay		1an VI					
Bouriat Denis	Bouriat Denis	Poitiers		1789MH91	1791			
Bouvier Noël	Bouvier Pierre Noël	Mortagne	1790	1789		1790		
Braconot Henri	Braconnot	Commercy		MHanXI			2anXI	
	Buisson Antoine					1787		
Cabannes Louis	Cabonne Louis							1785-86
Cadoret	Cadoret A	La Rochelle		1781	1781			1781
	Cadres					an IV		an VI
Chauvin Jean Etienne	Chauvin Jean Etienne	Angoulême			1790			
	Clarion Jacques	Seyne	2anVIII				2anVIII	
Clusel Jean Antoine	Clusel Jean Antoine	Tarbes	1An X					
Couture Louis Etienne	Couture	Paris				MHanXI		
D'Achery						1784		
	D'Anville					MHanVII		
D'Amart Vilet Augustin	Damart Villet - Damar	St-Omer			1anXI	MHanVIII	1anVIII	
	D'Amar Augustin Adrien Joseph							
De Harambure Etienne JB	Deharambure Etienne J.B.	Paris	1786	1785	1788			
Delachenay	Delachenay					1781		
Delord Guillaume	Delord Guillaume	Bordeaux						1791
Delchaye P J A B	Bertin Pierre Jacques Antoine	St-Omer				1789		
Derousseau	Des Rousseaux						1784	

Candidat	Chimie	Histoire Naturelle Matière Médicale	Botanique
----------	--------	--	-----------

Nom dans les Calendriers	Nom dans les Registres	Région	Prix	Accessit	Prix	Accessit	Prix	Accessit
Doré Joseph	Doré Joseph	Verdun		1791		1791		
	Dupont Gabriel Pierre Parfait			1782				
Fabre Guillaume	Fabre Guillaume	Carcassonne	1786					
Faquez	Faquez Nicolas	Amiens	2an IX					
Favre Pierre Augustin	Favre	Versailles		2anXI				
Fremi	Frémy François	Auxerre		2anIX				
Gaudefroy	Godefroy	Amiens	1781					
Giraud André	Giraud André	Brisambourg	1791					
	Godfroi Godefroy			an VI				
Godefroy Jean Pierre	Godefroy Jean Pierre	Paris	2anIX	MHanX	2anX	an IX		
	Godiveaud Antoine	Gironde	1793					
	Gontard	Chatillon s/S.						1788
Gosse	Gosse Henri Albert	Genève					1781	
Guyart-Guiard	Guiart Dominique Louis	Paris					1783	
Hardy des Alleurs	Hardy des Alleurs Louis Jean	Avranches	1783		1784			1784
	Heran Hérault			2anVI				
Josset							1783	
	Jourdan			MHanVII				
Kelus Pierre Nicolas	Caylus Pierre Martin	Aurillac		An IX				
Laplanche	Delaplanche J. F. A	Paris	1781			1782		
	Laudet Gérard	Mirande				1788		
	Le Roux Pierre	Aisne		1793				
	Lefaure Jacques-Louis			1788				
	Les Bazeiller	Mont Marsan	1788		1787			
	Lucas Jean André Henry	Paris	1anVIII					
Maout	Maout	Lannion						MH1790

Candidat			Chimie		Histoire Naturelle Matière Médicale		Botanique	
Nom dans les Calendriers	Nom dans les Registres	Région	Prix	Accessit	Prix	Accessit	Prix	Accessit
Margueron Louis	Margueron Louis	Tours		1790	1789		1790	1789
	Margueron	Tours	1anVII		2anVI		2anVI-VII	
Martin Michel Louis	Martin Michel Louis	Paris	2an X		1an X			
	Maurice Etienne						1787	
Menissier	Menissier		1785					
	Mera				an VI			
Merat Victor François	Merat François Victor	Paris					1anIX	
Nachet	Nachet Louis Isidore			1784				
Pelletier Bertrand	Pelletier Bertrand	Bayonne						1786
Permelet Mala Antoine	Pennelet Malat	Reims			2anXI			
Perinet	Perinet	Bordeaux						MH1790
Petel Joseph Louis Isidore	Petel Joseph Louis Isidore	Fougères	1789				1789	
	Pordevin			1787				
Reboul	Reboul Vincent	Montpellier	1782		1782			1783
	Rejou	Rochefort			1anVI	1anVII		
	Robiquet	Rennes			MH an VII			
Romaingrille	Romainville	Angers						1790MH
	Roussette Jean Baptiste	St-Yriex					1782	
	Texier		1787					
	Turquet		2anVII					
Valtel Jean	Valtel Jean	Fougères		1791 MH		1791 MH		
Vauquelin Nicolas	Vauquelin Nicolas	Hebertot	1785		1787	1785	1789	

Nous indiquerons colonne 2 les noms tels qu'ils sont cités dans l'article de Dillemann à propos des « médailles récompenses » des étudiants en pharmacie de Paris, les recherches ayant été faites sur les registres de la BIUS Pharmacie. Les mentions honorables MH sont classées dans la colonne accessit. 1 et 2 pour les 1^{er} et 2^e prix. JFA pour Delaplanche Joseph François Alexandre

En surlignage vert : les nombreuses variantes orthographiques. En rose : les données trouvées sur le Journal de la Société des pharmaciens (an VI, VII, VIII)

En bleu : doute sur certains noms, pouvant être une variante orthographique, même fratrie ou autre candidat

En jaune : prix seulement retrouvés dans les registres de la BIU, les calendriers de ces années étant manquants

En gris : prix attribués pour Godefroy Jean Pierre, pour l'an IX, dont il est fait mention dans le calendrier an X.

Tableau 22 : Lauréats du concours des prix d'émulation de 1781 à 1802

Terminons par une galerie de portraits de quelques pharmaciens célèbres qui se sont illustrés lors des prix d'émulation de 1781 à 1802 :



Figure 41 : Pharmaciens célèbres ayant remporté des prix d'émulation de 1781 à 1802

- **Après 1803 et la loi de germinal an XI**

La remise des médailles se poursuivra après la loi de germinal an XI (codifiée par l'art. 22 du 25 thermidor an XI : "les écoles seront autorisées à prélever sur leurs fonds une somme destinée à une distribution annuelle de prix, pour chaque matière enseignée").

Cette tradition de prix distribués aux élèves se perpétue jusqu'à nos jours. Par exemple, en 1991, soit deux siècles après les médailles instituées par le Lieutenant-Général de Police Lenoir, des prix aux élèves (médailles de vermeil, d'argent, subvention et mentions honorables) sont encore attribués aux lauréats les plus méritants de l'année universitaire, lors d'une cérémonie officielle.

Annexe 8 : La Famille Pelletier

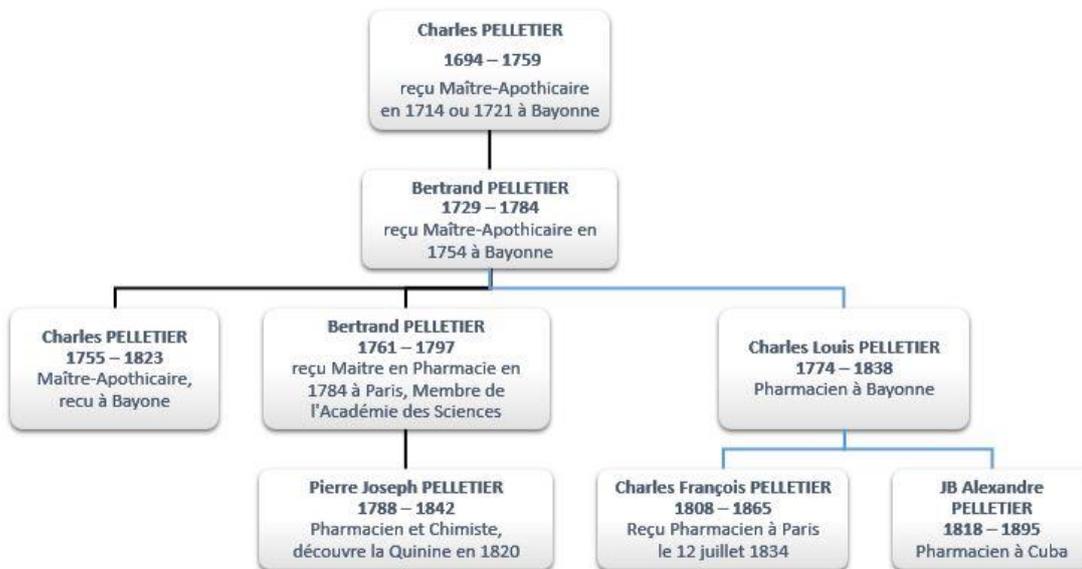


Figure 42 : Arbre généalogique des Pelletier

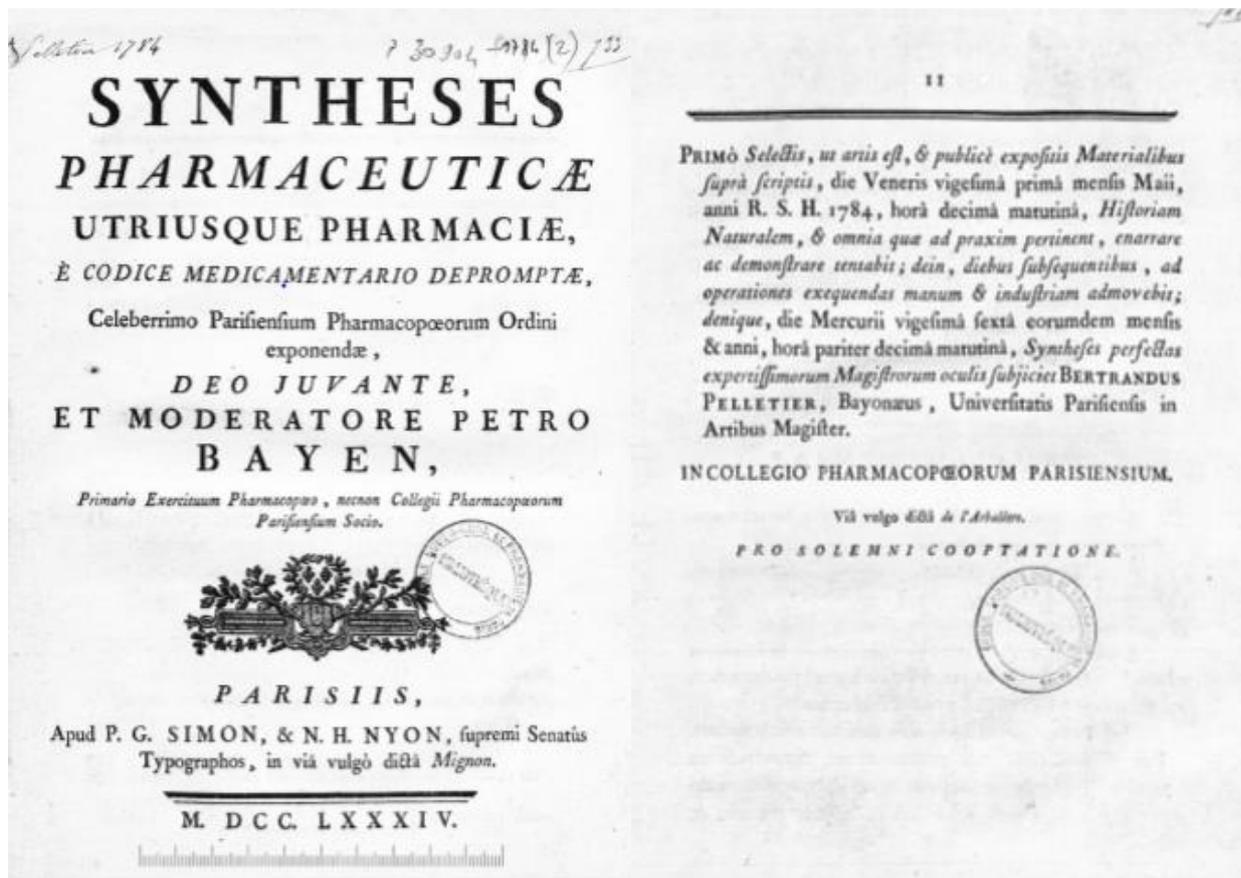


Figure 43 : Synthèse de Bertrand Pelletier, 1784, avec Bayen comme conducteur,
numérisée en 2016 par la BIU Santé René Descartes (105)

Annexe 9 : Liste des Membres de la Société Libre des Pharmaciens de Paris

Imprimée en l'an V de la république, avec les Membres Fondateurs, les Professeurs et Adjoins, les Membres de la Société, les Associés Libres et les Correspondants.



ÉCOLE GRATUITE DE PHARMACIE.

Le COLLÈGE DE PHARMACIE fut établi par la Loi du 25 Avril 1777, à leurs frais, un Établissement d'Instruction relative à l'Art de guérir, dans leurs temps, à leurs frais, un Établissement d'Instruction relative à l'Art de guérir, dans leurs de Chimie, de Pharmacie, de Botanique et d'Histoire naturelle, terminés chaque année, plus distingués par leurs talents et leurs connoissances. L'utilité reconnue de cet Établissement, et tacitement par celle du 14 Frimaire 1793, portant création d'ÉCOLES CENTRALES DE SANTÉ, les Pharmaciens de Paris, animés du désir de porter cet Établissement au plus haut degré de perfection, se sont réunis le 30 Ventôse an IV, conformément à l'article CCC de la Constitution, en SOCIÉTÉ LIBRE; Société qui a pour objet de concourir aux progrès des Sciences et Arts, et notamment de la Pharmacie, de la Chimie, de la Botanique et de l'Histoire naturelle, et qui admet dans son sein, comme Associés libres et correspondants, les Savans des autres Départemens de la République et des Pays étrangers, qui cultivent ces Sciences et celles qui y sont analogues. Le Directoire exécutif, voulant donner à cette partie de l'Instruction publique les encouragemens nécessaires, a, par son Arrêté du 3 Prairial dernier, rendu sur le rapport du Ministre de l'Intérieur, confirmé ce même Établissement, sous le titre d'ÉCOLE GRATUITE DE PHARMACIE.

LISTE DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ LIBRE DES PHARMACIENS DE PARIS.

LES CITOYENS	LES CITOYENS	LES CITOYENS	LES CITOYENS
<p>LES CITOYENS</p> <p>JEAN-NICOLAS TRUSSON, Directeur, montagne Saint-Gervais.</p> <p>JEAN-PIERRE-RENÉ CHERADAME, Directeur-Adjoint, rue Saint-Denis.</p> <p>EDME-JEAN-BAPTISTE BOUILLON DE LA GRANGE, Secrétaire, à l'École polytechnique.</p> <p>SIMON MORELOT, Secrétaire-Adjoint, rue Saint-Jacques.</p> <p>PROFESSEURS ET ADJOINTS.</p> <p style="text-align: center;">CHIMIE.</p> <p>VAUQUELIN, Professeur à l'Université au Collège des Mines.</p> <p>BOUILLON DE LA GRANGE, à l'École polytechnique.</p> <p>BOUILLAT, Adjoint, rue de Buzot.</p> <p style="text-align: center;">PHARMACIE.</p> <p>MORELOT, rue Saint-Jacques.</p> <p>TRUSSON, montagne Saint-Gervais.</p> <p>NACHET, Adjoint, rue du Temple.</p> <p style="text-align: center;">HISTOIRE NATURELLE.</p> <p>DEMACHY, rue Hillierin-Berlin.</p> <p>DIZÉ, à l'École militaire.</p> <p>MARTIN, Adjoint, rue Copernic.</p> <p style="text-align: center;">BOTANIQUE.</p> <p>GUAYAT père, rue Saint-Honoré.</p> <p>SAGOT, rue de la Rapquette.</p> <p>GUAYAT fils, Adjoint, rue Saint-Honoré.</p> <p style="text-align: center;">MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.</p> <p style="text-align: center;">A.</p> <p>ACQUERISTE, rue Grenelle Saint-Honoré.</p> <p style="text-align: center;">B.</p> <p>BACOFFE, Ex-prévôt, rue du Temple.</p> <p>BAITELAU, Ex-prévôt, rue Saint-Servais.</p> <p>BAILLY, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie.</p> <p>BAKERT, rue Saint-Honoré.</p> <p>BAS, rue Saint-Paul.</p> <p>BATAILLE, rue de Beaune.</p> <p>BAUMÉ, Associé à l'Institut national.</p> <p>BAVEN, de l'Institut national, rue de la Four.</p> <p>BECQUERET, Ex-prévôt, rue de Condé.</p> <p>BORDE, faubourg Saint-Martin.</p> <p>BOUDET, rue du Four Saint-Germain.</p> <p>BOUILLON DE LA GRANGE, à l'École polytechnique.</p> <p>BOISSONNET, Fr. de Ch., au Jardin des Plantes.</p> <p>BRUN, rue de la Loi.</p> <p>BUISSON, Ex-prévôt, au Marché-neuf.</p> <p>BOURIAT, rue du Bac.</p> <p>BOUVIER, à la Croix rouge.</p> <p style="text-align: center;">C.</p> <p>CADÉT GABRICOURT, rue Saint-Honoré.</p> <p>CADÉT DE VAUX, rue de Grenelle S.-Germain.</p> <p>CAUDET, rue de Grenelle Saint-Honoré.</p> <p>CHARRÉL, Ex-prévôt, rue Basse, porte S.-D.</p> <p>CHARRÉL, H., même demeure.</p> <p>CHERADAME, Ex-prévôt, rue Saint-Denis.</p> <p>COHENANTY, Ex-prévôt, à l'Arcole.</p> <p>COITEAU, rue de la Vallée.</p> <p>COZETTE, H., rue et porte Saint-Jacques.</p> <p>COZETTE, H., même demeure.</p> <p>CRENON, rue Saint-Dominique, F. S.-Germain.</p> <p>CELLIER, rue Montorgueil.</p> <p>CHOMET, faubourg Saint-Honoré.</p>	<p style="text-align: center;">D.</p> <p>DELAFLANCHE, rue de Reule.</p> <p>DELONGUE, rue Saint-Honoré.</p> <p>DELUNEL, rue Saint-Honoré.</p> <p>DEMACHY, Ex-prévôt, rue Hillierin Berlin.</p> <p>DESFRÈS, Ex-prévôt, rue Montfard.</p> <p>DESFRÈS, rue Saint-Germain l'Auxerrois.</p> <p>DÉVEUX, rue de Tournon.</p> <p>DIGUEY, rue de Sèvres.</p> <p>DUBLANG, rue Saint-Martin.</p> <p>DUCHATTELLÉ, rue de Condé.</p> <p>DUPRÉL, rue de la Salverie.</p> <p>DIZÉ, à l'École militaire.</p> <p>DUFILHO, rue de Richelieu.</p> <p>DUPILLÉ, place Saint-Michel.</p> <p>DESCHALEISIS, rue Saint-Martin.</p> <p style="text-align: center;">E.</p> <p>ESNARD, rue des Cinq-Diamans.</p> <p>FLAMANT, rue Montmartre.</p> <p>FOURCET, rue Capulière.</p> <p>FRANÇOIS, Ex-prévôt, rue de la Harpe.</p> <p>FROIDEFORT, à l'Arcole.</p> <p>FOUGÈRES, rue des Cordeliers.</p> <p>FOUCROY, de l'Institut, rue des Bourdonnais.</p> <p style="text-align: center;">G.</p> <p>GAILLARD, rue de Seine.</p> <p>GODARD, rue de Casanovic.</p> <p>GOUFFÉ, H., rue Saint-Antoine.</p> <p>GOUFFÉ, H., même demeure.</p> <p>GUAYAT, Ex-prévôt, rue Saint-Honoré.</p> <p>GUIRAUDY, au grand Hôpital d'Humanité.</p> <p>GUAYAT, H., rue Saint-Honoré.</p> <p style="text-align: center;">H.</p> <p>HUMBERT, à l'Arcole.</p> <p style="text-align: center;">J.</p> <p>JOSSÉ, H. Saint-Louis.</p> <p style="text-align: center;">L.</p> <p>LARADIE PARIS, rue Montmartre.</p> <p>LARÉ DOMEHIL, rue de la Grand Truandrie.</p> <p>LASORIE, rue Saint-Antoine.</p> <p>LARRIC, rue de Sève.</p> <p>LACOURTÈRE, à l'Arcole.</p> <p>LAINÉ, place Madalet.</p> <p>LAINÉ, rue du Bac.</p> <p>LAURON, rue Neuve des Petits-Champs.</p> <p>LEBEL, Ex-prévôt, rue Saint-Antoine.</p> <p>LEGRAND, H., rue des Ursins.</p> <p>LEGRAND, H., absent.</p> <p>LEHOUC, Ex-prévôt, rue Saint-Honoré.</p> <p>LEMAIRE, à Montfard-Auxerrois.</p> <p>LEMAITRE DE LA GUYTÈRE, rue Saint-Antoine.</p> <p>LEPIL, rue Saint-Antoine.</p> <p>LEPIN, rue de la Trésorerie.</p> <p>LESCOT, rue de Grammont.</p> <p>LECAMU, Marché aux Poivres.</p> <p style="text-align: center;">M.</p> <p>MARIN, rue Saint-André-des-Arts.</p> <p>MORELOT, rue Saint-Jacques.</p> <p>MORENGRANG, rue Pierre, Pont aux-Choux.</p> <p>MOUTON, rue du Petit Lion.</p> <p>MÉLOT, absent.</p> <p>MARVIN, rue Copernic.</p>	<p style="text-align: center;">N.</p> <p>NACHET, vieille rue du Temple.</p> <p>NERET, rue Saint-Honoré.</p> <p style="text-align: center;">P.</p> <p>PAREN, rue et faubourg Saint-Antoine.</p> <p>PARMESTIER, de l'Institut national, rue de Gréville, faubourg Saint-Germain.</p> <p>PELLÉTER, de l'Institut national, rue Jacob.</p> <p>PELLET, rue Montmartre.</p> <p>PLUVINET, rue des Lombards.</p> <p>PIA, H., rue de Tournon.</p> <p>PIA, H., boulevard du Temple.</p> <p>PIA, H., rue du faubourg Saint-Antoine.</p> <p>PICARD, rue de la Ville-l'Évêque.</p> <p>PIERRE, à l'Arcole.</p> <p>POUCHER, Marché Saint-Martin.</p> <p>POURCAT, Ex-prévôt, rue Beauregard.</p> <p>POISSON, rue Neuve des Petits-Champs.</p> <p style="text-align: center;">Q.</p> <p>QUINQUET, Marché aux Poivres.</p> <p style="text-align: center;">R.</p> <p>REGNAULT, rue de la Harpe.</p> <p>RIBOAN, aux Petits-Correaux.</p> <p>ROQUE, rue Saint-Antoine.</p> <p>ROLAND, rue Adrie-Boucher.</p> <p>RONDEAU, rue des Lombards.</p> <p>ROUELLE, absent.</p> <p style="text-align: center;">S.</p> <p>SAGOT, rue de la Rapquette.</p> <p>SEGUIN, rue Saint-Honoré.</p> <p>SERREAU, faubourg Saint-Jacques.</p> <p>SILLANS, rue Saint-Louis, près le Palais.</p> <p>SODOMÉ, Ex-prévôt, rue Saint-Paul.</p> <p>SUREAU, rue et près la Concubine italienne.</p> <p style="text-align: center;">T.</p> <p>TANCOIGNÉ, Ex-prévôt, rue des Boucheries faubourg Saint-Germain.</p> <p>TROUILLET, rue du faubourg du Temple.</p> <p>TRUON, Espérv. rue et mont. S.-Gervais.</p> <p style="text-align: center;">V.</p> <p>VAILLANT, rue des Lombards.</p> <p>VALMONT BOMARE, Associé à l'Institut national, rue de la Ferrerie.</p> <p>VASSAL, absent.</p> <p>VAUQUELIN, de l'Institut, rue au Conseil des Mines.</p> <p style="text-align: center;">Z.</p> <p>ZANETTI, rue Sainte-Marguerite F. S.-G.</p>	<p style="text-align: center;">CORRESPONDANS.</p> <p>ABRAHAM, à Charenton.</p> <p>BOUDROT, à Nemours.</p> <p>CHARENT, à Grenoble.</p> <p>CHASTAL, à Montpeller.</p> <p>CHARLES, à Cambrey.</p> <p>CHAUSSIER, à l'École polytechnique.</p> <p>CAMPOMARTIN, Représentant du Peuple.</p> <p>CIAPIROT, à Berlin.</p> <p>CHÉVILLE, à l'Orléans.</p> <p>CHARRAN, à Auch.</p> <p>DUBUC, à Rouen.</p> <p>FERNANDEZ, à Madrid.</p> <p>FAUCONNIER, absent, à Coln.</p> <p>GIACQUO, à Saint-Jean-d'Angely.</p> <p>GOSSÉ, à Genève.</p> <p>GEORGIN, à Brest.</p> <p>GAVINET, à Lyon.</p> <p>GUILLERMIN, au Mans.</p> <p>HACTY, à Strasbourg.</p> <p>HAUDOUIN, à Nancy.</p> <p>HERMESTADT, à Berlin.</p> <p>LARTIGUE, à Bordeaux.</p> <p>LAPOSTOLLE, à Amiens.</p> <p>LECAMUS, à l'École polytechnique.</p> <p>LÉONARD, jeune, à Turdes.</p> <p>LEIBERLE, à Arques.</p> <p>LIVRE, au Mans.</p> <p>MADON, à Genève.</p> <p>MERAIRES, à Rouen.</p> <p>MERRIER, à Clermont.</p> <p>MOUILLARD, à Combray.</p> <p>NICOLAS, à Nancy.</p> <p>OPRIX, à Provins.</p> <p>OSTEG, à Madrid.</p> <p>PROUST, en Espagne.</p> <p>PROJET, à Orléans.</p> <p>PRENPAIN, à Argentan.</p> <p>REGNAUT PRÉMARAT, à Paris.</p> <p>RIFFAULT, à Tours.</p> <p>SALAGNAC, à Bayonne.</p> <p>SPELHANN, à Strasbourg.</p> <p>TESSIER, à Lyon.</p> <p>TINGRY, à Genève.</p> <p>VAN-MONS, à Bruxelles.</p> <p>VILLAFAN, à Nancy.</p> <p>VOISARD, à la Haye.</p> <p>WILHEM, à Nancy.</p> <p>JACQUINOT, Homme de Loi, Conseil de la Société, rue des Noyers.</p> <p style="text-align: right;">Pour copie conforme.</p> <p>TRUSSON, Directeur.</p> <p>CHERADAME, Directeur-Adjoint.</p> <p>BOUILLON DE LA GRANGE, Secr.</p> <p>MORELOT, Secrétaire-Adjoint.</p>

A PARIS, chez QUILLAV, Imprimeur de la Société libre des Pharmaciens, n° 2, rue de la Harpe, Numéro 2, Division du Panthéon, au V de la République.

Figure 44 : Ecole Gratuite de Pharmacie, Liste des Membres de la Société Libre des Pharmaciens de Paris

(BIU Santé René Descartes, exposition virtuelle Parment)

RESUME

Ce mémoire présente une étude des calendriers du Collège de Pharmacie, de 1782 jusqu'à l'an XI, sur la base des exemplaires présents dans le fonds documentaire de la Bibliothèque Inter Universitaire de Santé de Paris, pôle Pharmacie.

Ces fascicules, de type almanach, traitent en premier lieu de l'organisation et de la vie de l'institution. Ils présentent des informations sur les dates propices à la récolte d'un certain nombre de plantes médicinales, la méthode d'organisation des examens, le renouvellement des instances de direction et les éloges des membres défunts.

Ils rendent compte également de l'aspect Société Savante du Collège, en relatant les principaux travaux de ses membres et en présentant des exposés thématiques sur certains sujets scientifiques. Ils constituent également un témoignage du développement d'un réseau de correspondants scientifiques, en France et à l'étranger.

Une troisième thématique développée consiste en l'étude de divers aspects de la vie professionnelle tels que l'adaptation aux nouvelles unités de mesure du système métrique, l'évolution du Codex ou encore le développement et le devenir de la profession de pharmacien.

DISCIPLINE

Histoire de la Pharmacie

MOTS-CLES

Calendrier, Collège de Pharmacie, Société Libre de Pharmacie, Société intéressée, réception, quinologie, opium, Codex, cabinet de matière médicale, prévôts, annuaire

AUTEURS

Anne-Marie Ballière
Michel Bonade Bottino
Joëlle Cohen
Corinne Crouzet
Pascale Gaudron
Sylvie Thénault